

Revue Migration Forcée

Numéro 73
Mai 2024



Rupture numérique et déplacements



Revue Migration Forcée

La Revue Migrations Forcées (RMF) réunit des auteurs compétents issus de divers horizons, en particulier des individus ayant une expérience personnelle de la migration, pour favoriser un apprentissage pratique et des discussions susceptibles d'améliorer le sort des personnes déplacées de force. Notre magazine phare gratuit est accessible à un public mondial et disponible en anglais, arabe, français et espagnol, en ligne et en version imprimée. Un contenu audio/visuel associé est disponible en ligne.

L'ÉQUIPE

Emily E. Arnold-Fernández
(Rédactrice en chef)

Catherine Meredith
(Rédactrice en chef adjointe)

Maureen Schoenfeld
(Assistante de financement et de promotion)

Sharon Ellis
(Assistante administrative)

Alice Philip
(Rédactrice en chef – en congé de maternité)

Revue Migrations Forcées

Centre d'Études sur les Réfugiés
Oxford Department of International
Development, University of Oxford,
3 Mansfield Road,
Oxford OX1 3TB, Royaume-Uni

✉ fmr@qeh.ox.ac.uk

➤ www.fmreview.org/fr/



Avertissement : Les opinions exprimées dans la RMF ne reflètent pas nécessairement les points de vue des éditeurs, du Centre d'Études sur les Réfugiés ou de l'Université d'Oxford.

Droits d'auteur : La RMF est une publication en libre accès. Pour plus de détails, visitez www.fmreview.org/copyright.

ISSN 1460-9819

Conception du magazine : Hart Graphics (hartgraphics.co.uk)



Photo de couverture : Lecture de l'iris. Un réfugié malien s'enregistre auprès du HCR lors d'une opération d'enregistrement en dehors du camp en Mauritanie.
Crédits : UNHCR/Omar Doukali

Message des rédacteurs

Les technologies numériques bouleversent nos vies. Les personnes subissant des déplacements forcés les utilisent pour façonner et définir leur parcours migratoire et leur installation dans de nouvelles destinations. Dans le même temps, les technologies numériques sont appliquées à ces mêmes personnes déplacées ou utilisées contre elles dans l'administration publique et le secteur humanitaire.

Les « technologies numériques » évoquées dans ce numéro renvoient à un éventail de technologies qui regroupent les systèmes numériques et le matériel utilisé pour interagir avec eux. La modélisation prédictive complexe, la géolocalisation sur téléphone mobile, l'utilisation et la diffusion des données biométriques, les systèmes financiers dématérialisés et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la prise de décisions figurent parmi les technologies numériques abordées. Ces technologies très diverses peuvent tant contribuer à un changement positif qu'être problématiques. Souvent, les conséquences sur les personnes subissant des déplacements forcés sont difficiles à prévoir, et il n'est pas facile de les qualifier de positives ou négatives.

Dans son avant-propos, Service Innovation du HCR met en exergue les opportunités qu'offrent les technologies numériques et souligne les dangers de ne pas offrir aux personnes déplacées un accès équitable à ces opportunités. Jessica Bither et Jassin Irscheid, de Robert Bosch Stiftung, nous rappellent que les décisions prises aujourd'hui définiront l'architecture numérique qui affecte la sécurité, la vie privée et la capacité d'action des personnes migrantes. Les auteurs se demandent si nous assumons cette responsabilité de manière adéquate.

Les chercheurs participant à ce numéro interrogent l'arsenal de technologies numériques utilisées par, ou appliquées aux personnes vivant un déplacement forcé.

**Emily Arnold-Fernández****Catherine Meredith****Marie Godin****Derya Ozkul**

Natalie Brinham et Ali Johar décrivent l'expérience vécue par Jafar Alam avec le système d'identification numérique de l'Inde, où un outil prometteur a été repensé à des fins de persécution. Kinan Alajak et ses co-auteurs évoquent une évolution similaire : les gouvernements instrumentalisent les téléphones mobiles utilisés par les migrants tout au long de leur parcours pour restreindre le droit d'asile. Abril Rios-Rivera, elle, met en évidence, dans ses recherches sur CBP One, l'exploitation des failles du numérique pour limiter l'accès au droit d'asile.

D'autres auteurs traitent du potentiel des technologies numériques et de leur nécessité. Lala Zinkevych se penche sur l'utilisation d'outils numériques pour assurer la prestation de services essentiels, montrant comment trois services dématérialisés ont offert une planche de salut à des Ukrainiens déplacés subissant des violences basées sur le genre. Wala Mohammed décrit l'impact de l'exclusion numérique sur les personnes déplacées au Soudan du Sud, tandis que Saqib Sheik et Muhammad Noor abordent des actions de préservation de l'héritage culturel rohingya par des moyens numériques dans un contexte de déplacement à grande échelle. Marie Godin et ses co-auteurs décrivent l'utilisation de plateformes numériques par des organisations de réfugiés au Kenya pour créer des entreprises et des moyens de subsistance, malgré des obstacles considérables.

De son côté, Nyi Nyi Kyaw propose une version plus complexe des analyses de pouvoir traditionnelles autour de l'utilisation des technologies numériques, en montrant comment les réfugiés en Thaïlande les utilisent à des fins de contre-surveillance et en se demandant si ce modèle pourrait être imité. Julia Camargo et Amanda Alencar remettent en question les idées simplistes sur la compréhension et l'opinion des personnes déplacées concernant la collecte de données biométriques en examinant des réponses

de Vénézuéliens déplacés.

Le pouvoir reste un élément de réflexion central pour comprendre comment les technologies numériques sont utilisées, et par qui, dans un contexte de migration forcée. M. Sanjeeb Hossain et ses co-auteurs proposent une étude nuancée du concept de consentement en lien avec les données biométriques des réfugiés rohingyas. Francesca Palmiotto et Derya Ozkul examinent les stratégies et les ressources nécessaires pour remettre en question l'utilisation par les gouvernements de systèmes automatisés dans la prise de décisions relatives à l'immigration et aux réfugiés. Carolina Gottardo et ses co-auteurs préconisent avec force des dispositifs de protection des droits humains afin de limiter les risques dans l'utilisation des technologies numériques, dans le but de favoriser des alternatives à la détention de personnes immigrées. Steffen Angenendt et Anne Koch nous rappellent que la politique peut déterminer les conséquences des prévisions migratoires.

Tous ces articles montrent que le déploiement des technologies numériques n'est pas neutre. Dans un monde où la participation aux systèmes numériques est inévitable, rendre ces systèmes équitables, impartiaux et sensibles aux droits humains, dans la mesure du possible, nous aidera à répondre aux déplacements forcés de manière à améliorer les résultats et offrir davantage de justice aux personnes concernées. Nous espérons que ce numéro contribuera à atteindre ces objectifs.

Avec tous nos vœux de réussite,

Emily Arnold-Fernández (rédactrice en chef),
Catherine Meredith (rédactrice en chef adjointe),
Marie Godin et **Derya Ozkul** (expertes
 consultantes de ce numéro)

Sommaire

- 6** Avant-propos – Explorer les opportunités et les risques du numérique
Service Innovation du HCR
-

- 7** Avant-propos – Bâtir une infrastructure numérique responsable
Jessica Bither et Jassin Irscheid
-

- 8** Expérience vécue des réfugiés en matière de pièces d'identité et de numérisation en Inde et au Myanmar
Natalie Brinham et Ali Johar
-

- 13** Les dangers et les limites de la fouille des téléphones mobiles dans les procédures de demande d'asile
Kinan Alajak, Derya Ozkul, Koen Leurs, Rianne Dekker et Albert Ali Salah
-

- 18** Dématérialisation des processus de demande d'asile aux États-Unis et externalisation au Mexique
Abril Ríos-Rivera
-

- 23** Étude du rôle fondamental de la littératie numérique en contexte de déplacement forcé
Jenny Casswell
-

- 28** Réduire la fracture numérique entre les sexes au sein des communautés déplacées au Yémen
Kristy Crabtree et Rana Obadi
-

- 32** Secours numériques : gérer la violence basée sur le genre en Ukraine
Lala Zinkevych
-

- 37** Sécurité, dignité et efficacité : le rôle des plateformes numériques dans l'assistance juridique
Amir Shiva
-



- 42** Obstacles structurels rencontrés par les travailleurs déplacés de force dans le secteur des plateformes numériques
Kathryn McDonald
-

- 47** Travail numérique inclusif et digne : établir des liens entre les marchés et les personnes déplacées
Andhira Yousif Kara, Lorraine Charles, Giselle Gonzales et Selen Ucak
-

- 52** L'exclusion numérique des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Soudan
Wala Mohammed
-

- 55** Économies numériques des réfugiés à Nairobi : opportunités et défis
Marie Godin, Ishimwe Jean-Marie et Evan Easton-Calabre
-

- 59** Identité ou survie ? Préservation numérique du patrimoine culturel rohingya
Saqib Cheikh et Muhammad Noor
-

63 Répartition et réinstallation de réfugiés sur la base d'algorithmes éthiques

Ahmed Ezzeldin Mohamed et Craig Damian Smith

68 Contre-surveillance numérique par les réfugiés du Myanmar en Thaïlande

Nyi Nyi Kyaw

72 Comment l'art et les réseaux sociaux transforment les mouvements de réfugiés à Lesbos

Berfin Nur Osso

77 Analyse du point de vue des Vénézuéliens sur les technologies de contrôle des frontières

Julia Camargo et Amanda Alencar

81 Résistance numérique des réfugiés, pouvoir, représentation et censure algorithmique

Amanda Wells

84 Le technocolonialisme et la biométrie : renouveler l'appel à la décolonisation de l'aide humanitaire

Quito Tsui et Elizabeth Shaughnessy

89 Défis et risques liés à l'aide financière fondée sur la biométrie

Roda Siad

94 Comprendre le contexte juridique de la double inscription au Kenya

Wangui Gitahi

98 L'*ejajot* des réfugiés rohingyas à l'ère de l'humanitarisme numérique

M Sanjeeb Hossain, Tasnuva Ahmad, Mohammad Azizul Hoque et Tin Swe

103 Technologies numériques, détention et alternatives à la détention

Carolina Gottardo, Celia Finch et Hannah Cooper

108 Contester l'automatisation : la NewTech Litigation Database (Base de données des contentieux des nouvelles technologies)

Francesca Palmiotto et Derya Ozkul

113 Prévision en matière de migration : attentes, limites et fonctions politiques

Steffen Angenendt et Anne Koch

118 Restez informé avec RMF

119 Impliquez-vous

Nous remercions les donateurs suivants : Robert Bosch Stiftung, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) pour ce numéro ; ainsi que le HCR, le Département fédéral des affaires étrangères suisse, ADRA International, le Conseil danois pour les réfugiés et la Commission des femmes pour les réfugiés, qui financent le travail continu de la RMF visant à soutenir de meilleures politiques et pratiques à l'échelle mondiale en fournissant des informations et des analyses inclusives et éclairées sur les migrations forcées.

Nous tenons également à remercier tous nos **auteurs contributeurs**, nos **conseillères expertes** pour ce numéro, Marie Godin et Derya Ozkul, nos **lecteurs** Emre Eren Korkmaz, Richard Williams et Nicholas Oakeshott, John Warnes et leurs collègues du HCR, ainsi que nos **mentors d'auteurs** Yu Furukawa et Amanda Wells.

Explorer les opportunités et les risques du numérique

Avant-propos des **Service Innovation du HCR**

Plus que jamais, la technologie numérique fait partie intégrante de la vie des personnes victimes de déplacements forcés et des systèmes humanitaires avec lesquels elles interagissent. La société connectée a le potentiel d'améliorer la vie quotidienne de millions de personnes déplacées. Veiller à un accès égalitaire à cette technologie et à la prise en compte à la fois de ses avantages et de ses risques s'accompagne de difficultés complexes.

Dans ce contexte, le HCR a élaboré sa Stratégie de transformation numérique 2022-2026,¹ qui souligne les potentiels effets positifs des technologies numériques sur la vie des réfugiés et le travail du HCR. Cette stratégie offre un cadre sur la manière dont le HCR abordera les opportunités et les risques de la technologie, tels que les propos haineux en ligne, la désinformation, les fausses informations, la fraude et les arnaques, aujourd'hui et à l'avenir. Une priorité tout aussi importante est de renforcer la capacité du HCR à utiliser des technologies numériques, dans le respect des nouvelles normes éthiques et de protection, et inciter les gouvernements et le secteur privé à promouvoir l'application de principes de protection clés dans l'utilisation de la technologie numérique dans des contextes à haut risque, comme le contrôle des frontières.

En outre, le HCR collabore avec des partenaires dans le but de développer les opportunités disponibles pour les réfugiés dans l'économie numérique, en abordant aussi bien un accès sûr et équitable que les risques numériques émergents, par le biais d'un projet financé via le partenariat PROSPECTS.² Si l'entrée dans l'économie numérique peut être très bénéfique, il convient de fournir des efforts considérables pour limiter les risques et promouvoir de meilleures normes de travail afin d'atteindre ces avantages potentiels. Nous sommes ravis de voir la Revue Migrations Forcées s'emparer de ces sujets.

Les obstacles économiques, juridiques et sociaux peuvent empêcher les populations déplacées de force de bénéficier de la technologie numérique. Nous sommes donc engagés dans la mise au point d'approches globales pour surmonter ces obstacles. Des actions telles que Connectivity for Refugees,³ une initiative de plusieurs acteurs cherchant à améliorer l'accès à Internet d'ici 2030 pour plus de 20 millions de personnes déplacées de force et les communautés qui les accueillent, commencent à porter leurs fruits et à susciter l'intérêt de gouvernements et de prestataires de services du secteur privé.

Comme pour tout domaine d'étude émergent, de nombreuses perspectives sont en jeu. Le HCR s'engage à continuer de cultiver des débats inclusifs et basés sur des faits, reconnaissant ainsi l'importance de mener des discussions critiques avec des chercheurs, des professionnels du secteur et, surtout, les communautés pour lesquelles et avec lesquelles nous travaillons.

Nous espérons que la constellation d'acteurs impliqués dans l'évolution des technologies numériques dans le domaine humanitaire bénéficieront de plus en plus d'opportunités d'échanger, d'exprimer leurs désaccords et de créer des liens. L'objectif final reste de passer à l'action de façon à faire une différence dans la vie des personnes déplacées de force.

Service Innovation du HCR

X : @UNHCRInnovation

[linkedin.com/company/unhcr/](https://www.linkedin.com/company/unhcr/)

1. www.unhcr.org/digitalstrategy/

2. Pour plus d'informations sur le partenariat PROSPECTS rendez-vous sur www.unhcr.org/innovation/prospects/

3. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.refugeeconnectivity.org

Bâtir une infrastructure numérique responsable

Avant-propos de **Jessica Bither et Jassin Irscheid**

Les technologies numériques transforment le vécu et la gestion de la mobilité humaine par-delà les frontières. Ce numéro permet de comprendre comment les technologies modifient les processus de gestion des déplacements de populations à travers le monde : de la modélisation prédictive à l'anticipation des migrations climatiques, de la collecte de données biométriques dans des contextes humanitaires aux expériences des demandeurs d'asile utilisant l'application CBP One au Mexique, de l'utilisation des données mobiles par les autorités néerlandaises et allemandes aux opportunités et aux défis de l'économie des plateformes numériques. Ces exemples illustrent la nature souvent ambivalente de la technologie et l'importance du contexte et de la nuance pour comprendre ce qu'elle implique.

Nous sommes à la croisée des chemins. Les choix portant sur les valeurs et les dispositifs de protection que nous intégrons à l'architecture numérique émergente s'opèrent maintenant. La façon dont la mobilité humaine est intégrée aux réglementations naissantes sur les technologies, telles que la réglementation de l'IA (intelligence artificielle) ou de l'IPN (infrastructure publique numérique), déterminera notre gestion des risques majeurs en lien avec la sécurité, la confidentialité et le contrôle démocratique. Il existe aussi la possibilité de biais algorithmiques ou de perpétuation d'inégalités existantes, du racisme et d'autres formes de discrimination structurelle via les systèmes automatisés.

Si elle est conçue de manière responsable, l'infrastructure numérique régissant la mobilité humaine pourra jeter les bases d'un meilleur système, adapté aux réalités d'aujourd'hui en matière de déplacements et de migrations. Elle servira également de base à des outils plus flexibles et adaptables, qui pourront répondre rapidement à l'évolution des règles et des besoins. Par exemple, la numérisation des processus d'attribution de visas

pourrait permettre de faciliter l'incorporation de nouveaux critères, de répondre à des évolutions de la demande en termes d'emplois, ou de s'adapter à des catastrophes ou des crises soudaines.

Chez Robert Bosch Stiftung, les technologies numériques et la migration constituent l'un de nos principaux domaines d'étude. Nous travaillons en étroite collaboration avec des acteurs clés et des partenaires pour répondre à la question suivante : comment utiliser les technologies numériques de manière responsable dans les domaines de la migration et du déplacement ? La réponse doit nécessairement comporter des limites à ne pas franchir lorsque les risques sont trop grands. Elle doit indiquer clairement le but ou la motivation du déploiement et de l'utilisation des technologies numériques. Enfin, elle doit évaluer d'un œil critique les personnes qui décident des règles qui régissent ces technologies. Cela signifie également qu'il faut considérer la disruption numérique comme un moyen de transformer les anciennes façons de penser ou les approches obsolètes qui ne correspondent plus à la gestion de la mobilité humaine dans un monde en constante évolution.

Nous espérons que ce numéro contribuera à bâtir une communauté investie dans ces questions majeures et qu'il nous rapprochera d'une réponse sur ce que devrait et pourrait être une approche des technologies numériques responsable et centrée sur l'humain dans le domaine des migrations et des déplacements.

Jessica Bither,
experte principale pour la technologie et les migrations

Jassin Irscheid,
chef de projet pour les migrations

Robert Bosch Stiftung GmbH,
Berlin, Allemagne



Expérience vécue des réfugiés en matière de pièces d'identité et de numérisation en Inde et au Myanmar

Par **Natalie Brinham** et **Ali Johar**¹

Fruit de l'expérience militante des auteurs pour les droits des réfugiés et apatrides en Inde et au Myanmar, cet article étudie les utilisations possibles des systèmes d'identification numériques pour exclure les minorités.

Le système d'identification électronique indien a été plébiscité pour ses effets bénéfiques en termes d'inclusion sociale et d'efficacité administrative. Si beaucoup de personnes en Inde en ont tiré des avantages, l'expérience des réfugiés révèle, elle, la part d'ombre de la numérisation. Aux procédures d'enregistrement et de surveillance hostiles aux non-citoyens, s'ajoutent l'exclusion économique et sociale, le harcèlement et les violations de droits humains dont souffrent les réfugiés.

Le Myanmar a tenté de digitaliser son propre système d'identification et a expérimenté des technologies² chinoises, indiennes et d'autres pays en contexte de déplacement forcé et de conflit. La dernière initiative du pays pour établir un système d'identification électronique prévoyait une coopération avec le gouvernement indien. Le régime militaire du Myanmar utilise déjà des documents d'identité pour renforcer ses systèmes de surveillance, de contrôle et de persécution. Si le pays devait adopter un système d'identification entièrement numérique, les droits des groupes minoritaires et d'opposition risqueraient donc de subir de nouveaux reculs.

L'expérience vécue d'un réfugié en matière de systèmes d'identification en Inde

Pour Jafar Alam,³ réfugié du Myanmar en Inde, la carte d'identité électronique indienne ou « carte Aadhaar » renferme non seulement ses données biométriques, mais aussi ses espoirs passés, son insécurité présente et sa peur de l'avenir. Né de parents rohingyas apatrides dans l'État de Rakhine, au Myanmar en 1995, Jafar s'est vu refuser la nationalité du Myanmar.⁴ Lorsqu'avec sa famille, il a fui les violences anti-musulmans en 2012 avec

140 000 autres personnes, les seuls documents prouvant la résidence de sa famille dans le pays ont été détruits par un incendie criminel.

A leur arrivée au Bangladesh, ce pays ne disposait d'aucun dispositif d'enregistrement des réfugiés.⁵ L'aide aux nouveaux arrivants se faisait au cas par cas et les arrestations étaient fréquentes. La famille avait du mal à joindre les deux bouts. Face à cette situation, Jafar et son frère aîné firent le choix difficile d'aller en Inde, un voyage risqué sans papiers d'identité.

En Inde, l'enregistrement des réfugiés était lent, mais malgré son statut irrégulier, Jafar a réussi à trouver un petit abri à partager ainsi qu'un emploi dans l'économie informelle. Au bout d'un an, il a obtenu une carte d'identité du HCR lui accordant une protection limitée contre le risque d'arrestation et un accès à des services de base, notamment des soins de santé à bas coût. Cela lui a aussi permis de recevoir une carte SIM qui l'a reconnecté avec le monde du savoir et avec sa communauté ethnique dispersée.

Grâce à la carte du HCR, attestant de son statut, Jafar a pu demander un visa à long terme (LTV) qu'il a reçu en 2014 et qui lui a ensuite permis d'obtenir une carte d'identité électronique intégrant les technologies les plus récentes, appelée Aadhaar, accordée à tous les résidents en 2016. La carte Aadhaar contient les données biométriques et démographiques de la personne et porte un numéro à 12 chiffres qui donne accès à toutes les données personnelles. Elle a été plébiscitée comme instrument d'inclusion sociale,⁶ limitant les formulaires papier, augmentant l'efficacité administrative et améliorant l'accès aux prestations



Couple de réfugiés Rohingya regardant les livres à demi brûlés de leur enfant après que leur camp, abritant 55 familles à Delhi, ait été entièrement dévasté pour la seconde fois dans un incendie tragique en juin 2021.

Crédits : Ali Johar

et aux services de protection sociale. La chance semblait enfin sourire à Jafar Alam. Une des premières choses qu'il a faites avec sa carte Aadhaar a été d'ouvrir un compte bancaire. Cela facilitait l'obtention d'un emploi et la réception et l'envoi d'argent avec des membres de sa famille. Mieux encore, la carte Aadhaar lui a permis de s'inscrire dans une école.⁷

Contribution de l'identification numérique à l'exclusion et à la persécution des réfugiés en Inde.

La situation changea brutalement avec l'annonce, en août 2017 par le gouvernement du parti Baratiya Janata Parti (BJP), que les réfugiés rohingyas seraient dorénavant considérés comme des « clandestins » et expulsés au Myanmar. L'émission de visas à long terme et de cartes Aadhaar ayant cessé, l'accès des réfugiés aux services fondamentaux devint plus difficile et ils devinrent plus vulnérables⁸ au harcèlement, aux arrestations et à la détention. Onze jours après cette annonce, les forces armées du Myanmar lancèrent des « opérations d'évacuation » brutales contre les Rohingyas, dont près d'un million dut fuir au Bangladesh. Les Rohingyas présents en Inde étaient sous la menace d'un *refoulement* les exposant à un risque de génocide.⁹

Il s'avéra que les données biométriques et démographiques présentes dans le système Aadhaar avaient été intégrées dans une base de données d'« immigrants clandestins ». En cette même année 2017, la police indienne effectua un exercice de « vérification et d'enregistrement » dans le camp de réfugiés de Jafar Alam, où il fut arrêté avec quatorze autres personnes. La police l'accusa d'avoir obtenu sa carte Aadhaar illégalement. Le document auquel il avait pourtant eu droit lui valut une peine d'un an de prison. Jafar Alam compte parmi les rares chanceux qui ont été libérés après avoir purgé leur peine. Selon l'association communautaire Rohingya Human Rights Initiative,¹⁰ au moins 776 réfugiés du Myanmar sont actuellement détenus pour une durée indéterminée en Inde.

La vie de Jafar Alam après sa libération ne fut plus du tout la même. Sa carte Aadhaar avait été gelée. Il n'était plus question d'achever son cursus scolaire, et les fournisseurs de services de téléphonie mobile exigeaient maintenant une carte Aadhaar pour obtenir une carte SIM. La carte Aadhaar étant aussi obligatoire pour percevoir des transferts d'argent, les réfugiés ne pouvaient plus bénéficier de l'aide financière de leur proches ou amis. La protection contre

l'arrestation apportée par sa carte du HCR ne cessait de se réduire, dans un environnement de plus en plus hostile.¹¹ Considérée par la loi comme une simple preuve de résidence, la carte Aadhaar était officiellement devenue un point d'accès unique à la quasi-totalité des services : éducation, services financiers, permis de conduire, cartes SIM, passeports, aides et services de base comme le gaz, l'eau et l'électricité. En 2018, la Cour Suprême indienne a statué¹² que les organismes privés ne pouvaient pas obliger leurs clients à produire une carte Aadhaar pour accéder à leurs services. Mais dans la réalité, les choses se passent différemment. Les réfugiés vivant en Inde savent que le système de gestion de l'identité numérique qui promettait initialement l'inclusion sociale, accroît aujourd'hui la marginalisation des réfugiés et des autres groupes de personnes privées de droits.

Jafar Alam craint maintenant en permanence une nouvelle arrestation, ou pire, d'être expulsé au Myanmar. Après le coup d'état militaire qu'a connu le Myanmar en 2021, sa ville natale a été submergée par des combats entre les forces armées du Myanmar et l'armée arakanaïse (un groupe composé essentiellement de Bouddhistes Rakhine luttant pour leur autodétermination). Depuis 2017, le gouvernement indien a expulsé un nombre indéterminé de réfugiés rohingyas au Myanmar, et 18 cas ont été documentés et suivis par la Rohingya Human Rights Initiative. Certains ont été arrêtés à leur arrivée au Myanmar, d'autres séparés de leur famille et d'autres se sont enfuis de nouveau.

Lien entre le système d'identification actuel du Myanmar et la surveillance opérée par le régime militaire

Le gouvernement indien a fourni à Jafar Alam un formulaire d'inscription en birman intitulé « Vérification des migrants clandestins en provenance du Myanmar ». Il lui était demandé de donner des informations sur ses proches vivant au Myanmar, ce qui, selon lui, pourrait conduire à ce qu'ils soient pris pour cible. Selon la Rohingya Human Rights Initiative, des données concernant les 18 Rohingyas expulsés ont été communiquées aux autorités du Myanmar. En retour, ces personnes ont reçu une carte de vérification

nationale (NVC) du Myanmar qui confère aux Rohingyas un statut de non-citoyen au Myanmar, dont la nationalité doit être vérifiée. Le système d'identification du Myanmar¹³ a souvent alimenté des dispositifs de surveillance, de persécution et de ségrégation.

Depuis le coup d'état militaire de 2021, un conflit civil a ravagé l'ensemble du pays. L'armée a accentué l'usage répressif des systèmes d'enregistrement et d'identification¹⁴ à l'encontre de l'opposition et des minorités issues des zones de conflit. Des restrictions de déplacement, complétées de points de contrôle et d'autres infrastructures de surveillance, ont été imposées, fragilisant encore les conditions d'obtention d'un revenu ou de fuite pour se mettre en sécurité. Les défaillances du système d'identification actuel ont certains avantages¹⁵ pour l'opposition. Beaucoup parviennent encore à contourner la surveillance militaire pour agir dans le pays ou fuir pour se mettre en sécurité. Pleinement consciente de ses lacunes en ce domaine, l'armée a expérimenté¹⁶ la biométrie sur les personnes déplacées, les apatrides et des membres de l'opposition.

Les projets du Myanmar pour la numérisation des données d'enregistrement et la mise en œuvre efficace de la biométrie exigent une assistance technique et des investissements de l'étranger. La violence génocidaire de 2017 et le conflit civil qui a suivi le coup d'état militaire de 2021 ont tarit le flux d'aide étrangère. Ce dernier a suscité des sanctions, le retrait des investisseurs étrangers et un détournement des fonds pour le développement destinés aux acteurs étatiques. Face au tarissement de l'aide fournie par les prêteurs internationaux et les entreprises de la tech, le régime s'est de plus en plus tourné vers l'Inde, la Chine¹⁷ et Israël. Pour Jafar Alam et les autres réfugiés qui, pour l'avoir vécu, savent à quel point les systèmes d'identification numériques peuvent aider les gouvernements à exclure et à précariser la vie des personnes marginalisées, le dévoiement des technologies d'identification par les autorités du Myanmar est une grande source d'inquiétude.

Risques de dévoiement des technologies d'identification numérique au Myanmar

La numérisation et la mise à niveau des systèmes d'identification sont souvent perçues comme un passage obligé pour les gros projets de développement économique et humain comme l'initiative ID4D¹⁸ du Groupe de la Banque mondiale. Leur rôle dans la prévention de l'apatridie est également considéré comme essentiel.¹⁹ Les systèmes numériques sont censés protéger les sociétés contre les risques de perte et de destruction de documents, typiques des systèmes « papier » et non centralisés. Toutefois, ils peuvent aussi accentuer le différentiel de pouvoir entre individus et autorités étatiques. Lorsque les autorités étatiques commettent des crimes, les technologies sont pour elles des armes efficaces de répression des dissidents et des minorités. Ainsi, les archives numériques ne pourront pas protéger la famille de Jafar Alam, dont les papiers d'identité ont été détruits, contre la violence administrative tant que les systèmes seront entre les mains de l'État militarisé du Myanmar.

Les promoteurs des systèmes d'identification numériques ont parfois désigné le système indien Aadhaar comme un exemple de bonne pratique. Les pièces d'identité dispensées sur la base de la résidence et non de la citoyenneté, écartent théoriquement tout risque d'exclusion des non-citoyens. Pourtant, l'expérience vécue des réfugiés et des apatrides en Inde indique que les systèmes d'identification basés sur la résidence peuvent perpétuer, voire aggraver, les structures endémiques de la discrimination et de l'exclusion en « enfermant » certaines personnes dans un statut juridique d'irrégularité²⁰ et en « excluant » certains groupes marginalisés de certains milieux socio-économiques et systèmes de protection sociale.

Lorsqu'ils sont complétés par d'autres technologies de contrôle des frontières, les systèmes d'identification numériques ont des liens avec la migration forcée, à la fois provoquant et prolongeant le déplacement. La « stratégie des quatre coupes »²¹ appliquée par l'armée du Myanmar depuis les années 1960 contre l'opposition et les minorités, vise à couper celles-ci du ravitaillement, du financement, de l'information et du recrutement. Le système

d'identification papier servait à restreindre la liberté de mouvement et à assurer la ségrégation des Rohingyas. Puis, il s'est mué en dispositif visant à couper l'accès²² à la nourriture, aux revenus, aux financements et à l'aide humanitaire ; et à l'accès international et au flux d'informations sur les atrocités.

Les systèmes d'identification numériques fournissant un point d'accès unique aux utilités et aux services peuvent établir des régimes de surveillance qui empêchent les opposants au régime militaire d'agir dans la clandestinité et même de fuir le pays ; ils peuvent favoriser la déchéance de nationalité²³ et des droits des personnes. Et, comme le montre le cas des Rohingyas, le refus d'accorder une identité légale facilite le déni du droit au retour qui, à son tour peut provoquer un déplacement prolongé et une privation d'accès aux solutions durables. Or, l'absence d'identité légale, et un enfermement croissant dans un réseau de frontières numériques rendent plus coûteux et plus risqués²⁴ les déplacements pour les personnes qui fuient en quête de sécurité.

Lors du recensement de 2014 et de l'introduction des Cartes de vérification nationales²⁵ (NVC), les communautés Rohingyas ont, par des méthodes de désobéissance civile, résisté à des pratiques d'identification étatiques coercitives et tyranniques, qui les relèguent dans la catégorie « étranger ». Si les pays occidentaux et les organisations internationales, y compris les Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, ont limité leur engagement avec le Myanmar sur ces questions, les intérêts étatiques et commerciaux ont continué à alimenter le transfert de technologies oppressives dans les mains des militaires.

Conclusion

La numérisation des systèmes d'identification comporte à la fois des protections et des risques pour les réfugiés et les personnes à risque d'apatridie et de déplacement forcé. La biométrie et l'enregistrement numérique des réfugiés peuvent améliorer l'efficacité des services et la fourniture de l'aide. Les technologies ont le potentiel d'améliorer l'accès des réfugiés aux protections, moyennant un système de confiance capable

d'aider les autorités et les fournisseurs de services à identifier facilement les besoins de protection des personnes. Cependant, les réfugiés doivent aussi avoir la garantie que leurs données sont sécurisées²⁶ et que l'identification électronique leur apportera une protection, et non des risques. Dans un contexte d'hostilité croissante envers les réfugiés, la numérisation tend à les exclure de certains milieux sociaux et économiques et à les enfermer dans leur statut d'irrégularité, renforçant d'autant leurs vulnérabilités et leurs risques.

S'ils tombent en de mauvaises mains, les registres et systèmes d'identification numériques risquent de renforcer la capacité des États à priver de droits les minorités et à générer de l'apatridie.²⁷ Au contraire, un usage vertueux de la numérisation des systèmes et registres d'identification nationaux améliorera les protections sociales des groupes marginalisés à divers niveaux, particulièrement pour les personnes exposées à un risque d'apatridie, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et retournant chez elles, ainsi que les réfugiés.

Les pièces d'identité au format papier se perdent ou sont détruites facilement, et les systèmes non numériques sont parfois inefficaces et une source d'erreurs qui accroissent la difficulté, pour les personnes à statut juridique précaire, de prouver leur identité, leur lieu de naissance, leurs liens familiaux, leur droit à la nationalité, au séjour et la propriété foncière. Moins de 20 % du territoire du Myanmar est soumis à l'autorité administrative²⁸ du régime militaire. Le restant est de plus en plus fréquemment gouverné par des administrations non étatiques dirigées par des opposants ethniques ou politiques. Ces groupes contrôlent la circulation transfrontalière des personnes et des biens, les douanes, les impôts, l'utilisation des terres, etc. Des administrations non étatiques visionnaires pourraient mobiliser ou réaffecter les technologies d'identification en vue d'établir des certificats de résidence, de lieu de naissance, de citoyenneté, de droits à la terre et d'accès pérenne aux dispositifs et droits à la protection sociale.

Natalie Brinham

Stagiaire postdoctorale à l'ESRC, Université de Bristol

natalie.brinham@gmail.com

X : @natbrinham

Ali Johar

Enseignant-chercheur sur la question des réfugiés, Refugees International

alijohar20@gmail.com

X : @mstjohar

1. Nos remerciements vont à la Rohingya Human Rights Initiative et à l'Institute on Statelessness and Inclusion. L'action de la Rohingya Human Rights Initiative est partie intégrante de la recherche et des travaux des co-auteurs. Une grande partie de nos travaux qui ont donné lieu à cet article a été soutenue par l'Institute on Statelessness and Inclusion. Les recherches actuelles de Natalie Brinham sont soutenues par le Economic and Social Research Council (ESRC).
2. bit.ly/digital-repression-Myanmar-2023
3. Jafar Alam n'est pas son vrai nom. Il a été modifié, ainsi que d'autres informations, afin de protéger son identité.
4. bit.ly/institutesi-navigating-faulty-map
5. bit.ly/guardian-burma-rohingya-refugees-bangladesh
6. bit.ly/aadhaar-scheme-promise-inclusive-social-protection
7. bit.ly/rohingyas-struggle-schooling-india
8. bit.ly/fire-rohingya-camp-exposing-indias-refugee-policies
9. bit.ly/rohingya-genocide
10. www.rohingya.org/about-us.html
11. bit.ly/institutesi-rohingya-refugees-india
12. bit.ly/constitutionality-aadhaar-act-judgment
13. bit.ly/rohingyas-dangerous-encounters-papers-cards
14. bit.ly/institutesi-citizenship-without-consent-myanmar
15. bit.ly/myanmars-juntas-census-heralds-totalitarian-nightmare
16. bit.ly/myanmars-biometric-data-collection-rights-violation-fears
17. bit.ly/myanmars-census-witch-hunt
18. <https://id4d.worldbank.org/about-us>
19. bit.ly/digital-id-help-stateless-people
20. bit.ly/institutesi-locked-in-locked-out-rohingya
21. bit.ly/militarys-four-cuts-human-rights-myanmar
22. bit.ly/genocide-attribution
23. bit.ly/citizenship-stripping-myanmar
24. bit.ly/surviving-statelessness-trafficking-rohingya
25. bit.ly/rohingya-refugees-resisting-id-cards
26. bit.ly/rohingya-ids-deny-citizenship
27. bit.ly/india-citizenship-list-assam
28. bit.ly/situation-maps-burma

Les dangers et les limites de la fouille des téléphones mobiles dans les procédures de demande d'asile

Par **Kinan Alajak, Derya Ozkul, Koen Leurs, Rianne Dekker** et **Albert Ali Salah**

De plus en plus, les autorités européennes passent au crible les téléphones des demandeurs d'asile, au mépris de leurs droits fondamentaux. Dans cet article, nous suggérons un changement de procédure pour privilégier l'équité dans le protocole de demande d'asile ainsi que la coopération volontaire afin d'atteindre des objectifs raisonnés.¹

Les demandeurs d'asile utilisent des téléphones mobiles à des fins diverses, notamment pour garder le contact avec leurs proches, planifier leur parcours, gérer leurs itinéraires et trouver des logements et des emplois. Toutefois, la dépendance à la technologie mobile rend aussi les demandeurs d'asile particulièrement vulnérables à la surveillance des gouvernements, car leurs appareils détiennent des informations sur leurs mouvements et leurs activités. Les autorités européennes utilisent de plus en plus souvent les données des téléphones mobiles pour recueillir des informations exploitables dans leurs décisions relatives aux demandes d'asile. Certains pays recherchent même des informations sur la criminalité et le terrorisme en lien avec les migrations.

La pratique de la fouille des téléphones mobiles a été sévèrement critiquée par des groupes de la société civile, notamment Gesellschaft für Freiheitsrechte² et Privacy International.³ Ceux-ci soutiennent que cette pratique est illégale, qu'elle viole la vie privée et qu'elle ne s'accompagne d'aucun consentement ni d'aucune mesure de protection qui puisse justifier sa nécessité et sa proportionnalité. En outre, le manque de transparence concernant le traitement des données, les logiciels d'investigation numérique et le fonctionnement des algorithmes utilisés au cours du processus pourrait remettre en cause l'équité de la procédure de demande d'asile.

Malgré ces critiques, plusieurs pays européens persistent à fouiller les téléphones mobiles des demandeurs d'asile. Selon le rapport du Réseau européen des migrations de 2017,⁴ la fouille des téléphones mobiles était une pratique normalisée

aux Pays-Bas et en Estonie, et optionnelle en Croatie, en Allemagne, en Lituanie et en Norvège. En Lettonie et au Luxembourg, des téléphones mobiles ont été confisqués dans des contextes de procédures criminelles. Des études⁵ montrent que l'analyse des données des téléphones mobiles est pratiquée aux Pays-Bas, en Allemagne, en Norvège et, dans une moindre mesure, au Danemark et au Royaume-Uni. La Belgique, l'Autriche et la Suisse ont également modifié leurs législations pour autoriser de telles pratiques.

Dans cet article, nous comparons les conclusions de deux études similaires, menées entre 2021 et 2023, sur les pratiques de fouille des téléphones mobiles en Allemagne et aux Pays-Bas.⁶ L'équipe de chercheurs des Pays-Bas a déposé une demande d'accès à l'information auprès du Service d'immigration *Immigratie en Naturalisatie Dienst* (IND) et de la police aux frontières *Afdeling Vreemdelingenpolitie, Identificatie en Mensenhandel* (AVIM). Ils ont interrogé treize fonctionnaires d'État, représentants de la société civile, responsables politiques et juristes. En Allemagne, Derya Ozkul a soumis plusieurs demandes d'accès à l'information auprès de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés - *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* (BAMF). Les deux études comprenaient également des entretiens avec des personnes concernées par la procédure d'asile. L'équipe néerlandaise a interrogé sept personnes provenant de Syrie et de Turquie, tandis que l'équipe allemande a interrogé onze demandeurs d'asile et réfugiés venus de Syrie et d'Afghanistan. Après un bref compte rendu des pratiques de fouille en Allemagne et aux Pays-Bas, nous soutenons qu'un grand nombre d'hypothèses erronées existent au sujet des « doubles de

données » (profils d'individus construits à partir de données numériques agrégées) et nous évoquons les réactions des demandeurs d'asile face à l'utilisation des technologies de fouille.

La fouille des téléphones mobiles en Allemagne et aux Pays-Bas

Les services d'immigration et de police aux frontières en Allemagne et aux Pays-Bas utilisent la fouille des téléphones mobiles pour identifier les demandeurs d'asile et déterminer leur pays d'origine. Dans le cadre de ce processus, des agents de l'administration publique confisquent les téléphones mobiles des demandeurs d'asile et tout autre appareil numérique aux fins de les parcourir manuellement ou d'en extraire automatiquement les données. Ces données sont ensuite analysées et utilisées lors des évaluations des demandes d'asile.

Au cours de notre recherche sur le terrain, nous avons constaté que les deux pays s'appuyaient sur des entreprises privées pour leur fournir le matériel et les logiciels, ainsi que l'assistance et la maintenance nécessaires. Les autorités allemandes ont recours à Atos, une entreprise informatique spécialisée dans la transformation numérique qui utilise des produits et services de deux sociétés d'investigation numérique mobile, MSAB et T3K-Forensics, afin de lire et d'analyser les données d'appareils électroniques. Aux Pays-Bas, la police a produit son propre logiciel d'automatisation de l'analyse de données. Elle a fait appel à des entreprises telles que Cellebrite, une société israélienne de renseignement numérique, pour fournir le matériel (par ex., le dispositif de déverrouillage UFED, pour Universal Forensic Extraction Device) et le logiciel qui extrait les données en amont de l'analyse.

Malgré de nombreuses similitudes dans la pratique, il existe des différences notables entre les deux pays. En Allemagne, le processus d'identification s'inscrit dans le cadre de la procédure d'asile, tandis qu'aux Pays-Bas, il est appliqué avant même la demande d'asile. En Allemagne, l'analyse des données des téléphones est donc de la responsabilité de l'autorité qui gère la procédure d'asile, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF). Aux Pays-Bas, au contraire, c'est

la police aux frontières (AVIM), et non l'autorité gérant la procédure d'asile (IND), qui analyse les données des téléphones.

La législation en vigueur est également différente. Aux Pays-Bas, la fouille des téléphones relève de la Loi sur les étrangers de 2000. Cette loi stipule que tous les demandeurs d'asile adultes sont tenus de coopérer à la fouille de leurs bagages, un processus qui comprend les supports de données (dont les téléphones mobiles et autres appareils numériques). À l'inverse, en Allemagne, la démarche dépend de la Loi sur l'asile, et seules les personnes ne disposant pas d'un passeport valide ou d'un passeport de substitution sont obligées de présenter leurs supports de données.

Aux Pays-Bas, les principaux objectifs de la fouille des appareils numériques est la vérification d'identité et le recueil d'indices en lien avec la sécurité nationale. Par conséquent, les informations issues du traitement des supports de données ne peuvent pas être utilisées par les services d'immigration pour vérifier les déclarations des demandeurs d'asile. Ce n'est que récemment que le parlement a proposé la vérification des demandes d'asile, dans l'idée de l'ajouter aux fins prévues par la loi. Ceci intégrerait la fouille des smartphones à la procédure de demande d'asile gérée par l'IND. En Allemagne, comme le traitement des données fait partie de la procédure d'asile, les informations obtenues peuvent être utilisées plus largement dans l'évaluation des demandes d'asile.

Conclusions générales : la fouille des téléphones mobiles dans la pratique

La fouille des téléphones mobiles telle qu'elle est pratiquée actuellement viole les droits humains fondamentaux, tels que ceux protégés par l'Article 7 (respect de la vie privée et de la vie de famille) et l'Article 8 (protection des données personnelles) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que l'Article 8 de la Convention. Pourtant, les autorités publiques ont le droit d'appliquer de telles pratiques en vertu des mêmes lois, au nom de la sécurité nationale.

En Allemagne comme aux Pays-Bas, les principaux objectifs déclarés de la fouille des

téléphones mobiles sont la vérification d'identité et l'enregistrement des demandeurs d'asile. Aux Pays-Bas, la fouille est aussi officiellement liée à la protection de la sécurité nationale. Lorsqu'il a été demandé aux demandeurs d'asile dans les deux pays de donner leur avis sur la fouille des téléphones mobiles, la plupart d'entre eux étaient d'accord avec les objectifs des autorités. Aux Pays-Bas, ils exprimaient notamment une inquiétude vis-à-vis des criminels de guerre qui auraient pu recevoir une protection au lieu de faire face à la justice dans leur pays d'origine pour les atrocités qu'ils avaient commises. En Allemagne, tous les participants à l'étude n'ont pas exprimé d'inquiétude par rapport à cette pratique, mais aucun ne pensait que la fouille était la meilleure façon d'atteindre ces objectifs.

Notre travail de terrain a permis d'identifier plusieurs problèmes révélant l'inefficacité de la fouille des téléphones mobiles pour atteindre les objectifs déclarés. Citons par exemple les problèmes techniques dus à des données inutilisables, limitées ou contaminées, ou encore le risque de formuler des hypothèses erronées sur les personnes sur la base des données numériques agrégées à leur sujet. Les demandeurs d'asile adoptent diverses tactiques pour éviter la violation de leur vie privée et protéger leurs droits.

Données inutilisables, limitées ou contaminées

En Allemagne,⁷ seules certaines des données récoltées dans les téléphones mobiles étaient exploitables. Environ un quart des relevés (23 % au premier trimestre de 2019 et 26 % en 2018) étaient techniquement inexploitable. Parmi les relevés exploitables, plus de la moitié (55 % au premier trimestre de 2019 et 64 % en 2018) ne contenaient aucune information utile. Sur les téléphones disposant de données utilisables, seulement 1 % des rapports (c'est-à-dire douze cas) se sont opposés à des demandes d'asile aux Pays-Bas. Aucune défaillance technique n'a été relevée, mais la collecte d'informations aux fins de la sécurité nationale, en particulier pour identifier des personnes soupçonnées de terrorisme, n'a produit aucun résultat non plus. En outre, le Conseil d'État néerlandais⁸ a conseillé de mieux définir

juridiquement l'objet de l'utilisation des données des smartphones et leur durée de rétention, car les smartphones contiennent de grandes quantités de données, notamment des données sensibles à caractère personnel.

Au-delà des défaillances techniques, l'efficacité de la fouille des téléphones mobiles dépend naturellement de la disponibilité des données. Une disponibilité limitée des données correspond à des situations où un téléphone mobile est resté inactif sur une longue période ou n'a été que très peu utilisé. Ceci peut s'expliquer par le fait que, souvent, les demandeurs d'asile craignent les autorités et peuvent choisir d'acheter un nouveau téléphone avant de les rencontrer. Nous avons observé cette situation chez plusieurs des personnes que nous avons interrogées, dans les deux pays.

Ainsi, une participante à l'étude aux Pays-Bas, une Syrienne de 29 ans, témoigne :

« Honnêtement, les gens connaissent ces agissements, donc ils n'emportent pas leur téléphone personnel. Ils prennent un nouveau téléphone car ils n'ont pas envie que quelqu'un aille regarder leurs données personnelles. »

Une autre participante en Allemagne, une Syrienne d'environ 20 ans, a expliqué qu'elle avait acheté un nouveau téléphone avant de faire sa demande d'asile car elle « [n'était] pas sûre qu'ils n'essaieraient pas de [l']espionner et de fouiller dans [ses] conversations et [ses] photos privées ». Elle voulait seulement « en finir avec [ce processus] et [avait] décidé d'acheter un nouveau téléphone ».

De plus, les données du téléphone peuvent être contaminées. Cela peut être le cas si plusieurs personnes utilisent un même appareil, ou si une personne utilise un appareil d'occasion. De nombreux demandeurs d'asile à qui nous avons parlé en Allemagne et aux Pays-Bas utilisaient des téléphones mobiles de seconde main et s'inquiétaient des traces possiblement laissées par des propriétaires précédents de leurs téléphones. Ils craignaient que leur demande d'asile ne soit rejetée à cause de cela.

Un des participants aux Pays-Bas témoigne :

« Peut-être que l'ancien propriétaire de votre téléphone est quelqu'un qui a commis des crimes de guerre, par exemple. Vous récupérez ce téléphone et vous venez avec aux Pays-Bas. Cela pourrait poser problème. »

Dans ces cas-là, les données contaminées peuvent susciter à tort la suspicion des autorités à l'égard des demandeurs d'asile. Aux Pays-Bas, les demandeurs d'asile peuvent être questionnés sur des sujets relatifs à la sécurité nationale et peuvent se voir refuser le dépôt d'une demande d'asile pour ces raisons. Même si ce refus est évité par une enquête plus poussée, la procédure d'asile risquera néanmoins d'être retardée. En Allemagne, les demandeurs d'asile peuvent être interrogés de manière plus poussée dans le cadre du traitement des demandes d'asile. Malheureusement, il est toujours difficile d'identifier la contamination des données dans une analyse criminalistique numérique, ce qui signifie que les demandeurs peuvent subir des interrogatoires inutiles qui sapent le principe d'équité de la procédure d'asile.

Interprétation erronée du contenu des données

Dans les cas où les données disponibles sont utilisables et ne sont pas contaminées, il existe quand même un risque d'interprétation erronée des autorités du pays. Par exemple, les autorités peuvent remettre en question le pays d'origine déclaré par la personne car les données de son téléphone mobile indiquent qu'elle a appelé fréquemment des numéros dans un autre pays, sans s'interroger sur les diverses raisons qui pourraient l'expliquer. Par exemple, des demandeurs d'asile dont les appels téléphoniques semblent incohérents peuvent très bien avoir de la famille résidant en dehors de leur pays d'origine déclaré.

Autre exemple problématique : les autorités gouvernementales peuvent ignorer le contexte culturel et se tromper dans l'interprétation des contenus. Ainsi, l'existence de photos d'armes peut suggérer un lien entre la personne et la criminalité, alors que, comme l'a expliqué l'un de

nos participants, « à certains endroits, les photos d'armes sont considérées comme indiquant un statut ». La décontextualisation des données et le fait de les « plaquer » arbitrairement sur l'histoire personnelle des demandeurs d'asile peut ainsi susciter des erreurs d'interprétation. Ce risque est exacerbé lorsque les données des smartphones sont extraites et analysées automatiquement, sans intervention humaine. L'automatisation fait partie du problème, mais ce sont surtout les biais sous-jacents intégrés au système qui nécessitent un examen approfondi.

En l'absence d'informations officielles sur la fouille des téléphones mobiles, les demandeurs d'asile prennent des dispositions pour se protéger d'accusations potentielles liées aux biais du système, comme nous l'a raconté un autre participant, un Syrien de 28 ans :

« Lorsqu'on m'a dit qu'ils prenaient nos téléphones, la seule chose qui aurait pu poser problème était qu'ils vérifient mes 1 000 amis sur Facebook pour voir s'il n'y aurait pas des contacts potentiellement douteux à leurs yeux. Certaines personnes changent parfois leur photo de profil pour paraître plus virils, vous voyez, par exemple des hommes du Moyen-Orient, donc... ceux-là, je les ai supprimés. Je ne voulais pas avoir de problèmes. »

En réaction aux biais raciaux perçus par les autorités, notre participant a effacé tous ses amis typés « moyen-orientaux » et portant des barbes pour avoir l'air « virils ». Mais ces réactions de la part des demandeurs d'asile peuvent alerter encore plus les autorités gouvernementales.

Une mauvaise interprétation pendant le traitement des supports de données peut aussi avoir des conséquences imprévues sur les demandes d'asile. Les autorités peuvent douter des déclarations d'un demandeur d'asile si les données de son téléphone contredisent ses dires ou ne fournissent pas de preuve suffisante de ce qu'il avance. Par exemple, l'Allemagne peut refuser une demande d'asile si un demandeur indique être membre de la communauté LGBTQ+, mais que les données de son téléphone n'en fournissent pas une preuve

suffisante. Pourtant, dans certains pays comme l'Iran, la Syrie et la Russie, l'application de rencontres gay populaire Grindr est interdite par la loi. En outre, le contexte culturel joue un rôle important. Comme nous l'a expliqué l'un de nos participants, dans certains pays « les gens n'osent pas télécharger Grindr ou garder des photos personnelles et intimes sur leur téléphone » de crainte d'être poursuivis en justice. Dans de tels cas, les autorités peuvent conclure qu'en l'absence de tels applications et contenus sur le smartphone, il n'existe pas de preuve suffisante pour accorder l'asile sur la base du statut LGBTQ+.

Conclusion

Nous avons évoqué la pratique de la fouille de téléphones mobiles et démontré que les procédures actuelles pouvaient nuire à son efficacité et à sa légalité. Selon cette pratique, les activités en ligne d'une personne peuvent être utilisées pour vérifier son identité et étayer ses déclarations sans tenir compte du contexte culturel et des limites techniques. En outre, la fouille des téléphones mobiles peut violer les droits des demandeurs d'asile au respect de la vie privée, à la protection des données personnelles et à une procédure d'asile équitable. Nous avons également évoqué les tactiques adoptées par les demandeurs d'asile pour contourner cette pratique et protéger leur vie privée. Au vu des limites de cette pratique, il est essentiel de se demander pourquoi elle est toujours appliquée. Les futures études devront évaluer si les risques potentiels associés à la fouille des téléphones et le stress causé chez les demandeurs d'asile sont justifiables. Elles devront se demander si le respect du principe « human in the loop » (selon lequel les données sont interprétées par des êtres humains) dans ce contexte spécifique peut suffire à atténuer les biais systémiques enracinés dans la prise de décision algorithmique.

Pour notre part, nous proposons un changement de politique : la fourniture des téléphones aux autorités gérant le droit d'asile doit être volontaire et uniquement si les demandeurs estiment qu'elle est utile pour étayer leur demande. Cette approche serait respectueuse de leurs droits fondamentaux et permettrait de s'assurer qu'ils ne sont pas soumis à une surveillance superflue.

Kinan Alajak

Assistant de recherche, département d'Études des médias et des cultures, université d'Utrecht
k.alajak@uu.nl X: @KinanAlajak

Derya Ozkul

Maître de conférences stagiaire, département de Sociologie, université de Warwick
derya.ozkul@warwick.ac.uk
X: @DeryaOzkul

Koen Leurs

Maître de conférences, département d'Études des médias et des cultures, université d'Utrecht
k.h.a.leurs@uu.nl X: @koenleurs

Rianne Dekker

Maître de conférences stagiaire à la School of Governance de l'université d'Utrecht
r.dekker1@uu.nl X: @RianneDekker_

Albert Ali Salah

Enseignant-chercheur, département des Sciences de l'information et de l'informatique, université d'Utrecht
a.a.salah@uu.nl X: @SzassTam

1. Nous remercions Maarten Bolhuis, Evelien Brouwer et Mirjam Twigt, dont les travaux académiques ont contribué à cette analyse. Les conclusions citées dans cet article ont été établies dans le cadre du projet Équité algorithmique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, financé par la fondation Volkswagen, et du projet Co-concevoir une procédure d'asile numérique équitable, financé par le COMMIT et les universités des Pays-Bas.
2. bit.ly/refugee-phone-search
3. bit.ly/graham-wood-privacy-int
4. bit.ly/2017-emn-synthesis-report
5. bit.ly/automating-immigration-asylum
6. Pour plus d'informations sur le cas des Pays-Bas, voir Inspectie Veiligheid & Justitie. (21 décembre 2016). De Identificatie van Asielzoekers in Nederland. Vervolgonderzoek naar de registratie en identificatie van asielzoekers door politie en Koninklijke Marechaussee. Ministerie van Justitie en Veiligheid, Den Haag. Pour le cas de l'Allemagne, voir Biselli, A. et Beckmann, L. 2020. Invading Refugees' Phones ; Palmiotto, F. et Ozkul, D. 2023. "Like Handing My Whole Life Over": The German Federal Administrative Court's Landmark Ruling on Mobile Phone Data Extraction in Asylum Procedures, *VerfBlog*, 28/02/2023.
7. bit.ly/invading-refugees-phones
8. bit.ly/government-gazette-netherlands

Dématérialisation des processus de demande d'asile aux États-Unis et externalisation au Mexique

Par **Abril Ríos-Rivera**

CBP One, l'application du gouvernement américain, fait partie d'un système de contrôle numérique des migrations qui favorise l'externalisation des frontières, paralyse la mobilité des personnes et sature la capacité des organisations à soutenir les demandeurs d'asile et les autres migrants au Mexique.



Coucher de soleil au mur frontalier entre le Mexique et les États-Unis vu du côté mexicain. Tijuana, Baja California, Mexique. Mai 2023. Crédits : Abril Ríos-Rivera

En théorie, toute personne peut demander l'asile¹ aux États-Unis, quel que soit son statut migratoire. Dans la pratique, la plupart de ceux qui souhaitent demander l'asile aux États-Unis ont besoin d'un accès à Internet et d'un téléphone pour télécharger et utiliser l'application CBP One. Avec cette application, les demandeurs d'asile peuvent planifier des rendez-vous pour lancer le processus de demande d'asile aux États-Unis. La fonctionnalité de prise de rendez-vous est disponible au centre et au nord du Mexique. Dans les faits, le processus de demande d'asile aux États-Unis commence donc au Mexique, frontière verticale² entre les États-Unis et l'Amérique latine.

Cet article analyse l'application CBP One en tant que composante d'un système de contrôle migratoire numérique, et il étudie la manière dont elle façonne la politique et les pratiques en matière d'immigration et d'asile, des deux côtés

de la frontière. Je me suis appuyée sur une étude ethnographique que j'ai menée d'octobre 2022 à juillet 2023 à Tapachula, au Chiapas (près de la frontière sud), à Mexico et à Tijuana, en Basse-Californie (près de la frontière nord), au Mexique.

Les smartphones font partie intégrante des processus migratoires. Les téléphones sont essentiels pour élaborer des itinéraires, créer et entretenir des relations sociales, conserver et partager des informations, envoyer et recevoir de l'argent, et demander ou renouveler un visa. Les téléphones sont utilisés pour stocker des justificatifs utiles pour les demandes d'asile. Ils permettent également la coordination entre les migrants et les organisations qui les soutiennent. Ceci peut aider les demandeurs d'asile à agir dans leur propre intérêt et à atteindre leur but.

Mais, si les technologies numériques peuvent servir les intérêts des migrants (y compris les

demandeurs d'asile), elles peuvent aussi être des instruments de surveillance et de contrôle. Par exemple, l'application SmartLINK des services d'immigration américains surveille les migrants par le biais de contrôles virtuels et de communications régulières avec les agents des services d'immigration. D'autres technologies numériques, comme SISCONARE,³ la plateforme en ligne de traitement des demandes d'asile au Brésil, sont utilisées dans la mise en œuvre des politiques migratoires. Si ces technologies facilitent la communication et peuvent faire gagner du temps aux autorités et à certains migrants, leur utilisation se limite⁴ aux personnes qui ont accès à des appareils électroniques, c'est-à-dire qui maîtrisent les technologies. De plus, elles menacent les droits humains et affectent le bien-être psychologique des utilisateurs. L'utilisation d'applications mobiles telles que CBP One augmente le nombre de contrôles le long des routes migratoires et transforme les téléphones des migrants en frontières mobiles.⁵

Quelles sont les raisons de l'introduction de l'application CBP One ?

Le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (appelé CBP, pour Customs and Border Protection), a lancé CBP One en 2020 comme portail⁶ d'accès à des services. Bien que l'application n'ait pas été conçue pour les demandeurs d'asile, à partir de janvier 2023, elle est devenue le moyen principal d'effectuer les démarches de demande d'asile et d'exception humanitaire (Humanitarian Parole) aux États-Unis depuis le Mexique.

Avant 2023,⁷ le Service des douanes et de la protection des frontières s'appuyait essentiellement sur des tiers pour renseigner les informations pour le compte des personnes. À l'époque des mesures de restriction du « Titre 42 », les organisations autorisées envoyaient les informations au Service des douanes et de la protection des frontières pour le compte des personnes cherchant à bénéficier d'exceptions humanitaires au Titre 42. À partir d'avril 2022, le Service des douanes et de la protection des frontières a autorisé les citoyens ukrainiens à renseigner leurs informations, dans le cadre du

programme « Uniting for Ukraine ». Ce programme a permis à des centaines d'Ukrainiens d'entrer aux États-Unis, tandis que les autres migrants et demandeurs d'asile devaient attendre au Mexique. En janvier 2023, le Service des douanes et de la protection des frontières a autorisé les migrants d'autres nationalités à renseigner leurs propres données.

La transformation de CBP One en outil de gestion des migrations est due à certains changements apportés à la politique migratoire des États-Unis. Voici les quatre politiques⁸ qui ont causé cette transformation :

(i) Listes d'attente, ou compteur (février 2016)

Cette politique s'appliquait aux villes frontalières du nord du Mexique, d'abord par le biais de listes sur papier, puis de listes numériques. Les demandeurs d'asile, puis les organisations et les autorités mexicaines géraient ces listes. Chaque jour, le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis demandait la liste et laissait un certain nombre de personnes entrer sur le territoire des États-Unis. En novembre 2021, cette politique a été déclarée illégale et a été retirée.

(ii) Protocoles de protection des migrants, ou « Rester au Mexique » (janvier 2019)

Cette politique permettait le renvoi des personnes au Mexique pendant le traitement de leur demande d'asile à la frontière sud des États-Unis, dans l'attente de leur audience sur le sol américain. Elle a été suspendue en janvier 2021, abolie en juin 2021, modifiée et réinstaurée en décembre 2021, puis arrêtée en octobre 2022. Il n'existe pas de nouveaux dossiers ou audiences.

(iii) Titre 42 (mars 2020)

Cette politique autorisait le gouvernement américain à expulser les migrants et les demandeurs d'asile pour des motifs de protection de la santé publique. Au moins 2,8 millions d'expulsions ont été effectuées dans le cadre du Titre 42, une mesure critiquée en raison de l'absence de lien direct avec des questions de santé publique. La déclaration d'état d'urgence sanitaire qui justifiait ces expulsions a expiré le 11 mai 2023.

(iv) Contournement des voies légales, ou « interdiction de l'asile » (mai 2023)

Cette règle suppose que les personnes qui traversent la frontière sud des États-Unis sans autorisation ne sont pas éligibles à l'asile si elles n'ont pas de rendez-vous CBP One ou si elles ont reçu l'asile dans un pays tiers sur leur trajet vers les États-Unis. Des exemptions s'appliquent aux personnes qui ont reçu l'autorisation de migrer vers les États-Unis aux fins de s'engager dans un processus d'exception humanitaire (Humanitarian Parole), qui n'étaient pas en mesure d'accéder à l'application ou de l'utiliser, à qui on a refusé le droit d'asile dans un pays tiers, ou qui sont des enfants non accompagnés. Cette règle a fait l'objet de deux actions en justice.

Les technologies numériques ont accompagné la mise en œuvre de ces politiques, qui ont permis aux autorités des États-Unis d'utiliser le Mexique comme frontière externe. En raison de pressions économiques, notamment relatives aux tarifs sur les exportations mexicaines, le Mexique a accepté cette condition. CBP One est un outil de contrôle, une forme de compteur 2.0 qui maintient les demandeurs d'asile dans les pays du Sud global.

Le fonctionnement de CBP One a évolué au fil du temps. Chaque jour, l'application dispense un nombre limité de rendez-vous. Les personnes remplissent leur formulaire de demande, entrent dans un système de type loterie et reçoivent une notification le jour suivant leur indiquant si elles ont ou non décroché un rendez-vous, généralement fixé quelques semaines plus tard.

Les politiques et les pratiques en matière d'immigration et d'asile paralysent la mobilité

L'utilisation de CBP One ne commence pas à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. De nombreuses personnes connaissent déjà l'application dès le début de leur périple. En raison des nombreux changements dans les politiques migratoires, les migrants et les demandeurs d'asile doivent constamment revoir leurs plans. Ils doivent demander l'asile au Mexique, même s'ils ne le souhaitent pas, et patienter dans des villes où ils ne disposent pas de réseaux de soutien. Tout au long de mes recherches, les politiques migratoires des États-Unis et du Mexique ont subi

de nombreux changements. Le Mexique reste toutefois l'un des pays ayant le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile au monde. Les détentions de migrants en situation irrégulière au Mexique ont atteint un niveau record en 2023.⁹

Pourquoi est-il fondamental de réfléchir à l'immigration clandestine et aux demandes d'asile au Mexique en lien avec CBP One ? Des milliers de personnes traversent la frontière sud du Mexique, recherchant la sécurité et des opportunités aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Les politiques et les pratiques migratoires actuelles entravent leur parcours. Le recours au statut de réfugié et à la protection complémentaire au Mexique fait partie d'une stratégie de dissuasion.

Penchons-nous sur le cas de Nicole et Ale (25 et 30 ans), un couple hétérosexuel transgenre d'Amérique centrale qui a fui la violence transphobe et a dû attendre des mois à Tapachula avant de recevoir les documents nécessaires.¹⁰ Des milliers de personnes sont bloquées à Tapachula¹¹ dans l'attente d'une solution concernant leur statut de réfugié ou de documents supplémentaires leur permettant de circuler au Mexique en toute sécurité et d'éviter les itinéraires illégaux. Malgré leur volonté de ne pas rester au Mexique de peur que leurs bourreaux ne les identifient, Nicole et Ale ont demandé et obtenu le statut de réfugiés au Mexique.

Gabriela, réfugiée salvadorienne de 29 ans, m'a raconté avoir vécu la même chose :

« Je ne voulais pas du statut de réfugiée [...] C'était seulement pour pouvoir aller de l'avant [...] ».

Le statut de réfugié est utilisé comme un permis de transit. C'est presque le seul moyen d'obtenir un accès aux documents d'immigration au Mexique. Le processus prend plusieurs mois et, dans certains cas, les dossiers des demandeurs d'asile ne sont jamais résolus. En 2023, 20 % à peine des demandes d'asile ont été évaluées. « La stratégie consiste à décourager les gens », commente le défenseur des droits humains Guillermo Naranjo.

L'utilisation par le Mexique du statut de réfugié comme justificatif principal pour les migrants

forcés pose problème. En effet, considérer le Mexique comme un « pays sûr » est déjà discutable, mais la recherche d'une protection de réfugié au Mexique peut en plus réduire les chances du demandeur d'obtenir l'asile aux États-Unis. L'une des exemptions prévues à la règle de Contournement des voies légales s'applique aux personnes à qui l'asile a été refusé dans un pays tiers, y compris le Mexique. Or, comment les demandeurs d'asile peuvent-ils remplir ce critère si le Mexique ne dispose pas de la capacité nécessaire pour traiter les demandes d'asile ? Le recours généralisé au statut de réfugié est une stratégie d'externalisation des frontières qui lie le processus d'octroi du droit d'asile aux États-Unis à celui du Mexique.

CBP One est une forme de justificatif qui, dans certains cas, permet la traversée du Mexique. Les migrants et les demandeurs d'asile que j'ai interrogés ont confirmé que, sans documents d'immigration, les compagnies de bus refusaient de leur vendre des billets pour le trajet. Ces compagnies et les autorités migratoires mexicaines demandent souvent une preuve de CBP One attestant que la personne en question doit bien se trouver au centre ou au nord du Mexique.

Madison, une réfugiée transgenre équatorienne de 22 ans, que j'ai rencontrée à Tapachula, m'a expliqué que bien qu'elle ait reçu un visa humanitaire lui permettant de voyager au Mexique, la compagnie de bus ne l'a pas laissée monter à bord sans confirmation de CBP One :

« J'ai reçu la confirmation de CBP One indiquant que je devais me rendre à un point d'entrée pour pouvoir me déplacer. Alors ils nous ont laissés embarquer et nous sommes allés à Mexico. » – Madison

Le recours au statut de réfugié et à CBP One au Mexique contribue à empêcher les migrants forcés de sortir de l'Amérique latine. Comparée aux systèmes de contrôle migratoire précédents, la stratégie s'est révélée efficace pour répartir les migrants forcés dans l'ensemble du pays, mais elle a surchargé les villes d'accueil et les foyers, en particulier aux frontières sud et nord du Mexique. Les demandeurs d'asile sont contraints

à de longues attentes dans des zones où ils n'ont ni emploi ni réseau de soutien. Ces périodes prolongées sont sources d'incertitude et de risques physiques et psychosociaux exacerbés.

Les (dés)avantages de CBP One : quelles leçons pouvons-nous en tirer ?

L'un des principaux avantages de CBP One est qu'elle accélère le processus administratif des autorités américaines. Elle leur permet de surveiller les personnes, d'obtenir des informations de manière systématique et de limiter le nombre de personnes qui entrent aux États-Unis. Les quelques avantages de l'application concernent les autorités, et non les personnes qui ont besoin de protection.

Les organisations de droits des migrants ont signalé¹² à plusieurs reprises que l'application soutenait la violation du droit d'asile. Elle détourne les ressources vers les téléphones et le crédit téléphonique et elle présente de nombreux défauts techniques. L'application est disponible uniquement en anglais, espagnol et créole haïtien. Ceci a causé quelques problèmes, notamment pour les communautés autochtones, qui parlent d'autres langues, et pour les personnes qui ne savent pas lire (dont beaucoup de femmes). Dans les familles, l'application est souvent contrôlée par les hommes. Cette situation accentue la subordination des femmes et perpétue les inégalités dans les relations de pouvoir.

L'application CBP One a été conçue pour limiter l'influence des passeurs et du crime organisé. Toutefois, l'application encourage la fraude et le commerce illégal. De nombreux migrants paient¹³ des tiers pour les aider à utiliser l'application CBP One ou pour enregistrer des personnes en dehors du nord et du centre du Mexique par le biais d'un réseau privé virtuel, ou VPN. CBP One favorise le crime organisé et renforce l'économie numérique du contrôle migratoire imposé par les autorités et perpétué par leurs exécutants.

L'utilisation de cette technologie rallonge les périodes d'attente, crée une immobilité forcée et contribue à la saturation des foyers au Mexique. Les foyers de migrants et les organisations ne peuvent répondre qu'à certains besoins des

migrants et demandeurs d'asile. Nicole et Ale ont attendu un an au sud, au centre et au nord du Mexique. À Tijuana, Nicole m'a raconté

être toujours dans le foyer. « L'application ne m'a donné aucun rendez-vous [...] La connexion Internet est instable au foyer car tout le monde envoie une demande de rendez-vous. »

La société civile et d'autres organisation soutenant les réfugiés et les autres migrants leur fournissent surtout un abri (ou un logement) et de la nourriture. Certaines fournissent un accès Internet, un soutien psychosocial, des conseils juridiques, des informations, une éducation et des moyens de transport. Les organisations assument les tâches suscitées par des politiques restrictives et soumises à des changements permanents. Bien que le travail de ces organisations soit fondamental pour la survie des migrants, il ne va pas au-delà des solutions de court terme.

L'expérience de CBP One montre que les technologies numériques sont susceptibles d'améliorer les processus migratoires, mais qu'elles sont également nuisibles car elles entravent l'accès à la protection internationale. Voici mes recommandations :

(i) À court terme

- CBP devrait corriger les défauts techniques de l'application.
- L'application devrait inclure d'autres langues, surtout des langues de populations autochtones.
- CBP devrait intégrer des stratégies visuelles conviviales pour les personnes qui ne savent pas lire.
- CBP devrait créer, actualiser et partager des contenus d'information sur l'application et la résolution de problèmes avec l'application.
- La règle d'interdiction de l'asile aux États-Unis doit être abolie.
- Prendre en compte les questions de genre est fondamentale pour atténuer les vulnérabilités des migrants de divers genres lors de leur attente au Mexique. Élaborer des programmes pour des personnes de genres divers peut les

aider à accéder à davantage de moyens de subsistance et leur éviter de se tourner vers la prostitution faute d'options disponibles.

(ii) À moyen terme

- CBP devrait supprimer l'obligation d'obtenir un rendez-vous à l'un des points d'entrée et offrir des solutions sur le territoire des États-Unis.
- Le Canada devrait être impliqué dans les processus de réinstallation et d'assistance. Des milliers de migrants choisissent le Canada comme destination.

La mise en œuvre de ces recommandations sera insuffisante si la politique des États-Unis et du Mexique en matière d'immigration et d'asile ne change pas. Le discours politique¹⁴ des deux pays consiste à évoquer leur investissement dans des programmes humanitaires et de développement, mais cet investissement est consacré à la protection des frontières. Comme le souligne de Haas¹⁵, les flux migratoires mondiaux ne sont pas à leur plus haut niveau historique et les restrictions aux frontières produisent plus de migration. Il est important d'investir dans des programmes de promotion de la mobilité comme une option réelle, et pas comme la seule alternative.

« Personne ne veut émigrer de son pays et quitter son peuple, nous le faisons par nécessité » rappelle Gabriela, réfugiée salvadorienne de 29 ans.

Abril Rios-Rivera

Doctorante, Centre on Migration Policy and Society, université d'Oxford
Abril.riosrivera@compas.ox.ac.uk [linkedin.com/in/abrilrios/](https://www.linkedin.com/in/abrilrios/)

1. bit.ly/asylum-eligibility-applications

2. bit.ly/migrants-trapped

3. bit.ly/conare-web-login

4. bit.ly/brazil-country-report

5. bit.ly/glitches-digitization-asylum

6. bit.ly/cbp-one-mobile-application

7. bit.ly/cbp-one-overview

8. bit.ly/us-border-primer

9. bit.ly/detencion-migrantes-mexico

10. Les citations proviennent d'entretiens menés par l'auteur. Des pseudonymes sont utilisés.

11. bit.ly/migrants-set-out-mexico-s-border

12. bit.ly/challenge-cbp-one-turnback-policy

13. bit.ly/asylum-seekers-cbp-one-challenges

14. bit.ly/mexico-us-joint-communication

15. bit.ly/how-migration-really-works

Étude du rôle fondamental de la littératie numérique en contexte de déplacement forcé

Par **Jenny Casswell**

Les technologies numériques peuvent être des catalyseurs de changement positif pour les populations déplacées de force dans la mesure où les personnes possèdent les compétences numériques nécessaires pour participer aux activités numériques de manière pertinente et dans des conditions d'égalité et de sécurité.



Un mentor accompagne un élève pendant une leçon dans le centre de Nairobi, au Kenya, où le Conseil danois pour les réfugiés, partenaire du HCR, assure la formation en littératie numérique de Kenyans et de réfugiés. Crédits : HCR/Charity Nzomo

Historiquement, le rôle essentiel de la littératie numérique en contexte de déplacement forcé a été sous-estimée et mal comprise, et dans le meilleur des cas considérée comme une question secondaire.

Pourtant, l'adoption croissante des nouvelles technologies dans les sociétés nous a révélé et permis de comprendre le rôle essentiel que joue la littératie numérique dans l'inclusion numérique et la protection des personnes déplacées de force et apatrides. Malgré les progrès réalisés, un effort concerté est nécessaire pour améliorer les actions engagées en matière de littératie numérique afin

de garantir aux communautés déplacées et aux communautés d'accueil une utilisation efficace et sécurisée des technologies et de réduire le risque numérique encouru.

Cet article s'appuie sur un ensemble de plus en plus vaste de données probantes sur cette question, et il présente des exemples d'interventions innovantes en littératie numérique. Il aborde aussi les écueils les plus courants et émet des recommandations visant à renforcer l'efficacité de mise en œuvre des interventions de littératie numérique en contexte de déplacement forcé.

Définir précisément la littératie et les compétences numériques

La littératie numérique est un sujet vaste qui comprend à la fois les compétences fondamentales (savoir naviguer sur Internet et chercher des contenus à l'aide de navigateurs ou d'applications), et des connaissances numériques plus poussées (création de contenus numériques, codage, et traitement des données).

L'absence de consensus autour d'une définition standard de la littératie et des compétences numériques n'a pas facilité la conception et la mise en œuvre de interventions. En contexte de crise humanitaire, ce manque de clarté a favorisé les approches au cas par cas¹ de l'amélioration de la littératie et des compétences numériques des populations déplacées de force. Ces initiatives ont limité les opportunités de partage de connaissances et d'apprentissage, aboutissant souvent à des programmes d'apprentissage du numérique médiocres et inefficaces.

Comment, dès-lors, convient-il de définir les termes ? Les « compétences numériques » désignent globalement les modalités techniques (le quoi et le comment) d'utilisation des technologies numériques, tandis que la « littératie numérique » correspond davantage à la résolution créative de problèmes en contexte (pourquoi, quand, qui et pour qui).² Les avancées technologiques et la montée des risques numériques qui les accompagne exigent de compléter les savoirs techniques opérationnels par des compétences plus qualitatives.

Le HCR et d'autres organisations intervenant auprès des populations déplacées s'adaptent à cette nouvelle réalité en intégrant les compétences numériques dans la catégorie plus générale de la littératie numérique. La définition³ de la littératie numérique que propose l'USAID est adaptée aux pays à revenu faible et intermédiaire et à tous les types d'appareils (y compris les téléphones mobiles, parfois laissés pour compte dans les définitions de la littératie numérique). Les trois quarts des réfugiés⁴ vivent dans des pays à revenu faible et intermédiaire où le principal moyen de connexion à Internet est le téléphone mobile. Cette définition est donc parfaitement adaptée aux contextes de déplacement forcé :

« La littératie numérique est la capacité d'accéder aux informations, de les gérer, de les comprendre, de les intégrer, de les communiquer, de les évaluer et de les créer par une utilisation sûre et appropriée des technologies numériques et de réseaux dans le but de participer à la vie économique et sociale. » USAID, 2022.

Cette définition ne peut qu'encourager les praticiens humanitaires à intégrer à leurs programmes les compétences plus qualitatives de la littératie numérique, y compris celles concernant les risques numériques, en complément des compétences techniques qui étaient traditionnellement les seules envisagées. Une approche plus nuancée de la question devrait aussi inciter le secteur humanitaire à adopter une vision plus cohérente et réfléchie, favorisant le partage des enseignements tirés des bonnes et mauvaises pratiques de la littératie numérique.

Un ensemble de plus en plus vaste de données probantes sur la littératie numérique

Jusqu'à récemment, nous possédions peu de données permettant d'évaluer le niveau de littératie numérique,⁵ les inquiétudes, les priorités et les besoins des communautés déplacées, alors même qu'il s'agit d'un point de départ indispensable⁶ à toute formation au numérique.

En 2022, la GSMA et le HCR ont réalisé une étude⁷ au Liban, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et au Soudan du Sud afin de mieux comprendre l'usage des téléphones portables par les communautés déplacées. Celle-ci a très clairement révélé que les problèmes de littératie numérique et de compétences numériques sont un obstacle récurrent à l'inclusion numérique des communautés, quel que soit le contexte.

En PNG, près des deux tiers des utilisateurs de téléphones n'utilisant pas Internet expliquaient leur exclusion numérique par le fait qu'ils « ne savent pas utiliser Internet par eux-mêmes. » Dans tous les contextes, le faible niveau de littératie en général et de littératie numérique en particulier constituaient des obstacles spécifiques pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Ces résultats confirment une étude antérieure⁸ sur les personnes handicapées à Nairobi, au Kenya. Au Soudan et en PNG, le faible

niveau de littératie numérique et de la confiance dans les services monétaires par téléphonie mobile a suscité des craintes concernant la sécurité des fonds et des données personnelles, et cela a souvent abouti à une faible utilisation des services financiers numériques.

« Je ne m'y connais pas bien en téléphones, et [encore] moins en argent mobile... Je pourrais essayer d'apprendre [si seulement] j'avais un téléphone. »

– Femme déplacée à l'intérieur de son propre pays, Bor, Soudan du Sud.

Lien entre littéracie numérique et protection numérique

La littératie numérique est un prérequis pour l'inclusion numérique, et contribue aussi largement à la protection numérique.⁹ Un faible niveau de littératie numérique associé à une forte exposition à la technologie crée un risque, notamment pour les personnes les plus marginalisées.

Une étude du HCR en Ouganda¹⁰ a montré que les réfugiés se sentent souvent impuissants à se protéger contre les menaces en ligne et les risques numériques. Une étude réalisée au Liban¹¹ indique que les escroqueries liées à l'aide sont courantes, et que les fausses informations sur les services humanitaires rendaient encore plus problématiques la fourniture et l'accès à ces services. Un tiers des utilisateurs de téléphones ciblés par des escrocs déclaraient avoir de ce fait subi un préjudice, par exemple : paiement d'un accès à un faux programme de réinstallation, pertes de temps, lecture de fausses informations sur l'aide humanitaire.

Ces exemples montrent que pour respecter son engagement à « ne pas nuire », le secteur de l'humanitaire doit s'assurer que les personnes déplacées et apatrides possèdent les compétences et les connaissances requises pour atténuer les risques liés aux technologies. L'inaction en ce domaine ne ferait qu'augmenter l'exposition des populations déplacées aux prédateurs numériques.

Préconisations pour une mise en œuvre effective des interventions de littératie numérique

L'omniprésence des technologies dans notre vie quotidienne a multiplié les initiatives de formation

des populations déplacées sur les technologies numériques. Toutefois, la mise en œuvre efficace des interventions de littératie numérique n'est pas chose facile, et les résultats escomptés à long terme des formations (opportunités d'emploi/moyens de subsistance, inclusion financière, amélioration de la sécurité en ligne, etc.) sont rarement au rendez-vous.

Voici quelques exemples de formations de mauvaise qualité : formations au cas par cas de courte durée (souvent quelques heures ou jours) dispensées sur un appareil (généralement un ordinateur portable) auquel les participants n'ont pas accès en dehors des séances, enseignement de compétences techniques trop pointues et/ou inadaptées au public cible.

L'évaluation par le HCR d'interventions dans divers contextes de déplacement forcé a permis d'identifier une série de facteurs à prendre en compte pour pouvoir concevoir et mettre en œuvre une formation de littératie numérique efficace.

1. Impliquer les communautés dans la cocréation, la conception et la dispensation de la formation

La compréhension des compétences, capacités et préférences des communautés locales est indispensable, notamment pour pouvoir s'appuyer sur les connaissances existantes des pionniers locaux du numérique en matière de renforcement des compétences.

2. S'appuyer sur les programmes de formation en littératie/compétences numériques existants

Beaucoup de formations en littératie numérique ont déjà été conçues et testées. Il n'est donc pas nécessaire d'essayer de systématiquement tout réinventer. Il est également important d'évaluer les approches nationales du renforcement de la littératie numérique.

3. Adapter les contenus et la formation aux besoins spécifiques et à la vie des communautés

Pour être efficace, la formation en littératie numérique doit tenir compte de la vie quotidienne des personnes et de leurs besoins. Cela suppose d'avoir une compréhension fine des types de compétences numériques qu'elles souhaitent acquérir. Pour y parvenir, on pourra former des formateurs au niveau local et collaborer avec

des organismes experts pour créer et adapter des formations pour les différents groupes.

4. Mener une réflexion approfondie sur les conditions de réussite des formations destinées aux groupes marginalisés

Avez-vous une connaissance approfondie de tous les secteurs de votre public, leur niveau de littératie numérique, leurs besoins et leurs préférences d'apprentissage ? Les fractures numériques¹² sont souvent plus profondes en contexte humanitaire, et les programmes d'acquisition des compétences numériques doivent pleinement intégrer les spécificités de ces groupes. Pour être efficaces, les interventions de littératie numérique auprès des groupes marginalisés doivent pouvoir s'appuyer sur des évaluations détaillées des besoins afin de proposer des prestations personnalisées aux publics cibles.

5. Intégrer la sécurité numérique à votre formation

Les groupes déjà exposés à un risque de préjudice élevé courront vraisemblablement un risque encore plus grand (détournement des données personnelles, cyberharcèlement, désinformation, escroqueries/fraudes, etc.) si les formations au numérique n'intègrent pas des contenus de sécurité numérique.

6. Élaborer un cadre efficace de suivi et d'évaluation

Il est important de pouvoir évaluer l'efficacité de votre formation, et l'amélioration des compétences numériques et du niveau de confiance de vos participants. Ne vous contentez pas de vérifier la présence en cours ou le niveau de satisfaction des participants. Pour aller plus loin, appliquez des critères de mesure des réactions, de l'apprentissage, des comportements et des résultats (voir le modèle Kirkpatrick¹³ d'évaluation).

7. S'efforcer de créer une formation durable

L'adoption d'outils et services numériques oblige à proposer aux utilisateurs diverses opportunités d'apprentissage et de participation à des activités de remise à niveau. Les interventions limitées dans le temps sont moins enrichissantes que les programmes de littératie numérique continus et répétés. En collaborant avec des partenaires, des organismes publics, des représentants de la

société civile ou du secteur privé, vous pourrez créer des formations plus longues, plus durables et de plus grande envergure que les programmes individuels.

Approches innovantes de la littératie numérique

Les organismes qui interviennent en contexte humanitaire commencent à mettre en pratique les principes énumérés ci-dessus. Le HCR définit actuellement des approches innovantes de développement de la littératie numérique à travers son Fonds d'innovation numérique.¹⁴ En Indonésie,¹⁵ le HCR et ses partenaires montrent comment adapter les programmes de littératie numérique aux besoins en organisant des ateliers de cocréation avec les communautés de réfugiés. Le projet insère les programmes dans des centres d'apprentissage établis pour bénéficier des ressources et de l'expertise existantes tout en renforçant la durabilité. Des compétences numériques plus avancées, comme le développement Web, sont enseignées en partenariat avec GoMyCode en Tunisie,¹⁶ et complétées par des séances d'orientation de carrière afin de faciliter le passage de l'apprentissage au métier.¹⁷

Le Digital Opportunity Trust (DOT) et la GSMA sont aussi des exemples de réussite dans la formation à la littératie numérique. Ces deux organismes ont compris l'intérêt d'identifier et de former des formateurs locaux afin d'optimiser la durabilité et l'impact de leurs initiatives. Les programmes du DOT s'appuient sur les leaders communautaires et les ambassadeurs du numérique. Au Rwanda par exemple, des membres des communautés reçoivent une formation de conseiller d'orientation des métiers du numérique pour aider les réfugiés à accéder à des bourses et des emplois en ligne.

La GSMA travaille avec des opérateurs mobiles qui font appel à des agents de gestion de l'argent mobile dans les communautés locales pour dispenser des formations sur la base de l'outil de formation à l'Internet mobile de la GSMA¹⁸ (MISTT). Le MISTT est un ensemble de ressources gratuites servant à enseigner aux populations, sur le principe de la formation des formateurs, les compétences essentielles pour accéder à l'Internet mobile et l'utiliser. La gestion des risques numériques est également abordée. Les contenus « MISTT »

ont permis de transmettre des compétences numériques à plus de 65 millions de personnes dans plus de 27 pays. En partenariat avec le PAM, la GSMA a mobilisé les contenus du MISTT pour améliorer les compétences financières numériques des femmes en Somalie¹⁹ et au Burundi.

Recommandations

Les recommandations suivantes visent à hausser le niveau de littératie numérique des communautés déplacées de force.

Adopter une définition cohérente de la littératie numérique

Adopter une définition cohérente de la littératie numérique - reconnaissant l'importance des compétences plus qualitatives, indispensables pour une utilisation sécurisée et efficace de la technologie - par exemple la compréhension des risques numériques, est une mesure indispensable. Grâce à elle, les praticiens humanitaires n'enseigneront plus de simples savoir-faire techniques, ils proposeront une approche élargie visant des résultats à plus long terme comme l'emploi numérique ou l'inclusion financière.

Éviter les écueils les plus courants et s'inspirer des meilleures pratiques

Pour faire grimper le niveau de la littératie numérique, les secteurs du développement et de l'humanitaire utilisent des solutions au cas par cas qui reproduisent toujours les mêmes erreurs. Soyez attentif aux écueils les plus courants et aux préconisations mis en avant dans cet article avant de concevoir votre formation. En outre, écoutez vos pairs du secteur qui présentent des exemples innovants d'amélioration du niveau de littératie numérique des personnes déplacées qui ont produit des résultats positifs d'envergure.

Veiller à ce que la littératie numérique soit parfaitement intégrée à la stratégie numérique

Les programmes d'apprentissage du numérique ne doivent pas se limiter à l'accès à la connectivité et aux appareils et services numériques. Ils doivent être un vecteur puissant de développement de la littératie numérique des communautés. La littératie numérique doit faire partie intégrante des stratégies numériques mises en œuvre par la plupart des organisations humanitaires. Par exemple, le

HCR reconnaît que la littératie numérique²⁰ est un prérequis des trois domaines de résultat de sa Stratégie de transformation numérique 2022-2026²¹ (Inclusion numérique, Protection numérique et Services numériques), et il consacre des ressources à cette question cruciale.

À terme, les transformations bénéfiques apportées par l'inclusion numérique des personnes déplacées de force et apatrides ne seront effectives que si la littératie numérique cesse d'être considérée comme une question secondaire et devient la priorité absolue des interventions humanitaires numériques.

Jenny Casswell

Spécialiste de la littératie numérique, HCR

jennycasswell@gmail.com

X: @jencasswell

1. bit.ly/unhcr-digital-literacy-refugees
2. bit.ly/digital-skills-vs-digital-literacy
3. www.usaid.gov/digital-development/digital-literacy-primer
4. www.unhcr.org/mid-year-trends-report-2023
5. Historiquement, les premières évaluations concernant l'adoption des technologies par les communautés déplacées étaient souvent liées au développement de supports et à son intersection avec l'action humanitaire. Ainsi sont apparus les concepts de communication avec les communautés, d'engagement communautaire et de responsabilité vis-à-vis des personnes affectées. Cependant, la littératie numérique était rarement prise en compte bien qu'elle soit fortement corrélée avec les canaux, la confiance dans les sources d'information, etc.
6. www.gsma.com/mobilefordevelopment/conua/
7. bit.ly/gsma-DigitalWorldsDAC
8. bit.ly/gsma-digital-inclusion-refugees-disabilities-Nairobi
9. Dans sa Stratégie de transformation numérique, le HCR définit la protection numérique comme la volonté de garantir aux communautés la possibilité d'exercer leurs droits humains en ligne et d'être protégées contre les risques numériques pour leur permettre d'avoir accès à des canaux sécurisés, d'éviter les préjudices et d'avoir la capacité de prendre des décisions. www.unhcr.org/digitalstrategy/digital-protection/
10. bit.ly/unhcr-manage-digital-risks-refugee-connectivity-report
11. <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/the-digital-words-of-displacement-affected-communities/>
12. bit.ly/gsma-digital-lives-refugees
13. www.valamis.com/hub/kirkpatrick-model
14. www.unhcr.org/innovation/digital-innovation-fund/
15. bit.ly/unhcr-tailor-made-design-refugees
16. bit.ly/unhcr-innovating-digital-employment-pathways
17. bit.ly/unhcr-digital-learning-earning-gap
18. www.gsma.com/mobilefordevelopment/mistt/
19. bit.ly/reliefweb-wfp-gsma-bolster-humanitarian-assistance
20. bit.ly/unhcr-digital-literacy-skills
21. www.unhcr.org/digitalstrategy/

Réduire la fracture numérique entre les sexes au sein des communautés : enseignements tirés de l'expérience du Yémen

Par **Kristy Crabtree** et **Rana Obadi**

La technologie peut être un formidable outil dans des contextes humanitaires, en donnant aux populations concernées l'accès à l'information et aux services. Toutefois, il est nécessaire de s'attaquer aux obstacles à l'accès paritaire aux appareils connectés à Internet.

Dans un monde où 95 % de la population mondiale réside « dans une zone couverte par le réseau Internet mobile » et où la majorité possède un smartphone,¹ la technologie a un rôle important à jouer dans la réponse humanitaire aux crises majeures. Grâce aux réseaux mobile et Internet, les travailleurs humanitaires peuvent fournir des informations vitales et des services virtuels aux populations affectées. La prolifération récente de produits et plateformes numériques en lien avec l'aide humanitaire témoigne de ce phénomène.

Alors que les programmes d'aide humanitaire exploitent de plus en plus les avantages de la technologie pour accroître leur portée et leur impact, certains travailleurs humanitaires peuvent s'imaginer, à tort, que l'accès équitable aux services virtuels est une réalité universelle. Dans son Rapport de 2023 sur l'écart entre les sexes en matière de téléphonie mobile,² la GSMA souligne que les « femmes de pays à revenu faible ou intermédiaire sont 19 % moins susceptibles d'utiliser [Internet] que les hommes ».

Fracture numérique entre les sexes dans les contextes humanitaires

L'International Rescue Committee (IRC) a mené une étude en 2017 et 2019 au Liban³ et en Ouganda⁴ afin de mieux comprendre la fracture numérique entre les sexes dans un contexte humanitaire. Les données ont révélé des obstacles clés rencontrés par les femmes et les filles en matière d'espaces numériques. On peut notamment citer :

- **Des coûts prohibitifs** : Le premier obstacle rapporté était le coût inabordable des appareils et des données mobiles.
- **Des restrictions dans l'espace public** : La présence des femmes et des filles dans

l'espace public est souvent restreinte, celui-ci étant largement investi par les hommes (par exemple, les écoles, le travail, les marchés ou autres lieux de rassemblement publics), ce qui affaiblit l'exposition naturelle des femmes aux technologies mobiles et à Internet.

- **Le manque de capacité technique** : L'accès limité aux appareils connectés signifie que les femmes et les filles n'ont pas la capacité technique ou l'envie nécessaire pour obtenir l'accès.
- **La désapprobation sociale** : Les attitudes négatives à l'égard de l'utilisation des téléphones et d'Internet par les femmes et les filles influent sur leur capacité à développer leur maîtrise du numérique de manière organique, sécurisée et sans intervention extérieure. Les figures masculines au sein du foyer et de la communauté sont promptes à souligner les risques pour les femmes (dont beaucoup renvoient à la possibilité d'entretenir des relations amoureuses jugées inacceptables par les hommes de la famille).

Les obstacles énumérés ci-dessus pour des contextes humanitaires sont comparables à ceux relevés dans les pays à revenu faible et intermédiaire. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)⁵ désigne également le coût, la disponibilité, la capacité et les convenances comme principaux facteurs affectant négativement l'accès des femmes et des filles aux appareils connectés.

Parmi tous ces obstacles, la désapprobation sociale est propre à l'expérience des femmes et des filles. Elle réduit leur envie d'utiliser les technologies d'information et de communication, leur accès à ces outils ou leur confiance dans leurs propres capacités. La menace de harcèlement généralisé

de la part des autres membres de la communauté ajoute un degré de peur supplémentaire.

Promouvoir des programmes numériques inclusifs grâce à la distribution d'appareils et à la formation au numérique

L'élaboration de méthodes inclusives pour accéder équitablement aux programmes et services numériques ou reposant sur le numérique relève de la responsabilité des travailleurs humanitaires.

En 2020, poussé par la transition rapide vers des services virtuels (en raison de la pandémie de Covid-19), l'IRC a mis au point un cursus de littératie numérique à destination des femmes et des filles, qui tenait compte de la question du genre et donnait la priorité à la sécurité. Ce cursus s'appelait Safe Space to Learn.⁶ L'IRC est parti du principe que si un programme fournissait des appareils mobiles et un accès à Internet, ainsi qu'une formation aux compétences numériques, on noterait forcément une amélioration dans l'utilisation équitable des technologies.

Le cursus Safe Space to Learn comprend plusieurs modules : 1) une introduction aux espaces numériques, 2) les comptes et applications numériques, 3) trouver des informations en ligne, 4) naviguer sur Internet en toute sécurité, 5) les réseaux sociaux, et 6) les compétences pour l'emploi et la formation numériques. Pour éliminer les obstacles à l'accès, ce cursus a été conçu dans l'optique d'être intégré aux Espaces sûrs pour les femmes et les filles,⁷ c'est-à-dire des espaces physiques réservés aux femmes, où les femmes et les adolescentes peuvent apprendre et développer leurs compétences, accéder à des services de prise en charge des violences basées sur le genre et autres services disponibles, et promouvoir des opportunités d'entraide et d'action collective au sein de leur communauté. Le prêt d'appareils mobiles a permis de surmonter le problème du coût.

Enseignements tirés du programme de littératie numérique Safe Space to Learn au Yémen

Le Yémen est le théâtre de l'une des plus grandes crises humanitaires au monde, avec 21,6 millions de personnes⁸ ayant besoin d'aide humanitaire. Cette situation terrible, qui touche 65 % de la

population, est le fruit d'un conflit de neuf ans. Celui-ci est responsable d'un fort taux de chômage et de pauvreté, ainsi que d'un accès limité aux ressources de première nécessité, comme la nourriture, l'eau et les soins de santé, poussant une majorité de la population au bord de la famine.⁹

Les trois quarts des 4,5 millions de personnes déplacées sont des femmes et des enfants. Dans ce contexte, comme dans de nombreuses autres situations de déplacement forcé, l'accès à l'information et à la communication par le biais des réseaux sociaux peut être salvateur. La fonctionnalité de communication des téléphones permet à elle seule non seulement de renforcer les liens, mais aussi d'« améliorer les opportunités de travail, d'éducation et d'accès à des moyens de subsistance », selon la GSMA. Cette affirmation est particulièrement vraie au Yémen, car les participants peuvent désormais accéder aux nouveaux services d'information gérés par la communauté, tels que Dalilak¹⁰ (une instance de Signpost¹¹). Ces services permettent d'autonomiser les clients en cas de crises, car ils leur fournissent des informations exploitables afin de prendre des décisions au sujet des problèmes qui les concernent.

L'Espace sûr pour les femmes et les filles au Yémen, situé dans le district de Khanfar du gouvernorat d'Abyan, a été choisi comme lieu d'accueil pour le cursus de littératie numérique, en raison de l'intérêt proactif des femmes et des filles qui fréquentent cet espace. Khanfar, le plus grand district du gouvernorat d'Abyan, est confronté à des conflits de manière sporadique et accueille un grand nombre de personnes déplacées. Le personnel estime en effet que ces personnes représentent 20 % de la population. Si les résidents disposent d'un accès à l'Internet mobile, sa vitesse est souvent inadéquate et les interruptions de la connexion sont régulières. Cinquante femmes adultes issues à la fois de zones rurales et de zones urbaines ont participé au programme, avec une proportion légèrement plus importantes de femmes de la ville. Environ la moitié des participantes étaient des femmes responsables de la subsistance de leur famille. Pour assister aux séances de deux heures deux fois par semaine, les participantes ont reçu un smartphone à utiliser au centre pendant les cours.

Selon leur propre retour, les participantes ont multiplié par quatre leurs connaissances et leur maîtrise des éléments pratiques de la citoyenneté numérique (la capacité à utiliser Internet de manière efficace, sûre et respectueuse), tels que la navigation en ligne, la gestion responsable des comptes, la gestion des mots de passe et diverses stratégies de sécurité en ligne. Les participantes considèrent leur accès à l'information et aux opportunités comme un avantage puissant, citant de nouvelles compétences comme la rédaction de CV, l'accès à de nouvelles plateformes d'offres d'emploi et la possibilité d'acquérir des compétences par le biais de programmes de certification.

Les participantes ont noté un changement significatif dans leur confiance en leurs propres capacités numériques et dans leurs interactions en ligne. Le programme encourageait la création d'une communauté d'entraide parmi les participantes, promouvant la coopération et le partage de connaissances. Cet esprit collaboratif s'est prolongé au-delà ; en effet, des participantes ont aidé des membres de leur famille ou des amis à se former à la navigation en ligne. Ainsi, une participante témoigne :

« J'ai pu aider ma sœur. Je l'ai aidée à télécharger des applications, créer un compte Google et apprendre les pratiques de la sécurité en ligne. Assister à sa progression dans sa prise en main des technologies en toute sécurité a été incroyablement gratifiant pour moi. »

Une autre participante, mère de famille, a surmonté son hésitation initiale quant à l'utilisation d'un téléphone. Ainsi, son investissement dans le programme a joué un rôle fondamental dans le changement d'opinion de son mari et de son fils, jusqu'ici influencés par leurs perspectives culturelles et religieuses concernant les femmes et les filles qui utilisent des téléphones. À terme, cette situation a permis la normalisation de l'utilisation du téléphone mobile au sein de la famille. Cette transformation a abouti à la décision d'acheter un smartphone à leur fille. La mère et son fils adulte ont également lancé un commerce de cartes de données mobiles.

L'un des résultats les plus inattendus du programme a été la demande des participantes en faveur d'une

formation en réparation de téléphones. Les femmes participantes ont expliqué que si un appareil venait à se casser (fissure de l'écran ou endommagement du port de charge), elles seraient forcées d'acheter un nouveau téléphone (au coût souvent prohibitif) ou de demander la permission d'obtenir l'aide d'un homme au marché et de lui donner accès à leur appareil. Ceci soulevait une nouvelle inquiétude : les photos des participantes sans leur niqab (conservées sur leur téléphone personnel) pourraient être utilisées pour leur faire du chantage. Elles ont donc demandé à être formées à la réparation du matériel, ce qui a ainsi permis de renforcer les enseignements sur la sécurité et fourni une opportunité d'en faire un moyen de subsistance. L'IRC explore la possibilité de créer des partenariats avec des établissements techniques locaux, ainsi que des opportunités d'associer la formation à la littératie numérique et la formation à la gestion de petites entreprises.

Si le programme de littératie numérique a entraîné le renforcement des capacités pratiques et techniques des participantes, ainsi que leur autonomisation de manière plus globale, il s'est également accompagné de certaines difficultés : une connexion instable, des coupures de courant et le manque d'appareils personnels. Le manque d'appareils mobiles personnels pour une partie des participantes représente un obstacle à leur investissement et à l'application de leurs acquis au-delà de la durée du programme. Cela pourrait limiter leur capacité à accéder à des ressources en ligne, à entretenir des liens avec le réseau de participantes du programme et à exploiter pleinement leurs nouvelles connaissances. Toutefois, les appareils prêtés restent disponibles à l'Espace sûr.

D'après les données tirées de cette expérience au Yémen, nous sommes en mesure de formuler plusieurs recommandations pour réduire la fracture numérique entre les sexes dans des contextes de déplacement forcé.

1. Assurer un accès équitable aux outils numériques

Les organismes humanitaires qui mettent en œuvre des programmes virtuels doivent prendre en compte les obstacles à un accès équitable. Les femmes, les filles, les personnes âgées et les populations rurales sont moins susceptibles d'avoir accès à des appareils connectés et de

disposer des capacités techniques nécessaires. Explorez diverses façons de surmonter ce problème par le biais du développement de compétences numériques en tenant compte des questions de genre. La sécurité en ligne doit être un composant essentiel de toute formation. Les espaces réservés aux femmes pour la formation ont obtenu des résultats positifs.

2. Fournir ou prêter des smartphones

Le prêt de smartphones aux participants ou l'organisation d'une salle informatique permet aux organisations de toucher un plus grand nombre de participants, sans épuiser leurs ressources en dons d'appareils. Ceci leur permet d'atteindre davantage de communautés et d'inciter les participants à s'impliquer activement dans la formation. Des contrats d'utilisation responsable des appareils peuvent être passés avec les participants pour garantir des attentes communes. Pensez à prendre en compte le genre pour faciliter l'accès aux appareils.

3. Intégrer des messages sur les normes sociales

La formation au numérique pour les femmes et les filles est une étape importante vers l'équité numérique. Toutefois, des obstacles sociaux et culturels peuvent demeurer. Les programmes doivent envisager d'intégrer des messages sur les normes sociales concernant l'utilisation des technologies. Par exemple, Tech4Families, une initiative d'Equal Access International lancée en 2019, a pour objectif de réduire la fracture numérique entre les sexes dans le nord du Nigeria par le biais des médias de masse, de la formation aux compétences et de l'apprentissage en famille.

4. Faire le lien entre littératie numérique et d'autres activités

La littératie numérique peut être le point de départ de nombreux autres services et interventions. Par exemple, les participantes au programme de littératie numérique au Yémen ont demandé à ajouter une formation sur la réparation de téléphones mobiles.

5. Chercher à renforcer l'inclusion

Souvent, les programmes de littératie numérique sont conçus en partant du principe que les utilisateurs maîtrisent les compétences de base en matière d'alphabétisation et de calcul. Ceci exclut

en fait des pans entiers de la population. Il existe pourtant des produits à intégrer à la formation à la littératie numérique afin de surmonter cet obstacle. Par exemple, Action Blocks² de Google facilite les actions de base pour les utilisateurs, avec des boutons personnalisables qui s'affichent sur l'écran d'accueil. Des icônes sur l'écran peuvent déclencher des actions programmées en amont.

Associée à une approche tenant compte du genre et de la sécurité, la formation au numérique peut protéger la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits humains, étendre leur accès à l'information, augmenter leur capacité d'action et permettre de prendre des décisions mieux étayées. La littératie numérique ouvre la voie à l'inclusion numérique et contribue fortement à la progression de la société vers l'égalité de genre en réduisant la fracture entre les sexes, ce qui permet aux femmes et aux filles de s'engager pleinement dans l'ère du numérique.

Kristy Crabtree

Conseillère principale en innovation numérique,
International Rescue Committee
kristy.crabtree@rescue.org
X : @kristycrabtree

Rana Obadi

Directrice des systèmes de gestion des
informations sur la violence basée sur le genre,
International Rescue Committee
rana.obadi@rescue.org

1. bit.ly/state-of-mobile-internet-connectivity
2. www.gsma.com/r/gender-gap/
3. bit.ly/safety-planning-technology
4. Crabtree, K. (2020). Where are the women? How to design information and communication technology to be inclusive of women and girls in humanitarian settings. Dans M. N. Islam (Ed.), *Information and communication technologies for humanitarian services* (pp. 7-24). Institution of Engineering and Technology, (non disponible en ligne)
5. bit.ly/gender-digital-divide
6. bit.ly/rescue-digital-literacy
7. bit.ly/womens-and-girls-safe-spaces
8. bit.ly/2023-unfpa-yemen
9. bit.ly/worldbank-yemen-overview
10. bit.ly/health-wash-yemen
11. www.signpost.ngo/
12. bit.ly/google-play-action-blocks

Secours numériques : gérer la violence basée sur le genre en Ukraine

Par **Lala Zinkevych**

En Ukraine, une nouvelle forme de services numériques est apparue afin d'assister les populations déplacées vulnérables aux violences domestiques ou liées au conflit. Cet article traite des avantages et inconvénients de ces plateformes innovantes.

Sur fond de guerre en Ukraine, les violences basées sur le genre (VBG) sont devenues une source de préoccupation majeure, surtout pour les femmes confrontées au déplacement. Les violences sexuelles en lien avec le conflit, les violences domestiques et la traite d'êtres humains ont explosé, dans un contexte où les femmes constituent la majorité de la population déplacée.¹

La violence basée sur le genre était une problématique déjà très répandue en Ukraine et les risques de VBG ont grimpé depuis le début de la guerre. Selon les services sociaux ukrainiens, les services fournis aux survivant(e)s de VBG ont presque été multipliés par deux au cours du premier semestre de 2023. Les craintes concernant les trafics, l'exploitation sexuelle et les abus se sont accrues, surtout dans les contextes de franchissement des frontières et d'hébergement des réfugiés. On estime qu'environ 2,5 millions² de personnes (dont 83 % de femmes et de filles) auront besoin de services liés aux VBG en 2024.

Cette demande croissante met sous tension les services ukrainiens de gestion des VBG et de protection.³ Bien que le système de prévention et de prise en charge des VBG ait considérablement progressé ces dix dernières années, les services spécialisés sont toujours confrontés à plusieurs défis. De nombreux habitants des zones rurales n'ont toujours pas accès aux services dédiés aux survivant(e)s des violences basées sur le genre. En 2023, 27 % des foyers de la région de l'Est, très touchée par les combats et les déplacements, ont déclaré⁴ n'avoir aucun service disponible pour les survivant(e)s de VBG.

L'accès à des services spécialisés en matière de VBG est encore plus problématique du fait du manque d'effectifs, surtout à des postes clés comme les psychologues, les travailleurs sociaux et les juristes. De plus, dans les territoires temporairement occupés par la fédération de Russie, des millions de réfugiés ukrainiens rencontrent des difficultés pour accéder aux services de protection et aux équipements de base.

Des difficultés sont également constatées au niveau individuel. Un grand nombre de violences contre les femmes et les filles ne sont pas signalées en raison de la stigmatisation, des stéréotypes de genre et de la culture du silence. De nombreux survivant(e)s de VBG préfèrent ne pas faire de signalements, craignant la levée de leur anonymat et des représailles de part de des auteurs de ces violences.

Approches et solutions numériques

Les services numériques sont déjà largement utilisés dans la prise en charge des Ukrainiens qui fuient le conflit. L'exemple le plus connu est l'application pour smartphone Diia,⁵ qui comptait 19 millions d'utilisateurs en 2023 (utilisée par 70 % des Ukrainiens possédant un smartphone). Il s'agit d'un outil numérique qui gère la version électronique de plus de 117 documents officiels de l'administration ukrainienne, en ayant le même statut légal que les exemplaires physiques.

Créée à l'origine pour rendre les services publics plus accessibles et permettre au gouvernement d'atteindre les citoyens des régions reculées et les personnes en situation de handicap, la plateforme s'est révélée utile pour les populations déplacées et vulnérables, privées d'exemplaires physiques

de documents importants. Les infrastructures numériques dans la région ont joué un rôle crucial pour atténuer les difficultés rencontrées par les Ukrainiens déplacés, leur proposant des outils numériques intégrés à chaque étape du processus d'assistance, y compris les services de protection.⁶

Depuis plus de vingt ans, le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)⁷ aide le gouvernement ukrainien à bâtir un système de services spécialisés dans les VBG. Depuis le début de la guerre, l'UNFPA travaille avec le gouvernement ukrainien au développement de solutions numériques afin de renforcer le système de services de gestion des VBG existant. Chacun des outils apporte au système des spécificités qui lui sont propres, a) en fournissant rapidement aux survivant(e)s de VBG des informations sur les services de gestion des VBG adaptés à leurs besoins et leur mobilité, b) en fournissant une aide psychologique anonyme d'urgence dans les territoires temporairement hors du contrôle du gouvernement, et c) en assurant la mise en relation confidentielle avec la police nationale et les services d'urgence en cas de menace de violence immédiate.

Aurora

Le site web Aurora⁸ est une véritable bouée de sauvetage. Il offre aux survivant(e)s de violences liées au conflit, notamment de violences sexuelles, un accès sécurisé, gratuit et anonyme aux services, quelle que soit leur localisation (en Ukraine, à l'étranger ou dans des zones temporairement hors du contrôle du gouvernement ukrainien). Sa mission principale est de fournir des services professionnels de psychothérapie aux survivant(e)s à l'aide de la thérapie EMDR (intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires). Il propose également des services de thérapie cognitivo-comportementale axée sur le traumatisme, un outil très efficace pour gérer les traumatismes. La plateforme propose en outre des consultations en ligne ou par téléphone avec des spécialistes de la santé reproductive, de la protection et des questions juridiques. Aurora s'intègre à un système de réponse global en collaborant avec des réseaux similaires, comme des centres de prise en charge des survivant(e)s et des programmes de rééducation. De plus, la

plateforme facilite le transfert des patients vers et depuis d'autres services. Les utilisateurs peuvent rester anonymes s'ils ne souhaitent pas révéler leur identité.

Après avoir soumis une demande sur Aurora, un(e) survivant(e) peut recevoir l'assistance d'un coordinateur, qui travaille à partir des demandes et du consentement des survivant(e)s. Le coordinateur a pour fonction d'évaluer les besoins et peut fournir des conseils supplémentaires si nécessaire. Une fois ces procédures effectuées, les survivant(e)s peuvent être renvoyé(e)s vers d'autres spécialistes pour les aider à identifier les services disponibles, à éviter de nouveaux traumatismes et à améliorer l'efficacité de l'aide fournie. Surtout, Aurora accueille divers profils de survivant(e)s, même si la plupart des utilisateurs sont des femmes, représentant plus de 90 % du total. La majorité des utilisateurs sont âgés de 18 à 39 ans. En novembre 2023, 82 % des utilisateurs d'Aurora indiquaient avoir subi des violences sexuelles, notamment dans le cadre du conflit. Près du quart des utilisateurs utilisent le service depuis l'étranger, et la plupart des demandes émises depuis le pays proviennent de zones densément peuplées comptant une grande concentration de personnes déplacées internes, dont Kiev, Odessa et Mykolaïv.

Plateforme de prise en charge des survivants

La Plateforme de prise en charge des survivants⁹ est la première plateforme en ligne en Ukraine qui fournit des informations vérifiées et exhaustives sur les services de secours destinés aux personnes touchées par la guerre et les déplacements. Elle aide les citoyens déplacés à contacter rapidement les services requis pour obtenir une aide sociale, juridique, humanitaire et psychologique, gratuitement et de manière confidentielle, par le biais de robots conversationnels, de permanences téléphoniques et de consultations en ligne fournies par des prestataires de confiance.

L'objectif de la plateforme est de créer un environnement sûr entre les personnes touchées et les prestataires de services. Une assistance professionnelle globale est la première étape vers plus de justice. Après avoir reçu de l'aide, les survivant(e)s peuvent choisir de se rapprocher

des forces de l'ordre pour révéler des cas de violences sexuelles utilisées par les occupants comme arme contre la population civile et pour, dans l'avenir, demander des comptes aux auteurs de ces actes. Cet outil s'adresse non seulement aux victimes, mais aussi aux professionnels de la protection sociale. La plateforme permet aux travailleurs sociaux de toucher un plus grand nombre de personnes victimes de la guerre et des déplacements et de leur fournir une assistance sociale.

Cet outil est complémentaire d'autres initiatives similaires, telles qu'Aurora et les centres physiques de prise en charge des survivants. L'ajout de fonctionnalités sur la recherche d'emploi, l'autonomisation économique et l'éducation des enfants est prévu.

Kryla (« Ailes »)

Kryla¹⁰ est une application mobile conçue pour aider les femmes qui subissent des violences basées sur le genre, quelle que soit leur localisation au sein des territoires contrôlés par le gouvernement ukrainien. Elle fournit à ces femmes une aide d'urgence et un accompagnement, y compris si elles sont en déplacement.

Cette application, conçue comme un calendrier menstruel, possède une fonctionnalité cachée qui permet d'appeler la police nationale ukrainienne et d'accéder à des informations sur les services d'urgence. Pour cela, les utilisatrices doivent créer un compte et activer la géolocalisation. L'application est conçue de manière à passer totalement inaperçue pour l'agresseur, ce qui permet aux femmes de l'installer sur leur smartphone sans crainte. La partie visible de l'application suit le cycle menstruel et permet de prévoir l'ovulation. Il faut maintenir le doigt appuyé sur le symbole des ailes pendant trois secondes pour accéder à la fonctionnalité cachée, qui comprend un bouton pour appeler la police, des informations utiles et les coordonnées d'autres services d'aide. Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas souhaité révéler le nom de l'application. Elle peut être téléchargée depuis Google Play et l'App Store.

L'application facilite les secours pour les femmes

qui ne peuvent pas appeler la police en raison de troubles de la parole, de l'audition ou autre, du contrôle total d'un agresseur sur leur vie personnelle, du manque de moyens financiers nécessaires pour passer des appels, ou d'autres obstacles similaires. Les principaux avantages de l'application sont la communication directe avec la police grâce au bouton de SOS et la détection automatique de la localisation des survivantes de VBG grâce à la géolocalisation.

Le ministère des Affaires internes et l'UNFPA diffusent des informations sur cette application auprès des femmes qui en ont besoin par le biais des centres de prise en charge des survivant(e)s, des chefs des communautés d'accueil et des influenceurs. Depuis son lancement en août 2022, l'application a été téléchargée par plus de 34 000 utilisateurs et affiche une excellente note (4,6 sur 5) sur l'App Store.

Réussites

Adoption par les utilisateurs

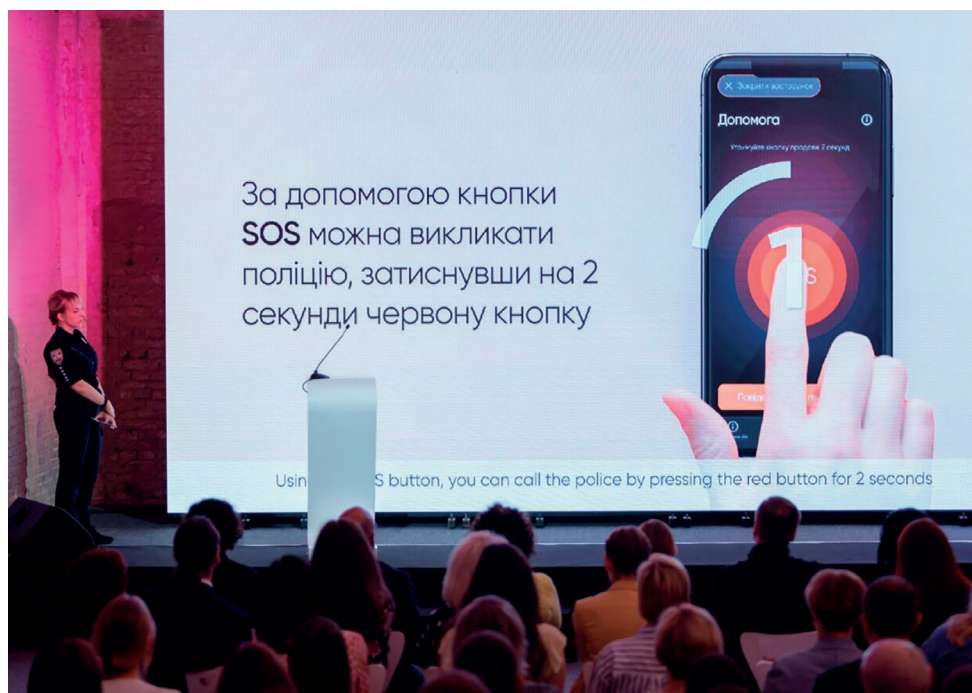
Les outils numériques décrits ci-dessus ont rencontré du succès auprès des utilisateurs et ont augmenté la capacité institutionnelle du système de l'État gérant les services spécialisés en matière de VBG.

Intégration aux services existants

Ces solutions ont été intégrées au système public existant pour assurer la réponse aux VBG, sous la forme d'une extension des services existants. La vitesse à laquelle ces services en ligne ont été lancés et leur complémentarité avec les infrastructures physiques existantes, telles que les foyers, les centres de jour, les salles de crise et les permanences téléphoniques, a aidé les personnes déplacées à obtenir des informations exhaustives et une assistance au moment où elles en avaient besoin, y compris les personnes situées dans des territoires temporairement hors du contrôle du gouvernement.

Notoriété auprès du public

Ces outils ont été intégrés avec succès à la plateforme d'information nationale « Briser le cercle », qui a réussi à atteindre un plus vaste public ces dernières années, garantissant le soutien du gouvernement et la promotion.



Démonstration de l'application Kryla Wings en présence, sur scène, de Kateryna Pavlichenko, Vice-ministre de l'intérieur de l'Ukraine. Crédits : Andriy Krepkikh/UNFPA

Défis à relever

Certains facteurs peuvent limiter l'efficacité de ces outils.

Connectivité

Une mauvaise connexion Internet et mobile peut entraver la fourniture des services. Faire une demande de connexion peut aussi mettre en danger les survivant(e)s, surtout dans les zones hors du contrôle du gouvernement ukrainien. En outre, le manque d'appareils électroniques et de maîtrise du numérique peut être un obstacle à l'utilisation des outils, en particulier au sein des membres âgés de la population.

Sous-déclaration

Les survivant(e)s ne signalent pas toujours immédiatement les violences aux autorités. Dans de nombreux cas, les survivant(e)s recherchent d'abord l'aide des organisations de la société civile

pour recevoir de l'aide humanitaire, des services médicaux et des services d'aide juridique de base afin de récupérer leurs papiers et de faire valoir leurs avantages et droits sociaux. De nombreux survivant(e)s ne parlent de leur expérience qu'après une longue période, et uniquement lorsqu'ils ou elles ont reçu une assistance psychosociale et se sentent en sécurité.

Publicité impossible

Il est impossible de faire ouvertement, dans les médias, la promotion de solutions numériques contenant des fonctionnalités de signalement cachées. Des stratégies de promotion plus sophistiquées sont donc nécessaires pour éviter que les femmes aient peur qu'elles soient installées sur leur téléphone.

Conclusions et exploration de nouvelles voies

Les outils numériques évoqués dans cet article illustrent ensemble la capacité des technologies

à améliorer les mesures de protection contre les VBG. L'utilisation de ces outils en Ukraine pendant l'une des plus grandes crises de déplacement en Europe pourrait permettre de tester un panel de solutions de services en matière de VBG. Ces outils pourraient être réutilisés dans d'autres régions et contextes dont le niveau de technologie et de développement de services mobiles est suffisant.

Pour veiller à une utilisation efficace des technologies dans la gestion des violences basées sur le genre, en particulier dans des conditions de conflit militaire et de déplacement, il convient de prendre les mesures suivantes.

Questions de sécurité et de confidentialité

Toute solution doit privilégier la sécurité et la confidentialité des survivant(e)s. Toutes les données recueillies doivent être anonymisées afin que personne n'ait accès à des informations sensibles ou identifiables. Il est également important de réfléchir au stockage des données, à leur propriété et à leur gestion. Toute solution technologique devrait inclure un mécanisme de mise en contact des survivant(e)s avec des professionnels formés afin de renforcer leur sécurité. Il convient aussi de prendre en compte les problématiques de qualité et d'accessibilité de la connexion. En vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles, les femmes déplacées devront être co-créatrices de ces solutions.

Solutions modulaires et adaptables

L'élaboration des solutions doit intégrer des approches open source et modulaires, personnalisables selon les contraintes spécifiques d'un contexte particulier. Cela apportera la flexibilité nécessaire pour s'adapter en fonction des besoins. Il est également essentiel de cartographier et d'évaluer le potentiel des partenaires locaux afin d'identifier les services appropriés et les zones qui ont besoin de soutien pour renforcer leur capacité de réponse aux violences basées sur le genre.

Inclusivité

Il est essentiel de prendre en compte l'âge et le parcours des utilisateurs, ainsi que leur niveau de maîtrise du numérique lors du lancement de solutions numériques. L'utilisation des outils numériques peut accentuer la fracture numérique

si la question de l'accès n'est pas traitée en amont. Les solutions envisagées doivent être inclusives et tenir compte des personnes en situation de handicap ou ayant une maîtrise imparfaite des technologies.

Lala Zinkevych

Gender Policy and GBV Prevention Adviser,
UNFPA Ukraine

[linkedin.com/in/lala-zinkevych/](https://www.linkedin.com/in/lala-zinkevych/)

Contributeurs à l'article :

Kostiantyn Boichuk

GBV Programme Analyst,

Olga Chuyeva

UNFPA CRSV Response Specialist,

Oleskandr Dashutin

CRSV Programme Assistant,

Nina Bagraeva

Communications Specialist,

UNFPA Ukraine

1. En décembre 2023, 59 % des 3,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays étaient des femmes. De la même manière, 93 % des 4,5 millions de personnes ayant choisi de rentrer au pays et 88 % des 6,5 millions de réfugiés résidant en dehors de l'Ukraine sont aussi des femmes.

2. bit.ly/ukraine-plan

3. bit.ly/ukr-gender-based-violence

4. bit.ly/msna-gender-focus

5. dii.gov.ua/

6. bit.ly/ukraine-launches-e-service-idp

7. ukraine.unfpa.org/en

8. avrora-help.org.ua/home

9. www.help-platform.in.ua/

10. bit.ly/infotech-wviolence

Sécurité, dignité et efficacité : le rôle des plateformes numériques dans l'assistance juridique

Par **Amir Shiva**

Les plateformes numériques d'assistance juridique pour les populations déplacées ont un potentiel transformateur. Cet article examine comment le Norwegian Refugee Council (Conseil norvégien pour les réfugiés ou NRC) a mis en œuvre une plateforme numérique d'assistance juridique qui prend en compte les considérations éthiques.

L'assistance juridique joue un rôle capital pour protéger les droits des populations déplacées en leur assurant l'accès aux services essentiels dans les contextes humanitaires. Cependant, l'accès des personnes déplacées aux prestataires de services juridiques est souvent limité. Dans de nombreux cas, les juristes engagés par les ONG et les organismes des Nations Unies sont les seuls experts dans ce domaine spécialisé du droit dans les pays touchés par un conflit.

Étant donnée la forte demande d'assistance juridique rapide dispensée par des professionnels qualifiés de la part de la population cible, les programmes d'assistance juridique sont parfaitement adaptés à la transformation numérique. Cependant, de par la nature sensible de ce type d'interventions, il est essentiel d'appliquer à la lettre les principes « ne pas nuire ». Le défi réside dans l'équilibre entre le besoin pressant de solutions numériques efficaces et la nécessité de traiter ces interventions avec le plus grand soin et en prêtant une attention particulière aux considérations éthiques.

Le NRC a mis en place une plateforme d'assistance juridique numérique appelée KOBLI¹ pour permettre aux personnes déplacées d'accéder en ligne à des informations juridiques précises et à jour. KOBLI est une série d'outils conçus pour soutenir l'assistance juridique dans les situations humanitaires, développée par l'équipe Information, Counseling and Legal Assistance (information, conseil et assistance juridique ou ICLA, le programme d'assistance juridique du NRC). Les programmes d'assistance juridique peuvent utiliser les outils numériques pour établir une présence en ligne à travers des applications mobiles, les



Publicité pour l'appli KOBLI. Crédits : NRC

réseaux sociaux, des sites web et des applications de messagerie.

KOBLI comporte deux composantes : une interface destinée au personnel et une autre destinée aux bénéficiaires. L'interface destinée au personnel permet aux agents de l'assistance juridique d'organiser, de développer, de réviser et de publier du contenu dans différents formats (chatbot, FAQ et pages Guide Path). L'interface destinée aux bénéficiaires permet aux réfugiés d'explorer des scénarios juridiques, de s'orienter avec le chatbot et de suivre leurs progrès grâce à des outils d'auto-assistance interactifs.

Après une longue période de conception, de développement et de mise à l'essai du logiciel, KOBLI a été testé au Liban en 2023, puis en Ukraine et en Jordanie. Les informations obtenues

dans le cadre du projet pilote au Liban ont permis de tirer d'importants enseignements sur les avantages et les risques de la numérisation des programmes d'assistance juridique dans les contextes humanitaires.

La portée potentielle des plateformes numériques d'assistance juridique

Grâce à la numérisation des services d'assistance juridique, les acteurs humanitaires vont pouvoir renforcer leur impact en élargissant leur portée, en supprimant les obstacles à l'accès au service et en communiquant plus rapidement.

Traditionnellement, les méthodes employées² par les équipes d'assistance juridique du NRC pour informer les bénéficiaires consistent à envoyer des membres du personnel ou des bénévoles dans des centres communautaires, des mosquées et des églises où ils tiennent des réunions d'information pour des groupes de 20 à 40 personnes. À titre de comparaison, on estime que le projet KOBLI-Liban a pu atteindre³ 75 000 personnes en 12 mois par le biais de son site web, et 15 000 personnes en six mois par le biais de son canal WhatsApp.

Dans le secteur du développement web, un utilisateur dont la visite dure plus d'une minute est considéré comme un utilisateur actif. Les visiteurs de KOBLI-Liban passent en moyenne 2,5 minutes sur le site web, consultent cinq pages et reviennent trois fois sur la plateforme, ce qui indique un engagement soutenu. De plus, une enquête téléphonique réalisée auprès de 500 utilisateurs de KOBLI au Liban rapporte que 99 % d'entre eux étaient satisfaits des informations juridiques fournies par la plateforme et qu'ils la recommanderaient à d'autres utilisateurs. Ces mesures démontrent la participation et l'engagement actifs des utilisateurs de la plateforme et indiquent que l'approche numérique est plébiscitée par la population cible.

Faire face aux difficultés d'accès

Bien que l'assistance juridique en ligne ait le potentiel d'atteindre un grand nombre d'utilisateurs, elle n'est accessible qu'aux personnes possédant un minimum de connaissances techniques, un accès à Internet

et un appareil numérique tel qu'un smartphone. En fonction du contexte de déplacement, un grand nombre de personnes risquent de ne pas remplir ces conditions. Cependant, les résultats annoncés qui mettent en exergue le nombre croissant de personnes bénéficiant des services numériques pourraient cacher ce point essentiel. Il existe donc un risque d'exclusion des personnes les plus vulnérables qui n'ont pas accès à la technologie ou qui ne savent pas l'utiliser.

Par conséquent, si les outils numériques offrent un accès inestimable à l'assistance juridique, il est essentiel de tenir compte des inégalités d'accès à la technologie et à la connectivité parmi les personnes déplacées. Il est donc nécessaire de concevoir un programme dans lequel les outils numériques interviennent en complément des services en personne.

La stratégie privilégiée par le NRC est d'utiliser des supports numériques pour résoudre les problèmes juridiques les moins complexes que rencontrent les personnes les moins vulnérables. Ce faisant, notre objectif est de réorienter notre personnel sur la prise en charge des problèmes juridiques les plus complexes auxquels font face les plus vulnérables. En réalisant des évaluations de l'adéquation technologique, il est possible de prendre des décisions éclairées sur le rôle de chaque modalité de service au sein du programme d'assistance juridique. Ces évaluations prennent en compte l'accès, les connaissances et les préférences de la population cible.

Le projet pilote KOBLI au Liban a été en grande partie influencé par l'évaluation préalable de l'adéquation technologique. L'enquête a révélé que si plus de 90 % des réfugiés avaient accès à l'Internet, seuls 38 % des répondants préféraient recevoir des informations juridiques par Internet (les autres préféraient les modalités en personne ou par téléphone), et 63 % ont déclaré qu'ils étaient à l'aise avec Internet. En outre, parmi les personnes ayant accès à Internet, seuls 50 % des personnes interrogées bénéficiaient d'un accès complet, 42 % d'entre elles ne pouvant utiliser que WhatsApp. C'est pourquoi le programme ICLA-Liban utilise KOBLI en complément de son assistance en personne et de sa ligne d'assistance

téléphonique. Le canal WhatsApp de KOB LI a été lancé quatre mois après le site web pour répondre aux besoins de ceux qui n'ont accès qu'à WhatsApp.

L'approche numérique nécessite un effort proactif pour attirer un public diversifié. L'enquête sur l'adéquation technologique qui a eu lieu avant le lancement⁴ a révélé des niveaux comparables d'accès aux technologies et de culture informatique chez les hommes et les femmes. Toutefois, les données démographiques de nos visiteurs en ligne indiquaient un net biais pour les visiteurs masculins, dont la proportion s'élevait à 72,5 % en janvier 2023. Que la raison de ce déséquilibre s'explique par des biais dans les campagnes publicitaires en ligne sur des plateformes comme Facebook et Google ou simplement par le fait que le contenu de KOB LI attirait davantage d'hommes que de femmes, cela n'en est pas moins préoccupant. Nous avons remédié à ce problème en mettant en place des publicités ciblées pour le public féminin. Résultat : en novembre 2023, la répartition entre les sexes parmi nos visiteurs était mieux équilibrée avec 51 % d'hommes et 49 % de femmes. Des progrès similaires ont été réalisés pour les réfugiés sous-représentés dans certaines zones géographiques.

Comment les plateformes numériques peuvent-elles favoriser la sécurité et la dignité ?

La numérisation des services d'assistance juridique peut jouer un rôle clé pour atténuer certaines préoccupations relatives à la sécurité et à la dignité. Elle représente une alternative sûre, en particulier lorsque les personnes déplacées sont confrontées à des risques en matière de sécurité (p. ex. postes de contrôle, absence de papiers d'identité et autres restrictions liées aux déplacements) ou lorsque des difficultés importantes, comme un long trajet, les empêchent d'accéder aux installations d'aide humanitaire.

Les outils numériques peuvent également offrir aux organisations humanitaires un moyen efficace de lutter contre la désinformation, d'autant plus qu'Internet est un terrain fertile pour ce type de contenu. Ils permettent la diffusion

rapide d'informations cruciales et exactes aux communautés. En tirant parti des outils numériques, les acteurs humanitaires peuvent combattre et lutter efficacement contre la diffusion de fausses informations et améliorer le paysage global de l'information de manière opportune et ciblée.

Enfin, l'anonymat des plateformes numériques d'assistance juridique peut être un avantage majeur pour les groupes marginalisés, en particulier ceux confrontés à des situations où le fait de demander de l'aide peut entraîner une stigmatisation ou des risques supplémentaires. Par exemple, les personnes qui demandent une assistance juridique dans le cadre d'une procédure de divorce peuvent craindre la désapprobation sociale, des représailles ou des préjudices potentiels si leur démarche est découverte. En outre, dans certains contextes, le fait de recevoir de l'aide de la part d'ONG du Nord suscite la réprobation. Les modalités numériques offrent un niveau de confidentialité et de respect de la vie privée qui n'est pas toujours possible dans les interactions traditionnelles en face-à-face. Les personnes qui accèdent à l'assistance juridique en ligne de manière anonyme peuvent obtenir une aide cruciale sans craindre d'être identifiées ou jugées par leur communauté. Cet anonymat les encourage et leur permet de prendre les mesures nécessaires pour obtenir un soutien juridique, garantissant ainsi leur sécurité tout en répondant à leurs besoins juridiques.

Risques : exactitude, sécurité et dignité dans les services d'assistance juridique numérique

Même si les programmes d'assistance juridique numérisés éliminent certains risques de sécurité inhérents aux services physiques, ils présentent leurs propres risques. La vaste portée et la rapidité des outils numériques permettent d'élargir l'accès à des informations précieuses, mais elle peut également amplifier les erreurs et les inexactitudes involontaires. Il est plus difficile de corriger les erreurs en ligne lorsque les utilisateurs sont anonymes. De plus, l'accès indiscriminé aux informations peut poser des problèmes dans les situations où un cas particulier nécessite une évaluation approfondie de l'applicabilité de la loi.

Enfin, l'assistance numérique peut être perçue comme moins respectueuse que l'assistance juridique en personne. Par exemple, l'utilisation de chatbots ou d'applications de messagerie pour répondre à des questions juridiques peut sembler plus distante, détachée et impersonnelle.⁵

Pour maintenir la qualité de l'assistance juridique numérique, les risques liés à la sécurité et à la dignité doivent être correctement évalués, contrôlés et atténués. Bon nombre des problèmes évoqués ci-dessus peuvent être évités. Une procédure appropriée d'élaboration, d'examen et de publication du contenu réduira les risques d'erreurs. Une analyse juridique et des cas approfondie doivent être intégrées à la mise à jour du contenu. Toute erreur peut être rapidement corrigée lorsqu'il existe un canal de signalement clair. La procédure en question devrait attribuer des responsabilités aux différents membres de l'équipe, non seulement en rapport avec le développement du contenu, mais aussi pour veiller régulièrement à ce qu'il reste pertinent et exact.

Il est également impératif d'intégrer harmonieusement les réponses numériques et en personne. On peut citer par exemple le chatbot et les pages Guide Path de KOB LI, qui offrent non seulement une assistance automatisée, mais qui permettent également aux utilisateurs d'avoir accès, à tout moment, à une personne réelle qui pourra leur fournir des éclaircissements et comprendra mieux leurs questions juridiques. Dans le projet pilote KOB LI-Liban, 5 % des visiteurs de KOB LI (environ 200 par mois) ont utilisé l'un des canaux de KOB LI pour entrer en contact avec des agents de l'assistance juridique.

Comment les plateformes numériques peuvent-elles favoriser l'inclusivité et la responsabilisation ?

La numérisation des services d'assistance juridique met l'accent sur le développement d'outils d'auto-assistance, ce qui permet aux individus de parcourir de manière autonome des scénarios juridiques et de décider de la meilleure ligne de conduite après avoir évalué les options à leur disposition. En effet, l'adoption de plateformes numériques a le potentiel de démocratiser l'accès à l'information juridique pour les populations déplacées,

supprimant ainsi les barrières traditionnelles et créant un paysage juridique plus inclusif et équitable qui permet aux individus de s'orienter dans des processus complexes, de prendre des décisions éclairées et de défendre leurs droits. Au bout du compte, cela peut alors renforcer la résilience et l'autodétermination au sein des communautés déplacées.

En outre, en favorisant à la fois l'engagement actif des utilisateurs et le suivi passif des modèles de comportement, les outils numériques peuvent jouer un rôle essentiel pour réduire les obstacles à la participation. Ces outils établissent des canaux d'interaction qui offrent aux réfugiés la possibilité d'exprimer leurs préoccupations, de partager leurs expériences et de participer activement aux processus de prise de décision. Dans le même temps, l'analyse numérique des données permet aux concepteurs de programmes et aux parties prenantes d'adapter efficacement les initiatives, en veillant à ce que les programmes de soutien s'alignent parfaitement sur les besoins. En d'autres termes, l'intégration des outils numériques facilite non seulement l'engagement, mais simplifie également le processus d'analyse des données, conduisant à des programmes plus ciblés et plus réactifs qui contribuent à l'autonomisation globale des populations déplacées.

Risques liés à l'interprétation des données obtenues par le biais des canaux numériques

Les outils numériques constituent un moyen pratique d'établir des liens avec les populations déplacées et de comprendre leurs défis et leurs besoins. Il est cependant essentiel de considérer les données collectées avec prudence pour éviter toute erreur d'interprétation potentielle. Tout d'abord, il est important d'avoir conscience du fait que les utilisateurs en ligne ne représentent pas totalement l'ensemble de la population cible et que leurs points de vue ne reflètent pas nécessairement la diversité des expériences au sein de ce groupe. Ensuite, l'interprétation des données issues de l'analyse nécessite des méthodologies solides pour garantir que les informations tirées des données sont exactes et conformes au contexte réel. Cela permettra d'éviter les interprétations erronées et

de mieux comprendre les besoins et les difficultés des populations déplacées.

KOBLI est équipé d'outils analytiques qui fournissent à notre équipe d'assistance juridique en ligne des informations sur les thèmes et les sujets les plus souvent consultés. L'analyse du chatbot révèle les flux de conversation sélectionnés et l'ampleur de l'engagement de l'utilisateur. Cependant, il ne faut pas oublier que les outils analytiques ne saisissent pas toutes les interactions, en particulier lorsque les utilisateurs refusent les cookies. De plus, toutes les interactions ne doivent pas être considérées comme une véritable expression d'intérêt pour un sujet.

Prenons l'exemple de la section « droit du travail » du site KOBLI-Liban, qui traite de questions telles que l'obtention d'un permis de travail et la négociation d'un contrat. Bien que cette section reçoive un nombre élevé de visites, ce qui suggère qu'elle suscite un grand intérêt, un examen plus approfondi des données révèle que la durée des visites et les niveaux d'interaction sont faibles. Cela peut s'expliquer par le fait que les visiteurs arrivent sur la page du droit du travail de KOBLI pendant une recherche d'emploi. Pour mieux identifier le sous-ensemble d'utilisateurs véritablement intéressés par le contenu, KOBLI-Liban a adopté une politique selon laquelle seuls les visiteurs qui atteignent un niveau d'engagement minimum (p. ex. durée de la visite et nombre de clics) sont inclus dans les analyses. Cette approche améliore la précision des données, ce qui permet de prendre des décisions plus éclairées en matière de planification et de mise à jour du contenu.

Conclusion

En conclusion, l'évolution numérique de l'assistance juridique, illustrée par des initiatives telles que KOBLI, introduit un changement de paradigme significatif dans l'aide humanitaire. Les plateformes numériques élargissent la portée des services et l'efficacité opérationnelle. Cependant, il est crucial d'avoir conscience des problèmes qu'elles posent et d'y remédier, notamment l'inégalité d'accès et les risques potentiels en matière de sécurité, d'exactitude et de dignité. Les expériences partagées dans cet article et plus particulièrement les enseignements tirés de la mise en œuvre de

KOBLI au Liban soulignent l'importance d'une approche réfléchie et équilibrée. Cette discussion met en évidence le fragile équilibre entre le potentiel d'autonomisation de la technologie et le respect des considérations éthiques.

En 2024, le NRC continuera à développer KOBLI en interne dans ses bureaux nationaux d'Irak, de Palestine, d'Égypte et de Moldavie, etc., tout en étudiant les possibilités d'élargir l'accès durable à la plateforme aux partenaires et ONG locales. Cette initiative reflète notre engagement à tirer parti du rôle transformateur de l'innovation numérique dans le secteur humanitaire, afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'assistance juridique pour les populations déplacées.⁶

Amir Shiva

Chef de projet global pour la transformation numérique de l'ICLA au NRC

Amir.shiva@nrc.no

[linkedin.com/in/amir-shiva-b9a73b29/](https://www.linkedin.com/in/amir-shiva-b9a73b29/)

1. lebanon.kobli.no/en/page/AboutUs
2. NRC-ICLA fournit une assistance juridique selon trois modalités principales qui diffèrent en fonction de leur niveau d'engagement auprès de la population cible : la fourniture d'informations, le conseil individuel et l'assistance juridique qui couvre la représentation juridique.
3. L'estimation tient compte des personnes qui visitent le site web, mais refusent les cookies, leur visite n'est donc pas enregistrée par les outils d'analyse. Différentes sources ont des estimations différentes du nombre d'utilisateurs qui rejettent les cookies, mais on estime qu'il se situe au bas mot à 40 % environ, pourcentage adopté par KOBLI.
4. Pour accéder à l'évaluation complète de l'adéquation technologique, cliquez sur ce lien : <https://howto.kobli.no/en/page/TechSuitability>
5. Deux sujets cruciaux : la protection des données et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'assistance juridique numérique, nécessitent une discussion approfondie qui dépasse les limites de cet article. En ce qui concerne la protection des données, l'équipe de KOBLI veille à la sécurité de la plateforme en effectuant fréquemment des tests d'intrusion et des audits de sécurité. KOBLI applique les pratiques les plus strictes en matière de protection de la vie privée, notamment en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE.
6. Nous remercions tout particulièrement Katrien Ringeles, Responsable mondiale de l'ICLA, Martin Clutterbuck, Conseiller régional de l'ICLA au Bureau régional du Moyen-Orient (MERO), et l'équipe ICLA du NRC au Liban.

Obstacles structurels rencontrés par les travailleurs déplacés de force dans le secteur des plateformes numériques

Par Kathryn McDonald

Des vides réglementaires contribuent à l'exclusion structurelle des populations déplacées de force cherchant de l'emploi sur les plateformes numériques de travail. Même lorsque ces difficultés sont surmontables, des interrogations quant à la capacité de ces plateformes à offrir des voies d'accès à l'autonomisation économique demeurent.

Au cours de la décennie écoulée, les plateformes numériques de travail (PNT) sont devenues incontournables sur le marché du travail mondial. Il existe aujourd'hui plus de 700 plateformes numériques de travail (PNT) uniques, offrant des opportunités à un public estimé¹ entre 50 et 150 millions de travailleurs de par le monde.

Les PNT ont une barrière à l'entrée généralement faible, elles mettent directement en relation des clients demandeurs de services avec des prestataires capables de les fournir, et elles traitent les prestations de manière informelle et temporaire sur le principe de la rémunération à la tâche. Ce format peut offrir des opportunités à des travailleurs ne parvenant pas à décrocher d'emplois stables et de long terme.

Partout dans le monde, les États ont commencé à intégrer le travail numérique dans des stratégies de développement économique, misant sur ses effets bénéfiques sur la croissance, et ils inscrivent les PNT dans leurs plans de développement et leurs cadres politiques. Les populations déplacées de force sont de plus en plus présentes dans ces politiques en tant que groupes susceptibles de bénéficier de l'accroissement de l'offre des plateformes. Cette tendance a suscité une convergence des infrastructures des secteurs du développement et de l'humanitaire, et des acteurs comme les Nations Unies, la Banque mondiale et la Fondation Rockefeller ont fait la promotion des PNT auprès des populations déplacées afin d'atténuer les tensions économiques subies par les pays d'accueil et les dispositifs d'aide humanitaire, et de permettre aux réfugiés de gagner leur vie, de

s'intégrer économiquement dans les pays d'accueil et d'accroître leur autonomie.

Les politiques d'intégration des personnes déplacées dans l'économie numérique sont une réponse aux contraintes auxquelles celles-ci sont confrontées dans leur accès à l'emploi et à des opportunités génératrices de revenus. Bien que le droit au travail des réfugiés soit inscrit dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), en pratique beaucoup de pays d'accueil limitent ce droit. L'exclusion de certains secteurs d'activité, les pratiques discriminatoires, les obligations relatives aux permis de travail, et les mesures de restriction de la mobilité sont autant d'obstacles aux tentatives d'accès à l'emploi des réfugiés. Quant à ceux vivant dans des camps, ils sont soumis en outre à des contraintes géographiques et disposent de ressources limitées. Dans un marché du travail exposé à des difficultés persistantes, les PNT offrent des opportunités d'inclusion économique aux personnes déplacées qui se heurtent à des obstacles structurels et matériels pour faire valoir leur droit au travail.

La viabilité de ce modèle ne va cependant pas de soi car les PNT proposent des formes de travail informelles, dérégulées et non standard présentant des manquements chroniques aux principes du travail décent. Les PNT creusent encore les inégalités sociales et les fractures économiques existantes, aggravant les tensions du marché qui affaiblissent les revenus de groupes déjà désavantagés. Des critiques préviennent² que

ces plateformes offrent, certes, des opportunités, mais qu'elles utilisent une « main d'œuvre migrante immédiatement disponible pour satisfaire les exigences des marchés, [...] et en tirent une plus-value en imposant un faible coût du travail et en offrant aux travailleurs des protections minimales. »

Les principaux défis structurels auxquels sont confrontés les travailleurs utilisant les plateformes numériques sont les problématiques 1) d'accès et d'infrastructure et 2) de statut et de droits. Cet article étudie les risques que ces défis font courir aux personnes déplacées de force qui utilisent les plateformes de travail, il présente les mesures adoptées pour surmonter ces obstacles, et propose des bonnes pratiques aux praticiens qui travaillent avec des populations déplacées dont l'emploi dépend de ces plateformes.

Les défis propres au travail sur les PNT sont intersectionnels. Pour que les personnes déplacées puissent tirer avantage des PNT, il faudra interroger leurs conséquences sur des questions comme la qualité de l'emploi, l'intégration économique et les moyens de subsistance. Une meilleure compréhension de la nature de ces défis aidera les militants et les organisations à mieux aider ces groupes, et notamment à saisir les opportunités offertes par le monde numérique.

Accès et infrastructures

Les obstacles les plus fréquents auxquels se heurtent les personnes déplacées dans l'économie numérique sont liés à des dispositifs d'exclusion en matière de reconnaissance de l'identité formelle, ce qui complexifie l'accès aux services financiers, à la connectivité numérique et aux outils de travail.

Pour accéder à des missions sur les PNT, les travailleurs sont généralement tenus de vérifier leur identité en produisant des pièces d'identité étatiques. Mais les personnes déplacées de force n'ont souvent pas accès à des justificatifs comme les cartes d'identité nationales ou les passeports, soit parce qu'elles n'en ont jamais détenu, soit parce qu'ils ont été perdus, saisis ou détruits pendant le déplacement. De plus, les travailleurs en provenance de pays soumis à des sanctions peuvent se voir refuser l'accès aux PNT, et dans des cas comme la Syrie, des millions de personnes

peuvent se retrouver exclues du secteur des plateformes.

Les cartes d'identité réservées aux réfugiés, qu'ils reçoivent lors de leur enregistrement dans les pays d'accueil, ne leur accordent généralement pas le même niveau d'accès au travail et aux services que les cartes d'identité traditionnelles. Leur période de validité est souvent limitée, et certains travailleurs peuvent voir leur compte de plateforme désactivé après expiration de leurs papiers d'identité.

Posséder des document d'identité est aussi une condition préalable pour pouvoir accéder aux infrastructures financières nécessaires pour s'inscrire sur les plateformes de travail. Pour ouvrir un compte dans une banque traditionnelle ou sur un dispositif d'argent mobile, il faut en effet fournir des documents d'identité. Cet aspect est important, car les personnes qui travaillent sur les plateformes doivent posséder un compte financier vérifié pour pouvoir percevoir des versements de la part des plateformes. La moitié des populations réfugiées mondiales vivent dans des pays d'accueil qui restreignent leur accès³ aux comptes bancaires, et ce faisant leur capacité à obtenir des moyens de subsistance.

Les problèmes de justificatifs d'identité rendent aussi plus difficile l'accès des travailleurs aux infrastructures numériques. L'enregistrement des cartes SIM pose aux populations déplacées des problèmes d'accès particuliers. Les États imposent de plus en plus de réglementations obligeant les utilisateurs à fournir des pièces d'identité légales pour pouvoir acheter une carte SIM. En 2021, 157 pays⁴ avaient adopté des règles obligatoires d'enregistrement des cartes SIM, et les réfugiés estiment que ces contraintes sont un obstacle important à leur connectivité numérique.

Initiatives visant à améliorer l'accès aux plateformes numériques de travail

Le nexus « humanitaire-développement-plateformes » offre des exemples de pratiques et de programmes visant à atténuer les difficultés d'accès en aidant les travailleurs à franchir les obstacles à l'entrée et en leur fournissant des infrastructures. Certaines plateformes ont établi des modalités d'accès « low-tech » comprenant des

échanges d'argent en espèces et des procédures d'enregistrement en face-à-face. Ces dispositifs permettent, certes, de contourner les obstacles à l'inclusion, mais ils ne constituent pas des solutions durables, et ils peuvent être un frein à la croissance à long terme et à une utilisation optimale.

Les coûts d'équipements informatiques comme les ordinateurs portables ou les smartphones sont un autre obstacle de taille à l'intégration des réfugiés dans l'économie numérique. Des programmes ciblant les réfugiés tentent d'atténuer ces difficultés en facilitant l'accès aux opportunités de travail sur les plateformes et en fournissant des infrastructures. C'est le cas de l'Initiative emploi et compétences des réfugiés (Refugee Employment and Skills Initiative - RESI⁵) - programme créé en 1997 et financé par le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et le Centre du commerce international (CCI) - qui a commencé à proposer des services en 1998 depuis les camps de Dadaab et Kakuma au Kenya. La RESI fournit à ses participants des ordinateurs portables, des connexions Internet haut débit, des espaces de coworking et des formations aux compétences numériques nécessaires au travail en ligne. La RESI a aussi négocié, directement avec les PNT, des accords qui ont abouti à l'acceptation des cartes d'identité étrangères, que beaucoup de réfugiés utilisent, pour l'inscription sur les plateformes. Ces négociations ont permis à 250 participants au programme dans les deux camps de commencer à travailler sur les plateformes, même si la question de l'expiration de ces documents n'a pas été abordée. Le personnel a identifié d'autres obstacles, plus importants, relatifs à la pérennité du financement du programme, à la volonté des participants d'assumer les risques inhérents au travail sur les plateformes, et à la capacité des travailleurs à poursuivre leur activité indépendamment de l'aide du programme.

Ces questions soulignent l'impératif de coordination et de dialogue entre les plateformes, les États et les acteurs du développement en vue d'établir des politiques intégrant l'expérience vécue des personnes déplacées ainsi que les contraintes propres aux infrastructures d'aide aux réfugiés. Les politiques qui garantiront aux personnes déplacées

de force un accès ininterrompu aux services leur permettront de saisir des opportunités de revenu dans le secteur des plateformes.

Statut et droits

Aujourd'hui, les plateformes numériques de travail sont insuffisamment prises en compte par les institutions sociales et les cadres réglementaires existants, privant les travailleurs des garanties nécessaires en matière de normes de travail, d'avantages sociaux et de droit du travail. Cela s'explique essentiellement par le fait que les plateformes répartissent les travailleurs dans les catégories « auto-entrepreneur », « indépendant » et « entrepreneur », et cela n'est pas sans conséquences pour l'exercice de leurs droits fondamentaux. La question de savoir si les travailleurs des plateformes sont véritablement des auto-entrepreneurs est un vaste débat.

La plupart des systèmes juridiques accordent les droits afférents au travail et à l'emploi uniquement aux stricts salariés. Lorsque les travailleurs des plateformes sont considérés comme des auto-entrepreneurs, ils sont exposés à des manquements aux principes du travail décent et à l'absence de nombreux droits fondamentaux, comme la stabilité et la sécurité du travail, l'égalité des chances et de traitement, la sécurité sur le lieu de travail, la sécurité sociale et le droit à s'organiser et à la négociation collective.

La complexité de ces problématiques est aggravée dans le cas des personnes déplacées, qui peuvent subir de l'exclusion sociale et de la discrimination dans les pays d'accueil, ce qui augmente encore leurs difficultés à faire valoir leurs droits dans le secteur des plateformes. Le HCR rapporte⁶ que 70 % des réfugiés vivent dans des pays qui restreignent leur droit au travail.

Le flou qui entoure le statut et les droits du travail des travailleurs des plateformes a été interprété comme à la fois favorable et contraignant pour les personnes déplacées de force. Ce vide réglementaire peut offrir des opportunités aux personnes déplacées en leur permettant de tenter leur chance dans le secteur informel et dérégulé des plateformes de travail si elles ne parviennent pas à obtenir de permis de travail

dans les pays d'accueil. Certaines plateformes⁷ ont exercé des pressions contre la réglementation et la « statuarisation », arguant que la « requalification du travail sur les plateformes en emploi rendrait encore plus difficile, voire impossible, l'accès des réfugiés à ce type de travail. »

D'autres, au contraire, ont dénoncé les dangers d'un tel raisonnement et ses effets sur les travailleurs vulnérables. En cas d'accès limité au travail décent et formel, les personnes déplacées de force sont plus enclines à accepter des conditions informelles, précaires et dangereuses afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les travailleurs informels sont plus vulnérables aux imprévus tels que les urgences médicales, les récessions économiques et les fluctuations du marché.

En l'absence de réglementation systématique, les PNT ont recours à des contrats d'accord de service qui régissent les conditions de travail. Les plateformes ont le droit de désactiver et de pénaliser les comptes des travailleurs selon leur bon vouloir, ne laissant à ces derniers que peu de moyens de contestation de ces décisions. Cette menace de désactivation et l'opacité de la gestion des plateformes établit un déséquilibre de pouvoir. Les travailleurs s'efforcent de deviner quel est le meilleur usage possible des plateformes et sont souvent contraints d'accepter des conditions inéquitables voire dangereuses. En conséquence de quoi les manquements aux principes du travail décent sont courants sur les plateformes, et les risques courus par les travailleurs des plateformes sont amplifiés par l'absence de protections statutaires qui leur permettraient de faire valoir leurs droits fondamentaux.

Initiatives de promotion du travail décent dans le secteur des plateformes numériques

La question des modalités de promotion du travail décent dans le secteur des plateformes est un débat qui a toujours cours entre les différentes parties prenantes. On distingue en cette matière deux grandes approches : la statuarisation du travail sur les plateformes et la réglementation sur une base volontaire par des entreprises « à impact social ».

Certaines juridictions appliquent des classifications d'un type nouveau pour réglementer les formes de travail qui n'entrent pas naturellement dans les catégories « employé » ou « entrepreneur ». Au Royaume-Uni, le syndicat des chauffeurs professionnels, GMB, a obtenu la⁸ reclassification de 30 000 chauffeurs travaillant avec des plateformes en argumentant que ce groupe relève pleinement de la catégorie « employé » du droit du travail britannique. L'obtention de ce statut a permis à ces chauffeurs d'obtenir des acquis sociaux (salaire minimum, pauses garanties ou congés payés).

Les travailleurs restent pourtant exposés à certains risques car ce statut ne les protège pas contre les licenciements abusifs et ne leur accorde pas de garantie de travail. Plus de 66 arrestations et expulsions de chauffeurs « travaillant illégalement » sur des plateformes britanniques ont été signalées.⁹ Bien que les plateformes aient déclaré s'être assurées du respect du droit au travail de chacun de leurs chauffeurs, ces derniers se sont retrouvés en situation de précarité en raison de l'ambiguïté juridique du statut des plateformes de travail.

Dans une optique de statuarisation, les interventions devraient s'attacher à intégrer les PNT dans la réglementation qui garantit à tous les travailleurs, y compris les réfugiés, des droits fondamentaux plutôt que de se fonder sur l'exploitation de vides juridiques pour opérer l'inclusion des travailleurs déplacés. L'inscription de cette statuarisation des plateformes de travail dans l'appareil réglementaire favoriserait l'intégration juridique, sociale et économique des personnes déplacées de force.

Des mesures volontaires prises isolément par des entreprises ont aussi apporté des réponses aux problématiques de statut et de manquements aux principes du travail décent dans les plateformes de travail. Concrètement, certaines plateformes ont adopté des modèles économiques permettant d'améliorer les rémunérations, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le renforcement des compétences et le déséquilibre de pouvoir entre propriétaires des plateformes et travailleurs. Ces plateformes dites « à impact social » souhaitent garantir de meilleures conditions de travail quel

que soit le statut d'emploi, et beaucoup d'entre elles s'adressent spécifiquement aux travailleurs déplacés ou marginalisés.

Citons par exemple l'agence numérique « Digital Lions »¹⁰, homologuée « commerce équitable » par l'Organisation Mondiale du Commerce Équitable, et qui propose des services de développement Web, d'infographie, de vidéo et d'animation. Digital Lions défend l'« emploi durable » en appliquant des normes de travail décent telles que la rémunération équitable, la non-discrimination, l'égalité entre les sexes, et de bonnes conditions de travail, et il favorise de manière assumée le recrutement de travailleurs issus de communautés défavorisées.

Une autre plateforme à orientation sociale, Humans In The Loop,¹¹ s'engage auprès des communautés déplacées de Turquie, d'Irak et de Syrie, auxquelles elle offre des missions d'annotation et de traitement des données d'entraînement d'IA. Elle clame haut et fort sa volonté d'offrir des conditions de travail équitables, et en 2019, elle a proposé des contrats à 167 travailleurs. Forte de son expérience de l'aide aux travailleurs réfugiés, Humans in the Loop a élaboré une Politique du travail équitable que d'autres plateformes pourront aussi adopter. Elle propose à ses travailleurs des formations rémunérées, des niveaux de salaire égaux ou supérieurs aux normes nationales et une assurance de santé et accident facultative.

Conclusion

Des études ont révélé les opportunités et les risques que représentent les PNT pour les travailleurs, ainsi que les risques accrus auxquels sont exposées les personnes déplacées de force. Pour que ces personnes puissent saisir toutes les opportunités technologiques offertes par les plateformes, il faudra établir des politiques robustes permettant de surmonter les difficultés d'accès et de statut, et développer les programmes et ressources nécessaires pour renforcer la capacité des travailleurs à s'intégrer sur le marché du travail en ligne.

Les organisations humanitaires et de développement qui interviennent dans le secteur des plate-

formes se sont concentrées sur des questions comme l'inclusion et l'atténuation des obstacles à l'entrée des travailleurs déplacés. Les obstacles structurels - précarité des conditions de travail et manque de protections - ont été plus difficiles à aborder car ces organisations ne disposent pas des moyens nécessaires pour orienter les politiques et influencer les parties prenantes.

Pour que cette catégorie d'emploi contribue à résoudre la question de l'inclusion économique des populations déplacées, il faudra établir un environnement qui aide les travailleurs à exercer leurs droits de manière effective. Pour garantir que les plateformes offrent des opportunités de travail décentes, tous les travailleurs, y compris ceux qui ont été déplacés de force, devront pouvoir exercer leurs droits fondamentaux, quel que soit leur statut de réfugié ou la catégorie d'emploi à laquelle ils appartiennent.

La réglementation, la statuarisation et le dialogue social sont possibles et essentiels, mais pour être effectifs, ils devront activement impliquer les personnes déplacées de force. En outre, des politiques devront être adoptées, qui tiennent compte des obstacles que ces personnes rencontrent, et capables de combler les lacunes structurelles qui aggravent encore leur vulnérabilité dans le secteur de l'emploi informel.

Kathryn MacDonald
Consultante indépendante
kathryn.mcdnld@gmail.com

1. bit.ly/promise-peril-online-gig-work
2. bit.ly/gig-work-migrant-work
3. bit.ly/unhcr-refugees-access-jobs-financial-services
4. bit.ly/gsma-access-mobile-services-proof-identity
5. bit.ly/intracen-resi-refugees-kenya-market
6. bit.ly/unhcr-livelihoods-economic-inclusion
7. bit.ly/ips-ukrainian-refugees-deserve-decent-work
8. bit.ly/ilo-representation-voice-bargaining-gig-economy
9. bit.ly/delivery-riders-London-clampdown-illegal-workers
10. digitallions.co/
11. humansintheloop.org/

Travail numérique inclusif et digne : établir des liens entre les marchés et les personnes déplacées

Par **Andhira Yousif Kara**, **Lorraine Charles**, **Giselle Gonzales** et **Selen Ucak**

Une équipe de quatre expertes en amélioration des compétences des réfugiés, facilitation des relations professionnelles, investissement d'impact, recherche sur l'inclusion économique et expérience directe des réfugiés discutent des obstacles auxquels les personnes déplacées sont confrontées pour accéder au travail numérique. Elles abordent également la manière de les surmonter.

Le travail numérique est, en théorie, une situation gagnant-gagnant pour les réfugiés et la communauté d'accueil. Les réfugiés sont en mesure de gagner de l'argent sans être mis en compétition avec la communauté d'accueil pour accéder aux emplois locaux et les entreprises sont en mesure de diversifier leur main-d'œuvre. Cependant, les personnes déplacées se heurtent souvent à d'importants obstacles pour accéder au travail formel et informel dans le secteur numérique, qu'il s'agisse du perfectionnement de compétences adaptées au marché, de l'accès à des opportunités rémunérées après la formation ou du déblocage de capitaux pour financer leurs moyens de subsistance numériques. Cet article examine comment ces défis peuvent être relevés.

L'expérience d'Andhira en matière de compétences et de travail numériques

Je suis une réfugiée soudanaise qui vit au Kenya depuis 20 ans. Pour les réfugiés de longue date comme moi, la formation professionnelle est souvent considérée comme la clé pour accéder aux opportunités et le travail numérique présente une alternative plus accessible et plus inclusive à l'emploi formel, car il nécessite moins de permis. J'avais donc envie de suivre une formation qui pourrait déboucher sur des opportunités d'emploi dans ce domaine.

Mon expérience a commencé par une formation numérique d'un mois proposée par une organisation à but non lucratif travaillant avec les réfugiés. La formation était axée sur les compétences informatiques de base et la création de profils sur les plateformes numériques indépendantes populaires. Même s'il s'agissait d'une opportunité prometteuse, j'ai eu du mal à trouver un emploi en ligne pendant

six mois, car j'avais besoin de plus que de simples compétences informatiques de base. De plus, au-delà des défis infrastructurels reconnus (tels que le besoin d'un ordinateur, d'une connexion Internet et d'une fourniture d'électricité fiables, ainsi que d'un compte bancaire ou d'une plateforme de paiement – dont aucun n'était pris en charge dans le cadre du programme), j'avais besoin de compétences numériques plus avancées ou de compétences spécialisées en matière de transcription, de traduction ou de rédaction académique pour obtenir au moins mon premier emploi et commencer à me créer un profil solide.

Développer des compétences pour le travail numérique

Comme le démontre l'expérience d'Andhira, les réfugiés recherchent un emploi dans le secteur numérique afin de surmonter les restrictions imposées à leur droit de travailler localement et d'accéder à des opportunités plus larges. Pourtant, beaucoup ne disposent pas des compétences, des réseaux et des connaissances du secteur nécessaires pour obtenir un revenu grâce au travail en ligne. Il est donc essentiel de développer les compétences des réfugiés pour réussir dans l'économie numérique, afin d'évoluer professionnellement et de stabiliser les carrières au-delà des frontières géographiques face aux obstacles juridiques, logistiques et comportementaux.

On observe une demande mondiale de travailleurs possédant à la fois une expertise technique numérique et des compétences non techniques, ou compétences interpersonnelles (« soft skills »). Les professions qui devraient se développer¹ à l'avenir nécessitent le plus souvent un niveau de formation élevé et des

compétences intensives dans les tâches sociales et interprétatives. On observera une croissance dans les secteurs de pointe,² tels que les spécialistes de l'IA et de l'apprentissage automatique, les spécialistes du développement durable, les analystes en sécurité de l'information et les ingénieurs en technologies financières. Ceci est étayé par les données provenant de plateformes de travail freelance³, où les emplois dans l'informatique, notamment dans l'apprentissage automatique, l'automatisation et l'analyse de données, ont connu une croissance significative de la demande.

Un besoin de compétences interpersonnelles non techniques

Selon le Forum économique mondial, les compétences que les employeurs perçoivent comme les plus importantes pour les emplois de demain sont les compétences cognitives, à savoir la pensée analytique et créative, l'efficacité personnelle, la résilience, la flexibilité et l'agilité (que possèdent de nombreux réfugiés en raison de leur expérience du déplacement), ainsi que la motivation et la conscience de soi, la curiosité et l'apprentissage continu. En fait, au sein de la main-d'œuvre mondiale, le déficit de talents dans les compétences interpersonnelles est plus prononcé que dans les compétences techniques numériques.

Pour tirer parti de la possibilité d'exercer un emploi numérique, les réfugiés doivent être dotés de ces compétences non techniques et savoir comment communiquer et collaborer dans un environnement virtuel, avec une compréhension des différentes cultures de travail. L'accent mis sur les compétences interpersonnelles ou non techniques est souvent négligé dans les programmes de formation. Des organisations telles que **Na'amal**,⁴ qui soutiennent les réfugiés par le biais de formations et de mentorats axés sur les compétences interpersonnelles et le travail à distance, peuvent faire le lien entre les personnes déplacées de force et les opportunités. Na'amal travaille également avec des partenaires pour gérer et promouvoir l'amélioration de l'accès à l'infrastructure numérique.

Manque de liens avec le marché pour les talents déplacés et qualifiés

Pourtant, même avec une formation adaptée au marché, une lacune cruciale demeure : la connexion sur le marché du travail entre les talents réfugiés

et les employeurs. Les diplômés des programmes d'organisations soutenant les communautés déplacées sont confrontés à d'innombrables obstacles invisibles pour accéder à des opportunités durables en ligne.

Les restrictions géographiques imposées par les plateformes excluent les communautés locales et déplacées de nombreuses plateformes de travail en freelance et de paiement sur lesquelles les entreprises internationales s'appuient pour trouver, employer et payer des travailleurs qualifiés. Cela affecte de manière disproportionnée les pays où les taux de communautés déplacées sont les plus élevés. Sans cet accès, les réfugiés et les populations locales ont du mal à ne serait-ce qu'être envisagés pour un emploi, et encore plus à postuler et à obtenir des opportunités. Même dans les pays d'accueil qui ne sont pas bloqués par les plateformes, les individus talentueux risquent de ne pas être trouvés ou choisis sur un marché du travail en ligne déjà concurrentiel. Parvenir à l'emploi des réfugiés à grande échelle dans l'économie numérique nécessitera des liens délibérés et ciblés avec le marché. Une façon d'encourager ces liens consiste à travailler au sein du secteur privé lui-même pour réorienter la demande existante vers une offre de talents négligée par ailleurs.

Comment les politiques d'« impact sourcing » peuvent encourager le recrutement de personnes déplacées

Bien qu'il existe des plateformes de recrutement et des réseaux d'entreprises pour fournir aux réfugiés un emploi formel, il subsiste une opportunité sous-exploitée de mise en relation des talents réfugiés avec des projets indépendants équitables via l'impact sourcing.⁵ Formalisé pour la première fois en tant que concept en 2013 par la Fondation Rockefeller, l'impact sourcing est « une pratique d'emploi inclusive par laquelle les entreprises des chaînes d'approvisionnement mondiales embauchent intentionnellement et offrent des opportunités de développement de carrière à des personnes qui, autrement, auraient des perspectives limitées d'emploi formel ».

Les processus d'achat de services numériques font déjà partie intégrante des opérations des grandes sociétés, des petites et moyennes entreprises, des start-ups, des ONG et même des organisations gouvernementales. Dans de nombreux cas, des initiatives autour de la

diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'impact social existent déjà pour fournir du travail aux communautés sous-représentées. Ainsi, sans qu'il soit nécessaire de modifier le comportement du marché, les pratiques d'entreprise et les projets d'externalisation existants peuvent être exploités pour orienter ces missions vers des personnes déplacées talentueuses.

Les gouvernements introduisent de plus en plus d'obligations en matière de rapports pour que les entreprises démontrent la valeur sociale des biens et services qu'elles achètent, et exigent que leurs propres organismes publics fassent de même. En confiant du travail à des organisations qui soutiennent l'emploi des réfugiés, les entreprises peuvent respecter leurs engagements en matière d'impact social, améliorant ainsi leur compétitivité pour obtenir des contrats avec des entreprises ou des gouvernements et répondre aux demandes des investisseurs.

Mettre en relation les personnes déplacées avec un travail numérique digne

Comment le secteur privé peut-il entrer en contact avec des personnes déplacées talentueuses ? Les organisations intermédiaires ayant la capacité de mettre en relation des grandes entreprises, des start-ups, des petites et moyennes entreprises, des ONG ou des gouvernements avec des équipes talentueuses issues des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil ont un rôle à jouer. Un exemple d'une telle organisation est **EqualReach**⁶, une entreprise sociale fondée par la co-auteure de cet article, Giselle Gonzales. Giselle a identifié une demande du marché pour des prestataires externes de confiance, d'après les pratiques qu'elle a observées dans le secteur privé alors qu'elle travaillait avec des entreprises du classement Fortune 50.

EqualReach met en relation des équipes d'indépendants composées de personnes déplacées qualifiées, qui peuvent travailler sur des projets numériques avec des entreprises du secteur privé. Ces équipes peuvent travailler sur des projets qui nécessitent un large éventail de compétences. Par exemple, une entreprise travaille avec EqualReach sur deux projets : (1) l'automatisation des processus impliquant le développement Web et l'ingénierie DevOps et (2) la recherche Web de faible complexité. Ce travail est réalisé par deux équipes fiables et qualifiées en Éthiopie et au Kenya, par l'intermédiaire

du partenaire de confiance d'EqualReach, Na'amal, ce qui permet aux travailleurs de gagner des revenus 4 à 10 fois plus élevés qu'en passant par les opportunités comparables offertes aux réfugiés dans la région.

Les équipes sont identifiées après une vérification et un partenariat avec (1) des organisations dirigées par des réfugiés, (2) des entreprises sociales et (3) des initiatives d'ONG/gouvernementales qui soutiennent déjà les communautés déplacées et d'accueil dans le perfectionnement des compétences, l'accès aux infrastructures/au numérique, le mentorat et la compréhension des réglementations locales avec une expertise très localisée.

EqualReach présente une sélection d'équipes (pré-approuvées en fonction des exigences d'un projet) dans lesquelles les entreprises peuvent piocher et facilite la signature de contrats, les paiements et la communication du début à la fin. Ce processus supprime bon nombre des obstacles auxquels les réfugiés sont généralement confrontés pour trouver du travail avec des clients internationaux, tout en positionnant les personnes déplacées talentueuses comme les principaux clients afin d'éviter l'exploitation et de maximiser les revenus perçus.

Débloquer des capitaux pour des moyens de subsistance numériques

Les modèles d'entreprises sociales innovants encourageant l'engagement du secteur privé et les entreprises qui emploient des réfugiés et se procurent leurs services (en particulier celles dirigées par des communautés déplacées) ont besoin d'investissements pour maximiser le potentiel du travail numérique. Cependant, ils se heurtent souvent à des obstacles pour obtenir un financement. Le domaine en pleine croissance de « l'investissement axé sur les réfugiés » est bien placé pour mobiliser les capitaux axés sur l'impact afin de relever ce défi, tout en réduisant la pression sur les besoins de financement humanitaire et en comblant les lacunes laissées par les investissements traditionnels.

Le **Refugee Investment Network**⁷ (RIN), le premier projet collaboratif de financement mixte et d'investissement d'impact dédié aux solutions aux déplacements forcés dans le monde, a développé un cadre d'investissement axé sur les réfugiés⁸ à cet effet. Cette optique permet aux investisseurs

d'évaluer et de suivre les investissements qui favorisent l'autonomie des réfugiés. Elle implique d'investir dans des entreprises qui soutiennent les réfugiés, c'est-à-dire celles qui offrent intentionnellement des emplois aux réfugiés, y compris des emplois numériques, ou qui se procurent les services d'entreprises qui le font.

Tim Docking, PDG du RIN, explique : « Grâce à notre analyse du marché des investissements axés sur les réfugiés en Afrique de l'Est, nous avons constaté que certains des meilleurs exemples d'entreprises dirigées par des réfugiés et soutenant des réfugiés exploitent Internet, avec des coûts de démarrage inférieurs et des possibilités de travail à distance. Les investisseurs connaissent souvent bien les modèles commerciaux technologiques et envisagent d'en faire des investissements potentiels. »

La communauté des investisseurs peut être encouragée à déployer des capitaux axés sur les réfugiés grâce à la fourniture de réseaux, d'outils et de conseils robustes. Les entreprises qui soutiennent les réfugiés peuvent être renforcées pour attirer davantage les investisseurs grâce à une assistance technique visant à développer leurs capacités en matière de culture financière et numérique. La création d'un solide portefeuille d'entreprises pouvant faire l'objet d'investissements et d'un flux constant de propositions commerciales et d'argumentaires d'investissement est essentielle pour favoriser l'écosystème d'investissement axé sur les réfugiés, tout comme la présentation d'exemples de réussite.

Un exemple est **Chatterbox**,⁹ un programme d'apprentissage des langues en ligne basé au Royaume-Uni et fondé par des réfugiés, destiné aux professionnels. Doté de clients B2B, ce programme utilise le talent des réfugiés et d'autres communautés marginalisées et les fait entrer dans l'économie numérique. L'entreprise a été soutenue par des investisseurs en Europe et dans la Silicon Valley pour son impact en tant qu'entreprise sociale et sa viabilité financière.

Cependant, le financement en capital-risque traditionnel ne correspond pas toujours aux projets portant sur des moyens de subsistance numériques dans des contextes de déplacement et de marchés émergents. Les capitaux mixtes, le financement du développement et les approches innovantes, telles

que le financement fondé sur les résultats, peuvent contribuer à réduire les risques perçus et à faire correspondre intérêt des investisseurs et impact social local.

D'autres exemples d'entreprises à impact qui fournissent des emplois dans l'économie numérique à de la main-d'œuvre réfugiée comprennent **Natakallam**,¹⁰ une plateforme d'apprentissage des langues et de traduction, **CONCAT**,¹¹ une agence de développement Web, et **Humans in the Loop**,¹² une entreprise qui emploie des réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique pour l'annotation de données et d'autres services d'IA.

Humans in the Loop utilise ses bénéfices pour soutenir les ONG partenaires et le perfectionnement des compétences. La fondatrice et PDG Iva Gumnishka explique : « Nous avons envisagé de lever des investissements dilutifs, mais nous n'avons pas pu obtenir une bonne valorisation de la part des investisseurs traditionnels et d'impact ». Son commentaire souligne la nécessité de mobiliser des capitaux selon un large éventail d'attentes en matière de rendement et d'impact afin de développer des entreprises sociales efficaces dans ce domaine.

Outre l'investissement dans des modèles d'emploi, les investissements à impact positif sur le renforcement des écosystèmes qui augmentent la culture numérique, permettent l'inclusion financière et construisent l'infrastructure numérique nécessaire sont importants pour soutenir les moyens de subsistance numériques. Investir dans des moyens de subsistance numériques axés sur les réfugiés contribue à « promouvoir une croissance économique inclusive et durable, de l'emploi et un travail décent pour tous (Objectif 8 [des Objectifs de développement durable]) ». Cela permet en outre de soutenir le Programme d'accélération numérique des ODD.¹³

La voie à suivre

Même si le travail numérique constitue une alternative qui permet la création de moyens de subsistance décents pour les réfugiés, la réalité comporte de nombreux défis invisibles. Citons par exemple le manque de formation appropriée en matière de compétences numériques (y compris des compétences avancées telles que le développement Web, la programmation et la science des données), de

compétences interpersonnelles et de compétences linguistiques, ainsi que d'un accompagnement professionnel. Outre les compétences transférables, les réfugiés ont besoin d'avoir accès à des réseaux professionnels. Ils doivent avoir la possibilité d'acquérir de la confiance et de l'expérience pour un meilleur emploi, et être encouragés à se fixer des objectifs plus ambitieux dans un environnement social positif. Plus important encore, il est nécessaire d'encourager les initiatives qui créent des liens commerciaux pour mettre en relation les personnes déplacées de force et un travail numérique digne et qui débloquent des capitaux pour investir dans des entreprises sociales pertinentes.

Afin de favoriser la viabilité financière, un impact social durable et un emploi juste et évolutif, il faut :

- fournir une formation axée sur la demande, qui porte à la fois sur les compétences techniques et non techniques et qui permet aux personnes déplacées talentueuses d'accéder à des moyens de subsistance décents et dignes correspondant à leurs aspirations ;
- soutenir des marchés équitables et des intermédiaires employant des réfugiés, qui établissent des liens entre des clients mondiaux et des personnes déplacées talentueuses via l'impact sourcing pour des contrats permettant aux individus d'acquérir de l'expérience et de gagner des revenus compétitifs à l'échelle mondiale ;
- mobiliser le secteur privé et le capital d'impact dans une perspective axée sur les réfugiés, avec un financement capable de lancer des modèles innovants et de développer les entreprises locales qui emploient des réfugiés et se procurent leurs services, pour permettre l'inclusion économique et l'autonomie ; et
- continuer à établir des partenariats entre les secteurs public, privé et philanthropique afin d'investir dans l'infrastructure numérique, depuis les ordinateurs jusqu'aux services Internet, et développer l'accès aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Cette approche multidimensionnelle, impliquant diverses parties prenantes – des organisations communautaires et entrepreneurs aux entreprises et bailleurs de fonds – créera des économies en ligne

inclusives, qui profiteront à la fois aux personnes déplacées de force et à leurs communautés d'accueil.

Andhira Yousif Kara

Chercheuse consultante et défenseuse des réfugiés

annkakaliya@gmail.com

[linkedin.com/in/andhira-kara-a72121a1/](https://www.linkedin.com/in/andhira-kara-a72121a1/)

Lorraine Charles

Directrice exécutive de Na'amal et attachée de recherche au Centre for Business Research, université de Cambridge

lorraine@naamal.org

[linkedin.com/in/lorraine-charles/](https://www.linkedin.com/in/lorraine-charles/)

Giselle Gonzales

Fondatrice et PDG d'EqualReach

giselle@equalreach.io

[linkedin.com/in/gisellegonzales/](https://www.linkedin.com/in/gisellegonzales/)

Selen Ucak

Responsable de l'entrepreneuriat chez Refugee Investment Network et consultante en impact

selen.ucak@refugeeinvestments.org [linkedin.com/in/selenucak/](https://www.linkedin.com/in/selenucak/)

1. bit.ly/ILO-digitalization
2. bit.ly/future-of-jobs-report-2023
3. bit.ly/in-demand-skills-2024
4. naamal.org/
5. bit.ly/transformational-change-cooperation
6. www.equalreach.io/
7. refugeeinvestments.org/
8. bit.ly/refugee-lens
9. www.chatterbox.io/
10. natakallam.com/
11. concat.tech/
12. humansintheloop.org/
13. www.sdg-digital.org/accelerationagenda

L'exclusion numérique des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Soudan

Par **Wala Mohammed**

Se retrouver distancés dans un monde numérique peut être dévastateur pour les migrants forcés. Cet article se penche sur l'exclusion numérique à laquelle sont confrontés les réfugiés et les personnes déplacées internes au Soudan en raison des répercussions des restrictions actuelles sur l'accès à la technologie.

La guerre civile au Soudan, qui a débuté en avril 2023, a déplacé plus de 8 millions de personnes.¹ En raison de ce conflit dévastateur, de l'extrême insécurité alimentaire, des épidémies, des déplacements de civils et de la destruction des moyens de subsistance, le pays tout entier est au bord de l'effondrement.

Des millions de Soudanais ont perdu leur gagne-pain à cause du conflit. La guerre a stoppé la production et détruit le capital humain ainsi que les capacités de l'État. Elle a également eu des répercussions sur la stabilité financière en dévastant les services commerciaux et financiers, ainsi que les technologies de l'information et des communications. Les opérateurs de centres de données ont perdu l'accès à leurs données et à leurs installations, entraînant la panne de plusieurs services Internet essentiels. La section soudanaise de l'Internet Society a signalé² que seulement 12 % des sites Web et des services avec un domaine de premier niveau national .sd étaient fonctionnels au 16 juin 2023.

Avant la guerre, le secteur informel représentait près de 60 % de la main-d'œuvre. Depuis que la guerre a éclaté, beaucoup de gens ont perdu leur moyen de subsistance et n'ont aucune forme de protection sociale. Le nombre d'enfants non scolarisés³ est également passé de sept millions à dix-neuf millions.

Le lien entre les sanctions économiques et l'exclusion numérique au Soudan

L'application de sanctions économiques et commerciales entrave la libre circulation des

communications et des technologies numériques dont les activistes, les innovateurs et les utilisateurs ordinaires ont si désespérément besoin.

Le Soudan est isolé de la communauté internationale depuis 1993, date à laquelle il a été désigné comme État soutenant le terrorisme par le gouvernement des États-Unis. En 1997, les États-Unis ont publié un décret imposant des sanctions économiques globales au Soudan. Une licence internationale délivrée par les États-Unis en 2015 pour l'accès à certains logiciels, matériels et services liés aux communications personnelles a atténué les sanctions dans une certaine mesure. Toutefois, certains prestataires de services ont choisi de ne pas demander les licences nécessaires pour exporter des services vers le Soudan, en raison des difficultés pour les obtenir et de la nécessité de les renouveler régulièrement.

Les sanctions concernant les technologies de communication ont été levées en 2015, l'embargo commercial a été levé en 2017 et le Soudan a été retiré de la liste des États soutenant le terrorisme en 2020. Malgré tout, l'accès du peuple soudanais aux services technologiques et financiers reste limité. La liste de logiciels, de technologies et d'équipements encore soumis à restriction est longue. De plus, les grandes entreprises technologiques n'incluent pas le Soudan dans leurs listes de régions pouvant accéder à leurs services, tels que Google Workspace, Microsoft Azure, Azure Government et Microsoft Office 365,

ainsi qu'à des cours en ligne, des plateformes et d'autres services internationaux.

L'exclusion de l'ensemble du pays de l'accès à de plus amples opportunités de revenus pendant la guerre en cours au Soudan poussera davantage de familles sous le seuil de pauvreté.

L'exclusion numérique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés au Soudan

Au Soudan,⁴ une crise économique prolongée s'accompagne de conflits préexistants dans certaines régions. Avant avril 2023, 15,8 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire. Au moment de la rédaction de cet article, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire était passé à 24,8 millions, dont huit millions de personnes déplacées de force en raison de la guerre actuelle.

Les plateformes numériques de travail offrent aux personnes déplacées un moyen de gagner leur vie. Elles sont particulièrement bénéfiques pour les groupes de travailleurs traditionnellement défavorisés et confrontés à des obstacles pour accéder au marché du travail,⁵ tels que les femmes, les personnes handicapées, les jeunes, les réfugiés, les migrants et les personnes issues de minorités raciales et ethniques. Mais les personnes déplacées au Soudan sont confrontées à des défis majeurs pour rejoindre ces plateformes numériques de travail, en raison de la mise à l'écart des banques soudanaises des systèmes bancaires internationaux et du fait que le Soudan n'est pas répertorié dans la plupart des plateformes numériques de travail, telles que Fiver et Upwork. Certaines plateformes stipulent dans leurs conditions générales qu'elles n'autorisent pas les personnes originaires de pays soumis à des sanctions à s'inscrire.

Les réfugiés et autres personnes déplacées de force dans le monde entier se heurtent à des difficultés pour accéder aux services de base⁶ liés à la technologie, tels que l'enregistrement des cartes SIM, la connectivité des téléphones portables et les comptes bancaires. Le Soudan ne fait pas exception. Les exigences énoncées dans les lois et réglementations du pays en matière

de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme créent des obstacles juridiques pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans l'accès aux institutions financières formelles, à l'argent mobile et à d'autres services financiers numériques. Ces problèmes sont interconnectés. L'absence d'un endroit où placer leur argent rend les personnes déplacées de force très vulnérables.

La loi soudanaise exige que les cartes SIM soient enregistrées avec une pièce d'identité reconnue. Actuellement, les cartes d'identité de réfugiés soudanaises ne répondent pas aux obligations en matière de pièce d'identité pour enregistrer une carte SIM. De nombreux réfugiés et demandeurs d'asile ont accès aux cartes SIM par l'intermédiaire d'amis et de membres de leur famille qui disposent d'une pièce d'identité acceptable, d'autres par l'intermédiaire d'agents d'opérateurs de réseaux mobiles, et d'autres via des organisations humanitaires qui distribuent des cartes SIM enregistrées en masse à leur nom.

Bien qu'il existe des solutions formelles et informelles à l'obligation d'enregistrement de la carte SIM ainsi qu'à l'accès aux services financiers, y compris à l'argent mobile, ces solutions de contournement ne sont pas aussi efficaces qu'un cadre juridique ouvert et inclusif. Alors que des organisations humanitaires assistent les populations en fournissant des espèces, les solutions de contournement comportent des risques et soulèvent des questions de responsabilité. Elles découragent une véritable inclusion financière pour les populations concernées. Ainsi, les sanctions économiques peuvent affecter considérablement le financement et la distribution de l'aide humanitaire de diverses manières.

Recommandations pour améliorer l'accès numérique au Soudan et ailleurs

Les restrictions sur l'accès à la technologie et les politiques gouvernementales affectent l'accès des personnes déplacées internes et des réfugiés aux plateformes de travail en ligne, aux cartes SIM et à d'autres services en ligne. La guerre en cours au Soudan ne fera qu'augmenter le nombre de

personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, alors que l'acheminement de cette aide sera difficile, de nombreuses régions devenant inaccessibles pour des raisons de sécurité. Un accès accru à Internet et à la technologie mobile peut aider les groupes marginalisés à améliorer leurs conditions et leur capacité à jouir de leurs droits, notamment en matière d'accès à l'éducation, à des moyens de subsistance et à l'information. Les autorités soudanaises doivent s'efforcer de faciliter l'accès aux cartes SIM pour les réfugiés et les communautés marginalisées en mettant à jour le Règlement général de 2012 du Conseil national de transition.

Il est crucial que les factions belligérantes et les acteurs des télécommunications maintiennent des réseaux de communication en période de conflit, car les perturbations limitent l'accès des citoyens à l'information et portent atteinte à la liberté des médias et à la liberté d'expression. En outre, les perturbations entravent l'accès des citoyens aux services essentiels et à des abris, tout en nuisant également à l'efficacité des efforts humanitaires.⁷

La stabilité politique et économique est essentielle pour résoudre les problèmes de développement et de droits humains au Soudan. La communauté internationale doit rester déterminée à mettre fin au conflit

en cours au Soudan, à promouvoir la paix, la liberté et la justice, et à soutenir sa transition vers un gouvernement civil. Les répercussions des sanctions passées se font toujours sentir, limitant la capacité de la population soudanaise à accéder aux technologies qui contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable. La communauté internationale peut en tirer des leçons et s'orienter à l'avenir vers des sanctions plus ciblées contre les pays. En ce qui concerne le Soudan, elle doit également œuvrer à faciliter l'accès aux services plus globaux qui sont toujours bloqués, même après la levée des sanctions économiques.

Wala Mohammed

Chercheuse indépendante et fondatrice de la
 Hopes & Actions Foundation
wala.ahmed@outlook.com
[linkedin.com/in/wala-mohammed-b01858ab/](https://www.linkedin.com/in/wala-mohammed-b01858ab/)

1. bit.ly/sudan-situation-update
2. bit.ly/ongoing-conflict-sudan
3. uni.cf/3JzAUEA
4. www.unocha.org/sudan
5. bit.ly/platform-economy-association-bargaining
6. bit.ly/displaced-disconnected-e-africa
7. bit.ly/sudan-digital-communication



Déplacés internes vivant chez des proches dans l'État du Nil Blanc, au Soudan. Crédits : UNHCR/Ala Kheir

Économies numériques des réfugiés à Nairobi : opportunités et défis

Par **Marie Godin, Ishimwe Jean-Marie et Evan Easton-Calabria**

S'appuyant sur une initiative de recherche collaborative et participative menée en partenariat avec des organisations dirigées par des réfugiés (Kintsugi RLO et Youth Voices Community) cet article met en lumière l'existence, le potentiel et les inconvénients des « moyens de subsistance numériques » pour les réfugiés.

Ces dernières années, le travail numérique est apparu comme une voie prometteuse pour le développement socio-économique et pour résoudre les problèmes de chômage dans les communautés de réfugiés et d'accueil. Les plateformes numériques de travail (par exemple, les sites Web aidant à mettre en relation les travailleurs et les clients pour des tâches effectuées entièrement en ligne) et l'économie des petits boulots en ligne (l'économie du travail flexible, temporaire ou indépendant effectué en ligne) pourraient receler un potentiel important de création de nouvelles opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes.

Malgré une attention croissante accordée au travail numérique pour les réfugiés et autres personnes déplacées, il existe un manque de reconnaissance de la diversité des acteurs (en particulier les réfugiés eux-mêmes, y compris par le biais d'organisations dirigées par des réfugiés, dites RLOs – Refugee-Led Organisations en anglais) qui aident les réfugiés à entrer dans l'univers de l'économie numérique. Au Kenya, les réfugiés ont développé leurs propres initiatives numériques, tant personnellement que collectivement en tant qu'entrepreneurs numériques. Ils y parviennent souvent en tirant parti de leurs réseaux locaux et de leurs connexions connexions diasporiques.

Ces initiatives sont bien adaptées aux besoins et aux réalités des réfugiés, offrant plus de flexibilité en termes de délais et de moyens de paiement (car la majorité des réfugiés n'ont pas de compte en banque et doivent trouver d'autres moyens de paiement). L'augmentation des discussions et de la documentation sur ces initiatives dirigées par les réfugiés, y compris au sujet de leur

impact sur leur impact at leurs propres défis et obstacles organisationnels, peut permettre de mieux comprendre la manière dont les moyens de subsistance numériques des réfugiés sont encouragés, ainsi que les obstacles, les réussites et les besoins non satisfaits. Cela met en lumière le rôle potentiel du travail numérique pour les réfugiés, en particulier dans le cadre de l'intégration locale.

Le paysage du travail numérique au Kenya et ses défis

L'examen de la participation des réfugiés à l'économie numérique au Kenya, notamment le travail des RLO pour favoriser la culture numérique et l'accès à l'emploi, met en lumière l'impact des réglementations nationales sur les opportunités d'entrée dans ce milieu et de participation durable au travail numérique. En plus d'être un important pays d'accueil de réfugiés, accueillant plus de 650 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés en septembre 2023, le Kenya est largement connu pour être le centre régional des technologies de l'information en Afrique de l'Est.

Le Kenya est leader au niveau régional en matière de connectivité haut débit, d'infrastructure générale des technologies de l'information, d'argent mobile et de services bancaires mobiles. Les opportunités offertes par l'économie numérique sont devenues le nouveau mantra néolibéral, avec des promesses de réussite individuelle rapide en ligne. Pour aider cela à se concrétiser, plusieurs projets humanitaires et de développement au Kenya ont été conçus de façon à permettre aux réfugiés de travailler à distance. Citons l'exemple de l'initiative PROSPECTS' (Partenariat pour l'amélioration des perspectives des personnes déplacées de force et des communautés

d'accueil), financée par le gouvernement néerlandais, qui soutient spécifiquement les initiatives d'emploi numérique et l'autonomisation dans différentes régions du Kenya telles qu'Eastleigh (Nairobi), Turkana et Garissa.

En dépit des initiatives existantes, les réfugiés au Kenya ont toujours du mal à accéder à des moyens de subsistance numériques décents, y compris dans l'économie des petits boulots. La nouvelle loi relative aux réfugiés, entrée en vigueur en février 2022, a été qualifiée de progressiste par les RLO. Sur le papier, la loi accorde davantage d'opportunités, de droits, de protections et de solutions aux réfugiés et aux demandeurs d'asile pour leur permettre de s'intégrer socio-économiquement dans le pays (voir un rapport² de 2023 du Refugee Led Research Hub, Kituo Cha Sheria et RELON-Kenya). En 2023, le gouvernement et le HCR ont annoncé leur intention de transformer les camps de réfugiés en installations intégrées favorisant l'inclusion socio-économique. Ce plan pluriannuel, connu sous le nom de *Plan Shirika*, s'appuie sur la loi de 2021 relative aux réfugiés et offre aux réfugiés des droits plus étendus au Kenya, dans le but de permettre l'accès à des papiers et d'augmenter les opportunités sociales et économiques pour les réfugiés.

Cependant, en réalité, la loi relative aux réfugiés n'a pas encore été pleinement mise en œuvre et d'importants obstacles juridiques demeurent pour les réfugiés. Par exemple, bien que le gouvernement reconnaisse les pièces d'identité des réfugiés comme des documents légaux, de nombreux réfugiés qui tentent de s'intégrer à l'économie numérique ne peuvent pas ouvrir de compte bancaire car leurs cartes d'identité de réfugiés ne sont pas reconnues par les plateformes numériques de travail. Ils sont par conséquent obligés de dépendre d'autres personnes disposant de documents plus « reconnus », tels que des cartes d'identité nationales et des passeports (soit localement, soit à l'étranger), afin d'accéder à leurs revenus en ligne, ce qui peut entraîner des coûts de transaction supplémentaires. S'il est vrai que la loi n'est en vigueur que depuis un an au moment de la rédaction de ce rapport, peu de progrès tangibles sont visibles. En outre, de nombreux réfugiés doivent recourir à l'utilisation, voire à l'achat, de comptes

d'autres personnes pour accéder à des opportunités d'emploi. Cela engendre de nouveaux risques, tels que le vol de salaires ou les retards dans la réception des paiements dus. En outre, en raison des obstacles à l'obtention d'un permis de travail au Kenya, à l'enregistrement d'une entreprise et à l'obtention d'un code de l'administration fiscale kényane (KRA) pour déclarer ses impôts, les opportunités pour les réfugiés de faire de la publicité en ligne pour des entreprises enregistrées sont négligeables.

Initiatives dirigées par des réfugiés facilitant l'accès au travail en ligne

Malgré ces défis importants, il existe diverses initiatives de réfugiés promouvant le travail numérique. Une solution de contournement identifiée par les réfugiés aux défis décrits ci-dessus est la création d'un compte professionnel collectif en ligne, qui (lorsqu'il est utilisé de manière éthique) peut créer des opportunités pour les réfugiés, leur permettant de développer leur expérience et leur réputation, de générer un revenu significatif et d'accéder à des opportunités de mentorat. Cette approche collaborative peut également favoriser un environnement favorable qui aide les réfugiés à surmonter les difficultés du monde numérique. Citons par exemple le travail de Mohammed, un réfugié somalien, qui a décidé de devenir indépendant en ligne en 2018 après avoir grandi dans le camp de réfugiés de Dadaab. Au lieu de postuler pour des emplois en tant qu'individu, il a ouvert la Desert Freelancing Agency³ sur la plateforme de travail en ligne UpWork. L'ouverture de cette entreprise en ligne était un moyen de contourner l'impossibilité de créer une entreprise légalement enregistrée au Kenya, car il n'a pas de permis de travail. Il peut désormais postuler pour du travail en tant qu'entreprise sur la plateforme et proposer ces emplois à environ 50 collègues du camp. L'entreprise s'est désormais développée pour proposer des services de voix off, de traduction, de transcription et d'écriture, et de nombreux réfugiés en tirent désormais leur revenu. Comme l'explique Mohammed : « Il est difficile d'obtenir une première tâche, un bon emploi ou même un bon salaire. Désormais, grâce à l'entreprise, de nombreux autres réfugiés sont soutenus et connectés à des opportunités. »

Certaines organisations dirigées par des réfugiés, telles que Youth Voice Community (YVC)⁴ basée à Kayole, un quartier de Nairobi, proposent une gamme de programmes comprenant des cours de culture financière et commerciale, une formation aux techniques de couture et un cours d'alphabétisation numérique. YVC met l'accent sur les moyens de subsistance dans tous ses programmes économiques, aspirant non seulement à aider les réfugiés à acquérir des compétences, mais également à faciliter l'accès aux opportunités de revenus, réduisant ainsi le besoin d'aide humanitaire des réfugiés. Le cours d'alphabétisation numérique de YVC, « Digital For Livelihoods », a été un programme essentiel. Il portait initialement sur des compétences informatiques de base, telles que le traitement de texte et l'utilisation de tableurs, avant d'évoluer vers une formation avancée adaptée à l'ère numérique, comme le travail indépendant, comprenant la traduction, la transcription et la rédaction.

Cependant, bien que le programme soit opérationnel depuis un an, il n'a pas encore atteint les résultats escomptés en termes d'accès à des moyens de subsistance, en raison des défis importants auxquels sont confrontées les organisations dirigées par des réfugiés comme YVC. Ces défis comprennent notamment un manque de fonds permettant de dispenser un programme solide et d'aider les étudiants à accéder à des logiciels et à acquérir des compétences techniques hautement spécialisées, qui pourraient leur permettre d'accéder à un travail lucratif dans l'économie des petits boulots en ligne. YVC envisage désormais de passer de la formation aux compétences numériques à la garantie d'un travail décent en créant un incubateur numérique inclusif. Cet incubateur, équipé d'un accès Internet, d'ordinateurs et d'infrastructures adaptées aux personnes en situation de handicap, offrira aux jeunes réfugiés l'espace nécessaire pour travailler à temps plein pendant six à douze mois après la formation.

Pistes pour l'avenir : moyens de subsistance numériques, droits des réfugiés et intégration locale

Malgré leurs incursions dans le monde numérique et leurs ambitions de réussite, les réfugiés au Kenya sont freinés par des droits limités. Notre étude menée auprès de réfugiés à Nairobi indique qu'ils

ont cherché du travail dans l'économie numérique après de nombreuses tentatives infructueuses dans leur recherche d'un emploi local. Ceci s'explique par des opportunités d'emploi limitées pour les réfugiés et par des difficultés systémiques, telles que le manque de papiers et les entraves à la mobilité, qui empêchent les réfugiés d'explorer un plus grand nombre d'opportunités au Kenya et au-delà. Ces limitations, ainsi que d'autres, ont poussé de nombreux réfugiés hautement qualifiés à envisager d'autres opportunités économiques telles que celles disponibles en ligne.

Les réfugiés de la jeune génération à Nairobi et dans les camps de réfugiés qui sont passés de l'économie informelle urbaine à l'économie informelle numérique décrivent souvent les raisons qui les poussent à chercher du travail en ligne, comme le refus de continuer à être victime de discrimination, notamment en étant toujours moins payés que leurs homologues locaux en raison de leur statut de réfugiés. Ils expliquent que les entrepreneurs réfugiés entrent dans l'économie numérique pour surmonter certaines des limitations de l'accès à l'emploi dans l'économie traditionnelle.

Cependant, les limites auxquelles sont confrontés les réfugiés dans l'économie des petits boulots en ligne au Kenya démontrent que l'accès au travail en ligne ne peut pas se faire dans un vide juridique. Alors que le gouvernement kényan a officiellement adopté la loi relative aux réfugiés, promettant une amélioration potentielle du droit des réfugiés à travailler et à accéder aux téléphones portables, à l'enregistrement des cartes SIM et à l'inclusion financière grâce à l'argent mobile, le principal défi réside dans la mise en œuvre effective et le respect de ces lois. Il est urgent de déployer de vastes efforts de sensibilisation pour informer les fonctionnaires, les compagnies de téléphonie mobile et les institutions financières de cette nouvelle législation. Par exemple, les papiers de réfugiés ne sont toujours pas intégrés dans les bases de données d'identité kényanes, ce qui entraîne des difficultés persistantes dans la reconnaissance des cartes d'identité de réfugiés dans tous les secteurs, y compris dans l'économie numérique.

La capacité d'action et le leadership des réfugiés sont des éléments d'une importance cruciale pour

garantir que les promesses de la loi deviennent réalité. Une participation significative des réfugiés est un atout précieux dans les politiques et les programmes d'accompagnement des réfugiés. L'une des organisations mettant cette idée en œuvre est R-SEAT⁵ (Refugees Seeking Equal Access to the Table), qui cherche à garantir que les réfugiés puissent participer de manière significative, au niveau de l'État, aux réunions et aux décisions des régimes de réfugiés mondiaux et régionaux. De telles initiatives montrent que s'ils s'engagent de manière durable et significative, les réfugiés au Kenya peuvent soutenir la mise en œuvre de la nouvelle loi relative aux réfugiés. Ils peuvent sensibiliser et former les autres réfugiés et autres parties prenantes aux nouvelles politiques. Ils peuvent en outre contribuer à façonner une application appropriée en offrant des conseils stratégiques et un soutien communautaire et en identifiant les lacunes et les besoins dans la mise en œuvre des politiques. De telles contributions pourraient avoir une grande influence en favorisant les conditions de la réussite de l'emploi numérique, mais les avantages iraient bien au-delà.

Conclusion

Le cas des initiatives numériques pour les réfugiés au Kenya suggère que les initiatives qui contribuent à l'intégration locale, plutôt que de fonctionner en son *absence*, sont plus susceptibles d'apporter un soutien utile aux réfugiés. Avec plus de droits et d'opportunités, les réfugiés pourraient offrir leurs compétences et leur expertise numériques aux entreprises kényanes, gagner des revenus formels pour payer des impôts ou, à tout le moins, augmenter leur pouvoir d'achat pour contribuer à leur économie locale. Les programmes de nombreuses organisations dirigées par des réfugiés encouragent les réfugiés à entrer dans l'économie numérique (localement et/ou mondialement) afin qu'ils puissent investir des ressources dans leurs communautés locales.

Cependant, pour y arriver, il faut appliquer effectivement les droits des réfugiés au Kenya. Le fossé qui sépare la rhétorique de la réalité concernant les moyens de subsistance numériques des réfugiés suscite des inquiétudes. Le travail numérique risque également d'être considéré

comme une solution de contournement des obstacles auxquels les réfugiés sont confrontés pour accéder aux marchés du travail locaux.

Le contexte kényan suggère que l'intégration locale grâce à l'économie numérique ne peut se produire que lorsque les obstacles à l'identification et à l'inclusion socio-économique sont réellement levés. À moins de davantage d'efforts pour soutenir les droits des réfugiés, la promotion des moyens de subsistance numériques pour les réfugiés s'apparente à une politique de poudre aux yeux, ou, selon les mots d'un leader des réfugiés, à rien d'autre qu'une « nouvelle arnaque » dans le domaine des moyens de subsistance des réfugiés.

Marie Godin

Maître de conférences en géographie humaine et membre de la British Academy, School of Geography, Geology and the Environment, université de Leicester et associée de recherche au COMPAS/RSC, université d'Oxford

Marie.Godin@leicester.ac.uk

X : @MarieGodin001

compas.ox.ac.uk/people/marie-godin

Ishimwe Jean Marie

Responsable régional pour l'Afrique de l'Est de Refugees Seeking Equal Access at the Table (R-SEAT), journaliste et membre du conseil d'administration d'Inkomoko et de Youth Voices Community

jean.ishimwe@refugeesseat.org

X : @ishimwemarie432

linkedin.com/in/ishimwe-jean-marie-11b932113

Evan Easton-Calabria

Chercheuse principale au Feinstein International Center, université Tufts, et attachée de recherche au Refugee Studies Centre, université d'Oxford

Evan.easton_calabria@tufts.edu

X : @evan_in_refuge

linkedin.com/in/evan-easton-calabria/

1. bit.ly/ilo-prospects

2. bit.ly/finding-durable-solutions

3. www.desertfreelancing.com/services.html

4. youthvoicescommunity.org/

5. www.refugeesseat.org/

Identité ou survie ? Préservation numérique du patrimoine culturel rohingya

Par **Saqib Sheikh** et **Muhammad Noor**

Les Rohingyas font face à la menace de la perte de leur propre identité ethnique. De nouvelles archives numériques offrent un moyen de préserver les documents et autres éléments liés au patrimoine culturel rohingya, mais ce projet innovant se heurte également à de nombreux défis.

Le peuple rohingya a ses racines sur ses terres d'Arakan, aujourd'hui appelées État de Rakhine, au Myanmar. Depuis l'indépendance du Myanmar en 1948, les Rohingyas ont fait l'objet d'une série de mesures de persécution de la part des autorités, les conduisant ensuite à l'exil et à la déchéance de leur citoyenneté. L'une des formes de persécution a été la restriction de l'expression des pratiques culturelles. En raison de ces restrictions et du faible niveau d'alphabétisation de la population, les Rohingyas ont manqué d'institutions dédiées à la préservation et à la promotion de leur culture. La Cour internationale de Justice examine actuellement une affaire accusant le Myanmar de génocide¹ pour sa persécution des Rohingyas. Un élément clé de cette affaire est la tentative de délégitimation de l'identité ethnique des Rohingyas par les autorités du Myanmar en affirmant que les Rohingyas sont bengalis, sans racines au pays d'Arakan, et qu'ils forment un groupe ethnique fictif.²

Depuis le dernier exode majeur de leur pays d'origine en 2017, la majorité des trois à quatre millions de Rohingyas vivent dispersés dans la région, soit sous forme de communautés précédemment installées en Arabie Saoudite et au Pakistan, soit sous forme d'importantes populations de migrants réfugiés au Bangladesh et en Malaisie. Un grand nombre de Rohingyas déplacés restent apatrides et sans papiers officiels.

Au fil des générations, depuis les premières expulsions dans les années 1970, de nombreuses communautés rohingyas constatent que leurs membres sont soumis à des pressions visant

à les assimiler aux sociétés qui les accueillent. Ces pressions ont entraîné des signes d'érosion culturelle, notamment la perte de la langue, des coutumes et des traditions rohingyas au profit de celles de la communauté d'accueil. Une perte plus subtile est celle de la mémoire culturelle, en particulier de la conscience historique collective des racines rohingyas dans leur patrie ancestrale d'Arakan.

Efforts de préservation numérique de la culture et de l'histoire des Rohingyas

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées pour répondre à la crise identitaire collective plus large qui frappe la communauté rohingya. Par exemple, en 2021, l'OIM a lancé le Centre de mémoire culturelle rohingya³ à Cox's Bazar pour présenter et partager certains aspects de l'ascendance et de la tradition des Rohingyas avec la communauté environnante.

Compte tenu de la dispersion de la population régionale, du faible niveau d'alphabétisation et du manque de ressources physiques, il n'est pas surprenant que de nombreuses initiatives locales se tournent vers des moyens numériques pour promouvoir la culture rohingya. Ces initiatives comprennent la création de médias et de chaînes d'information rohingyas en ligne pour rendre compte du conflit dans l'État de Rakhine. L'écriture de la langue rohingya⁴ a été standardisée, convertie en format numérique et acceptée dans le cadre de la norme Unicode (le système de codage mondial qui transforme l'écriture écrite en caractères et chiffres numériques).

Reconnaissant la nécessité d'accorder une attention particulière à certains aspects de la crise culturelle des Rohingyas, les Archives historiques des Rohingyas,⁵ ou R-Archive, ont été lancées en 2021 pour identifier et archiver divers documents et médias ayant une valeur ancestrale pour le peuple rohingya. Elles ont été lancées par le Rohingya Project, une organisation locale axée sur l'utilisation de la technologie pour gérer les problèmes survenant de l'apatridie de la diaspora rohingya. Le projet R-Archive a été créé avec l'objectif de rassembler de nombreux documents et objets relatifs au lien des Rohingyas avec leur patrie. Ces objets et documents étant dispersés, leur perte risquait de compromettre l'avenir du peuple quant à sa mémoire collective. R-Archive est donc destiné à servir d'archives communautaires pour les Rohingyas dispersés et de ressource sur le patrimoine rohingya pour les chercheurs. Le projet fournira également des preuves dans les futures procédures judiciaires visant à demander des comptes pour les crimes commis contre ces personnes. Cette initiative a été financée grâce à une subvention du fonds Catalyst fournie par la Fondation Roddenberry et a été mise en œuvre en partenariat avec la société technologique Arweave.

R-Archive a engagé des agents de terrain rohingyas basés au Bangladesh, en Malaisie et en Arabie Saoudite pour mener à bien le processus de collecte au sein de leurs communautés. Au cours de la phase pilote, plus de 100 documents considérés comme importants pour le patrimoine rohingya, tels que d'anciens titres de propriété en Arakan, des documents d'identité interdits délivrés par le Myanmar et des photographies de famille ont été numérisés, avec le consentement et les témoignages enregistrés des propriétaires de ces documents, et téléchargés avec cryptage dans un système de stockage Web privé.

Le back-end du système, appelé Blockweave (développé par Arweave), est un protocole de stockage de données décentralisé similaire à une blockchain traditionnelle mais permettant une évolutivité plus économique, généralement de l'ordre de trois à huit dollars par Go au moment de la création des archives (hors frais

d'abonnement). Ce système a été jugé approprié pour ce projet en raison de l'anticipation de besoins de stockage supplémentaires, étant donné la grande taille de mémoire requise pour les fichiers numérisés et le contenu audiovisuel à mesure que R-Archive prendra de l'ampleur. Les systèmes de chaîne de blocs (blockchain) traditionnels impliquent souvent des frais plus élevés pour les téléchargements en chaîne, en particulier avec des fichiers de taille plus importante. Blockweave, à l'inverse, utilise un mécanisme de consensus unique qui diminue les exigences de consensus pour le hachage à mesure que les données du système augmentent, réduisant ainsi les coûts globaux de stockage à long terme.

Les défis sur le terrain en matière de préservation numérique

La plupart des obstacles à la préservation numérique de la culture rohingya résident dans les situations de sécurité précaires auxquelles sont confrontées les différentes communautés de la diaspora et de réfugiés. Les réfugiés rohingyas qui vivent en tant que migrants sans papiers tentent de se faire discrets et d'éviter les autorités. Il peut être difficile de trouver les propriétaires de documents et d'obtenir leur accord pour que les documents soient conservés. Les documents familiaux personnels provenant du Myanmar sont une question incroyablement sensible et les propriétaires craignent qu'on puisse remonter jusqu'à eux avec ces documents.

En outre, les agents de terrain rohingyas et d'autres personnes impliquées dans les activités de promotion culturelle rohingya ont signalé un faible niveau de conscience de la nécessité de préserver la culture, ainsi que la possibilité d'une perte culturelle intergénérationnelle. Selon le Dr Qutub Shah, un activiste et enseignant rohingya qui dirige le projet de première traduction du Coran en rohingya, cela s'explique par le fait que la priorité est donnée à la survie par rapport à la préservation de l'identité.⁶ Les besoins immédiats pour survivre, tels que les moyens de subsistance et les soins de santé, sont primordiaux. La préservation de la culture est considérée comme une entreprise plus « élitiste ». Dans



Une carte d'identité nationale d'un individu du nord de Maungdaw délivrée à la fin des années 1950 par le bureau de l'immigration de la Birmanie.
Crédits : Le Projet Rohingya

les pays d'accueil où les sentiments à l'égard des Rohingyas sont passés de la solidarité à l'animosité, l'auto-identification et la promotion de l'identité collective des Rohingyas peuvent être perçues comme contraires aux intérêts de leur groupe.

Cette sensibilité à l'égard de l'exposition en ligne est ressentie avec un peu plus d'acuité par l'ancienne génération de Rohingya. Plusieurs d'entre eux ont en effet été témoins directs de l'attaque frontale contre l'identité rohingya au Myanmar et portent l'héritage de cette persécution. Pourtant, c'est précisément cette génération qui possède la mémoire commune d'une expérience directe avec sa terre natale, ce qui se perd de plus en plus. Les jeunes Rohingyas ont démontré qu'ils étaient beaucoup plus susceptibles d'utiliser les plateformes numériques, en particulier YouTube, dans les programmes de promotion culturelle, même si, à une époque de surveillance accrue des communautés de migrants de la part des sociétés d'accueil, ces

activités peuvent également être restreintes.

Malgré le faible niveau d'alphabétisation, qui constitue un obstacle à une compréhension approfondie de la nécessité de préserver la culture numériquement, on observe généralement un fort accès mobile dans la plupart des communautés rohingyas établies, ainsi qu'un partage de contenus médiatiques et d'actualités axés sur les Rohingyas. Cependant, dans des circonstances particulières, notamment à Cox's Bazar au Bangladesh, des restrictions d'accès à Internet ont été imposées, compliquant encore davantage les efforts de coordination des travaux de préservation. Dans les camps de Cox's Bazar, où l'on peut encore trouver de nombreux documents pertinents, les conditions de sécurité se sont détériorées. Les Rohingyas impliqués dans les travaux de préservation doivent prendre des précautions supplémentaires, car d'autres membres de la communauté pourraient les soupçonner d'avoir des motifs cachés pour demander ces informations.

Enfin, la préservation numérique peut susciter d'autres préoccupations pour les Rohingyas, principalement le souci d'une possibilité de fuites ou d'un mauvais usage de leurs données personnelles. Certaines inquiétudes concernant l'accès centralisé aux données et la sécurité des données peuvent être résolues par des systèmes de blockchain, notamment grâce à Blockweave qui offre un système de transaction décentralisé plus immuable pour partager les données entre les mineurs. Il existe cependant aussi des préoccupations concernant l'existence d'une option de suppression des données téléchargées qui pourraient potentiellement mettre les utilisateurs en danger, selon les utilisateurs rohingyas. Le protocole ainsi que les bonnes pratiques à cet égard peuvent être réhabilités pour les informations personnelles les plus sensibles.

Le problème, comme le décrit le Dr Anne Gilliland, professeure de Sciences de l'information à UCLA et conseillère du projet R-Archive en cours, est que, même s'il est essentiel de protéger la sécurité et la confidentialité des personnes fournissant des données dans le cadre de tels travaux de préservation, certaines mesures de sécurité prises peuvent parfois compromettre involontairement la qualité de preuve des données recueillies.⁷ La tâche consiste à concilier des « droits contradictoires », en donnant la priorité aux droits individuels immédiats et à la nécessité d'un consentement éclairé, tout en restant conscient du risque existentiel pour toute une communauté en cas de données qui ne seraient pas partagées.

Conclusion

Sur la base de l'expérience acquise grâce à R-Archive, il est crucial de sensibiliser les communautés à l'importance de leur propre héritage culturel, tout en respectant les peurs et les contraintes auxquelles elles sont confrontées dans des sociétés d'accueil hostiles. Il serait peut-être plus pragmatique de privilégier des formats de préservation culturelle « plus sécurisés » axés sur les ressources culturelles immatérielles, comme le récit oral, et bénéficiant

d'une adhésion générale de la communauté. Le respect des priorités perçues de la communauté doit primer, tout en lui permettant de comprendre l'importance d'une entreprise de conservation des aspects clés de son identité collective. Nous recommandons également d'essayer d'accéder aux principales archives numérisées existantes, provenant d'institutions où certaines données concernant les Rohingyas ont déjà été stockées ou ont été récemment déclassifiées et qui nécessitent simplement d'être recherchées et identifiées.

Saqib Sheikh

Directeur de projet, Rohingya Project, et chercheur doctorant, S. Rajaratnam School of International Studies, Nanyang Technological University, Singapour
saqibmun001@ntu.edu.sg

Muhammad Noor

Directeur général, Rohingya Project
noor@rohingyaproject.com

1. www.icj-cij.org/case/178
2. bit.ly/myanmar-rohingya-denial-history
3. bit.ly/cultural-memory-centre-rohingya
4. bit.ly/language-rohingya-digitised
5. bit.ly/rohingya-historical-archive
6. Shah, Qutub. Entretien réalisé par Saqib Sheikh. 26 décembre 2023.
7. Gilliland, Anne. Entretien réalisé par Saqib Sheikh. 1er janvier 2024.

Répartition et réinstallation de réfugiés sur la base d'algorithmes éthiques

Par **Ahmed Ezzeldin Mohamed** et **Craig Damian Smith**

Cet article évoque des projets réels utilisant des algorithmes pour mettre les réfugiés en relation avec des groupes d'accueil et des services. Les auteurs soutiennent que, appliqués correctement, les algorithmes peuvent favoriser la réinstallation à plus grande échelle sur la base de données étayées.

Scepticisme et optimisme à l'égard des technologies

La recherche et le plaidoyer portant sur les données et la technologie dans la gestion de la mobilité internationale se divisent en deux camps : les techno-sceptiques et les techno-optimistes. S'il est vrai que cette dichotomie relève de l'heuristique globale, l'existence de ces deux voies parallèles attire l'attention sur la nature ambivalente de l'usage de toute technologie.

La recherche et le plaidoyer techno-sceptiques soulèvent des inquiétudes fondées concernant certains usages, comme la biométrie et la surveillance aux frontières, les décisions automatisées pour les visas, ou l'intelligence artificielle (IA) dans la prédiction des tendances de demandes d'asile ou de déplacements. Ce courant de pensée s'appuie en grande partie sur un engagement en faveur du droit des migrants à se déplacer et à demander une protection. Par exemple, la recherche sceptique attire l'attention sur les implications éthiques de la collecte de données pour la surveillance des migrants,¹ l'absence de recours pour faire appel en cas de décisions automatisées et la menace des biais de codage en dur (hard coding) basés sur le groupe. En résumé, elle se concentre sur l'utilisation de la technologie dans le but de restreindre les migrations « indésirables », plutôt que pour faciliter la mobilité internationale.

L'un des postulats tacites majeurs de la littérature techno-sceptique est l'hypothèse selon laquelle les systèmes de prise de décision existants sont plus justes et plus objectifs que l'utilisation des données ou des technologies. Toutefois, les décisions humaines sont au moins aussi

sujettes à l'erreur, aux biais et aux jugements de valeur subjectifs, si ce n'est plus. En appliquant ce principe à la réinstallation des réfugiés, par exemple, les bureaucraties et les organisations de la société civile ne conservent que rarement, voire jamais, des archives consultables des motifs d'affectation des réfugiés à des endroits donnés. Elles ne conservent pas non plus la justification qui sous-tend les décisions de mise en relation de tel individu ou foyer avec tel groupe d'accueil ou endroit spécifique.

Du côté de la recherche techno-optimiste, les travaux expérimentaux qui utilisent des données historiques montrent que les algorithmes peuvent considérablement améliorer les résultats en matière d'intégration des réfugiés récemment réinstallés, en particulier concernant la performance sur le marché du travail. Des études² au Royaume-Uni, en Suisse et aux États-Unis indiquent que l'utilisation d'algorithmes pour affecter les réfugiés à certaines destinations pouvait améliorer considérablement les résultats en matière d'emploi. L'inconvénient de cette approche est qu'elle peut souvent réduire le parcours de vie d'individus à de simples indicateurs économiques, s'appuyer sur des hypothèses non vérifiées sur les priorités et les aspirations des réfugiés, et soulever des questions éthiques sur le consentement éclairé.

Ces deux voies de recherche parallèles s'inscrivent dans un contexte d'inquiétude croissante concernant le rôle des algorithmes et de l'IA dans les champs sociaux et politiques. Des pays et des organisations supranationales, en particulier dans l'Union européenne (UE), s'efforcent de suivre le rythme effréné de l'évolution technologique

en réglementant l'IA et les algorithmes.³ Cette précaution s'étend à la politique européenne relative à l'immigration et à l'asile, un domaine considéré « à haut risque » par l'Union européenne en raison de la vulnérabilité des populations touchées et des inquiétudes relatives aux droits fondamentaux.⁴

Une solution intermédiaire : des interventions soutenues par les algorithmes

Si les deux camps de la recherche et du plaidoyer dialoguent rarement entre eux, ils offrent malgré tout un éclairage complémentaire permettant de comprendre en quoi l'application des technologies à la mobilité internationale ne se fait pas forcément au détriment de l'une des parties. Selon notre expérience de mise en relation des réfugiés⁵ avec des groupes d'accueil et des services en Amérique du Nord et en Europe, la simple utilisation du terme « algorithme » peut soulever des inquiétudes éthiques immédiates. En outre, les algorithmes vont souvent de pair avec l'IA, ce qui suggère qu'ils utilisent le Big Data ou sont formés à partir de sources intrinsèquement biaisées. Par exemple, dans le programme Re:Match, nos algorithmes suggèrent une répartition optimale pour reloger les Ukrainiens déplacés de la Pologne vers l'Allemagne. Ces affectations sont ensuite approuvées par le personnel du programme. Les journalistes qui nous ont interrogés⁶ sur le projet ont commencé par des questions sur les biais et le transfert des décisions aux machines. Si ce questionnement est certes valide et bienvenu, il illustre aussi les idées reçues sur le fonctionnement des algorithmes dans la pratique

Les algorithmes peuvent être écrits dans l'optique de faciliter la mobilité et d'améliorer les résultats, mais ils peuvent également être formés de façon à rejeter les visas pour certaines nationalités considérées comme « à risque » dans les demandes d'asile. Le plus souvent, les algorithmes appliqués sont de simples outils informatiques destinés à traiter le problème complexe du tri de grandes quantités de données. L'objectif est d'optimiser l'attribution de ressources rares, comme des places dans des programmes communautaires de parrainage, des logements abordables, ou des services pour les réfugiés ayant des besoins particuliers. Une fois qu'ils voient comment les algorithmes alimentés de manière éthique peuvent être utilisés pour faciliter

la migration, et non pas la contrôler, les acteurs de la société civile comprennent leur valeur dans le travail de réinstallation.

Au niveau le plus fondamental, la répartition algorithmique peut faciliter la réinstallation à grande échelle, comme l'analyse un article du Migration Policy Institute.⁷ Déjà, la technologie libère des ressources humaines qui pourront directement soutenir les réfugiés dans le processus de réinstallation et se consacrer au plaidoyer pour le respect et l'amélioration des lois et normes de protection. Ensuite, elle peut améliorer la réinstallation en utilisant des règles objectives afin d'assurer l'adéquation entre les réfugiés et leur destination, l'objectif final étant leur autonomie dès que possible.

La répartition des réfugiés entre les destinations ou entre des groupes d'accueil au sein de la population implique la collecte, le stockage et l'analyse d'une grande quantité de données. Exécuter ces procédures manuellement demande beaucoup de travail, entrave le déploiement à grande échelle et introduit des biais inhérents, malgré les bonnes intentions. Par exemple, de nombreuses organisations s'imaginent que les réfugiés devraient être placés au sein de populations issues de la diaspora dans un pays d'accueil. D'après les données sur les préférences que nous avons recueillies auprès des réfugiés, une grande partie d'entre eux classent le critère de la diaspora après les critères d'emploi, d'éducation ou d'adéquation avec les structures familiales du groupe d'accueil.

En outre, la plupart des programmes de répartition gérés par des ONG ou l'administration publique se résument à quelques personnes le nez plongé dans des tableurs complexes qui doivent prendre des décisions rapidement. Les biais sont inévitables en raison de l'incapacité à traiter et à comparer de grands volumes de données, ce qui pousse à se reposer sur des idées reçues ou à se concentrer sciemment sur quelques points de données, en fonction des expériences personnelles avec des populations précédentes ou des protocoles prédéterminés. Les algorithmes sont un outil permettant d'atténuer ces difficultés.

Cas où la répartition algorithmique pourrait améliorer les expériences de réinstallation

Nous affirmons que dans certaines circonstances, la répartition algorithmique peut offrir une meilleure adéquation entre les destinations et les caractéristiques, objectifs et préférences des réfugiés.

Le mécanisme volontaire de solidarité de l'UE est conçu pour partager la responsabilité de la protection entre les pays européens. Cependant, il est confronté à des impasses politiques et à l'absence de critères objectifs pour identifier les réfugiés qui pourraient le mieux s'adapter aux différentes destinations. La littérature récente sur les politiques⁸ attire l'attention sur le rôle que les données et les algorithmes pourraient jouer dans le partage des responsabilités.

Les divers flux de réinstallation des réfugiés au Canada sont souvent présentés comme une demi-réussite quant à la compatibilité entre les sociétés d'accueil et l'intégration des réfugiés. Un grand nombre de réfugiés récemment arrivés abandonnent leur place d'arrivée dès la première année, en général pour un meilleur emploi, un rapprochement de leur famille ou de meilleures opportunités pour leurs enfants. À plus petite échelle, certains rencontrent des problèmes relationnels avec leurs groupes d'accueil, souvent en raison d'attentes incompatibles. On constate les mêmes tendances avec les réfugiés aux États-Unis.

La migration secondaire et la rupture avec les groupes d'accueil constituent un éternel problème, qui entraîne souvent une interruption de services (par exemple lors du transfert d'allocations sociales entre des juridictions infranationales) et une mauvaise affectation de ressources déjà rares. L'utilisation de critères objectifs pour affecter les réfugiés à des destinations qui correspondent mieux à leurs caractéristiques professionnelles et sociales signifie non seulement que l'allocation des ressources sera meilleure, mais aussi que le parcours d'intégration pourra commencer immédiatement.

De plus, une répartition plus affinée peut favoriser des relations directes et profondes

entre les communautés d'accueil et les nouveaux arrivants, contribuant ainsi à renforcer une opinion positive à l'égard des programmes humanitaires d'immigration. La répartition algorithmique offre une opportunité unique et peut-être sans égale de recueillir des données de référence et de véritablement comprendre les relations entre les liens sociaux et les résultats à long terme. Ces hypothèses⁹ sous-tendent la recherche sur les effets positifs sur l'intégration du parrainage au sein de la communauté.

En pratique, la répartition algorithmique permet une collecte de données de référence plus robuste (notamment sur les préférences des réfugiés), ainsi que des évaluations des résultats allant au-delà des outils de mesure de base comme l'emploi ou la langue, de façon à inclure la satisfaction des réfugiés à l'égard de leur groupe d'accueil et de leur destination. Des données en plus grand nombre et de meilleure qualité peuvent permettre de décortiquer les divers processus sociaux qui régissent la vie sociale des réfugiés au sein de leur nouvelle communauté. Ces résultats peuvent ensuite être intégrés à leur tour dans les algorithmes de répartition pour améliorer les résultats. Ce type d'apprentissage favorisant l'amélioration constante des programmes n'est pas possible lorsque les réfugiés sont répartis manuellement et que les archives sont incomplètes ou subjectives.

La répartition algorithmique éthique en pratique

Nos projets en Amérique du Nord et en Europe offrent l'opportunité de mener une réflexion sur certaines des leçons transversales de l'utilisation éthique des algorithmes.

1. Veillez à vous appuyer sur l'expertise adéquate

Le personnel chargé de la conceptualisation, de la conception et de l'encodage des algorithmes doit compter des experts en réinstallation des réfugiés, en éthique de la collecte et de l'utilisation de données issues de populations vulnérables, ainsi qu'en cybersécurité.

Les concepteurs d'algorithmes doivent travailler en étroite collaboration avec les organisations partenaires et le personnel sur le terrain pour

veiller à l'exactitude et à l'exhaustivité des données administratives des réfugiés. Ils doivent solliciter des données de qualité auprès des groupes d'accueil, des organismes d'accompagnement et des différentes administrations. Veiller à la qualité des données de répartition offrira des résultats plus précis et plus fiables. Les experts en cybersécurité sont tout aussi cruciaux pour la protection des données et la confidentialité des réfugiés et des groupes d'accueil.

La répartition proposée par l'algorithme doit être approuvée par des organisations de réinstallation et acceptée ou rejetée par les participants au programme.

2. Tenez compte des préférences et de la capacité d'action des réfugiés

La répartition algorithmique doit tenir compte de la diversité des préférences des réfugiés et leur laisser la possibilité d'exercer leur capacité d'action.

Se consacrer exclusivement à la productivité économique peut nuire à la qualité des programmes d'immigration humanitaires et économiques ou basés sur les compétences. La collecte de données sur les préférences des réfugiés illustre la diversité des opinions sur les facteurs qui doivent dicter les affectations. À travers l'Europe, nos programmes utilisent des entretiens et des enquêtes de classement des préférences pour intégrer la capacité d'action des réfugiés dans la répartition. Lors de notre travail le plus récent auprès d'Ukrainiens déplacés, leurs préférences ont dicté la pondération des variables de répartition. Beaucoup ont classé la proximité avec la diaspora et la culture ukrainiennes, l'éducation supérieure et les opportunités pour les enfants avant l'emploi. En retour, ceci a permis de mieux répartir les participants qui privilégiaient le travail.

L'introduction de préférences sous forme de données peut permettre de développer des algorithmes limitant les biais et minimisant le recours aux hypothèses non vérifiées et aux stéréotypes. Comme les hypothèses sur le marché du travail, l'hypothèse répandue et supposément inoffensive selon laquelle les réfugiés préfèrent une réinstallation à proximité de compatriotes ou

de coreligionnaires peut avoir des répercussions éthiques, en particulier pour ceux qui fuient la discrimination en raison de facteurs identitaires tels que l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Inclure les préférences des réfugiés dans les algorithmes limite ces écueils potentiels.

Avec les programmes de parrainage, la répartition devrait également tenir compte des préférences de la communauté d'accueil. Les groupes d'accueil fournissent des ressources de réinstallation limitées. Leur satisfaction et leur implication sont essentielles pour la réussite du programme et pour parvenir à un impact politique et social plus large. Dans les meilleurs cas, les préférences des réfugiés devraient être considérées comme aussi importantes que celles des groupes d'accueil. Il est vrai qu'un environnement politique imparfait et des difficultés logistiques dans la communication avec les réfugiés dans le cadre des processus de réinstallation obligent souvent à se reposer sur les données administratives. Pourtant, même des préférences unilatérales permettent d'apporter des points de vue différents aux décisions de réinstallation et ouvrent la porte à un changement de politique.

3. Tenez compte des implications éthiques de la répartition

L'éthique doit être au cœur de la conception de l'algorithme et de la réflexion sur les implications de la répartition.

Même si un algorithme est conçu pour fournir des résultats équitables et de qualité, les potentielles implications éthiques sont toujours là. Voici certaines des questions clés : ne pas recevoir d'affectation ou recevoir une affectation inadaptée (ce qui pourrait signifier le rejet d'une affectation) prive-t-il les personnes déplacées d'une réinstallation ou d'autres services ? Dans quels cas les questions de protection ou de vulnérabilité priment-elles, au point qu'une affectation plus rapide est préférable à une affectation plus adaptée ? Les réfugiés devraient-ils s'engager dans des programmes de parrainage, ou un système basé sur la possibilité de les refuser permettrait-il d'en réinstaller davantage ?

4. Les processus algorithmiques doivent être lisibles pour les organismes externes

Les algorithmes et les affectations qu'ils proposent doivent être lisibles pour les décideurs et les organisations partenaires. Cela signifie que les processus algorithmiques et leurs résultats doivent être accessibles facilement. Si les droits d'auteur des concepteurs d'algorithmes doivent être protégés pour promouvoir l'innovation technique dans les domaines humanitaires, les données de répartition et les résultats doivent être clairs afin d'assurer la transparence.

Les participants, y compris les réfugiés, les parrains, les organes d'exécution et les États, doivent être sensibilisés à la raison d'être et à l'utilisation de leurs données. Leur consentement doit être éclairé et, si possible, les réfugiés doivent pouvoir refuser une affectation et choisir une réinstallation en suivant le processus traditionnel.

5. Indiquez clairement les limites de la répartition algorithmique

Toute organisation ou projet de recherche qui promeut la répartition algorithmique doit communiquer sur ses limites et gérer les attentes.

Les algorithmes sont des outils servant à optimiser l'allocation de ressources, mais leur champ d'application est restreint par la disponibilité de ces ressources. Il est essentiel d'indiquer que les affectations sont limitées par la qualité des destinations de réinstallation proposées et qu'elles reflètent la diversité des groupes d'accueil et des réfugiés. S'il est rarement possible de satisfaire toutes les préférences, les algorithmes peuvent incorporer des pans entiers de données pour proposer les meilleures affectations possibles en fonction des contraintes réelles. Cependant, ils n'ont pas le pouvoir de les faire disparaître.

Conclusion

Malgré le discours divisé sur l'utilisation de la technologie dans la politique migratoire, les solutions algorithmiques alimentées de façon éthique pour la réinstallation des réfugiés proposent un compromis intéressant. Pour en faire la démonstration, il convient de décrire le rôle et le but d'un algorithme. Les solutions algorithmiques peuvent être associées à des plateformes de communication où

les réfugiés, les familles d'accueil et les ressources disponibles peuvent donner leur avis, intégré par la suite sous forme de données. C'est ce qui permettra aux personnes les plus concernées par la réinstallation d'influencer les résultats. Ces solutions contribuent aux structures de prise de décision qui intègrent systématiquement des règles éthiques afin de minimiser les biais et d'assurer l'équité. Elles servent également de banques de connaissances capables de stocker et de trier des données précieuses pour les décideurs et les chercheurs, afin de mettre au point des programmes de réinstallation des réfugiés plus efficaces. Les algorithmes ne sont ni la solution miracle, ni la source de tous les maux. Ils constituent un outil parmi d'autres pour élaborer des politiques justes et performantes.

Ahmed Ezzeldin Mohamed

Maître de conférences en sciences politiques à l'Institute for Advanced Study in Toulouse School of Economics et ingénieur en algorithmes et analyste de données chez Pairity

amohamed@pairity.ca

[linkedin.com/in/ahmed-ezzeldin-mohamed-4b6a07a2/](https://www.linkedin.com/in/ahmed-ezzeldin-mohamed-4b6a07a2/)

Craig Damian Smith

Cofondateur et directeur exécutif de Pairity et chercheur affilié au Centre for Refugee Studies, Université de York

csmith@pairity.ca

[linkedin.com/in/craigdamiansmith/](https://www.linkedin.com/in/craigdamiansmith/)

1. bit.ly/utoronto-automated-systems-report
2. bit.ly/improving-refugee-integration
3. algorithmwatch.org/en/ai-act-explained/
4. bit.ly/ai-schengen-borders
5. pairity.ca/where-we-work/
6. bit.ly/matching-algorithms-ukraine
7. bit.ly/matching-refugee-sponsorship
8. bit.ly/digital-technologies-eu-pact-migration
9. bit.ly/unhcr-government-refugee-resettlement

Contre-surveillance numérique par les réfugiés du Myanmar en Thaïlande

Par **Nyi Nyi Kyaw**

Les pays d'accueil disposent de pouvoirs considérables pour placer les migrants forcés sous surveillance, mais, comme l'illustre cette étude de cas en Thaïlande, les migrants forcés peuvent utiliser la capacité d'action dont ils disposent pour lancer une contre-surveillance et une reconnaissance numérique.

Les photos, vidéos, reportages médiatiques et campagnes d'information montrant des migrants forcés à travers le monde arrêtés, emprisonnés et/ou expulsés pourraient laisser penser qu'ils manquent de capacité d'action et sont constamment sous la surveillance de l'État. Cependant, même si la capacité d'action et le pouvoir des migrants forcés sont généralement bien inférieurs à ceux des autorités, ils ne sont pas pour autant totalement impuissants. Dans cet article, j'utilise l'exemple de la reconnaissance numérique effectuée par des réfugiés du Myanmar à Mae Sot, en Thaïlande, pour montrer comment les migrants forcés peuvent s'engager dans la contre-surveillance.

Migration forcée, réseaux sociaux et (contre-)surveillance

Les frontières¹ sont de plus en plus contrôlées numériquement. Certains gouvernements² européens tentent d'empêcher les migrants forcés et en situation irrégulière, comme ceux d'Afghanistan, d'atteindre leurs frontières et leurs côtes en utilisant des campagnes sur les réseaux sociaux et en diffusant des informations indiquant que ces migrants ne sont pas les bienvenus. Le gouvernement danois surveille même les profils Facebook des réfugiés revendiquant une identité LGBTQ.³

Quant aux réfugiés, ils peuvent utiliser Facebook pour deux motifs principaux:⁴ le besoin d'appartenir à une communauté et le besoin de se représenter eux-mêmes. Ce réseau social offre un sentiment d'appartenance et la possibilité de s'exprimer en produisant et en partageant des publications, des

commentaires, des photos et des vidéos. Cette expression et ce partage d'informations peuvent être altruistes et à vocation sociale, par exemple en utilisant Facebook pour rechercher et partager des informations à la suite de catastrophes.⁵

Les informations et les expressions circulent dans plusieurs sens, entre plusieurs personnes ou utilisateurs sur un réseau social ou une plateforme de messagerie. Les demandeurs d'asile, les réfugiés et les anciens réfugiés utilisent également les réseaux sociaux pour partager des informations, par exemple pour ceux qui se dirigent vers⁶ les pays du Nord ou qui⁷ s'y trouvent déjà. Il existe moins de documents disponibles sur la manière dont les migrants forcés dans les pays du Sud partagent des informations par voie numérique dans les pays voisins du leur, après avoir fui leur foyer. Dans cet article, je présente un exemple contemporain de réfugiés dans les pays du Sud avec les réfugiés du Myanmar en Thaïlande.

Réfugiés du Myanmar à Mae Sot, Thaïlande

Partageant une frontière avec le Myanmar à l'ouest, la ville de Mae Sot est située dans la province de Tak, dans le nord de la Thaïlande. Mae Sot a accueilli des milliers de réfugiés du Myanmar depuis les années 1980 en raison du conflit au Myanmar entre des groupes ethniques armés et des groupes pro-démocratie d'une part et l'armée birmane d'autre part. Des milliers de réfugiés du Myanmar ont fui vers Mae Sot à la suite de la répression brutale contre la dissidence et la résistance, suite au coup d'État militaire au Myanmar le 1er février 2021.

Les réfugiés du Myanmar sont disséminés à Mae Sot et dans les environs de la province de Tak. En tant que groupe, les réfugiés qui sont arrivés après le coup d'État militaire de 2021 ont un bagage socio-économique et un niveau d'instruction relativement plus élevés que ceux arrivés avant eux. Parmi eux figurent de jeunes étudiants, des universitaires, des militants, des travailleurs sociaux et des fonctionnaires. Beaucoup, sinon la plupart d'entre eux, sont férus de technologie, ou plus particulièrement de Facebook. Ils ont en effet bénéficié d'un accès Internet généralisé et abordable, ainsi que d'une liberté d'expression (numérique) permise par un secteur des télécommunications libéralisé au Myanmar de 2011 jusqu'au coup d'État.

Grâce à leur expérience, les nouveaux venus maîtrisent déjà l'art de contourner et d'éluder les restrictions draconiennes sur Internet ainsi que l'interdiction de Facebook imposées par la junte militaire après le coup d'État. Ils avaient déjà créé de nombreux groupes publics et privés sur Facebook, Signal et Telegram pour partager des informations lorsqu'ils se trouvaient encore au Myanmar. Ainsi, les réfugiés et demandeurs d'asile du Myanmar arrivés à Mae Sot à partir de 2021 sont bien préparés à utiliser leurs connaissances technologiques. Ils se considèrent comme une armée de camarades contre la dictature militaire dans leur pays. Ce fort sentiment de camaraderie politique a été très utile pour créer des réseaux et des équipes de contre-surveillance et de reconnaissance pour se protéger en Thaïlande.

Surveillance physique par des agents de sécurité à Mae Sot

La Thaïlande n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Ainsi, le royaume n'est pas légalement obligé de reconnaître et de traiter les demandeurs d'asile et les réfugiés du Myanmar comme tels. Si la Thaïlande a largement évité d'arrêter et d'expulser les réfugiés post-2021, elle n'a pas autorisé ce groupe d'environ 60 000 personnes à séjourner légalement à Mae Sot. La ville frontalière est en réalité une « zone de rétention » où les réfugiés du Myanmar ne peuvent pas se déplacer librement ni partir vers d'autres régions de la Thaïlande.

Sans visa ni permis de travail, les réfugiés sont vulnérables aux arrestations (temporaires) et à l'extorsion de la part des agents de sécurité.

L'un des obstacles limitant la mobilité des réfugiés est l'utilisation de postes de contrôle et de patrouilles à l'intérieur et à la sortie de la ville. Les postes de contrôle et les patrouilles ont deux fonctions. La première est officielle ou légale ; il s'agit de vérifier les papiers, d'arrêter ceux qui n'en ont pas ou ceux dont les documents sont expirés ou invalides, et de prendre d'autres mesures, y compris l'expulsion. En réalité, cette fonction officielle est rarement remplie. La deuxième fonction est non officielle, informelle ou illégale. Elle consiste à mettre la main sur des réfugiés sans papiers pour exiger des paiements en échange d'une protection contre l'arrestation ou la déportation. Cette fonction est plus courante. Les réfugiés doivent payer entre quelques milliers et 30 000 bahts (environ 840 dollars américains), voire plus.

Pour éviter les arrestations et les extorsions, certains réfugiés du Myanmar ne sortent pas du tout, mais tous n'ont pas cette possibilité. C'est pourquoi une ou deux personnes au sein des familles ou des groupes de personnes ou d'amis vivant ensemble assument généralement la lourde tâche de sortir. Ceux qui doivent sortir ont trois options. Dans le premier cas, la réglementation thaïlandaise permet aux travailleurs étrangers, y compris ceux qui sont entrés illégalement dans le royaume en traversant la frontière sans visa ni laissez-passer frontalier, d'obtenir des documents de travail pour travailler dans des secteurs qui ont besoin de main-d'œuvre, comme la pêche ou l'agriculture. Cependant, les réfugiés et les demandeurs d'asile qui ne sont pas réellement employés dans ces secteurs paient parfois pour obtenir ces documents afin de se protéger contre les risques d'arrestation et d'extorsion. Dans le deuxième cas, certains réfugiés concluent des accords de protection informels (mais plutôt efficaces) avec la police locale en payant des frais mensuels ou des pots-de-vin d'un montant généralement de 300 bahts via des intermédiaires. Cette solution est moins efficace que la première option. À de nombreuses reprises, les réfugiés

qui ont versé des pots-de-vin à un fonctionnaire ou à un intermédiaire particulier ont été victimes d'extorsion de la part d'un autre fonctionnaire, alors que la personne censée les protéger était introuvable. Dans le troisième cas, les réfugiés tentent d'éviter les points de contrôle autant que possible. Pour ce faire, ils doivent mettre en place une contre-surveillance des points de contrôle et des patrouilles.

Contre-surveillance et reconnaissance par les réfugiés du Myanmar à Mae Sot

En janvier 2024, environ 60 000 demandeurs d'asile et réfugiés du Myanmar restent encore déplacés à Mae Sot, sans papiers, en grande partie immobilisés et risquant d'être arrêtés et extorqués s'ils sortent de chez eux. Les réfugiés ont dû prendre les choses en main eux-mêmes et se protéger contre d'éventuelles arrestations, extorsions et/ou expulsions par les agents de sécurité thaïlandais depuis le coup d'État au Myanmar, il y a plus de deux ans. Ce faisant, les demandeurs d'asile et les réfugiés non seulement expriment leur propre capacité d'action, mais ils l'améliorent considérablement grâce à l'innovation, au test, à l'utilisation et au développement des outils et plateformes numériques disponibles.

Il y a une demande et une offre en matière de contre-surveillance et de reconnaissance des points de contrôle et des patrouilles à Mae Sot. Avant de sortir, des réfugiés individuels ou des groupes de réfugiés recueillent des renseignements sur la localisation des points de contrôle et des patrouilles dans la ville en vérifiant les informations en temps réel sur Facebook, Telegram et Signal et tracent des itinéraires sûrs. Sur les trois plateformes, il existe des groupes privés et publics qui peuvent être rejoints avec ou sans référence ou approbation de leurs propriétaires, administrateurs et gestionnaires. C'est la demande, ou le côté utilisateur. De leur côté, des réfugiés du Myanmar vivant à Mae Sot, férus de technologie et ayant le sens de la communauté, créent des groupes Facebook, des canaux Telegram et des groupes Signal. Ils occupent la fonction d'éclaireur ou recrutent des éclaireurs rémunérés ou bénévoles et publient et partagent des renseignements sur les points de contrôle

et les patrouilles. C'est l'offre. La caractéristique primordiale de cette contre-surveillance et de cette reconnaissance est l'utilisation des médias numériques, même si ces opérations s'appuient également sur des patrouilles humaines et la collecte de renseignements sur le terrain.

D'après les entretiens que j'ai menés avec 24 utilisateurs de ces groupes Facebook, canaux Telegram et groupes Signal, ces outils sont largement fiables et utiles. Ces méthodes ne sont cependant pas infaillible. Les informations ne peuvent pas être exactes tout le temps. Parfois, des patrouilles et des points de contrôle apparaissent de manière inattendue et n'ont pas encore été détectées par les réfugiés du Myanmar. Comparées aux points de contrôle qui sont relativement stables pendant un certain temps, les patrouilles en mouvement, en voiture ou en moto, sont plus difficiles à observer, à noter et à signaler.

Ayant vécu à Mae Sot pendant près de trois ans, les réfugiés du Myanmar ont également réussi à détecter l'horaire et le lieu de plusieurs points de contrôle réguliers (ainsi que de certaines patrouilles), leur permettant de se déplacer relativement librement dans la ville et sans dépendre entièrement des informations qu'ils collectent en ligne.

La contre-surveillance et la reconnaissance numériques menées par les réfugiés du Myanmar à Mae Sot pourraient ne pas être reproductibles ailleurs. La taille relativement petite de Mae Sot et le nombre limité d'emplacements géographiques des points de contrôle et des patrouilles permettent aux réfugiés de les remarquer et de les éviter relativement facilement. Cela n'est peut-être pas réalisable dans des plus grandes villes ou dans une ville comme Bangkok.

De même, ces initiatives sur Facebook, Telegram et Signal pourraient ne pas être durables à Mae Sot à long terme, car elles dépendent fortement de la bonne volonté et des efforts numériques des personnes concernées et de leurs concitoyens. Les réfugiés surveillant subrepticement les points de contrôle et les patrouilles thaïlandaises pourraient déclencher des mesures de répression de la part des autorités. En raison de ces répercussions



Le poste frontière à Mae Sot sur le pont de l'Amitié Thaïlande-Myanmar.

potentielles de la part des autorités, la société civile et les organisations non gouvernementales pourraient ne pas vouloir participer et mener elles-mêmes des projets de contre-surveillance et de reconnaissance numériques, ou ne pas être en mesure de le faire.

Conclusion

L'utilisation des technologies numériques par les réfugiés du Myanmar à Mae Sot pour surveiller les points de contrôle et les patrouilles de sécurité thaïlandais démontre leur pouvoir relatif et leur capacité d'action par rapport aux pouvoirs disproportionnés de l'État thaïlandais, qui peut les interpellier, les contrôler, les extorquer, les arrêter et les expulser à l'envi. Il est important de reconnaître non seulement le rôle de la médiation et de la connectivité numériques, mais également l'autonomie et la capacité d'action des réfugiés.

Nyi Nyi Kyaw

Chaire de recherche du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) sur les déplacements forcés en Asie du Sud-Est, université de Chiang Mai, Thaïlande
nnkster@gmail.com

1. bit.ly/digital-passages-borders
2. bit.ly/leaving-afghanistan
3. bit.ly/social-media-surveillance
4. bit.ly/why-people-use-facebook
5. bit.ly/tb-info-seeking
6. bit.ly/smart-refugees-syrian
7. bit.ly/refugee-integration-social-media

Comment l'art et les réseaux sociaux transforment les mouvements de réfugiés à Lesbos

Par **Berfin Nur Osso**

Qu'il s'agisse du mouvement « Now You See Me Moria » sur les réseaux sociaux ou du Hope Art Project, les réfugiés à Lesbos utilisent les plateformes numériques pour contrer les législations, pratiques et discours restrictifs que les autorités du pays appliquent à leur rencontre.¹

Dans cet article, je me penche sur les luttes visuelles des réfugiés sur des supports numériques. Mes réflexions s'appuient sur deux études ethnographiques en ligne portant sur les images (photographies, vidéos, captures d'écran et tableaux) produites par des réfugiés à Lesbos, que j'ai réalisées en 2022 et 2023. L'expression des réfugiés faisant valoir leurs droits par le biais des arts visuels et des réseaux sociaux est d'autant plus pertinente qu'ils font face à une hostilité croissante et à de nombreuses tentatives de les faire taire, sans oublier les restrictions imposées par les autorités grecques aux journalistes,² défenseurs des droits humains et organisations non gouvernementales qui essaient de surveiller la situation sur les îles grecques.

Créer des récits visuels sur la condition de réfugié dans le cadre du Hope Art Project

Le Hope Project³ a été mis en place sur l'île grecque de Lesbos à la suite de la vague de migration de l'été 2015. Les fondateurs, Philippa et Eric Kempson, souhaitaient à l'origine répondre aux besoins essentiels urgents des nouveaux arrivants. Au fil du temps, ils ont identifié le besoin de catharsis et de guérison par l'art et ont lancé un projet artistique en 2018. Depuis, de nombreux réfugiés habitant le célèbre camp de Moria ont participé à des ateliers sur divers thèmes, notamment le théâtre, la musique et la peinture.

La peinture en particulier a offert aux artistes une opportunité d'évasion, un sanctuaire mental loin de l'agitation du camp.⁴ Des artistes de différents pays, tels que la Syrie, l'Afghanistan, l'Irak, le Soudan, le Soudan du Sud et le Congo, ont produit

de véritables tableaux dans le cadre du Hope Art Project. Dans le coin à la droite de chaque œuvre, ils signent en utilisant leur identité commune : « réfugié de Moria ». Philippa décrit ces tableaux comme « légèrement subversifs et politiques ». Ils reflètent l'impact des lois et des politiques sur l'asile de l'Union européenne et de la Grèce, ainsi que le périple semé d'embûches des réfugiés pour arriver en Grèce, leurs conditions de vie à Moria et leurs espoirs et leurs rêves face à un avenir souvent incertain.

À ce jour, les artistes ont produit plus de 10 000 tableaux, dont certains ont été affichés en ligne et dans des expositions sur place, ou partagés numériquement. Certaines œuvres ont été exposées⁵ dans des lieux renommés, comme St James's Church à Londres. Dans le cadre d'une exposition d'art intitulée « A Place in My Mind »,⁶ organisée en ligne et hors ligne par des artistes norvégiens en 2021, des œuvres créées par de nombreux artistes du Hope Project ont pu toucher un public plus large, au-delà des frontières. Des médias connus ont réalisé des sujets sur les artistes du Hope Project et leurs tableaux.

Les artistes ne pouvaient pas se déplacer librement, même sur le territoire continental grec, et n'ont donc pas pu assister aux expositions physiques présentant leurs œuvres en dehors de Lesbos, ni rencontrer les autres artistes et les professionnels qui promouvaient leurs tableaux. Cependant, ils ont pu collaborer dans le cyberspace. Beaucoup d'artistes, dont la plupart ont fini par s'installer dans des pays européens après avoir subi pendant des années le régime



Sans titre, tableau d'Abdullah Rahmani, 2020. Reproduit avec l'autorisation de l'artiste.

juridique arbitraire de Lesbos, ont entrepris de promouvoir leurs œuvres via leurs réseaux sociaux personnels. Elleni Kempson, la fille d'Eric et Philippa et coordinatrice des réseaux sociaux pour le Hope Project, a partagé de nombreuses œuvres sur le compte Instagram « Hope Art Project »⁷ et Fine Art America,⁸ un entrepôt en ligne où des artistes visuels peuvent partager et vendre leurs œuvres.

La large diffusion des récits visuels des artistes réfugiés au sein du Hope Project en Grèce a été possible grâce à leur utilisation des technologies numériques, en particulier les réseaux sociaux. Ces technologies ont créé des opportunités de collaboration et ont permis aux artistes d'atteindre un plus large public. En parallèle, l'art et les technologies numériques ont transformé les espaces dépolitisés⁹ les plus banals, comme les ateliers d'art et les toiles de peinture, en espaces de création où les artistes réfugiés ont pu s'exprimer et raconter leurs propres récits,

qui contredisent le portrait déshumanisant des réfugiés dressé par certains médias et dirigeants.

Remettre en cause le statu quo : « Now You See Me Moria »

Pour les réfugiés qui n'ont pas accès aux ateliers d'art de Moria pour raconter leur histoire, les smartphones sont des outils précieux pour communiquer avec le monde extérieur et survivre dans la vie de tous les jours. Les smartphones (avec une connexion Internet suffisante) sont aussi des outils numériques permettant aux réfugiés de s'exprimer haut et fort contre les atrocités et les conditions de vie effroyables de Lesbos. Ils aident les réfugiés à raconter et diffuser¹⁰ leur propre vision de leur condition. C'est ainsi qu'est née la campagne Now You See Me Moria,¹¹ une collaboration entre des habitants de Moria et des personnes de l'extérieur dans le but de révéler au monde ce qui se passe et d'exiger le respect des droits des réfugiés.

Now You See Me Moria a débuté en 2020, lors d'une rencontre virtuelle entre deux personnes : Amir, un réfugié afghan habitant dans le camp de réfugiés de Moria, et Noémí, une photographe et monteuse photo espagnole résidant aux Pays-Bas. Leur initiative s'est rapidement transformée en mouvement sur les réseaux sociaux, avec la participation de plus de 600 réfugiés sur Instagram,¹² plus de 41 300 followers (mars 2024) et des centaines de réactions (l'aime et commentaires). Depuis août 2020, les réfugiés ont enregistré et diffusé clandestinement plus de 4 500 posts (photographies, vidéos et captures d'écran) et d'innombrables « stories Insta » dépeignant leur vie quotidienne à Lesbos. Tout en montrant des images de l'intérieur de Moria et du Centre fermé à accès contrôlé de Lesbos (le CCAC), ils rendent également visibles les mauvais traitements et les conditions inhumaines que vivent les réfugiés.

Des organisations non gouvernementales ont abondamment démontré que les CCAC inaugurés sur les cinq îles grecques étaient « comparables à des prisons ».¹³ En 2023, la Cour européenne des droits de l'homme a rappelé¹⁴ que les centres d'accueil grecs offraient des conditions indignes. Now You See Me Moria a pour objectif de mettre un terme à la construction du nouveau CCAC de Lesbos, que les participants au projet considèrent comme une prison » qui créera un nouvel environnement tout aussi dégradant. Leur campagne #nochildinaprison exige qu'aucun enfant ne soit détenu dans des camps de réfugiés, « loin du monde en couleurs qu'ils méritent ».

Now You See Me Moria ne pourrait pas exister et n'aurait pas pu grandir sans le cyberspace. La croissance rapide de ce projet de photographie est remarquable, surtout en l'absence de leadership centralisé. Chaque réfugié participe, enregistre et partage en ligne ce qu'il voit à Lesbos librement, sans aucune directive. Les efforts de plaidoyer des participants ont souvent reçu un soutien extérieur ; les réfugiés et leurs alliés à travers le monde ont montré comment utiliser les réseaux sociaux pour bâtir un mouvement par-delà les frontières. À l'aide des technologies numériques,



now_you_see_me_moria

Mória, Lesvos, Greece



now_you_see_me_moria "Earth share with us the same sunset you see but Europe doesn't share the same human rights you have, making us wait forever in this camp." #time #sunset #same #see #share @stephanebak @the_blackarchives @blklivesmatter

les réfugiés impliqués dans le projet Now You See Me Moria tentent d'atteindre les dirigeants de l'UE et ceux qui peuvent les influencer. La plupart de leurs publications sont écrites en anglais pour cibler une audience internationale.

Celles et ceux qui agissent en faveur des réfugiés ont affiché leur soutien de diverses manières, à la fois en ligne et dans l'espace public. Les réfugiés, ainsi que leur audience en ligne le plus souvent, « taguent » activement¹⁵ les décisionnaires (tels qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, et Ylva Johansson, commissaire aux Affaires intérieures), des organisations de défense des droits de l'homme (comme Amnesty International) et les médias dans leurs posts Instagram. Leur audience soutient également le mouvement en rédigeant des rapports juridiques¹⁶ pour mettre un terme à la construction du CCAC de Lesbos, en défendant les droits des enfants détenus à Lesbos, en recherchant des soutiens juridiques, en créant des affiches qui incitent à la réflexion pour sensibiliser à la question, et en vendant des t-shirts pour financer des bons alimentaires pour les réfugiés et assurer le respect de leur droit à se nourrir correctement. Avec la collaboration d'alliés extérieurs, le mouvement a aussi publié un livre d'action (un outil pour celles et ceux qui souhaitent protester) et organisé des expositions d'affiches et de photographies¹⁷ à travers l'Europe, notamment à Amsterdam aux Pays-Bas, à Bruxelles en Belgique, à Vienne en Autriche, à Rome en Italie et à Düsseldorf et Burgrieden en Allemagne.

Les personnes impliquées dans le mouvement prennent de gros risques en raison de l'hostilité grandissante¹⁸ à l'encontre des réfugiés non européens, de la criminalisation¹⁹ de l'activisme et des actions de plaidoyer en faveur des réfugiés, et des accusations d'espionnage²⁰ en Grèce. C'est pour cela que les réfugiés qui partagent des photos de Lesbos tentent de rester anonymes, tout en diffusant des images qui représentent leur vie quotidienne avec des légendes éminemment politiques.

À long terme, les militants de Now You See Me Moria ont également pour objectif de créer une base de données qui constituera une archive en ligne de contenus visuels accessible facilement, à destination de celles et ceux qui souhaitent en savoir plus sur la détresse des réfugiés de Moria. Cette base de données pourrait servir de mémoire collective de la condition de réfugié et de preuve légale à utiliser devant les tribunaux, notamment à la Cour européenne des droits de l'homme.

La politique de l'innovation et de la transformation à Lesbos

Le Hope Art Project et l'initiative Now You See Me Moria ont aidé de nombreux réfugiés à Lesbos à :

1. remettre en question les stéréotypes et les discours juridiques, politiques et médiatiques dominants qui dépeignent les réfugiés en victimes, envahisseurs ou criminels ;
2. se réapproprier leur voix²¹ pour parler de leurs conditions d'existence et de leur avenir et pour toucher un public ;
3. contester les politiques et les pratiques de la Grèce et de l'UE qu'ils subissent en matière d'immigration et d'asile ; et
4. sensibiliser à ces politiques et pratiques.

Les deux exemples montrent que l'art et les technologies numériques peuvent être novateurs et transformateurs de bien des façons. Les réfugiés de Now You See Me Moria et du Hope Art Project s'efforcent de partager leur histoire et leur condition de réfugiés depuis leur propre point de vue et avec leur propre voix. Ils rendent, par ailleurs, visible la violence qui existe aux frontières de l'Europe dans le but de mobiliser leur audience pour améliorer la situation des réfugiés en Europe. Les publications des réfugiés de Now You See Me Moria sur les réseaux sociaux ont même attiré l'attention de la police grecque sur l'île. Des réfugiés²² que la police a tenté de retrouver la trace de leurs smartphones pour identifier les personnes qui partagent des « informations de l'intérieur » des camps.

Les réfugiés, qui n'étaient pas en mesure d'exprimer leur opinion dans le cadre pacifié de forums publics, l'ont fait à travers leurs actions numériques et créatives. Les personnes que j'ai interrogées ont indiqué que de nombreux réfugiés n'osaient pas parler librement de peur de compromettre leur demande d'asile. L'art est la voix des artistes réfugiés du Hope Project, et les réseaux sociaux les aident à diffuser leurs œuvres. Grâce aux technologies numériques, les réfugiés de Now You See Me Moria peuvent également partager des images de leur quotidien sous couvert d'anonymat, et s'exprimer et toucher une audience internationale.

La compréhension du caractère novateur et transformateur des usages des technologies numériques faits par les réfugiés permet aussi de saisir les défis à relever en matière d'éthique, de positionnement et de changement. Il ne faut pas se laisser piéger par le « voyeurisme »²³ ou le caractère désensibilisant et racoleur des images (en particulier des photographies) qui montrent les violations des droits humains infligées aux réfugiés, afin de garder une distance critique saine avec ces images. En tant que spectateur des images partagées par les réfugiés dans le cyberspace, le rôle du chercheur est aussi de se transformer, passant de sujet spectateur à sujet acteur par le biais de la recherche scientifique et de sa diffusion via des canaux respectés. Cet aspect est particulièrement important dans un monde où les histoires des réfugiés sont toujours considérées comme pas crédibles ou pas pertinentes,²⁴ un monde où il est essentiel de contrer les représentations simplistes et réductrices des réfugiés. En tant que chercheuse immigrée, j'ai voulu refléter les histoires des réfugiés « dans leur grande diversité » et transmettre la voix des réfugiés à un lectorat plus vaste.

L'action des réfugiés par le biais de l'art et des réseaux sociaux peut ne pas toujours provoquer le changement d'une façon mesurable. Néanmoins, pour faire écho aux paroles de Noemi, faire quelque chose, au lieu de rester passif, peut

finir par entraîner un changement durable et positif chez les réfugiés. L'art et les réseaux sociaux peuvent être utilisés efficacement pour sensibiliser à des situations où les droits des réfugiés sont bafoués, où leurs voix sont réduites au silence et où leurs luttes seraient autrement invisibilisées.

Berfin Nur Osso

Doctorante en droit, université de Helsinki, Finlande

berfin.osso@helsinki.fi X:@bossoloji

1. Je remercie chaleureusement Philippa Kempson, Eric Kempson et Noemi pour leur collaboration, ainsi que les centaines d'artistes du Hope Project et les militants de Now You See Me Moria, dont les combats m'ont inspirée lors de la préparation de cet article. J'ai utilisé le vrai prénom des personnes avec leur autorisation, mais j'ai omis leur nom de famille pour des raisons de confidentialité.
2. perma.cc/AW7C-MJ54
3. www.hopeprojectgreece.org/about-us
4. Entretien (en ligne) de l'auteur avec Philippa Kempson et Eric Kempson, 14 mai 2022.
5. bit.ly/we-never-chose-this
6. www.instagram.com/kunstenaahjelpe.no
7. www.instagram.com/hopeprojectart/
8. bit.ly/thehopeproject-moriarefugees
9. bit.ly/what-is-refugee-camp
10. bit.ly/border-countervisuality
11. nowyouseememoria.eu/
12. Entretien (en ligne) de l'auteur avec Noemi, 17 avril 2023. www.instagram.com/now_you_see_me_moria
13. bit.ly/joint-statement-irc-gcr
14. bit.ly/ad-v-greece
15. bit.ly/moria-food
16. bit.ly/moria-legal-report
17. bit.ly/now-you-see-me-moria-2
18. bit.ly/violence-within-state-borders-greece
19. bit.ly/hostile-hospitality-greece
20. bit.ly/greek-target-ngos
21. bit.ly/speechless-emissaries
22. bit.ly/moria-police
23. bit.ly/regarding-pain-others
24. bit.ly/stories-lived-experience

Analyse du point de vue des Vénézuéliens sur les technologies de contrôle des frontières

Par **Julia Camargo** et **Amanda Alencar**

Cet article vise à mieux faire comprendre l'impact de la digitalisation des zones frontalières sur les réfugiés vénézuéliens et à sensibiliser les esprits sur cette question.

Lorsque Adri,¹ mère et juriste vénézuélienne de 1 ans, a franchi la frontière séparant le Venezuela du Brésil, elle a été frappée par l'importance des moyens technologiques déployés :

« Lorsque je suis entrée dans la tente des démarches administratives, j'ai été très surprise par le nombre d'ordinateurs qui s'y trouvaient et par le bruit continu des claviers. L'organisme qui s'occupait de nous a examiné mon autorisation d'entrée. Ils ont pris des empreintes digitales de tous mes doigts, et avec une sorte d'appareil binoculaire, ils ont enregistré des images de mes yeux, mais je ne sais pas pourquoi ! C'était une organisation parfaite, respectueuse et militaire. »

Le témoignage d'Adri met le doigt sur une tendance mondiale de la gestion des frontières en contexte de déplacement forcé : l'usage croissant des technologies numériques par les États et les acteurs de l'humanitaire, et l'obligation faite aux personnes déplacées de force de fournir des quantités importantes d'informations personnelles pour pouvoir accéder à des prestations humanitaires, souvent sans vraiment savoir ni comprendre comment ces données seront traitées.

La gouvernance numérique des migrations et des frontières comprend des interactions directes et indirectes avec les personnes en transit, et des activités telles que la collecte de données biométriques² (empreintes digitales, reconnaissance faciale et lecture de l'iris), la surveillance des mouvement migratoires,

la digitalisation des services d'immigration, la prise de décision automatisée,³ la création d'applications, et une assistance par des robots conversationnels ou des canaux unidirectionnels sur les réseaux sociaux.

La digitalisation des processus migratoires peut renforcer l'efficacité administrative de la gestion des migrations en rationalisant l'action des agences internationales qui émettent des documents d'identité et distribuent de l'aide humanitaire aux réfugiés. Cependant, elle pourrait aussi contribuer à perpétuer les vulnérabilités des réfugiés en utilisant leurs données à des fins dépassant la simple identification et la fourniture d'aide, par exemple la recherche de profits, la surveillance d'État et autres intentions inavouées. Les migrants pourraient être perçus comme les victimes de politiques défaillantes dans leur pays d'origine ou comme suspects d'activités illégales passées ou à venir.

Dans la situation complexe de l'adoption des technologies par la gouvernance des frontières en contexte migratoire, cet article présente les points de vue et expériences vécues de 15 réfugiés vénézuéliens qui ont été soumis à une collecte de données biométriques à la frontière du Brésil et du Venezuela entre 2019 et 2021. Ces personnes ont été interviewées et ont participé à des groupes de discussion sur la gouvernance numérique des migrations organisés par les auteurs de cet article. Avant d'analyser leurs réponses, il est important de contextualiser le cadre numérique mis en place pour gérer les réfugiés vénézuéliens au Brésil.

Gouvernance numérique des migrations à la frontière Brésil-Venezuela

La récente militarisation de la frontière Brésil-Venezuela a entraîné la digitalisation de la gouvernance brésilienne sur les migrations par l'adoption de modèles utilisés partout dans le monde et de narratifs mettant l'accent sur la sécurité des frontières. À la frontière, des dispositifs de détection numérique permettent l'échange de données et l'utilisation de technologies de contrôle des migrations.

En 2021, L'Agence brésilienne pour le développement industriel (ABDI), en partenariat avec le gouvernement de l'État de Roraima, a lancé le projet « Border Tech Project » de surveillance de la frontière entre le Brésil et le Venezuela pour un coût de 3,1 millions de réals brésiliens, soit 618 000 dollars US. La petite ville frontalière de Pacaraima a fait l'acquisition d'éclairages intelligents à intensité réglable, d'éclairages intelligents à caméra et système de surveillance intégrés, de logiciels de reconnaissance faciale, de caméras de détection à dôme rapide, d'un centre de données de stockage et de traitement d'images et de données, de murs d'écrans vidéo, de caméras et logiciel de reconnaissance de plaques d'immatriculation, et d'un drone équipé d'une caméra thermique.⁴

Lors de leur réception au Brésil, il est demandé aux Vénézuéliens de fournir des informations d'identification de base, et d'autres plus complexes. Après un passage obligatoire devant la police fédérale, les réfugiés vénézuéliens sont soumis à une procédure de collecte, de gestion et de stockage de données effectuée à travers deux protocoles de réponse humanitaire institutionnels : le système PRIMES⁵ (Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité), sous la responsabilité du HCR, et le système Acolhedor,⁶ administré par l'État brésilien. Le système PRIMES gère les données biométriques sur une base de stockage globale qui, selon le HCR, vise à offrir aux réfugiés une identité numérique qui leur permet d'accéder à des services. Le HCR l'utilise pour autoriser les États des pays d'accueil participant à des initiatives collaboratives de fourniture de services

conjointement avec le HCR à accéder aux données. Les données collectées par l'équipe du HCR servent à identifier des actions d'aide aux réfugiés et à gérer des hébergements, à fournir des papiers d'identité et à réinstaller les réfugiés à l'intérieur du Brésil.

D'autre part, le système Acolhedor a été établi par l'État brésilien et désigné comme le registre et la base de données officiels de son programme de réinstallation. Les données non biométriques collectées par le système - nom, éducation, formations, profession, qualifications et données familiales, numéro fiscal brésilien (CPF), carte de travail et vaccinations - sont ensuite également enregistrées au format numérique. La base de données du système Acolhedor autorise l'accès et le partage des données avec les organisations partenaires, y compris les différents ministères brésiliens, les autorités locales, les agences de l'ONU, les ONG et les représentants de la société civile.

Paradoxalement, les deux systèmes s'inscrivent dans un contexte d'accroissement des inégalités numériques⁷ qui frappe les réfugiés vénézuéliens. D'une part, la gouvernance des migrations est de plus en plus souvent assurée à travers des plateformes qui proposent des formations, des ressources financières, des activités récréatives, des services, et la reconnaissance numérique du statut des réfugiés ; et d'autre part, les réfugiés vénézuéliens n'ont à leur disposition, pendant leur voyage jusqu'au Brésil, que des informations et une connectivité limitées qui soulignent l'étendue de leur précarité. Parmi tous les problèmes de communication⁸ auxquels sont confrontés les Vénézuéliens, l'accès aux ressources numériques et au Wi-Fi pour pouvoir obtenir des informations continues et fiables est indéniablement le plus crucial.

Au vu de cette tension entre la précarité informationnelle des Vénézuéliens et la digitalisation des frontières de migration, nous avons tenté de comprendre les pratiques de soumission des données individuelles et la notion subjective de confidentialité de l'information du point de vue des personnes vulnérables. On observe deux grandes stratégies chez les

migrants vénézuéliens que nous avons interviewés, en vue d'atteindre leurs objectifs : 1) une attitude collaborative avec les autorités, et 2) la recherche d'un équilibre complexe entre la coopération et une certaine appréhension.

Parti pris de la coopération directe

Le choix d'une attitude coopérative avec les autorités d'immigration est, pour les Vénézuéliens, un moyen d'ouvrir des portes d'entrée, de séjour, et d'accès à une myriade d'avantages au Brésil. Les exemples qui suivent éclairent l'expérience vécue des Vénézuéliens relativement à la collecte de données biométriques ou à la volonté de se conformer à sa procédure.

Andre avoue sa surprise à la vue des outils biométriques utilisés pour la prise d'empreintes digitales et de lecture de l'iris : *« C'était nouveau pour moi. J'ai compris que ça permettait d'en savoir plus sur les personnes arrivant au Brésil. J'ai suivi toutes les instructions et ai répondu à toutes les questions. »*

Avant d'apprendre que la mesure biométrique servait à identifier des caractéristiques spécifiques à chaque individu, Nora trouvait cela étrange :

« Ça m'a fait une drôle d'impression, mais j'ai compris que c'était un moyen de m'identifier. Je ne me suis jamais sentie mal ou intimidée. Je me suis contentée d'appliquer les instructions qu'ils m'ont données. »

Maria n'a pas été surprise par le recours aux technologies biométriques et souligne que la prise d'empreintes digitales et l'analyse des yeux était nécessaires pour le franchissement des frontières internationales : *« Ça m'a semblé parfaitement normal car je savais qu'avant d'entrer dans un pays étranger, on vous fouille, on prend vos empreintes digitales, on vous soumet à une procédure complète. Je n'ai pas été surprise, je ne me suis pas sentie intimidée ou harcelée. »*

Pour certains réfugiés interrogés, il était important de se soumettre à cette procédure pour montrer qu'ils étaient dignes de confiance. Luz, une infirmière de 41 ans, explique : *« Je n'ai rien à cacher. Je suis venue pour travailler, apporter*

mon aide quels que soient les besoins. S'il faut passer par là pour entrer au Brésil, ça ne me pose aucun problème. »

Certains ont aussi apprécié le côté intéressant, hors du commun des procédures biométriques. Edward a été « bluffé » par les technologies d'identification biométrique utilisées : *« J'ai trouvé ça génial. Je n'avais jamais vu ce type d'appareil. J'avais l'impression d'être dans un film de James Bond ; tout était informatisé et ultra-moderne. »*

Parti pris de la coopération nuancée d'une certaine appréhension

Même lorsqu'ils font le choix de la coopération, les Vénézuéliens ont des inquiétudes, des réticences et des doutes concernant la fourniture d'informations aux autorités d'immigration. Pour certains des réfugiés interviewés, la divulgation de données personnelles fut une expérience intimidante voire angoissante. Hector, étudiant de 19 ans, qui était mineur lorsqu'il est arrivé au Brésil, se souvient de l'angoisse qu'il a ressentie :

« J'étais un peu anxieux parce qu'en tant que mineur, j'ai cru qu'ils allaient me renvoyer au Venezuela. Lorsqu'ils ont utilisé cette machine pour regarder mes yeux, je me suis dit : est-ce que c'est pour savoir mon âge ? »

De peur d'être démasqué par la lecture de son iris, Hector s'est senti obligé d'avouer son âge et le trauma causé par des violences sexuelles subies tandis qu'il tentait de subvenir à ses besoins. Cet aveu lui a permis, au bout du compte, d'obtenir des soins de santé essentiels ainsi qu'un hébergement. D'autres réfugiés ont exprimé leur malaise face à l'éventualité d'un échange de données entre les autorités brésiliennes et vénézuéliennes. Ainsi, Yara, influenceuse numérique de 32 ans, s'est dite inquiète de devoir fournir des informations personnelles en raison du risque de persécutions politiques de la part du régime vénézuélien.

Les inquiétudes des réfugiés quant à la fourniture de données s'expliquent aussi par un manque d'informations concernant l'utilisation et le partage de ces données. La plupart des

personnes interviewées connaissaient peu, voire pas du tout, les pratiques de gestion des données en contexte humanitaire. Certains supposaient que leurs données seraient stockées sur une base de données de sécurité nationale et partagées avec d'autres organisations humanitaires comme l'OIM. Mario se souvient d'avoir dû envoyer un simple CV à cette organisation lors d'une demande d'emploi, car elle possédait déjà toutes ses informations. Ayant demandé l'objectif de la collecte de données, Karen s'est vue répondre par la police des frontières que c'était pour des raisons de sécurité, et une obligation pour pouvoir entrer au Brésil. Mais elle n'obtint aucune autre explication concernant la propriété ou le contrôle de ces données.

Autres considérations et recommandations

Cet article souligne l'importance de l'évaluation critique des pratiques de collecte de données biométriques et de la mise en place de politiques publiques collaboratives pour traiter cette problématique. Aujourd'hui, l'accès à des avantages tels que l'hébergement ou la réinstallation, est conditionné à la fourniture de données à ces systèmes, mais les Vénézuéliens n'ont pas accès à leurs propres informations pour pouvoir les gérer. Informer les réfugiés sur ces systèmes et sur les données collectées est une condition initiale indispensable pour créer un environnement permettant d'obtenir un consentement éclairé, dans la dignité et le respect, mais les concepteurs des politiques, les organisations humanitaires et les sociétés qui conçoivent les technologies doivent aussi prendre en compte d'autres aspects :

- Des facteurs tels que la classe sociale, le genre, l'âge, le groupe ethnique et le contexte culturel affectent l'accès au numérique et la littératie numérique. Ils peuvent orienter la façon dont les réfugiés vivent l'accueil, l'accès aux services d'immigration et les procédures de collecte de données.
- Il est essentiel de garantir aux réfugiés un accès illimité à leurs propres plateformes de stockage de données. Prévoir un espace dédié permettant aux réfugiés de gérer leurs informations, les mettre à jour, en corriger les

incohérences, voire de demander leur retrait en toute autonomie, moyennant une procédure de retrait officielle, est une mesure essentielle pour la création d'un système de fourniture de données transparent.

- Tenir compte des compétences, des points de vue et suggestions des réfugiés pour améliorer la gouvernance numérique des migrations. Pour apporter des réponses à la hauteur des besoins et du vécu des réfugiés, il est indispensable de tenir compte de leurs évaluations et de leurs avis dans la création de plateformes, la collecte des données, le partage d'informations ou la mise en place de politiques qui impactent leur vie.

Julia Camargo

Maîtresse de conférences dans le cours de relations internationales à l'Universidade Federal de Roraima (UFRR – Université fédérale de Roraima) et doctorante à l'ESPM (Sao Paulo)

julia.camargo@ufr.br

Amanda Alencar

Professeure associée en Médias et migration de l'Université Erasme de Rotterdam

pazalencar@eshcc.eur.nl

linkedin.com/in/amanda-alencar-76563654/

-
1. Les noms des personnes ont été modifiés pour protéger leur identité.
 2. bit.ly/technocolonialism-mirca-madianou
 3. bit.ly/group-recognition-venezuelans-brazil
 4. Une partie des équipements achetés comprenait des produits de Hikvision, société mondialement connue spécialisée dans les solutions de sécurité électronique. Cette entreprise avait vendu des équipements du même type au Royaume-Uni, en Australie et aux États-Unis, qui ont fini par être désactivés en raison d'une suspicion de surveillance et de partage de données non autorisés.
 5. bit.ly/registration-identity-management
 6. bit.ly/sistema-acolhedor-venezuelanos
 7. bit.ly/venezuelan-refugees-brazil
 8. bit.ly/venezuelan-migration-northern-brazil

Résistance numérique des réfugiés, pouvoir, représentation et censure algorithmique

Par **Amanda Wells**

Les réfugiés qui tentent d'utiliser les médias numériques à des fins de résistance rencontrent un certain nombre d'obstacles, notamment la censure algorithmique et le harcèlement, ce qui consolide leur position aux marges de la politique. Cette situation illustre le besoin d'une plus grande transparence, d'une meilleure responsabilisation et d'un renforcement de la démocratie dans la gouvernance numérique.

Les questions relatives aux réfugiés et aux migrants sont souvent mêlées à l'action politique en ligne, avec des résultats variés. On attribue aux photos d'Alan Kurdi, un réfugié syrien de deux ans qui s'est noyé lors de la traversée de la Méditerranée, la vague de compassion du public lors de la crise des réfugiés de 2015 en Europe, suite à leur diffusion rapide sur les médias en ligne. À l'inverse, l'utilisation des réseaux sociaux pour révéler les conditions du centre de détention des réfugiés à Nauru en 2015 ont entraîné l'expulsion d'organismes de contrôle, comme Save the Children.

Dans cet article, j'examinerai comment les réseaux sociaux sont utilisés *par* les réfugiés cherchant à attirer l'attention du grand public à travers des visuels publiés dans les médias numériques, comme des photos ou des vidéos. Les réseaux sociaux sont-ils un outil efficace pour la résistance des réfugiés ? En m'appuyant sur des études de cas de résistance visuelle des réfugiés à Calais et Amsterdam, je démontrerai que les tendances actuelles en matière de gouvernance numérique poussent encore davantage les réfugiés aux marges de la vie publique et réduisent leur capacité à transformer les médias numériques en outil politique.

Pouvoir et représentation

Les réseaux sociaux ont un pouvoir spécifique : ils offrent la possibilité aux groupes marginalisés de médiatiser leurs mouvements politiques eux-mêmes, plutôt qu'à travers le prisme de tiers, tels que les journalistes et les médias.

L'accessibilité des téléphones mobiles et des réseaux sociaux place littéralement le pouvoir de représentation entre les mains des groupes marginalisés par ailleurs. Ainsi, ils sont libres de mener leur propre action politique comme ils l'entendent. Dans le cas des réfugiés, cela a son importance, car ces outils sont une alternative aux récits traditionnels qui dépeignent les réfugiés comme des sujets apolitiques et passifs, dépendants d'acteurs influents. D'un point de vue purement visuel, la prolifération d'images représentant des réfugiés dans des manifestations marque un contraste saisissant avec les photos de réfugiés dans les médias, qui échouent souvent à montrer la capacité d'action des réfugiés et soulignent plutôt leur vulnérabilité et leur précarité.

Les manifestations de 2016 dans le camp de réfugiés informel de Calais, surnommé « la Jungle »,¹ sont un parfait exemple de la façon dont les réfugiés peuvent utiliser les réseaux sociaux pour se positionner eux-mêmes en acteurs politiques en dehors des forums politiques institutionnalisés. En février 2016, huit hommes qui avaient été expulsés de force de leur logement de fortune dans la Jungle dans le cadre d'une opération de démantèlement planifiée ont entrepris de se couvrir les lèvres pour attirer l'attention sur le mouvement de résistance du camp. La proximité du camp avec le public, associée aux technologies mobiles des résidents du camp et du personnel des ONG, ont permis d'obtenir de nombreux visuels qui sont toujours plus ou moins disponibles en ligne.

Les huit manifestants avaient revêtu des masques, des capuches et des écharpes pour accentuer la nature collective de leur contestation. Ils brandissaient des pancartes sur les conditions de vie dans le camp qui interpellaient directement leur audience (l'une des pancartes indiquait « Représentants des Nations Unies ») et rappelaient les obligations internationales en matière de droits humains. Ainsi, les manifestants ont démontré leur compréhension de l'aspect visuel, essentiel à leur mouvement de résistance, et ont tenté de modeler eux-mêmes le récit de leur contestation en ligne.

Malgré les efforts actifs des manifestants pour façonner le récit médiatique de leurs actions, les photos ont été retouchées par les médias et les photographes. Une photo professionnelle largement diffusée modifiait la pancarte de l'un des manifestants, qui indiquait à l'origine « Représentants des Nations Unies et des droits humains, venez et soyez témoins : nous sommes des êtres humains », transformant le message en un simple « Nous sommes des êtres humains ». Le photographe a pris la décision hautement politique de cadrer son sujet de la sorte et d'altérer le message des manifestants, le vidant de sa substance. Ce faisant, il participait d'un processus d'auto-censure sur la constitution de ces manifestations.

L'exemple des manifestants aux lèvres cousues à Calais montre que, même si les réfugiés peuvent utiliser les réseaux sociaux pour transformer le récit à leur sujet, ils restent soumis à l'interprétation et à la cooptation d'autres acteurs. Même lorsque les manifestants sont en mesure d'utiliser les médias numériques pour contourner les tiers ou un manque d'accès aux espaces politiques publics, ils restent à la merci de forces extérieures.

Censure algorithmique et harcèlement numérique

La censure sur les réseaux sociaux peut se traduire par la suppression littérale de contenus ou la sous-promotion de contenus indésirables, limitant ainsi leur audience et leur portée. Le

grand public manque d'informations sur les paramètres et les conditions de fonctionnement des algorithmes des réseaux sociaux. Nous savons toutefois qu'ils appliquent une forme de censure ou, a minima, qu'ils entravent la promotion de contenus explicites et offensants. Ceci englobe les photos de dénonciation qui font état des conditions de vie dans les camps de réfugiés et les centres de détention, les témoignages d'actes de génocide et de guerre, et les actions de contestation centrées sur le corps, comme le fait de se coudre les lèvres ou de s'immoler.

On en sait peu sur la formation des systèmes d'apprentissage automatique en matière de modération du contenu. Toutefois, il est clair que la censure algorithmique ne fait pas dans la nuance. Dans un article paru dans *Philosophy and Technology* Jennifer Cobbe écrit² que « les groupes marginalisés dénonçant des termes injurieux peuvent sembler utiliser eux-mêmes ces termes pour les non-initiés ». C'est ainsi que des contenus subversifs se retrouvent censurés au même titre que leur cible. En outre, selon une étude de Koebler et Cox³, les algorithmes sont généralement plus efficaces pour détecter et supprimer les contenus violents plutôt que les propos haineux. Ceci facilite la prolifération du harcèlement autour des questions relatives aux réfugiés, tandis que les voix des premiers concernés se retrouvent encore plus exclues.

La formation de la censure algorithmique est effectuée sur des ensembles de données, en utilisant des biais et inégalités préexistants basés sur des mots réels. Cela signifie que les modèles de modération du contenu ne sont pas armés pour gérer les minorités ethniques, les contenus non anglophones et les opinions politiques hors des idées dominantes. Par conséquent, ces contenus peuvent être censurés⁴ de manière illégitime ou privés de promotion.

Dans certains cas, la censure algorithmique et l'exclusion systémiques rendent les réfugiés encore plus vulnérables au harcèlement en ligne. Citons l'exemple de Kambiz Roustayi,

un réfugié iranien qui s'est immolé sur la place du Dam à Amsterdam en 2011. À cause de la censure des images explicites de l'événement, les seules archives publiques sur le sujet n'existent plus désormais que sur les sites et les blogs extrémistes. Le seul endroit où j'ai trouvé des preuves visuelles de ce drame est un petit site Internet appelé « Documenting Reality », où les images sont accompagnées de commentaires cruels. L'un des commentaires disait : « Nous pouvons tous donner quelque chose pour une bonne cause et aider des gens comme cet homme. Je me charge d'envoyer quelques litres d'essence. » Un autre abondait : « Mon Dieu ! Et il y a des gens qui l'ont aidé ? ».

Désormais, Kambiz Roustayi n'existe dans la mémoire collective que pour « l'odeur » de sa mort, ou parce qu'il était un « psychopathe » ou « le début d'une mauvaise journée ». Ceci illustre comment, lorsque des images explicites d'actes de résistance de réfugiés sont repoussées aux marges du spectre politique à cause de la censure, elles sont ensuite soumises à d'autres discours violents.

Karin Andriollo⁵ a écrit sur l'éthique de l'attention : « si nous répondons au sacrifice public en détournant le regard, les personnes qui commettent un suicide en protestation sont tuées deux fois, une fois de leurs propres mains et une fois par le silence de nos imaginations ».

La mémoire est un outil puissant et les réseaux sociaux peuvent être un moyen efficace d'étendre les archives publiques, de façon à inclure celles et ceux qui ont été marginalisés toute leur vie. Cependant, le cas de Kambiz Roustayi montre que le développement de la censure automatique, même dans l'intention d'affaiblir le harcèlement, peut en fait entraîner sa prolifération. En retour, cette posture réduit l'utilité potentielle des réseaux sociaux dans la contestation politique et limite l'application d'une éthique radicale et inclusive de l'attention. Au lieu de cela, elle livre les réfugiés et les migrants à toujours plus d'oppression. Ainsi, la censure algorithmique crée les circonstances qui permettent la perpétuation

du cycle de la violence physique et verbale contre les réfugiés.

Définition des besoins

J'ai défendu ici l'idée selon laquelle les réseaux sociaux pouvaient être utiles à la résistance des réfugiés, mais que la censure algorithmique affaiblissait ce potentiel, à la fois en donnant la priorité au contenu de créateurs privilégiés et en supprimant tout contenu explicite de résistants réfugiés.

À la lumière des questions de plus en plus complexes de modération du contenu, telles que la propagande générée par l'IA et les deepfakes, les plateformes numériques doivent être transparentes sur les conditions de la censure algorithmique. Un processus de prise de décision algorithmique opaque constitue une menace pour le choix collectif de la façon dont nous définissons notre attention et notre mémoire publiques. En tant qu'utilisateurs, professionnels du numérique et législateurs, nous devons plaider pour une plus grande responsabilisation, davantage de démocratie et une meilleure transparence dans la gouvernance numérique.

Amanda Wells

Chercheuse indépendante

amanda.morgan.wells@gmail.com

1. Le nom de « Jungle » est critiqué par de nombreuses personnes, à juste titre, pour sa propension à stigmatiser les résidents du camp et à les dépeindre comme des barbares dangereux. J'utilise ici ce nom pour plus de clarté, car « la Jungle » renvoie à une période et à une structure spécifiques dans la longue histoire des installations de migrants dans cette région.

2. bit.ly/algorithmic-censorship-social

3. bit.ly/how-facebook-moderation-works

4. bit.ly/ai-moderation-freedom-expression

5. bit.ly/imagining-protest-suicide

Le technocolonialisme et la biométrie : renouveler l'appel à la décolonisation de l'aide humanitaire

Par **Quito Tsui** et **Elizabeth Shaughnessy**

Les organisations humanitaires appellent de plus en plus à la décolonisation du secteur, mais cette idée fait souvent abstraction des colonialités perpétuées par la technologie. Cet article analyse le déploiement et l'omniprésence des technologies biométriques dans le secteur humanitaire pour tenter de susciter un regain d'efforts sincères vers la décolonisation.

L'héritage du colonialisme est profondément ancré dans le secteur humanitaire. En effet les relations et dynamiques de pouvoir inégales de l'ère coloniale sont particulièrement claires dans un secteur où les organisations du monde minoritaire continuent d'imposer leurs priorités aux communautés du monde majoritaire. Ces dernières années, les organisations humanitaires ont multiplié les appels à la décolonisation, mais ces discussions restent balbutiantes et la tâche est gigantesque en raison de la nature mouvante de la colonialité. Alors que ces conversations et les efforts mis en œuvre examinent à juste titre les structures de pouvoir au sein des opérations humanitaires, par exemple dans le domaine de la programmation et de la collecte de fonds, la question de la colonialité technologique est souvent négligée. Le cycle de vie de la technologie humanitaire, comment elle est développée et déployée, et la manière dont les données sont ensuite collectées et traitées méritent une étude approfondie.

Cet article traite de l'interaction entre les tendances coloniales et capitalistes et le travail humanitaire. Remettre en question l'idée paternaliste selon laquelle l'identification devrait être une condition *sine qua non* de la prestation des services par exemple, permet de commencer à démêler les liens entre les hypothèses coloniales sur l'intégrité et les technologies biométriques. Dans cet article, nous analysons le déploiement et l'omniprésence des technologies biométriques dans le secteur humanitaire pour tenter de susciter un regain d'efforts sincères vers la décolonisation.

Colonialisme, colonialité, décolonisation et avenir décoloniaux

La décolonisation de l'humanitarisme est un processus qui exige à la fois une prise de conscience et une analyse du passé, du présent et du futur. Tandis que le colonialisme renvoie à des événements passés de subjugation et d'extraction de ressources dans les territoires et auprès des peuples non occidentaux, la colonialité illustre l'héritage culturel, politique et économique persistant des systèmes coloniaux dans le monde contemporain.

Le secteur humanitaire porte à la fois la marque du colonialisme et de la colonialité. Le colonialisme humanitaire par exemple, met en avant la relation complexe entre les idéaux humanitaires et les discours coloniaux au sujet du besoin d'aide des groupes colonisés. Cela ne signifie pas pour autant que l'action humanitaire entretienne des visées colonisatrices mais elle n'en est pas moins définie implicitement et explicitement par la colonialité.

Dans le secteur humanitaire, l'utilisation de la biométrie démontre comment la technologie peut imiter, réintroduire et imbriquer encore davantage les processus colonialistes et la dynamique de pouvoir. Ce lien entre la technologie et la colonialité est particulièrement bien décrit par le terme technocolonialisme, forgé par le Dr Mirca Madianou en 2019. Deux éléments clés du technocolonialisme s'appliquent à l'utilisation de la biométrie : la reproduction des colonialités de pouvoir et l'extraction de la valeur marchande des contextes humanitaires.

Technologies biométriques et opérations humanitaires

Le recours à la collecte de données biométriques pour l'enregistrement et lors de la prestation des services fait que la technologie est aujourd'hui pleinement intégrée dans les opérations humanitaires. De nombreux exemples récents d'erreurs dans la collecte, le partage ou la consultation des données biométriques ainsi que d'échecs ou de détournements de la technologie biométrique ont conduit les organisations humanitaires à remettre en question le rôle de la biométrie dans le secteur. Cependant, la critique des systèmes biométriques s'est atténuée malgré de nouveaux préjugés causés par l'utilisation de ces systèmes, notamment le partage par le HCR (l'agence des Nations Unies pour les réfugiés) des données biométriques de réfugiés rohingyas avec le gouvernement bangladais qui les a ensuite transmises au Myanmar ; lorsque les talibans ont pu accéder aux données biométriques sensibles² laissées derrière eux par des donateurs du monde minoritaire ; ou lorsque des personnes déplacées ont été exclues des services parce qu'elles étaient inscrites sur des bases de données biométriques à la fois au Kenya³ et en Inde.⁴

Les défenseurs de l'utilisation de la biométrie font valoir qu'elle contribue à réduire la fraude, à rendre les programmes d'aide plus efficaces et qu'elle est bénéfique aux participants aux programmes en offrant une méthode d'identification unique (comme les empreintes digitales ou la reconnaissance de l'iris). Cependant les études menées sur ce sujet⁵ ne sont jamais parvenues à prouver ces affirmations. En outre, l'intérêt accru porté à la protection des données et aux droits de protection des données à caractère personnel des individus touchés par les interventions humanitaires a conduit à se demander si les risques associés à l'utilisation de la biométrie en valent la peine. Les organisations ont réagi différemment sur cette question, ce qui explique l'absence d'une approche sectorielle cohérente sur la biométrie. En l'absence de normes et pratiques claires, les personnes qui ont subi un préjudice suite à l'utilisation de systèmes biométriques n'ont pas réussi à obtenir réparation.

Les discours sur la biométrie reproduisent les colonialités de pouvoir

L'une des principales caractéristiques du colonialisme est son caractère insidieux, c'est-à-dire la manière dont la colonialité s'imisce dans le quotidien et nuit aux individus. Dans le cas de la biométrie, il est important d'examiner à la fois la technologie et le discours qui s'y rapporte : quels sont les arguments avancés à propos des données biométriques ? Les objectifs humanitaires attribués à l'utilisation de la biométrie s'appuient sur un ensemble d'hypothèses sur les liens que les organisations humanitaires devraient entretenir avec les communautés touchées. En approfondissant les questions fondamentales, à savoir, pourquoi cette technologie en particulier est-elle nécessaire pour procéder à l'identification et à la vérification des individus, on découvre comment ces hypothèses sont ancrées dans la colonialité et la reproduisent.

Par exemple, les discours selon lesquels il est nécessaire d'utiliser la biométrie pour empêcher la fraude, supposent non seulement que la personne qui a besoin d'aide pourrait commettre une fraude pour tenter d'obtenir encore plus d'aide, mais aussi que le problème de la fraude au niveau des bénéficiaires est suffisamment grave pour justifier la collecte massive des données biométriques sensibles de tous les bénéficiaires. Même lorsque des données probantes⁶ démontrent que la fraude au niveau des bénéficiaires est rare et que ce problème est plus fréquent dans la chaîne d'approvisionnement, l'image du bénéficiaire fraudeur persiste et renforce la criminalisation de personnes déjà vulnérables.

Les récits de fraude mettent en évidence une dynamique de pouvoir dans laquelle les bénéficiaires sont considérés comme indignes de confiance dans un contexte humanitaire dont les ressources sont limitées. Ainsi, l'utilisation des technologies biométriques permet de réaffirmer la suprématie des organisations humanitaires qui s'octroient la responsabilité de décider de la répartition équitable de ressources limitées.

En plaçant les organisations humanitaires en position d'arbitres de l'accès à l'aide et les bénéfi-

ciaires en tant qu'acteurs indignes de confiance qui doivent prouver qu'ils sont honnêtes et méritants, la biométrie perpétue la catégorisation des individus selon les définitions de la personne du monde minoritaire. Dans cette optique, les technologies biométriques sont utilisées pour permettre aux organisations humanitaires de tenir fermement les rênes du contrôle. Les communautés touchées ont très peu de moyens de contester ou de remettre en question le système et, surtout, elles disposent de peu de voies de recours lorsque les choses tournent mal.

Les flux de financement sont à l'origine de la collecte massive des données biométriques

La prédominance des décideurs clés dans les flux de financement a renforcé l'influence et les préférences des puissants États-nations et organisations internationales des pays du Nord. Le fait que les organismes des Nations Unies aient inclus la collecte de données biométriques dans leurs stratégies à long terme explique en grande partie pourquoi le secteur humanitaire utilise cette technologie. Par exemple, dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) en 2016, le HCR s'est engagé à étendre⁷ l'utilisation de la biométrie pour l'enregistrement des réfugiés à 75 opérations dans le monde d'ici 2020. À compter de 2023, ce nombre est passé à 90 opérations.⁸ Il est important de noter que les engagements à accroître l'utilisation de la biométrie dans les opérations, pris par le PAM et le HCR dans le cadre du Grand Bargain, sont liés à l'axe de travail « réduction des coûts de gestion ».

Notamment, les organisations qui collectent les données biométriques sont principalement financées par les gouvernements des pays du Nord, dont beaucoup ont un intérêt dans la collecte et l'utilisation de ces données. Bien qu'il existe des accords publics entre les organismes des Nations Unies et les gouvernements, on observe souvent un manque de transparence sur la manière dont les données biométriques seront utilisées et par qui. Par exemple, le gouvernement américain est un bailleur de fonds du HCR à qui il demande de partager les données biométriques de chaque réfugié présenté pour réinstallation

aux États-Unis. Ces données sont stockées de manière permanente⁹ dans un réseau de bases de données reliées du gouvernement américain, même si la réinstallation de moins d'un quart des personnes présentées est finalement acceptée.

Le manque d'accès aux accords de partage de données limite la capacité des individus et de la société civile touchés à obtenir des informations sur la manière dont les données sont gérées. En l'absence de transparence, nous ne pouvons exclure la possibilité qu'il existe un lien entre les efforts de surveillance, y compris la lutte contre le terrorisme et les objectifs militaires, et la collecte de données biométriques.

Actuellement, le discours sur l'efficacité et la lutte contre la fraude prévaut sur celui d'éventuels préjudices ; y compris dans l'étude mentionnée ci-dessus qui démontre comment les technologies biométriques sont étroitement liées à d'autres pratiques d'extraction des données, ainsi que le malaise et les préoccupations exprimés par les communautés concernées. En incarnant les préférences des bailleurs de fonds, l'utilisation des données biométriques accorde la priorité aux acteurs externes et limite le choix, le pouvoir d'action et les possibilités des acteurs locaux.

Extraction de la valeur marchande des contextes humanitaires

La technologie et la colonialité dans le secteur humanitaire sont ancrées dans d'autres systèmes de pouvoir, comme le capitalisme, et les renforcent. Le capitalisme est par définition inégalitaire et extractif (c'est-à-dire que dans un monde aux ressources limitées, il y a ceux qui ont du capital et ceux qui n'en ont pas). Alors que la théorie décoloniale postule que les futurs véritablement décoloniaux sont anticapitalistes (et antiracistes et féministes), nous devons encore éclaircir le conflit d'intérêts entre les technologies à but lucratif (capitalistes) et les programmes humanitaires à but non lucratif (décolonisateurs). Le rôle croissant des entreprises du secteur privé dans le déploiement de la technologie dans les espaces humanitaires mérite qu'on s'y attarde. Citons par exemple le partenariat du PAM avec Palantir,¹⁰ une société qui bénéficie de l'appui de la CIA et qui s'est rendue

tristement célèbre par son soutien à l'application des lois sur l'immigration.

Lorsque les technologies sont développées dans les pays du Nord par des entreprises tenues de verser des dividendes à leurs actionnaires, bon nombre des technologies déployées au final dans le secteur humanitaire ne sont pas conçues par ou pour les utilisateurs finaux ou ceux dont les données sont collectées. En d'autres termes, le développement technologique reflète la provenance des fonds.

Il en va de même pour la technologie biométrique. Les problèmes liés aux lecteurs d'empreintes digitales ne fonctionnant pas correctement sur les personnes à la peau plus foncée ou celles qui travaillent dans l'agriculture ou dans des emplois manuels, ainsi que la diminution de la fonctionnalité des appareils de reconnaissance d'iris chez les personnes âgées, peuvent les amener à être exclus des services. Actuellement, il existe peu de données sur les taux d'échec, mais dans les contextes humanitaires, où la biométrie est souvent obligatoire pour accéder aux produits de première nécessité, les conséquences d'une défaillance de cette technologie pourraient empêcher les individus d'accéder à des produits et services critiques.

La technologie biométrique n'est pas généralement développée spécifiquement pour les contextes humanitaires, ni par ou pour ceux qui doivent l'utiliser. Dans de nombreux cas où la biométrie a été introduite dans des programmes humanitaires, elle l'a été de manière obligatoire, soit parce qu'il n'y avait pas d'autre solution pour identifier ou contrôler les personnes soit parce que toutes les autres options avaient été exclues. L'utilisation imposée dans le secteur humanitaire de technologies qui n'ont pas encore été testées pose la question préoccupante du consentement véritable des communautés.

L'engouement – et les opportunités de financement – pour « l'innovation » dans le secteur, qui fait que les organisations humanitaires adoptent de plus en plus souvent des technologies non éprouvées et potentiellement risquées, fait des contextes humanitaires des terrains

d'expérimentation. En règle générale, le personnel humanitaire reconnaît la nécessité de concevoir des projets pilotes éthiques et responsables. Cependant la multiplication des expérimentations technologiques¹¹ dans le secteur humanitaire, où des technologies du secteur privé sont utilisées ou où le financement est directement fourni par des entreprises privées, crée une tension inhérente entre les résultats souhaitables et la reproduction d'un modèle colonial dans lequel les avancées technologiques servent à contrôler les populations du monde majoritaire.

Conclusion

Fondamentalement, la biométrie est par nature physiquement invasive et extractive. Lorsque les organismes humanitaires collectent, mesurent et extraient des informations du corps d'une personne afin d'évaluer si elle mérite qu'on lui fasse confiance et qu'on l'aide, la technologie biométrique reproduit les signes particulièrement néfastes du colonialisme historique. Il est donc difficile de justifier cette extraction massive de données biométriques, surtout lorsqu'elle relève de l'expérimentation et présente des avantages financiers pour les développeurs de technologies.

Bien que les dangers potentiels de la biométrie soient dans une certaine mesure reconnus et admis, nombreux sont les organismes qui hésitent à se poser la question fondamentale suivante : les arguments concernant la fraude et l'efficacité sont-ils suffisamment solides pour compenser le risque lié à l'introduction de ces technologies ? Étant donné le risque de préjudice élevé, nous pensons que la réponse est non. La léthargie et la réticence à faire face aux concessions réelles et considérables qu'implique l'utilisation de la biométrie révèlent le manque de sincérité des efforts de décolonisation.

Dans la pratique, la décolonisation des opérations humanitaires s'est avérée extraordinairement complexe. Si l'on va trop vite, on risque de déplacer le fardeau plutôt que le pouvoir sur les partenaires locaux. De même, si l'on n'avance pas assez vite, les pratiques néfastes se poursuivront et de nouvelles formes de colonialité seront introduites. Il existe des alternatives à ces technologies biométriques

hautement extractives ; les travaux du CISP¹² et du CICR sur la distribution de l'aide humanitaire qui¹³ préserve la vie privée et l'utilisation de formes non biométriques d'identification dans la réponse humanitaire en Ukraine¹³ démontrent le besoin de s'interroger sur le pourquoi et le comment de l'adoption de la technologie dans ce secteur. Décider de remettre en question l'utilisation de ces technologies est un moyen important d'éviter de reproduire de nouvelles colonialités dans l'action humanitaire et crée des opportunités de déployer des efforts holistiques constructifs pour décoloniser le secteur humanitaire au sens large.

Quito Tsui

Consultante en recherche indépendante

[linkedin.com/in/quito-t-2ab118133/](https://www.linkedin.com/in/quito-t-2ab118133/)

Elizabeth Shaughnessy

Responsable des programmes numériques,

Oxfam GB

[linkedin.com/in/elizabethshaughnessy/](https://www.linkedin.com/in/elizabethshaughnessy/)

1. bit.ly/un-shared-rohingya-data
2. bit.ly/biometric-data-systems-imperil-afghans
3. bit.ly/double-registration-kenyan
4. bit.ly/indias-biometric-voter-id-databases
5. bit.ly/biometrics-humanitarian-2023
6. bit.ly/biometrics-humanitarian-sector
7. bit.ly/the-grand-bargain
8. bit.ly/digital-identity-registration
9. bit.ly/dhs-collecting-biometrics
10. bit.ly/statement-wfp-palantir-partnership
11. bit.ly/challenges-humanitarian-experimentation
12. bit.ly/not-yet-another-digital-id
13. bit.ly/demand-sensitive-biometric-data

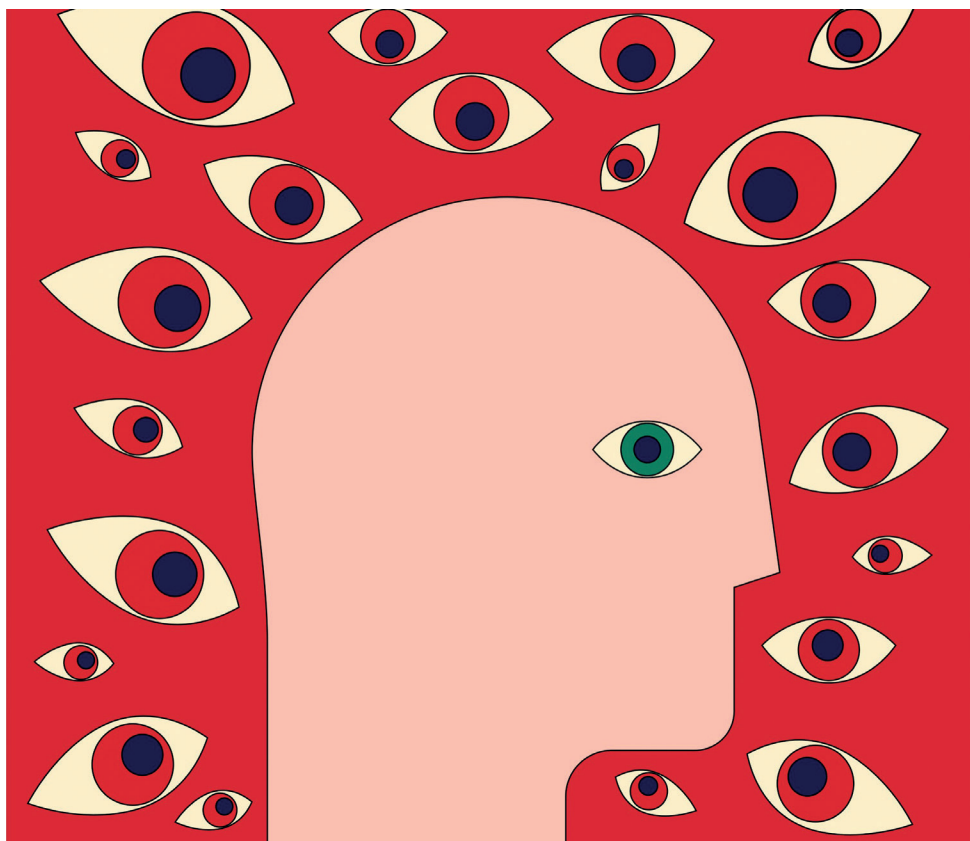


Image obtenue sur Unsplash

Défis et risques liés à l'aide financière fondée sur la biométrie

Par **Roda Siad**

Les interventions en espèces peuvent encourager l'émancipation, l'autonomie et l'indépendance. Toutefois, une mise en œuvre et des politiques inégales en matière d'aide financière en espèces basée sur la biométrie réduisent les chances d'atteindre ces objectifs.

Si les systèmes d'identification biométrique et les interventions en espèces existent depuis longtemps dans le secteur humanitaire, le lien entre vérification biométrique et assistance en espèces et en coupons (Cash and Voucher Assistance, CVA) est un phénomène relativement récent. En 2013, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont introduit une technologie de vérification biométrique au Kenya pour garantir les principes d'efficacité et de responsabilité dans la distribution de l'aide. Les réfugiés sont inscrits d'après des critères biométriques dans le système d'enregistrement du HCR, appelé PRIMES, qui utilise le système biométrique de gestion des identités.

La technologie biométrique recueille les caractéristiques physiologiques utilisées pour identifier les personnes, notamment les empreintes digitales, la reconnaissance de l'iris et la reconnaissance faciale. Dans le cas de la CVA, la technologie biométrique est utilisée conjointement avec d'autres technologies qui assurent l'aide en espèces, y compris des technologies mobiles et des technologies de registre distribué (par ex. la blockchain). Ces vingt dernières années, la technologie biométrique est devenue une composante à part entière du fonctionnement du HCR. Elle est actuellement en plein essor, en raison de sa fiabilité supposée, des assurances qu'elle apporte aux donateurs et des exigences réglementaires des fournisseurs de services. Au Kenya, en vertu de la législation nationale, les programmes de distribution d'espèces doivent

appliquer le principe de la « connaissance du client » et d'autres exigences du gouvernement pour l'obtention des cartes SIM et des comptes bancaires.

Le CALP Network a récemment publié le *Rapport sur la situation mondiale des transferts monétaires en 2023*,¹ qui montre que la CVA représente désormais 21 % de toute l'aide humanitaire. L'utilisation de l'aide financière en espèces pour assurer l'aide humanitaire offre de nombreux avantages. Tout d'abord, c'est un moyen rapide, efficace et rentable qui garantit aux acteurs du secteur humanitaire que l'aide atteindra les zones touchées par des conflits et des catastrophes. Ensuite, elle garantit aux personnes touchées, notamment les réfugiés, l'émancipation, l'autonomie et la liberté de choix tout en stimulant l'économie locale. En associant la biométrie à l'aide en espèces, les humanitaires assurent que la responsabilité des parties prenantes sera renforcée, qu'on évitera les doublons et la fraude et que l'aide atteindra les personnes auxquelles elle est destinée. Toutefois, l'aide en espèces fondée sur la biométrie a aussi une dimension politique.

Cet article tente d'expliquer comment et pourquoi la distribution d'espèces est pensée et appliquée de manière différente dans chaque pays, dans les situations d'urgence et dans les crises prolongées. Je soutiens que des approches inégales de la distribution d'espèces à l'aide de la biométrie pourraient saper les efforts de promotion de l'indépendance et de la liberté de choix et aggraver l'exclusion.



*Une femme fournit des données biométriques pour vérifier son éligibilité à l'aide en espèces mensuelle dans le camp de Kalobeyei.
Crédits : Roda Siad*

Variations dans les programmes d'aide financière en espèces

L'écosystème de la CVA est complexe et impose une collaboration entre de nombreux acteurs, notamment des agences de l'ONU, les donateurs, les gouvernements des pays d'accueil, des ONG, des entreprises de technologies et des fournisseurs de services de paiement, chacun avec ses propres exigences, ce qui a des conséquences sur la conception de l'intervention.

Les camps de réfugiés de Dadaab et Kakuma, au Kenya, et le camp intégré de Kalobeyei sont des cas d'études intéressants qui illustrent les différences qui existent entre les programmes de transfert d'argent en espèces. Bamba Chakula (« achète ta nourriture » en swahili) est le programme de transfert d'argent en espèces du PAM au moyen de portefeuilles électroniques et de téléphones mobiles. Dans le cadre d'un partenariat avec

Safaricom, le PAM gère les cartes SIM fournies aux réfugiés bénéficiaires. L'argent est transféré sur le portefeuille électronique des bénéficiaires, qui peuvent ensuite le retirer grâce à des opérateurs sous contrat avec l'agence. Les réfugiés du camp de Dadaab reçoivent obligatoirement cet argent sous forme de coupons numériques à utiliser auprès de commerces de nourriture agréés, ce qui évite l'utilisation de l'argent pour financer le terrorisme ou des activités de blanchiment. Les réfugiés du camp intégré de Kalobeyei peuvent, eux, recevoir des espèces sans restrictions.

Dadaab, qui accueille en majorité des réfugiés de Somalie, est depuis longtemps l'objet de tensions ; en effet, le gouvernement kényan a menacé de fermer le camp à de nombreuses reprises au fil des ans en invoquant des raisons de sécurité. Le camp de Kalobeyei, comme celui de Kakuma, accueille principalement des réfugiés du Soudan du Sud.

Comme me l'a expliqué l'un des agents travaillant à Dadaab, le programme appliqué à chacun de ces lieux peut prendre des formes différentes, car les agences doivent se plier aux exigences définies par le gouvernement du pays d'accueil.

Problèmes liés aux restrictions des transferts d'argent en espèces et à l'absence de reconnaissance des données biométriques

« À Dadaab, je pense que le gouvernement hésite à passer à un système de d'espèces sans restrictions pour diverses raisons, dont l'insécurité, car lorsqu'une somme d'argent arrive dans le camp, on ne sait jamais ce qui peut lui arriver. L'argent peut financer des activités que le gouvernement réprime, comme ce qui se passe avec Al-Shabaab. » – Directeur de la chaîne logistique du PAM

J'ai échangé avec des réfugiés de Dadaab au sujet de la biométrie et des transferts d'espèces. Leur expérience contredit l'idée reçue selon laquelle la CVA offre automatiquement la liberté de choix et la dignité.

À Dadaab, Kakuma et Kalobeyei, les réfugiés doivent se soumettre à une vérification biométrique mensuelle pour recevoir l'aide. S'ils ne se présentent pas à la distribution alimentaire pendant trois mois, leur carte est désactivée. La biométrie est souvent présentée comme un moyen fiable d'identifier et de vérifier l'identité des bénéficiaires. Pourtant, j'ai parlé avec des réfugiés qui m'ont affirmé que leurs données biométriques n'étaient pas toujours reconnues. J'ai interrogé Haroun, un mécanicien, qui m'a expliqué que parfois, ses données biométriques n'étaient pas reconnues, ce qui entraînait des retards dans la réception de son argent :

« J'ai manqué Bamba Chakula le mois dernier car ils m'ont dit que mes empreintes digitales n'avaient pas été détectées. Quand on n'identifie pas mes empreintes, c'est ma femme qui doit venir scanner son doigt. »

Une autre résidente du camp, Zahra,² a exprimé sa frustration de ne pas pouvoir acheter les produits alimentaires dont elle a besoin :

« Seuls certains magasins acceptent l'aide fournie, et ils nous forcent à prendre des articles de leur magasin. Si je demande 1 000 shillings pour acheter d'autres aliments, ils refusent. On ne peut prendre que ce qu'il y a là. Et ils n'ont pas ce dont j'ai besoin. Donc si on n'est pas libre de prendre ce qu'on veut, quel est l'intérêt ? »

Bien que le transfert d'argent soit destiné à la nourriture, les réfugiés l'utilisent souvent pour acheter d'autres produits de première nécessité, comme des médicaments, ou pour payer des services, notamment les frais scolaires. J'ai appris d'un de mes groupes de discussion avec des réfugiés habitant à Ifo qu'il était courant de demander aux commerçants d'échanger des coupons contre des espèces, moyennant des frais, pour acheter des médicaments. Ces frais réduisent automatiquement la valeur du coupon.

« Il faut acheter des médicaments lorsque quelqu'un de votre famille est malade... donc on négocie avec cette personne [le commerçant]. Si on dit que c'est pour des médicaments, il nous le donne. Dès qu'il apprend que quelqu'un est malade et qu'on n'a pas d'argent, il donne l'argent. » – George

Par ailleurs, l'utilisation de la biométrie comme condition d'éligibilité à l'aide en espèces alimente un système dans lequel les réfugiés se sentent piégés dans le camp. Pour que les cartes restent actives, une vérification mensuelle des empreintes digitales est obligatoire, et l'argent n'est pas accessible en dehors du camp, par exemple à Nairobi. Certains jeunes m'ont expliqué que la crainte de perdre Bamba Chakuma était une des raisons pour lesquelles ils restaient là, malgré les faibles opportunités d'emploi dans le camp. S'ils quittaient le camp, ils n'auraient aucune garantie de trouver du travail, ce qui les rendrait encore plus vulnérables.

Risques liés à la protection des données

Il existe de graves risques associés à la collecte et au stockage des données biométriques. Comme des acteurs privés et publics peuvent être impliqués, les agences humanitaires ont peu de contrôle sur l'utilisation des données une fois partagées. Selon les types de stockage des données, il existe également des risques de piratage et de violation des données.

L'intégration de la biométrie et d'autres technologies dans la CVA a créé des risques liés au consentement, à la confidentialité, à la protection des données et à la responsabilité. Des conséquences de l'absence de protection des données sensibles et immuables ont déjà été publiquement observées. En 2021, le gouvernement du Bangladesh a partagé avec le gouvernement du Myanmar les données biométriques³ (recueillies par le HCR) de 830 000 réfugiés rohingyas à des fins d'évaluation des rapatriements. Cette même année, des appareils biométriques appartenant à l'armée des États-Unis ont été saisis par les Talibans⁴ à leur prise de pouvoir. Des groupes de la société civile se sont alors inquiétés de l'éventuelle violation des données humanitaires (y compris biométriques) recueillies en Afghanistan.

L'utilisation des données biométriques varie selon les opérations. Cela s'observe dans la manière dont le HCR et ses partenaires répondent aux urgences mondiales. Dans des opérations d'urgence récentes en Afghanistan, au Yémen et au Soudan, le recours à la biométrie était une condition sine qua non de l'accès à l'aide en espèces. Les agences de l'ONU ont essayé de mettre en œuvre différentes mesures pour clarifier les responsabilités, notamment en matière de données biométriques et de traçage GPS, en réponse aux allégations de fraude et de détournement des aides (dont certaines ont entraîné des litiges avec les gouvernements locaux et la suspension de l'aide).⁵

Ukraine : véritable changement d'approche en matière de biométrie ou simple exception ?

Une approche différente a été adoptée en réponse à la crise en Ukraine.⁶ Dans le cadre d'une des

plus vastes réponses d'urgence, les agences ont choisi de renoncer à l'obligation d'identification biométrique et d'utiliser d'autres moyens pour fournir une aide en espèces à usages multiples et sans restrictions. On estime que plus d'un milliard a été versé depuis novembre 2022. Un commentaire de Human Rights Watch a qualifié la réponse ukrainienne de *changement* et d'« étape importante dans le sens de la protection des droits des bénéficiaires de l'aide. »

Pourtant, un examen plus approfondi révèle qu'il ne s'agit pas forcément d'un changement, mais plutôt d'une exception. Ceci s'explique en partie par le contexte unique de la crise ukrainienne, où les réfugiés et les personnes déplacées dans leur pays possédaient des papiers d'identité préexistants. Le taux d'alphabétisation élevé des Ukrainiens explique peut-être qu'ils se soient sentis en capacité de refuser le partage de leurs données personnelles. Par ailleurs, l'État ukrainien, une coalition d'ONG et d'autres acteurs de la société civile se sont mobilisés pour faire reculer la pratique de la biométrie. De nombreuses ONG sur le terrain ont refusé de recueillir des données biométriques et ont utilisé d'autres moyens d'identification, comme le numéro d'identité fiscal, le permis de conduire ou le passeport. La société de la Croix-Rouge ukrainienne a étroitement collaboré avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les fournisseurs de services de paiement et les ministères, notamment le ministère de la Politique sociale, afin de superviser tous les aspects de la CVA. L'Ukraine possède aussi une législation nationale de protection des données clairement établie et est soumise au Règlement général de protection des données (RGPD) de l'Union européenne.

En décembre 2022, le HCR a déployé une solution de paiement fondée sur la blockchain⁸ utilisant le réseau Stellar pour la distribution d'espèces aux victimes en Ukraine. La blockchain, un registre distribué et décentralisé qui stocke des données de façon permanente, a été utilisée de concert avec des téléphones mobiles pour attribuer à chaque personne un portefeuille électronique. L'aide est distribuée par le biais d'un portefeuille électronique

utilisant USDC, une cryptomonnaie stablecoin arrimée au dollar américain. Le bénéficiaire doit télécharger une application, puis un code est envoyé sur son téléphone afin de vérifier qu'il est bien le propriétaire de ce téléphone. Le bénéficiaire doit ensuite confirmer une information unique le concernant, par exemple sa date de naissance. Il peut alors retirer de l'argent dans une agence MoneyGram en présentant son permis de conduire. Tout comme d'autres programmes d'aide financière en espèces, tels qu'AccessRC,⁹ mis au point par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il s'agit d'un programme basé sur le volontariat qui permet aux Ukrainiens déplacés de choisir parmi trois méthodes de réception de l'aide.

Les risques de l'utilisation de la vérification biométrique dans le Sud global

L'utilisation de la technologie biométrique dans les opérations humanitaires, et particulièrement dans le cadre des interventions basées sur la distribution d'espèces, ne devrait pas reculer, bien au contraire. Le développement de cette pratique s'accompagne d'une augmentation des volumes de données personnelles collectées, stockées et partagées. Or les différents acteurs publics et privés impliqués - entreprises de technologies et fournisseurs de services de paiement, par exemple - peuvent accéder à ces informations.

Il est donc fondamental de comprendre les risques en matière de sécurité des données en lien avec ces programmes d'aide en espèces fondés sur la biométrie. 85 % des personnes déplacées sont accueillies dans le Sud global, où, contrairement à l'Ukraine, les politiques de protection des données sont souvent absentes, embryonnaires ou pas appliquées. En outre, les lois en vigueur n'intègrent que rarement les réfugiés et les autres personnes déplacées dans leurs dispositifs de protection.

Réflexion sur les implications globales

Cet article a montré que l'aide financière en espèces basée sur la biométrie était appliquée et vécue différemment selon les contextes humanitaires. Les gouvernements des pays d'accueil peuvent influencer la conception et la mise en œuvre des programmes de transfert d'argent en espèces

(notamment en les refusant). Comme nous l'avons vu à Dadaab, les programmes de transfert d'argent en espèces fondés sur la biométrie peuvent entraîner plusieurs difficultés pour les personnes déplacées. On peut notamment citer l'exclusion due à des données biométriques non reconnues, ou des obstacles à leur liberté et à leur dignité en raison de leur nationalité ou de politiques identitaires.

Dans la réponse ukrainienne, la distribution d'argent en espèces par le biais de la blockchain, sans enregistrement biométrique, est une nouveauté intéressante. Toutefois, elle ne constitue pas nécessairement un changement d'attitude dans le secteur, mais plutôt une exception en raison du plaidoyer de la société civile ukrainienne et internationale. Ceci soulève la question suivante : qui va plaider pour les millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le Sud global pour veiller à ce qu'ils puissent bénéficier de l'aide en espèces sans compromettre leur vie privée ni leur liberté de choix ?

Roda Siad

Doctorante, Sciences de la communication,
université McGill
roda.siad@mail.mcgill.ca

1. bit.ly/state-worlds-cash
2. Les noms des personnes ont été modifiés pour protéger leur identité.
3. bit.ly/un-shared-rohingya-data
4. bit.ly/biometric-data-systems-imperil-afghans
5. bit.ly/houthis-wfp-aid-control
6. bit.ly/no-need-demand-biometric
7. Wille (2023)
8. bit.ly/unhcr-award
9. accessrc.ifrc.org/

Comprendre le contexte juridique de la double inscription au Kenya

Par Wangui Gitahi

L'inscription dans la base de données des réfugiés au Kenya fait courir un risque d'apatridie à des citoyens kényans. Cet article évoque les origines de cette faille et analyse l'importance de la sécurité des données, de la confidentialité et des droits en tant que sujet de données.

On estime que plus de 40 000 Kényans sont victimes d'une double inscription, ce qui signifie que leurs empreintes digitales apparaissent dans la base de données des réfugiés gérée par le HCR et le gouvernement kényan. Bien que détenteurs de la nationalité kényane, ils ne peuvent pas obtenir de carte d'identité nationale car ils apparaissent dans la base de données des réfugiés. Ils sont donc victimes d'une aberration administrative et ne jouissent pas pleinement des droits dont bénéficient les réfugiés ou les Kényans.

La carte d'identité nationale et le passeport sont les deux documents qui prouvent la nationalité. Lorsqu'une personne fait une démarche auprès du gouvernement kényan pour obtenir ces documents, celui-ci vérifie si ses empreintes digitales correspondent à celles qui figurent dans la base de données des réfugiés du HCR et du gouvernement. Si les empreintes y sont déjà, même si la personne n'est pas réfugiée ou qu'elle a droit à la nationalité kényane, elle se verra refuser l'accès à des papiers d'identité kényans. Dans cette situation, les victimes et leurs enfants risquent de se retrouver apatrides.

Raisons de la double inscription

Deux raisons peuvent expliquer qu'une personne se retrouve « doublement inscrite », ayant ses empreintes digitales dans la base de données des réfugiés alors qu'elle a le droit d'être inscrite dans la base de données des citoyens kényans de l'administration publique :

i. Des citoyens kényans très démunis vivant au sein de communautés à proximité des camps

de Dadaab et Kakuma ont constaté que les réfugiés obtenaient une aide humanitaire après s'être inscrits dans la base de données des réfugiés du HCR. Certains ont alors décidé de s'inscrire dans cette base de données pour y avoir également accès.

ii. Pour la nationalité, le Kenya applique le principe de *jus sanguinis*, ce qui signifie que la nationalité d'un enfant est déterminée par celle de ses parents. Selon la Constitution du Kenya, il suffit que l'un des parents soit kényan pour que l'enfant soit kényan, donc un enfant né d'un parent réfugié et d'un parent kényan a droit à la nationalité. Toutefois, les enfants de Kényans mariés à des réfugiés ont été enregistrés en tant que réfugiés dans la base de données des réfugiés.

Le flux de réfugiés provenant de Somalie, d'Éthiopie et du Soudan entre 1991 et 2007 a entraîné l'introduction de la politique d'enfermement dans des camps au Kenya et la création des camps de réfugiés de Dadaab et de Kakuma. En outre, le gouvernement du Kenya a cédé son rôle de gestion des réfugiés au HCR. Le HCR était responsable de l'accueil et de l'inscription des réfugiés, ainsi que de la détermination du statut de réfugiés pour les demandeurs d'asile. Par la suite, en 2007, lorsque la Loi sur les réfugiés de 2006 est entrée en vigueur, le Département aux Affaires des réfugiés a récupéré la gestion des réfugiés assurée par le HCR ainsi que la gestion de la base de données des réfugiés² en 2016.

Dans les années 1990, le Kenya a vécu une arrivée massive de réfugiés provenant de Somalie, tout en subissant des sécheresses régulières dans le nord du pays, là où se situent les camps de réfugiés de Dadaab et Kakuma. Du fait de la marginalisation des régions du nord du Kenya, les sécheresses et le sous-développement ont touché les communautés kényanes locales très durement. Par conséquent, certains Kényans d'ethnie somalie issus des communautés d'accueil se sont inscrits comme réfugiés, eux et leurs enfants, pour accéder à des services fournis par le HCR et les organisations partenaires, comme l'aide alimentaire, l'éducation, les soins de santé et, dans certains cas, des opportunités de réinstallation.

Les problèmes de double inscription sont apparus avec le déploiement du système biométrique³ par le HCR, autour de 2007. Le HCR a introduit l'enregistrement biométrique pour mieux gérer les centaines de milliers de réfugiés vivant dans les camps et traiter les cas de fraude survenant lors des distributions alimentaires. Les rations alimentaires étaient distribuées sur la base du nombre de personnes dans un foyer. Certains foyers utilisaient les cartes de rationnement de proches absents afin d'obtenir des rations supplémentaires. Parfois, la nourriture en excédent était échangée contre de l'argent, des services ou d'autres biens.

Le système biométrique a facilité la vérification de l'identité des personnes par le HCR, mais il a également eu des conséquences inattendues. De nombreux citoyens kényans ont été enregistrés sans leur consentement alors qu'ils étaient mineurs et n'ont compris qu'ils figuraient dans la base de données des réfugiés qu'à leurs 18 ans, lorsqu'ils ont fait une demande de carte nationale d'identité qui leur a été refusée.

En outre, les interactions entre les membres des communautés d'accueil et les réfugiés ont entraîné des mariages et la naissance d'enfants. Des femmes kényanes mariées à des réfugiés vivaient dans les camps de réfugiés et leurs enfants étaient enregistrés en tant que réfugiés, alors qu'ils étaient des citoyens kényans de naissance.

Conséquence de la double inscription sur les personnes

Sans carte nationale d'identité, les déplacements des personnes sont limités au voisinage des camps. Cette liberté de mouvements limitée réduit leurs opportunités sociales et économiques. En outre, ces personnes ne peuvent pas accéder aux services publics, ouvrir un compte bancaire, obtenir une carte SIM, créer un compte MPESA (un service bancaire mobile), ou signer un contrat de travail officiel (malgré la modification de la loi en septembre 2023 pour autoriser la reconnaissance de la carte d'identité de réfugié à ces fins, cette modification n'a pas encore été appliquée en pratique). Aden, une des victimes du système,⁴ a expliqué avoir dû tirer un trait sur ses ambitions politiques. Comme il ne pouvait pas s'inscrire sur les listes électorales, il n'a pas non plus pu être nommé Membre de l'assemblée du comté (Member of County Assembly, MCA) dans son comté natal, le Garissa. Aden a fini par obtenir sa carte nationale d'identité en juillet 2023 après avoir participé à une opération de vérification menée par le HCR et le Département des Services aux réfugiés.

En mars 2021, le gouvernement kényan a émis un ultimatum de 14 jours, exigeant que le HCR propose un plan de fermeture des camps de Dadaab et Kakuma sous peine d'un rapatriement forcé des réfugiés vers leurs pays d'origine. L'ultimatum a semé la panique parmi les victimes de la double inscription, qui craignaient de devoir quitter leur propre pays. L'ONG Haki na Sheria a lancé une pétition⁵ pour dénoncer les agissements du gouvernement et obtenu des ordonnances judiciaires provisoires pour arrêter le rapatriement. La pétition principale n'est pas encore déterminée. Cependant, une autre pétition déposée par Kituo cha Sheria et d'autres personnes contestant aussi l'ultimatum du gouvernement concernant la fermeture des camps, a été autorisée le 15 mars 2024.

Résoudre le problème de la double inscription

La double inscription pose des questions pertinentes sur la sécurité des données, la confidentialité, le consentement et le traitement des données. Les effets de ces problématiques

ne se font sentir qu'aujourd'hui, des années après la collecte des données de la plupart des personnes doublement inscrites. Le HCR a adopté sa première politique de protection des données en 2015 et sa version la plus récente⁶ en 2022. La Loi de protection des données du Kenya (ou DPA, pour Data Protection Act) a été promulguée en 2019. La politique du HCR comme le DPA du Kenya comporte des dispositions permettant de remédier aux problèmes de la double inscription si elles sont appliquées à la lettre.

Selon le DPA, les victimes d'une double inscription entrent dans la catégorie des sujets de données. La loi définit le sujet de données comme une personne physique identifiée ou identifiable qui est le sujet de données à caractère personnel. La Section 26 du DPA prévoit des clauses concernant les droits du sujet de données. Ceux-ci comprennent le droit de :

- a) être informé de l'utilisation de ses données à caractère personnel ;
- b) avoir accès à ses données à caractère personnel conservées par le contrôleur des données ou le responsable du traitement des données ;
- c) s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel, en intégralité ou en partie ;
- d) corriger les données fausses ou trompeuses ; et
- e) supprimer les données fausses ou trompeuses concernant le sujet.

Si cette option avait existé par le passé, les victimes d'une double inscription dont les données biométriques ont été recueillies lorsqu'elles étaient mineures auraient pu corriger l'erreur avant le transfert de ces données du HCR vers le gouvernement kényan.

Le DPA contient également des clauses sur la sécurité et la confidentialité des données. Au Kenya, le droit au respect de la vie privée est garanti par la Constitution de 2010. Le DPA exécute cette garantie en fournissant des règles de traitement des données à caractère personnel,

en définissant les droits des sujets de données et en établissant les obligations de ceux qui contrôlent et traitent les données. Mais surtout, cette loi instaure le Bureau du Commissaire à la protection des données, dont le mandat principal consiste à superviser l'application de cette loi.

Le gouvernement kényan est conscient du problème de la double inscription et a mené des opérations de vérification⁷ pour y remédier, la plus récente ayant eu lieu en août 2023. Le gouvernement s'est lancé dans une opération de vérification afin de désinscrire les Kényans qui figurent dans la base de données des réfugiés. C'est une opération longue car le personnel dédié à la sécurité et aux renseignements au sein de l'administration kényane doit s'impliquer pleinement pour éviter tout cas de fraude.

En 2023, le gouvernement kényan s'est lancé dans l'élaboration d'un plan d'inclusion socio-économique des réfugiés et des communautés d'accueil, appelé plan Shirika,⁸ conformément aux dispositions de la Loi sur les réfugiés de 2021. Le plan a pour objectif de :

- a) réduire la pression exercée sur les communautés accueillant les réfugiés dans le Garissa, le Turkana et les zones urbaines, en mobilisant des ressources financières, techniques et matérielles supplémentaires dans un esprit de partage des responsabilités ;
- b) faciliter la transition entre les camps de réfugiés et, d'autre part, les lieux d'installation de populations intégrés et des pôles économiques robustes ;
- c) améliorer l'inclusion socio-économique des réfugiés et des communautés d'accueil pour une meilleure autonomie et plus de résilience ; et
- d) faire en sorte que la fourniture de services essentiels aux réfugiés passe de l'approche humanitaire à des dispositifs étatiques.

Le plan Shirika envisage six grands volets, le premier étant consacré à la création de systèmes et à l'application de cadres politiques. Bien que



Une carte d'identité nationale kényane. Crédits : Wangui Gitahi

le problème de la double inscription ne soit pas explicitement mentionné dans le plan, il s'inscrit dans ce premier volet, qui traite principalement de l'État de droit et de la justice.

Conclusion : sensibiliser à la sécurité des données et aux risques de la double inscription

Le rapport de Haki na Sheria de 2021 indique qu'environ 40 000 personnes seraient victimes d'une double inscription. La Loi sur les réfugiés de 2021 tente de traiter le problème en pénalisant la double inscription dans sa Section 41(3).

« Commet une infraction tout individu qui : étant né citoyen kényan, demande sciemment le statut de demandeur d'asile ou de réfugié au Kenya ou obtient la reconnaissance, l'inscription ou l'enregistrement d'un tel statut ; étant réfugié, effectue sciemment la demande d'une carte d'identité kényane ou d'un passeport kényan... »

L'État déclare que tout individu inculpé des charges susmentionnées est passible d'une amende jusqu'à 500 000 Ksh ou de trois ans d'emprisonnement, ou des deux. Bien qu'il n'existe aucun exemple de réfugiés ou de Kényans inculpés au titre de cet article, la loi adopte une approche drastique. Étant donné la situation humanitaire qui a poussé la plupart des victimes à s'inscrire en tant que réfugiés en raison de la sécheresse et du sous-développement dans leur comté, la loi peut contribuer à encore plus marginaliser une population déjà à la marge.

En conclusion, la révolution numérique a indéniablement bouleversé la gestion des réfugiés et le stockage des données à caractère personnel, tout en présentant de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Cet article a mis en lumière les enjeux complexes entourant la double inscription du point de vue juridique. Si les technologies numériques ont clairement amélioré la gestion des réfugiés, elles créent également des risques en matière de confidentialité, de sécurité des données et d'apatridie. À l'avenir, il sera essentiel de sensibiliser et d'informer le public sur les conséquences de la double inscription et les vulnérabilités liées aux données personnelles dans les bases de données numériques. Les réfugiés et les membres des communautés d'accueil doivent avoir la capacité de mesurer les risques potentiels afin de former une société mieux informée.

Wangui Gitahi

Senior Protection Officer, Amnesty International Kenya

wangui.gitahi@amnesty.or.ke

[linkedin.com/in/wangui-gitahi-817a19152](https://www.linkedin.com/in/wangui-gitahi-817a19152)

1. bit.ly/id-leaves-you-without-identity
2. www.unhcr.org/ke/registration
3. bit.ly/biometric-purgatory
4. bit.ly/kenyan-id-card-sense-belonging
5. bit.ly/petition-kenya-repatriating-somalia
6. bit.ly/personal-data-protection-unhcr
7. bit.ly/kenyans-acquire-citizenship
8. bit.ly/kenya-shirika-plan

L'*ejajot* des réfugiés rohingyas à l'ère de l'humanitarisme numérique

Par **M Sanjeeb Hossain, Tasnuva Ahmad, Mohammad Azizul Hoque et Tin Swe**

Cet article met en évidence les circonstances ayant conduit à ne pas recueillir l'*ejajot* (consentement éclairé) de nombreux réfugiés rohingyas lors de l'opération de vérification conjointe, qui a entraîné l'enregistrement biométrique de près d'un million de Rohingyas.

Ces dernières années, nous avons cherché à mieux comprendre comment les Rohingyas déplacés de force vivant au Bangladesh ont participé à des processus d'enregistrement biométrique dans le cadre d'un *exercice de vérification conjoint* lancé par le gouvernement bangladais et le HCR en 2018. Nous nous sommes intéressés à ce sujet après la déclaration de Human Rights Watch¹ en 2021, qui dénonçait le gouvernement bangladais pour avoir partagé avec le gouvernement du Myanmar les données biométriques recueillies sans le consentement éclairé des réfugiés rohingyas. Le HCR a réfuté cette accusation presque immédiatement.

Pour découvrir si le consentement éclairé a été recueilli ou non, nous avons organisé sept discussions de groupes d'étude qui nous ont permis d'échanger librement avec des réfugiés rohingyas et des représentants de plusieurs ONG locales en partenariat avec le HCR pendant l'opération de vérification conjointe. Grâce au réseau de confiance informel² du Centre for Peace and Justice, nous avons aussi collaboré avec six réfugiés rohingyas volontaires, qui ont mené des entretiens clés avec douze réfugiés rohingyas dont les témoignages ont été transcrits et analysés par les auteurs du présent article.

Une réflexion sur nos discussions nous a permis de comprendre que même si le concept de consentement éclairé dans le contexte de la protection des données était mal connu de nombreux Rohingyas, les principes sous-jacents de ce concept existaient déjà sous la forme de l'*ejajot*, un mot issu de la langue rohingya. Cet article décrit les circonstances ayant conduit le

gouvernement bangladais et le HCR à ne pas recueillir l'*ejajot* de nombreux réfugiés rohingyas lors de l'opération de vérification conjointe, lancée en 2018 et qui avait permis l'enregistrement biométrique de près d'un million de Rohingyas à la fin de l'année 2023.

La campagne d'enregistrement biométrique dans le cadre de la gestion des réfugiés rohingyas

Immédiatement après le déplacement massif de réfugiés rohingyas en août 2017, le ministère de l'Intérieur du gouvernement bangladais, avec « l'assistance technique » du HCR, a lancé le processus d'enregistrement biométrique des réfugiés rohingyas.³ Malgré des critiques⁴ visant certains aspects de la collecte et de l'utilisation des données des Rohingyas qui pourraient relever de l'exploitation, les processus d'enregistrement biométrique ont été déployés très rapidement dans les mois qui ont suivi.

Dans le premier Plan de réponse conjoint (PRC)⁵ de 2018, les principaux partenaires ont privilégié la nécessité d'« harmoniser les bases de données existantes » et de produire « une base de données unifiée » qui contiendrait « les données biométriques [de] l'ensemble de la population réfugiée ». Selon le PRC, obtenir l'identité des réfugiés « par le biais de l'enregistrement et de la documentation » permettrait aux réfugiés « d'exercer leurs droits ». En outre, cela faciliterait la fourniture d'une aide ciblée « aux personnes qui en ont besoin », de « favoriser l'équité dans la fourniture de l'aide », de « contrôler la duplication et la manipulation des listes de bénéficiaires » et, enfin, de « faciliter les solutions ».



Un réfugié Rohingya à Ukhya, au Bangladesh, rentre chez lui en transportant des bouteilles de gaz. Une carte d'identité biométrique est nécessaire pour accéder à ces bouteilles de gaz servant à cuisiner. Crédits : Abdullah Habib (réfugié rohingya)

Début 2018, le gouvernement bangladais et le HCR ont signé un mémorandum d'entente sur le partage des données. Bien que cet accord reste confidentiel, selon une Mise à jour opérationnelle du HCR,⁶ il garantissait que « l'utilisation des données à des fins autres que l'aide et l'identification ou leur transfert à des tiers devrait être approuvée par le HCR ». En juin 2018, le gouvernement bangladais et le HCR ont lancé leur opération de vérification conjointe.⁷ Dans ce cadre, à la fin de décembre 2023, 971 904 Rohingyas avaient reçu des « cartes d'identité plastifiées de la taille d'une carte bancaire » en échange de leurs données biométriques.

Notre travail sur le terrain nous montré que la communauté académique n'était pas la seule

à exprimer des réserves sur cette campagne plus ou moins réglementée d'enregistrement biométrique. Nous savions grâce à la littérature passée que les membres de la communauté rohingya n'étaient pas satisfaits car, sans que l'on sache pourquoi, les cartes d'identité ne reconnaissaient pas leur identité ethnique de Rohingyas.⁸ Les Rohingyas estimaient que leur carte d'identité aurait dû reconnaître cette partie d'eux-mêmes pour laquelle ils étaient non seulement marginalisés, mais aussi persécutés. Dans les protestations qui ont suivi, les Rohingyas ont exprimé leur mécontentement concernant le manque de transparence de l'opération et le fait qu'ils n'aient pas du tout été impliqués dans la conception de la carte d'identité. Ils craignaient également que le HCR et le gouvernement

bangladais ne partagent leurs données⁹ avec les autorités du Myanmar, « qui auraient pu utiliser les informations contre eux ».

Au fil de nos discussions avec les participants à notre étude, il nous est apparu que beaucoup de membres de la communauté rohingya étaient sceptiques à l'idée qu'on prenne leurs empreintes digitales et qu'on scanne leur iris. Ils se souvenaient qu'ils s'étaient sentis en décalage avec de telles méthodes de collecte de données numériques. Beaucoup d'entre eux nous ont dit que, malgré les assurances qu'ils avaient reçues concernant les avantages de leur enregistrement biométrique, ils avaient eu le sentiment d'être des « sujets privés de leur voix » dans un processus manquant de clarté. Au bout du compte, qu'est-ce qui a poussé près d'un million de Rohingyas à participer à une campagne d'enregistrement biométrique aussi vaste ?

L'ejajot des réfugiés rohingyas mis aux oubliettes

Dans sa déclaration de 2021¹⁰ en réponse à Human Rights Watch, le HCR prétend qu'avant de recueillir les données biométriques, chaque famille de réfugiés a été « informée du but de l'enregistrement conjoint » et qu'on leur a demandé « de consentir au partage de leurs données avec des partenaires sur le terrain » pour faciliter la réception de l'aide humanitaire. Le HCR précisait que l'opération d'enregistrement a également servi « à établir l'ancienne résidence des réfugiés rohingyas au Myanmar et leur droit au retour ». À cette fin, « il a été demandé aux réfugiés, séparément et expressément » d'accepter que « leurs données [soient] partagées avec le gouvernement du Myanmar par le gouvernement du Bangladesh ».

Le HCR a assuré qu'une « vaste campagne de conseil et d'information » avait été lancée « pour expliquer l'opération » et « informer les réfugiés qu'ils pourraient accéder aux mêmes services et aux mêmes droits, qu'ils consentent ou non au partage de leurs données avec le gouvernement du Myanmar ». En outre, le HCR a déclaré que des séances de conseil individuelles se tenaient dans la langue comprise par le peuple rohingya

pour veiller à ce qu'ils « comprennent pleinement le but de l'opération », en « répondant à leurs questions et à leurs inquiétudes », et pour les aider à « prendre des décisions en connaissance de cause ». Le HCR a également précisé que les Rohingyas avaient été informés que leur consentement au partage de leurs données avec des partenaires locaux afin de recevoir une aide était totalement indépendant du partage de leurs données avec le Myanmar. Même s'ils refusaient de partager leurs données, ils « auraient toujours accès aux mêmes aides et aux mêmes droits que tous les autres ». Ainsi, le consentement de chaque famille rohingya devait être « confirmé au moins deux fois » et les signatures validant le consentement ne pouvaient être obtenues « qu'à la suite de cette double confirmation ». En substance, la position du HCR est qu'il a recueilli le consentement éclairé des réfugiés rohingyas avant et pendant la campagne d'enregistrement biométrique.

Si les souvenirs de nos participants issus de la communauté rohingya et des ONG locales se recoupent parfois avec les déclarations du HCR, ils comportent également quelques différences notoires. Nombre des Rohingyas que nous avons interrogés n'avaient jamais entendu les mots anglais « consent » (consentement) et « informed » (éclairé). Cependant, lorsque nous leur avons expliqué ce que cela signifiait, ils ont rapidement relevé que ce que nous décrivions entraînait dans la définition du mot *ejajot*. Un réfugié rohingya nous a expliqué, de façon assez émouvante :

« Ejajot confirme notre mon-er iccha (désir de notre esprit). Imaginons qu'une personne inconnue m'approche et me demande des informations sur ma famille. J'aurai probablement des réticences à les partager avec elle. Pour partager, je dois d'abord valider la personne. Je dois accepter de partager mes informations. Cet iccha (désir) est essentiel. Je dois lui donner la permission, mon ejajot. Recueillir mon ejajot est primordial, car cela me garantit que vous traiterez mes informations correctement. »

Pas un seul des Rohingyas à qui nous avons parlé n'avait le sentiment qu'on avait recueilli son *ejajot*. Les Rohingyas interrogés ont reconnu avoir reçu des explications de leurs *majhis* (chefs de communauté) respectifs ainsi que des représentants d'ONG locales concernant le but du processus d'enregistrement biométrique. Certains se sont souvenus qu'on leur avait dit que l'enregistrement biométrique faciliterait l'obtention de rations et accélérerait les initiatives de rapatriement volontaire. Toutefois, beaucoup ont également dit que ces séances de vulgarisation ne leur avaient pas fourni d'explications claires sur ce à quoi ils participaient. Un réfugié rohingya, faisant écho à l'opinion exprimée par de nombreux autres participants aux discussions de nos groupes de travail, a expliqué :

« **Le processus d'enregistrement [biométrique] a commencé peu après notre arrivée au Bangladesh. Nous étions traumatisés. Nous avons simplement fait ce qu'on nous a dit de faire et nous nous sommes inscrits. Le processus a été expéditif.** »

Plus inquiétant, nombre des Rohingyas que nous avons interrogés affirment que des représentants du gouvernement et du HCR ont officieusement fait pression sur les personnes ayant initialement résisté ou refusé de participer à la campagne d'enregistrement biométrique. Ils leur ont dit que s'ils ne changeaient pas d'avis, ils ne recevraient plus de rations, ne pourraient pas travailler dans les camps et ne pourraient pas être rapatriés au Myanmar, des propos rappelant des déclarations passées. En résumé, la population rohingya n'a jamais eu réellement la possibilité de refuser de participer au processus d'enregistrement biométrique. On lui a simplement donné l'illusion de solliciter son consentement éclairé, l'*ejajot*.

Problèmes soulevés par le concept et la pratique du recueil du consentement éclairé

La manière dont le gouvernement bangladais et le HCR ont lancé l'opération de vérification conjointe en 2018 et recueilli de grandes quantités de données biométriques, ainsi que

l'analyse présentée dans cet article qui montre que personne n'a recueilli l'*ejajot* de la population rohingya, soulèvent d'importantes questions sur la signification du consentement éclairé à l'âge de l'humanitarisme numérique.

Au cours de nos discussions avec nos groupes d'étude et de nos entretiens avec nos principaux informateurs, nous nous sommes souvent demandé si les Rohingyas interrogés étaient réellement inquiets ou préoccupés par l'absence d'un *réel* recueil de leur *ejajot*. Le ton de leurs propos et l'expression de leur visage nous ont donné l'impression que si les Rohingyas comprenaient le concept d'*ejajot* et y accordaient de l'importance, il ne s'agissait pas d'une préoccupation urgente pour eux.

Par conséquent nous pouvons nous demander, au risque de sembler provocateurs, si Human Rights Watch n'aurait pas placé la barre beaucoup trop haut en matière de consentement éclairé. Après le déplacement massif et soudain de centaines de milliers de Rohingyas en 2017, dans quelle mesure était-il possible sur le plan logistique d'obtenir individuellement l'*ejajot* de chaque réfugié rohingya avant de recueillir ses données biométriques ? Comment peut-on attendre d'une communauté qui a été marginalisée depuis de nombreuses décennies qu'elle comprenne d'emblée la valeur des données et donne son consentement éclairé, ou *ejajot* ? En nous concentrant sur l'absence d'*ejajot*, ne laissons-nous pas de côté des questions plus pressantes en lien avec la situation désespérée des réfugiés rohingyas ? L'*ejajot* ou le consentement éclairé est-il, à l'ère de l'humanitarisme numérique, un concept présenté et mis en valeur auprès des réfugiés par des interlocuteurs bienveillants, gérant les crises et les situations en lien avec des réfugiés ? Toutes ces questions nous obsèdent, et nous ne sommes pas certains de pouvoir y apporter des réponses.

Conclusion

Août 2024 marquera le septième anniversaire de la présence des réfugiés au Bangladesh, soit davantage que la définition du HCR d'un déplacement prolongé. Ces années témoignent

de l'histoire héroïque du Bangladesh, un des pays les plus pauvres au monde parmi ceux qui collaborent avec le HCR et d'autres agences de l'ONU et qui, avec un ensemble d'ONG nationales et internationales, a accueilli et sauvé plus d'un million de Rohingyas. La situation prédominante reste celle d'un système global de gestion des réfugiés marqué par un transfert des responsabilités plutôt que leur partage, les pays en voie de développement assumant une part démesurée des responsabilités à l'égard des réfugiés. Dans ces circonstances, nous ne pouvons que reconnaître que la carte biométrique a ses avantages et donne à beaucoup de réfugiés rohingyas un sentiment d'identité. Mais il ne faut pas, pour autant, passer sous silence l'échec du recueil de l'*ejajot* des réfugiés rohingyas au cours du processus de création de ces cartes d'identité : échec symptomatique d'une procédure d'enregistrement biométrique hiérarchisée, qui n'a pas pris en compte les souhaits et les besoins de ses sujets.

Le gouvernement bangladais et le HCR ont eu le sentiment qu'il était acceptable de refuser aux Rohingyas la possibilité de s'impliquer, même de façon minime, dans l'élaboration du processus d'enregistrement biométrique, le choix des données partagées et avec qui, la définition des risques inhérents de l'enregistrement biométrique et la façon dont ces risques pouvaient être atténués. Le gouvernement bangladais et le HCR n'ont pas vu d'inconvénient à signer un mémorandum d'entente au sujet du partage des données des Rohingyas, tout en gardant le contenu de ce mémorandum confidentiel, empêchant ainsi les personnes qu'il était censé protéger d'y accéder. Ces dures réalités n'ont pas été une surprise pour nous, ni pour les Rohingyas que nous avons interrogés. Car en limitant à ce point leur « droit d'avoir des droits », comment des Rohingyas pourraient-ils avoir un statut juridique autre que précaire.¹¹ À l'heure où des discussions sur la protection et le partage des données commencent tout juste à voir le jour au Bangladesh et où la législation nationale sur le sujet demeure inexistante, il n'est pas surprenant que l'*ejajot* des réfugiés rohingyas ait été ignoré lors du recueil de leurs données biométriques.¹²

M Sanjeeb Hossain

Directeur (Recherche)

sanjeeb.hossain@bracu.ac.bd

X: @SanjeebHossain @cpj-bracu

Tasnuva Ahmad, maître de conférences

Mohammad Azizul Hoque, professeur

Tin Swe, réfugié rohingya et volontaire au sein de l'unité des études sur les réfugiés (Refugee Studies Unit, RSU)

Centre for Peace and Justice (CPI)
université BRAC

1. bit.ly/un-shared-rohingya-data
2. bit.ly/rohingya-refugee-camps-coxsbazar
3. bit.ly/un-rohingya-bangladesh-assistance
4. bit.ly/data-risks-registering-rohingya
5. bit.ly/2018-jrp-rohingya
6. bit.ly/bangladesh-update
7. bit.ly/verification-rohingya-refugees
8. bit.ly/bangladesh-faces-anger-rohingya
9. bit.ly/locked-in-locked-out
10. bit.ly/refugee-data-collection-bangladesh
11. bit.ly/bangladesh-final-country-report
12. Cette étude a été menée avec le soutien du projet *Stateless in the Bengali Borderlands: New Technologies and Challenges for Identity and Identification* de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo, qui a reçu le financement du Conseil norvégien de la recherche, du projet ASILE, qui a reçu le financement du programme le l'UE Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation en vertu de l'accord sur les subventions n° 870787, et d'Asylum Access. Nous remercions les six volontaires réfugiés rohingyas qui ont mené les entretiens avec les informateurs, nos participants anonymes interrogés au sein de la communauté rohingya et des ONG locales, et Tamanna Siddika pour son aide à la traduction lors des discussions avec les groupes d'étude.

Technologies numériques, détention et alternatives à la détention

Par **Carolina Gottardo, Celia Finch et Hannah Cooper**

L'utilisation de la technologie dans la détention des migrants et dans les alternatives à la détention pourrait conduire à l'érosion des droits humains des migrants et des réfugiés, ou au contraire, permettre une plus grande liberté et dignité. Cet article explore les complexités de cette question.

Que cela nous plaise ou non, en matière de gouvernance migratoire, la technologie numérique est amenée à durer. Des portails de service client à la collecte de données biométriques, en passant par les modèles de prévision, les outils de reconnaissance faciale, l'utilisation d'algorithmes pour la prise de décision, ou l'utilisation de technologies dans la gestion des frontières, au cours des deux dernières décennies, les gouvernements du monde entier ont de plus en plus utilisé ces technologies dans la conception de leurs systèmes migratoires et comme outil de gouvernance migratoire.¹ La pandémie de COVID-19² n'a fait que renforcer cette tendance.

Pourtant, ces types de technologies ne sont jamais neutres.³ Il n'existe pas de « solution » technique à des défis complexes et multidimensionnels. Les efforts déployés par certains visant à présenter la technologie numérique comme la solution aux biais humains sont au mieux naïfs et au pire dangereux. Utiliser l'intelligence artificielle (IA) et les technologies numériques est un choix politique. Mais les personnes qui prennent les décisions concernant ces technologies subissent rarement elles-mêmes leurs impacts. Les personnes déplacées, ainsi que leurs familles et leurs communautés, déjà souvent dans des situations vulnérables, se retrouvent « à la merci »⁴ de politiques et de pratiques sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle et peu ou pas d'influence.

Technologie et détention des immigrants, et alternatives à la détention

L'utilisation de la technologie dans la détention et les alternatives à la détention des migrants

a été moins étudiée que son utilisation dans la gestion des frontières, mais il existe de nombreux exemples de technologies introduites. Par exemple, les « prisons intelligentes »⁵ sont désormais adoptées dans le contexte de la détention des migrants dans différentes régions du monde⁶. Parallèlement, des technologies telles que le marquage et la surveillance électroniques ou la reconnaissance faciale et vocale sont utilisées ou envisagées par un nombre croissant de gouvernements, officiellement dans le cadre de leurs efforts visant à s'éloigner du recours généralisé à la détention des immigrés. Ces tendances, bien qu'elles puissent sembler être un progrès, suscitent de sérieuses inquiétudes auprès de la Coalition internationale contre la détention (International Detention Coalition, IDC) et d'autres organisations qui militent pour la fin de la détention des migrants.

Les informations concernant l'utilisation de la technologie dans les alternatives à la détention des migrants et ses impacts sur les individus se limitent en grande partie aux données de quelques pays clés (à savoir le Canada,⁷ le Royaume-Uni⁸ et les États-Unis⁹). Cependant, nous savons qu'un nombre croissant de gouvernements envisagent d'employer cette technologie, s'ils ne l'utilisent pas déjà activement. Dans l'Union européenne, par exemple, le Danemark, la Hongrie, le Luxembourg et le Portugal ont tous inscrit l'utilisation du marquage électronique dans la loi ou dans des réglementations administratives. La Turquie,¹⁰ quant à elle, a inclus la surveillance électronique sur une liste d'alternatives autorisées à la détention incluse

dans les amendements à la Loi sur les étrangers et la protection internationale de 2019 (mais qui n'ont pas encore été mis en œuvre). Fin 2023, l'Australie a adopté des lois qui imposeront un couvre-feu strict et des bracelets de surveillance à des dizaines de demandeurs d'asile libérés de détention à la suite d'une décision de la Haute Cour déclarant illégale la détention indéfinie.

Les membres de l'IDC du monde entier, travaillant avec les communautés et les personnes touchées par la détention ou risquant de l'être, expriment une inquiétude croissante quant à l'utilisation de telles technologies dans l'espace de détention des migrants. Les personnes risquant d'être placées en détention pour des raisons liées à leur migration sont particulièrement vulnérables à l'utilisation abusive des technologies numériques. De plus, elles ont peu de possibilités de faire valoir leurs droits ou d'accéder à la justice en cas d'utilisation abusive des technologies.

En réponse à ces préoccupations et tendances en plein essor, la Coalition internationale contre la détention (IDC)¹¹ a lancé un nouveau champ d'étude axé spécifiquement sur l'utilisation des technologies numériques dans la détention des migrants et dans les alternatives à leur détention. Actuellement, notre objectif est d'examiner l'impact multidimensionnel de ces technologies sur la vie, le bien-être et l'avenir des individus, afin de veiller à ce que notre défense soit guidée par les expériences et les idées des membres de l'IDC, en particulier des leaders ayant vécu la détention et des représentants de communautés. À travers ce champ d'étude, nous aspirons à identifier comment l'utilisation aveugle de la technologie peut potentiellement nuire aux personnes déplacées et nous définirons si et comment elle peut contribuer à un engagement positif et pertinent. Cet article présente les composantes de ce travail et les thèmes qui en ont émergé.

Formes alternatives de détention et détention de fait

Jusqu'à présent, les recherches se sont concentrées sur la manière dont les États utilisent les technologies numériques pour restreindre davantage les libertés individuelles,

porter atteinte aux droits humains et accroître la surveillance et l'application des lois.¹² Ces méthodes ont été qualifiées de « techno-carcéralité » dans le contexte du programme d'alternatives à la détention des migrants du gouvernement canadien et représentent « le passage des modes de confinement traditionnels à des modes moins traditionnels, fondés sur la technologie mobile, électronique et numérique ». Un rapport sur le Programme de surveillance intensive des comparutions (Intensive Supervision Appearance Program, ISAP) aux États-Unis a déclaré que leurs éléments de surveillance électronique équivalaient à une « détention numérique ».

L'IDC considère le recours au marquage et à la surveillance électroniques comme une *forme* alternative de détention plutôt que comme une alternative à la détention. Les formes alternatives de détention sont de facto une privation de liberté, étant simplement une détention sous un autre nom. Il est possible que le terme « alternatives à la détention des migrants » soit récupéré et utilisé comme subterfuge pour désigner de telles initiatives. Concernant le marquage électronique, un récent rapport de l'IDC note le point suivant :

« [Le marquage électronique] restreint considérablement (et parfois nie complètement) la liberté et la liberté de mouvement, conduisant de facto à la détention. Il est souvent utilisé dans le contexte du droit pénal et il a été démontré qu'il a des effets négatifs considérables sur la santé mentale et physique des personnes, conduisant à la discrimination et à la stigmatisation. »

Plus largement, les dispositifs de surveillance électronique constituent une menace pour la liberté individuelle en raison d'une surveillance accrue et d'une collecte indifférenciée de données. Ils ont des connotations de criminalisation, tant pour la personne tenue de porter le dispositif que pour la communauté qui voit le dispositif. Nous savons également, grâce aux recherches et aux témoignages de nos membres, que l'exactitude des technologies de reconnaissance vocale et faciale est douteuse, en particulier pour les communautés victimes de discrimination

raciale. Elles peuvent conduire à des erreurs aux conséquences graves et irréversibles, notamment la détention, l'expulsion et la séparation des familles et des proches.

Les applications des nouvelles technologies émergent à un rythme alarmant, avec peu d'analyses disponibles sur les impacts éthiques, logistiques et sociaux, ainsi que sur les impacts individuels. Les questions concernant la vie privée, les droits humains, la dignité, les biais et la possibilité de l'application des cadres juridiques existants aux décisions prises par l'IA doivent être abordées pour gérer les risques potentiels. Outre les risques, les migrants pourraient également avoir la possibilité d'utiliser les technologies numériques d'une manière qui leur profite, ou d'utiliser les technologies numériques pour faire progresser leurs droits.

La technologie comme moyen d'améliorer l'engagement ?

L'IDC a relevé des témoignages anecdotiques où l'utilisation des technologies numériques dans le contexte des alternatives à la détention des migrants a pu présenter certains avantages pour les personnes déplacées. Citons par exemple le passage au Royaume-Uni¹³ des déclarations en personne aux déclarations par téléphone. Cette approche a été initialement testée pendant la pandémie de COVID-19, puis adoptée de manière plus permanente suite au plaidoyer soutenu des groupes de campagne.¹⁴ Les personnes concernées ont déclaré à l'IDC que ce changement avait contribué à alléger les obligations de déclaration en personne, qui étaient contraignantes et coûteuses et qui perturbaient leurs travail et leur scolarité. De plus, des lieux tels que les commissariats de police et les centres de déclaration suscitent souvent chez les migrants et les réfugiés une anxiété accrue à l'idée d'être de nouveau détenus. Un contact physique limité avec de tels lieux est susceptible d'avoir un impact positif sur la santé mentale et le bien-être.

Bien sûr, comme l'a déclaré l'un des groupes militant pour ce changement, « les rapports téléphoniques eux-mêmes pourraient être tout

aussi fastidieux s'ils sont mis en œuvre sans prendre de précautions ». Il est essentiel que les migrants et les réfugiés disposent des moyens de se déclarer ainsi (par exemple, avec une aide pour acheter un téléphone et du crédit) et que les conséquences en cas d'appel manqué ne soient pas sévères. Sans quoi, ce type de déclaration peut avoir des impacts négatifs sur eux. De plus, même si l'utilisation des téléphones constitue une forme de technologie relativement rudimentaire, il est important d'éviter les outils tels que la reconnaissance vocale ou faciale pour les raisons de fiabilité mentionnées ci-dessus.

Expérience vécue des solutions technologiques « alternatives à la détention des migrants »

La principale motivation de l'IDC pour lancer son nouveau champ d'étude sur la technologie, la détention des migrants et les alternatives à la détention des migrants est venue de nos membres du monde entier et, en particulier, des expériences et des informations de leaders ayant vécu un déplacement et de représentants des communautés sur le terrain. Grâce à ce travail, nous espérons explorer l'impact des technologies sur la vie, le bien-être et l'avenir des migrants et des réfugiés. Depuis sa création il y a près de 15 ans, l'IDC plaide en faveur d'alternatives à la détention fondées sur les droits. Nous voulons avant tout garantir que les personnes déplacées disposent de la capacité d'agir et de la capacité de s'impliquer de manière significative dans les systèmes de gouvernance migratoires. Nous souhaitons nous assurer que leurs droits et leur dignité sont respectés.

Nous espérons comprendre non seulement comment la technologie peut nuire aux personnes déplacées, mais également si et comment elle peut contribuer à accroître un engagement positif, digne et pertinent. Cela aidera l'IDC à mieux évaluer comment s'associer avec d'autres parties pour lutter contre certains types de technologie et à déterminer dans quels domaines les innovations pourraient créer des opportunités pour les personnes ayant vécu une expérience de détention ou susceptibles d'être détenues. Les axes explorés seront l'amélioration des services,

la diffusion d'informations, la communication et une mise en œuvre plus efficace des alternatives communautaires à la détention des migrants. Il s'agira notamment d'examiner l'impact des technologies numériques selon une perspective intersectionnelle et tenant compte du genre, en comprenant que les identités diverses et croisées des individus signifient que leurs expériences de ces technologies varient considérablement.

Responsabilité et procédure régulière

La question de la responsabilité, ainsi que la question distincte mais connexe de la procédure régulière, sont des questions que nous espérons explorer à travers ce programme de travail. Lorsque des restrictions sont imposées, notamment celles liées à la technologie numérique, elles doivent être soumises à un examen rigoureux et inclure un droit de recours.

Lorsque la technologie est utilisée pour accroître la liberté de mouvement et la capacité des personnes à accéder à l'information, ainsi que pour augmenter leur capacité d'action et soutenir leur autonomisation, elle a le potentiel de faire respecter les droits humains et les normes fondamentaux ainsi que d'améliorer le bien-être. Cependant, lorsque le but premier de la technologie numérique est d'étendre la surveillance et le contrôle répressif, elle a l'effet inverse et conduit à une restriction des droits et des libertés. Malheureusement, étant donné la tendance croissante de nombreux États à travers le monde à adopter des systèmes de gouvernance migratoire basés sur la criminalisation, la coercition, le contrôle et la dissuasion, leur utilisation croissante des technologies sans une évaluation des risques fondée sur les droits pourrait exacerber la nature déjà restrictive, nocive et opaque de ces systèmes.

Conclusion et prochaines étapes

À mesure que nous explorons le paysage complexe du rôle des technologies dans la détention des migrants et dans les alternatives à la détention, les opportunités de changement positif et de prise de décision éclairée sont à la fois évidentes et urgentes. Nous explorons

la possibilité de mener d'autres recherches collaboratives avec des partenaires tels que le Kaldor Center de l'université de Nouvelle-Galles du Sud. Des opportunités comme celle-ci permettront d'obtenir davantage d'informations et d'études de cas, et ainsi d'établir une base factuelle de recommandations politiques prometteuses en matière de bonnes pratiques. Notre ambition est de faire en sorte qu'en nous attaquant à ce problème, nous puissions soutenir le mouvement croissant qui vise à garantir que l'utilisation de la technologie dans le domaine de la détention de migrants et des alternatives à la détention des migrants ne conduise pas à une criminalisation accrue et à l'érosion des droits humains et de la dignité des communautés d'immigrés, de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une compréhension globale de l'impact de la technologie numérique sur la gouvernance migratoire. En examinant les expériences et les perspectives des individus dans différentes régions, nous pouvons ainsi garantir que nos informations sont nuancées et reflètent les diverses intersections identitaires qui façonnent ces expériences.

Si les cadres juridiques et les dispositifs de protection internationaux et régionaux sont impératifs, les changements les plus significatifs et les plus importants ont souvent lieu au niveau national. L'établissement de cadres juridiques nationaux solides est donc essentiel pour protéger les droits des personnes concernées et risquant d'être détenues et pour garantir la responsabilité dans la mise en œuvre des technologies dans la détention des migrants et les alternatives à leur détention.

À l'avenir, il sera possible que la technologie numérique dans le domaine des alternatives à la détention des migrants obtienne des résultats positifs grâce à une approche consciencieuse et axée sur les droits. En intégrant la technologie dans les systèmes de gouvernance migratoire avec un engagement ferme en faveur de la justice, de l'équité, des approches intersectionnelles et de la protection des droits humains, nous

pouvons ouvrir la voie à des pratiques plus empathiques et efficaces.

Carolina Gottardo

Directrice exécutive de l'IDC

cgottardo@idcoalition.org

X : [@idcmonitor](#)

[linkedin.com/company/international-detention-coalition/](https://www.linkedin.com/company/international-detention-coalition/)

Celia Finch

Directrice régionale de l'IDC Asie-Pacifique

cfinch@idcoalition.org

Hannah Cooper

Ancienne directrice régionale de l'IDC Europe

L'IDC encourage toute personne intéressée à l'idée de collaborer sur ce champ d'étude à nous contacter. Nous sommes impatients de communiquer avec des pairs sur cette question cruciale.

1. bit.ly/technological-testing-grounds
2. bit.ly/digitalisation-ai-migration-manage
3. bit.ly/automating-decision-making-migration
4. bit.ly/artificial-borders
5. bit.ly/digitalisation-prisons-finland
6. bit.ly/immigration-detention-east-asia
7. bit.ly/confinement-canada-atd-program
8. bit.ly/home-office-gps-track-migrants
9. bit.ly/ice-digital-prisons
10. bit.ly/reduce-end-immigration-detention
11. www.idcoalition.org/
12. bit.ly/gps-tagging-migrants-uk
13. bit.ly/tele-reporting-immigration-bail
14. bit.ly/abolish-reporting-campaign-update

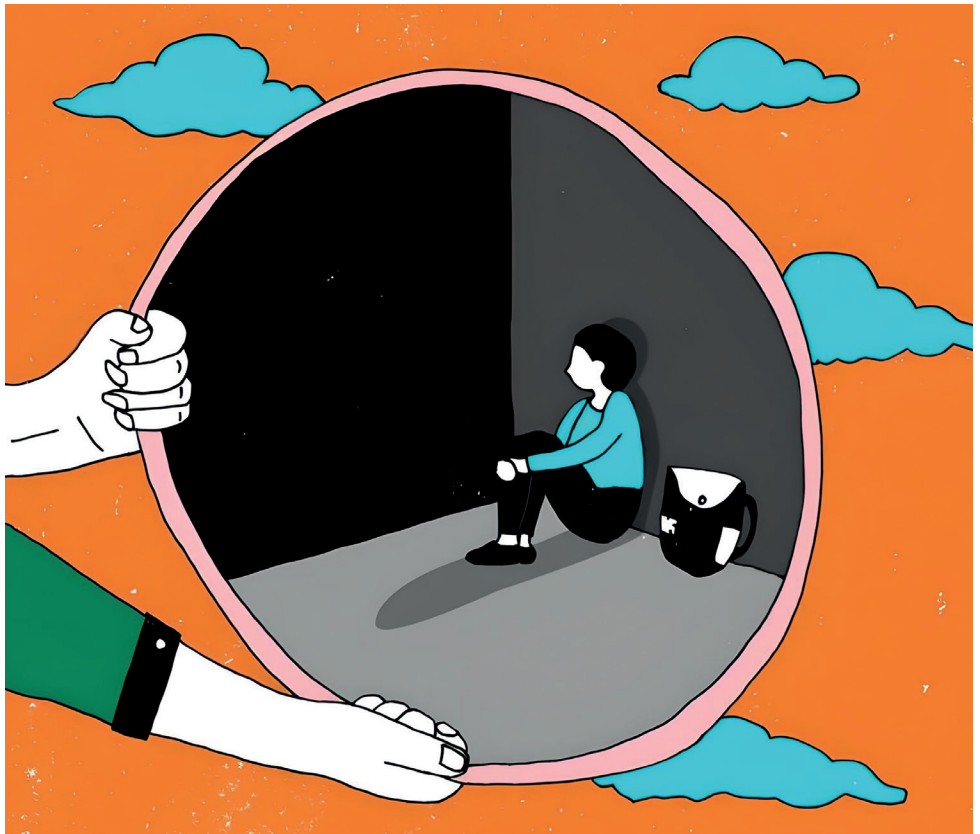


Illustration de Nani Puspasari pour la Campagne Mondiale. Crédits : Coalition internationale sur la détention

Contester l'automatisation : la NewTech Litigation Database (Base de données des contentieux des nouvelles technologies)

Par **Francesca Palmiotto** et **Derya Ozkul**

Des actions en justice fondées sur des informations fiables sont essentielles pour faire respecter les droits des migrants qui font l'objet d'une prise de décision automatisée. Dans cet article, nous présentons la NewTech Litigation Database, un outil destiné à tous ceux qui souhaitent contester l'utilisation des systèmes automatisés dans le cadre des procédures d'asile et d'immigration.¹

L'utilisation d'outils automatisés dans le domaine public pour identifier, classer et évaluer les individus, soulève d'importantes questions juridiques relatives aux droits fondamentaux. Au cours des dernières années, des contestations judiciaires concernant l'utilisation de l'automatisation dans le secteur public ont eu lieu dans le cadre du droit international et national portant sur les droits humains.

Les tribunaux cherchent actuellement à répondre à ces questions cruciales, par exemple, comment assurer le respect des droits fondamentaux et quels garde-fous doivent être mis en place lorsque des systèmes automatisés sont utilisés dans des processus de prise de décision publique. La société civile cherche également à comprendre comment ces systèmes fonctionnent et comment en contester l'utilisation. Cependant, peu d'analyses systématiques ont été réalisées sur la façon dont ces contestations ont lieu, qui y participe et sur quelles bases elles se fondent.

Cet article propose un tour d'horizon des différentes méthodes de contestation dans ce domaine. Il présente également un nouvel outil, la NewTech Litigation Database, que nous avons développé dans le cadre du projet Algorithmic Fairness for Asylum Seekers and Refugees² (Équité des algorithmes pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ou AFAR).³ Cet outil (qui sera lancé en mai 2024) facilite l'accès à la jurisprudence existante et aux stratégies de contestation associées et aide les organisations de la société civile à faire des recherches et à s'inspirer d'autres expériences.

Méthodes de contestation

Les outils automatisés sont de plus en plus utilisés dans les processus de prise de décision publique en matière de demande d'asile et d'immigration. Cependant, les informations détaillées concernant l'existence et le fonctionnement de ces algorithmes ne sont pas toujours accessibles au grand public. En raison de ce manque de transparence, les personnes concernées par ces nouvelles technologies ont du mal à comprendre comment elles fonctionnent et comment en contester l'utilisation. Nos recherches ont révélé que les personnes concernées par ces technologies sont rarement en mesure de les contester. Les organisations de la société civile, les activistes et les membres des partis politiques ont cependant employé diverses méthodes pour comprendre et contester ces technologies. À savoir : exiger la transparence par le biais de demandes d'informations et d'enquêtes parlementaires, déposer des plaintes auprès des autorités chargées de la protection des données et intenter des actions en justice.

Exiger la transparence par le biais de demandes d'informations

Pour obtenir des informations sur les systèmes automatisés, les organisations de la société civile et plus particulièrement les organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui travaillent sur les droits numériques et l'impact de la technologie sur les communautés, ont présenté des demandes d'information à leurs gouvernements respectifs au nom de la liberté d'information. FoxGlove,⁴ une ONG basée au Royaume-Uni qui œuvre à promouvoir l'utilisation équitable de la technologie, a apporté son aide pour obtenir des

informations sur l'outil automatisé de classification et d'évaluation des risques utilisé par le Home Office (ministère de l'Intérieur britannique) pour traiter les demandes de visa à court terme au Royaume-Uni. De même, le Public Law Project (PLP) (projet de droit public) s'est efforcé d'obtenir des informations sur l'outil automatisé de classification et d'évaluation des risques mis en place par le Home Office pour reconnaître les mariages blancs. Dans les deux cas, le Home Office n'a pas divulgué toutes les informations et la base sur laquelle les demandeurs ont été classifiés reste floue. Cependant, dans l'exemple de FloxGlove, les informations obtenues ont permis à l'ONG de déposer un recours judiciaire contestant l'utilisation de l'algorithme en vertu des lois britanniques sur l'égalité.

En Allemagne, Gesellschaft für Freiheitsrechte⁵ (GFF, Société pour les droits civils), une organisation de défense des droits humains à but non lucratif, a également mis en œuvre des efforts considérables pour découvrir comment l'autorité allemande chargée des demandes d'asile (BAMF) utilise l'extraction automatisée des données des téléphones portables. Avant cela, le public ne disposait que de très peu d'informations concernant cette pratique. GFF⁶ est parvenu à recueillir ces informations en faisant des recherches poussées en collaboration avec la journaliste et informaticienne Anna Biselli. Les informations qu'ils ont obtenues ont permis à GFF de porter cette pratique devant les tribunaux administratifs et de déposer une plainte auprès du Commissaire fédéral à la protection des données.

Des partis politiques de l'opposition ont eu recours à des enquêtes parlementaires pour obtenir des informations sur les outils automatisés. Par exemple, en Allemagne, des membres du parti de gauche, Die Linke, ont tenté à plusieurs reprises d'obtenir des informations sur les outils d'extraction automatisée des données des téléphones portables et d'identification automatique des dialectes utilisés dans le cadre de la procédure d'asile allemande. Au niveau de l'UE, Patrick Breyer, membre du Parlement européen, a cherché à obtenir davantage d'informations sur un outil controversé développé dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'UE, du nom d'iBorderCtrl. Ce projet avait pour but

de fabriquer un détecteur de mensonges basé sur l'IA qui serait utilisé sur les personnes arrivant à la frontière de l'UE. Cependant, l'Agence exécutive pour la recherche de la Commission européenne a refusé d'accorder l'accès aux documents relatifs à ce projet au motif que leur divulgation irait à l'encontre de la protection des intérêts commerciaux du consortium d'entreprises participant au développement de la technologie concernée.

Déposer des plaintes auprès des autorités chargées de la protection des données

Une autre méthode utilisée pour contester l'utilisation de l'automatisation est le dépôt de plaintes auprès des autorités chargées de la protection des données. Dans l'UE, le règlement général sur la protection des données (RGPD) permet de déposer des plaintes auprès des autorités de protection des données (APD). Les APD sont des autorités indépendantes dotées de pouvoirs spécifiques. Une fois la plainte déposée, les APD doivent enquêter sur les faits, évaluer le bien-fondé de l'affaire et rendre une décision juridiquement contraignante. Si elles constatent une violation, elles peuvent imposer des amendes administratives et des mesures disciplinaires pour remédier à la violation et accorder des dommages-intérêts à la personne concernée. Elles ont également le pouvoir d'interdire ou de mettre un terme à certaines technologies. Par exemple, en 2019, le Contrôleur européen de la protection des données⁷ a constaté que le suivi des demandeurs d'asile et des réfugiés sur les réseaux sociaux, effectué par le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), n'était pas juridiquement fondé et l'a temporairement suspendu. Il a conclu qu'à l'avenir, l'EASO devrait disposer d'une base juridique claire pour utiliser cette pratique et présenter des garanties appropriées.

Les procédures de plainte auprès des autorités de protection des données sont utiles, car elles sont moins formelles, moins complexes et généralement plus rapides que les procédures judiciaires. De plus, le dépôt d'une plainte auprès d'une APD est moins coûteux, car aucune représentation légale n'est nécessaire. En outre, les APD disposent de pouvoirs d'investigation et d'une expertise en matière de droit de la protection des données et de technologies de l'information. Les organisations de la société

civile ont également utilisé ce moyen de recours pour stopper ou limiter l'utilisation des nouvelles technologies. En Allemagne, par exemple, le GFF a déposé une plainte auprès du commissaire fédéral à la protection des données en mars 2021. La plainte portait sur l'extraction automatisée, de la part de l'autorité allemande chargée de l'asile, des données des téléphones portables des demandeurs d'asile, au motif que l'analyse des données téléphoniques ne respectait pas la législation européenne en matière de protection des données. Le GFF a également intenté avec succès une action en justice devant les tribunaux administratifs (voir la section ci-dessous).

Intenter des actions en justice

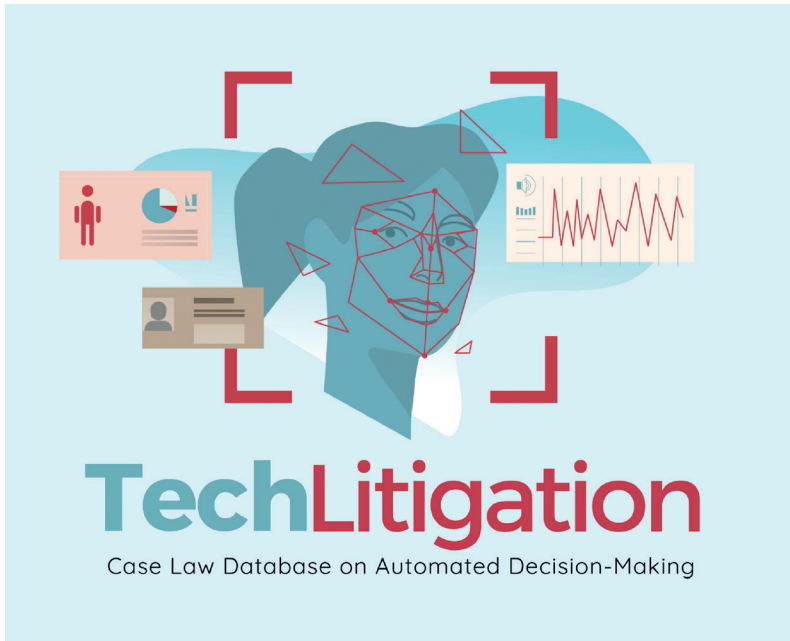
Des organisations de la société civile et des particuliers ont également contesté la légalité de l'utilisation d'outils automatisés devant les tribunaux. Dans la plupart des cas, des recours ont été introduits sur la base des droits humains, au motif que l'utilisation des nouvelles technologies était incompatible avec le droit au respect de la vie privée, à la protection des données et à la non-discrimination. Inscrire ces recours dans le cadre de la législation sur les droits humains a permis aux tribunaux d'imposer des exigences spécifiques sur l'utilisation d'outils automatisés par le gouvernement ou de mettre un terme à certaines utilisations. On peut citer l'exemple de l'affaire emblématique System Risk Indication (SyRI)⁸ aux Pays-Bas. Le système SyRI était utilisé pour établir le profil d'individus en s'appuyant sur une vaste quantité de données personnelles et sensibles collectées auprès d'organismes publics dans le but de détecter d'éventuelles fraudes fiscales et aux aides sociales. Les plaignants ont fait valoir que cette pratique était contraire à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). En février 2020, la Cour européenne des droits de l'Homme a statué que cette pratique était illégale, car elle violait le droit à la vie privée.

Au Royaume-Uni, la High Court of Justice⁹ (Haute Cour de justice) a déclaré que la politique du gouvernement consistant à rechercher, saisir et extraire des données des téléphones portables des migrants était illégale au regard du droit national et de l'article 8 de la CEDH. Des pratiques similaires

impliquant l'acquisition et l'extraction automatisée de données de téléphones portables dans le cadre des procédures d'asile en Allemagne ont été contestées devant les tribunaux par le GFF. Cependant, contrairement au Royaume-Uni, cette pratique a été rendue possible en Allemagne suite aux amendements apportés à la loi sur le droit d'asile autorisant l'analyse des données contenues dans les téléphones portables pour identifier les demandeurs d'asile sans papiers. Cependant, dans la pratique, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) opérait en violation du principe de proportionnalité requis par le droit à la vie privée. En 2023, la Federal Administrative Court¹⁰ (Cour administrative fédérale) allemande a statué que l'évaluation régulière des données des téléphones portables par le BAMF lors de l'enregistrement des demandeurs d'asile, sans examiner les informations et les documents disponibles, était illégale. Dans cette affaire, le tribunal n'a pas mis fin à l'utilisation de la technologie, mais il a imposé des conditions d'utilisation strictes qui ont eu des répercussions importantes au-delà du cadre de cette affaire.

Un autre recours important concerne l'examen de l'exactitude et des biais des systèmes automatisés et, à cet égard, le droit à la non-discrimination. Au Canada, deux réfugiées ont contesté l'utilisation d'un système de reconnaissance faciale en raison de son manque de précision et d'une classification erronée de femmes noires et de couleur. Le tribunal a fait droit à la demande de recours devant la justice et a donc renvoyé l'affaire pour qu'elle soit réexaminée par des personnes différentes au sein de l'autorité compétente en matière d'asile. Le GFF a également mis en évidence des inexactitudes et des erreurs dans les systèmes automatisés dans l'affaire de l'analyse des données de téléphonie mobile en Allemagne. D'après les statistiques du gouvernement¹¹, à partir de 2022, les rapports d'analyse des données des téléphones portables ont fourni des résultats inexploitable dans plus de la moitié (67,6 %) des cas. Il est donc impératif de réévaluer la fiabilité de ces technologies dans le contexte des procédures d'asile.

Enfin, les requérants se sont plaints du manque de transparence qui porterait atteinte aux droits procéduraux des individus. Dans deux affaires qui



Il s'agit de la première ressource en ligne librement accessible qui rassemble et publie les plaintes contre l'utilisation des nouvelles technologies dans le monde. Crédits : Hertie School & bitteschön

ont fait date devant la Cour de justice de l'Union européenne, deux organisations de la société civile (La Ligue des droits humains et La Quadrature du Net) ont contesté l'utilisation des données de passagers de vols extracommunautaires à des fins de prévention et de détection du terrorisme. La législation communautaire autorisait les évaluations automatisées des risques pour identifier les passagers qui devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi par les autorités. D'après les plaignants, cela était incompatible avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Dans ses arrêts, le tribunal a exigé que la technologie d'évaluation des risques contienne plusieurs garde-fous pour assurer le respect du droit à la vie privée, à la protection des données et à un recours utile. Ils soulignaient en particulier la nécessité de disposer d'outils technologiques fiables, l'obligation de réaliser un examen individuel par des moyens non automatisés et réclamaient des droits dérivés relatifs à la transparence, tels que le droit des individus à comprendre comment fonctionne le programme. Le tribunal a également considéré que l'utilisation d'algorithmes d'auto-

apprentissage était incompatible avec le droit à un recours utile, car ils n'offrent pas de certitude suffisante à l'examineur humain et aux individus.

En résumé, en basant la contestation sur les droits humains, les tribunaux peuvent mettre un terme aux pratiques illégales, définir des normes spécifiques pour l'utilisation de la technologie ou établir des normes de transparence élevée pour les systèmes automatisés qui auront des répercussions bénéfiques au-delà des cas individuels.

La NewTech Litigation Database du projet AFAR

Étant donné que l'utilisation des outils automatisés est relativement récente, les méthodes utilisées pour les contester le sont également et évoluent lentement. Nous avons développé la NewTech Litigation Database pour regrouper le large éventail des méthodes de contestation et leurs résultats. Il s'agit de la première ressource en ligne librement accessible qui traite spécifiquement des plaintes contre l'utilisation des nouvelles technologies dans le monde. Actuellement, la jurisprudence concernant les utilisations contestées des

nouvelles technologies est conservée dans une seule et même base de données nationale, qui souvent n'est pas traduite en anglais. Notre base de données a pour but de surmonter ces difficultés d'accès et ces barrières linguistiques grâce à une interface conviviale, des visuels et des outils de recherche avancée. La base de données comprend les principales informations et un résumé de toutes les décisions. Elle comprend les jugements, les décisions ou les avis des tribunaux nationaux et internationaux et des autorités de protection des données d'une portée géographique étendue (grâce au travail de rapporteurs nationaux du monde entier).

Au moment où nous rédigeons ce rapport (février 2024), la base de données comprend des enregistrements de cinquante cas de contentieux relatifs à des utilisations contestées de nouvelles technologies dans le secteur public. Ces affaires concernent plusieurs domaines du droit public, tels que l'éducation, l'administration de la justice, l'application de la loi, la gouvernance en matière de migration et d'asile, l'accès aux fonctions publiques et l'application de la législation fiscale. Parmi elles, quinze ont spécifiquement trait à la migration, y compris au droit d'asile. La base de données fournit un résumé détaillé de toutes les décisions en anglais, classées par secteur, pays et autorité. Elle indexe également chaque décision ou jugement en fonction du type de technologie contestée (p. ex. la reconnaissance faciale), des nouvelles exigences juridiques (p. ex., la transparence), de la propriété de l'outil concerné (privée ou publique) et des droits concernés. Cette base de données est une ressource précieuse pour les chercheurs, les praticiens et les décideurs politiques qui travaillent sur tous les aspects des nouvelles technologies et des droits humains. Elle vise également à mieux faire connaître l'étendue et l'impact des nouvelles technologies et d'en assurer la transparence, en guidant et en soutenant le travail des acteurs juridiques et des organisations de la société civile.

Conclusion

Nos recherches sur les méthodes de contestation existantes révèlent que les organisations de la société civile et les activistes sont à l'origine de la plupart des actions en justice alors que peu de

recours ont été intentés par des particuliers affectés par les outils automatisés, peut-être en raison d'un manque de connaissances et de ressources. Notre analyse révèle également que les acteurs ont tenté de contester l'usage des outils automatisés par divers moyens. Étant donné le manque de transparence, ils devront sans doute commencer par obtenir des données sur le fonctionnement des outils en question par le biais de demandes d'accès à l'information, avant de lancer une contestation. Une fois qu'ils ont suffisamment d'informations et de preuves, ils pourront intenter une action en justice. Ils peuvent également déposer une plainte auprès des autorités de protection des données, ce qui permettra de remédier rapidement et facilement aux violations de la protection des données. Nous encourageons vivement toute personne désireuse de contester les utilisations néfastes des nouvelles technologies à se tenir informée et à agir en utilisant la NewTech Litigation Database. Cette base de données contient des informations précieuses sur les stratégies juridiques et la jurisprudence existantes et peut aider les individus à protéger leurs droits contre ceux qui détiennent le pouvoir.

Francesca Palmiotto

Chercheuse post-doctorante, Centre for Fundamental Rights, Hertie School
f.palmiotto@hertie-school.org
 X : @FPalmiotto

Derya Ozkul

Maître de conférences stagiaire, département de Sociologie, université de Warwick
derya.ozkul@warwick.ac.uk
 X : @DeryaOzkul

1. Les informations présentées dans cet article, y compris les données tirées de la NewTech Litigation Database, ont été collectées dans le cadre du Projet AFAR, financé par la Fondation Volkswagen.
2. bit.ly/afar-volkswagen
3. Si ce projet vous intéresse, suivez notre compte à rebours jusqu'au lancement sur X : AFARproject et visitez le site web du projet AFAR pour accéder à la base de données.
4. bit.ly/home-office-racist-algorithm
5. freiheitsrechte.org/en/
6. bit.ly/refugee-phone-search
7. bit.ly/redacted-easo
8. bit.ly/syri-update
9. bit.ly/judgment-ewhc
10. bit.ly/handling-whole-life-over
11. bit.ly/asylum-stats-2022

Prévision en matière de migration : attentes, limites et fonctions politiques

Par **Steffen Angenendt** et **Anne Koch**

Les analyses prédictives permettant de prévoir les migrations et les déplacements futurs font l'objet d'une attention croissante, malgré leur utilité pratique limitée jusqu'à présent. En effet, elles remplissent un certain nombre de fonctions politiques, notamment le renforcement de la cohérence des politiques et la création d'une impression de contrôle.

Le désir d'anticiper et de préparer les évolutions futures est omniprésent en politique. C'est particulièrement vrai pour la politique allemande et européenne en matière de réfugiés et de migration. Les récentes augmentations des arrivées de réfugiés via la route des Balkans et de la Méditerranée, et surtout fuyant la guerre en Ukraine, ont accentué le désir de ne pas se laisser surprendre par les futurs mouvements migratoires. Le grand intérêt porté aux approches prédictives (mettant l'accent sur le franchissement irrégulier des frontières et les déplacements forcés) se reflète dans un paysage de recherche dynamique et dans une prolifération d'approches concurrentes.

Les outils quantitatifs de prévision promettent une meilleure orientation et une plus grande sécurité de planification, avec des instruments basés sur l'apprentissage automatique et la modélisation à base d'agents générant des attentes particulièrement élevées en termes de précision et de fiabilité. Cependant, à ce jour, leur utilité pratique est loin d'être à la hauteur des espoirs placés en eux. Compte tenu de l'écart apparent entre ce que l'on attend de l'analyse prédictive et ce qu'elle a apporté jusqu'à présent dans le domaine de la prévision des migrations, pourquoi les efforts visant à développer des outils connexes suscitent-ils toujours un intérêt politique et continuent-ils d'attirer des ressources financières ?

Les agences impliquées dans la prévision des migrations et les outils utilisés

Il existe globalement trois domaines d'application pour les prévisions des déplacements forcés et des migrations irrégulières :

1. renforcer la capacité d'accueil nationale lorsque l'on s'attend à un nombre croissant de réfugiés ;
2. adapter la sécurité et la gestion des frontières pour répondre aux défis prévus ; et
3. la planification anticipée de l'aide humanitaire (et de plus en plus de la coopération au développement) dans le contexte d'une migration résultant d'une situation de crise.

Dans ces trois domaines, l'utilisation efficace de ressources rares constitue un défi central.

Un nombre croissant d'acteurs sont impliqués dans la modélisation quantitative pour la prévision des migrations. En Europe, les efforts de prévision des migrations s'intéressent généralement à l'accueil des réfugiés et à la sécurité des frontières et se concentrent sur les personnes qui se dirigent vers l'Union européenne et ses États membres. Les principaux acteurs sont l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), qui développent toutes deux actuellement des modèles d'apprentissage automatique pour prévoir les nouvelles arrivées dans les États membres de l'UE conformément à leurs mandats respectifs. Frontex se concentre sur le franchissement irrégulier des frontières et l'AUEA

sur le nombre de demandes d'asile.

Ces dernières années, la Commission européenne étudie également la possibilité de créer un instrument de prévision des migrations à l'échelle de l'Union européenne. Outre le financement de divers consortiums de recherche sur le sujet, elle a également commandé une étude de faisabilité¹ portant sur un outil basé sur l'intelligence artificielle pour prévoir la direction et l'intensité des migrations irrégulières vers et au sein de l'UE, sur un horizon temporel d'un à trois mois. Les résultats de cette étude ne se sont pas encore traduits par des mesures concrètes. Cependant, un instrument limité à la prévision des migrations irrégulières sur un seul itinéraire doit être testé dans le cadre d'un projet pilote.

Le fait qu'aucun de ces différents outils en cours de développement ne soit encore prêt à être appliqué indique l'existence de défis qui résistent même aux méthodes d'apprentissage automatique. L'ambition de développer un système complet de prévision et d'alerte précoce pour la migration irrégulière vers l'UE se heurte à des limites techniques à deux égards. D'abord, même les instruments basés sur l'IA les plus avancés actuellement disponibles ne peuvent pas encore saisir de manière adéquate l'interaction complexe entre les nombreux facteurs qui influencent les décisions migratoires (en particulier lorsque l'instrument concerné doit être universellement applicable à tous les pays et à toutes les routes migratoires vers l'Europe). Ensuite, la fiabilité de toute prévision est limitée par l'incertitude inhérente aux processus migratoires. Bon nombre des mouvements migratoires récents les plus importants vers l'Europe ont été provoqués par des événements perturbateurs qui ont influencé les déplacements forcés et les migrations de manière imprévisible.

Parallèlement à ces efforts au niveau européen, diverses organisations internationales développent des outils de prévision pour une meilleure planification des activités humanitaires et du développement, le troisième domaine d'application. Le projet Jetson² du HCR, lancé en 2017 pour prévoir les déplacements en Somalie, est considéré comme la première application basée

sur l'apprentissage automatique pour prévoir les déplacements internes et transfrontaliers. Une deuxième initiative³ a été lancée après que la fermeture des frontières liée au Covid en 2020 a interrompu les migrations entre le Venezuela et le Brésil. Afin de générer des prévisions viables sur le nombre d'arrivées de Vénézuéliens au Brésil après la réouverture de la frontière, ainsi que sur l'ampleur des besoins humanitaires que cela impliquerait, le HCR a collaboré avec UN Global Pulse pour créer un instrument de prévision basé sur l'apprentissage automatique et un outil de simulation interactif sur le logement et d'autres besoins selon différents scénarios.

Dans le secteur des ONG, le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et Save the Children sont à l'avant-garde des efforts visant à exploiter le potentiel de l'analyse prédictive pour améliorer la distribution de l'aide humanitaire. Le modèle de prévision⁴ du DRC est un outil basé sur l'IA conçu pour prédire les déplacements internes et transfrontaliers liés aux conflits, actuellement dans vingt-six pays avec un horizon temporel de un à trois ans. Le modèle d'action humanitaire anticipative en cas de déplacement du DRC, appelé AHEAD⁵, prévoit les déplacements internes au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Soudan du Sud et en Somalie, produisant des rapports réguliers pour soutenir le travail opérationnel des acteurs humanitaires. Save the Children a développé un instrument⁶ basé sur l'apprentissage automatique pour prédire l'ampleur et la durée des déplacements. Cet instrument a été continuellement amélioré depuis son introduction en 2018. Les principaux enseignements tirés de ce processus comprennent la prise de conscience que les modèles localisés et spécifiques au contexte sont plus utiles qu'un modèle global généralisé et que certaines données manquantes peuvent être interpolées à l'aide d'une modélisation à base d'agents.

Dans l'ensemble, l'utilisation pratique de la prévision des migrations dans les contextes humanitaires semble être plus avancée que les efforts visant à prédire les arrivées irrégulières dans l'UE. Cela tient peut-être à ce que les objectifs de prévision sont spatialement et temporellement plus limités en raison des besoins opérationnels

concrets, et que la courbe d'apprentissage est plus tangible que dans les approches plus eurocentrées. De plus, les mouvements de réfugiés provoqués par des événements soudains, comme des catastrophes naturelles ou des conflits armés, ont tendance à être plus faciles à modéliser à l'aide de l'apprentissage automatique que les mouvements migratoires, qui sont influencés par un nombre beaucoup plus important de facteurs. Néanmoins, le développement d'instruments de prévision spécifiques au contexte prend du temps, puisqu'il faut environ un an selon l'unité d'innovation du HCR. Les outils de prévision des déplacements peuvent donc être particulièrement adaptés à l'observation à long terme de contextes fragiles, par exemple dans le contexte de la coopération au développement.

Même si les avantages pratiques des prévisions quantitatives en matière de migration varient fortement d'un domaine politique à l'autre, des obstacles similaires à leur intégration dans les processus de prise de décision politique existent dans tous les domaines. Malgré la nécessité absolue d'une planification plus prospective à tous les niveaux, les administrations nationales ne disposent pas des ressources et des structures nécessaires pour exploiter pleinement les résultats des instruments de prévision quantitative. Cela s'explique notamment par le manque de personnel et de temps dans les ministères concernés. En outre, l'inévitable incertitude des prévisions diminue leur valeur pour le processus politique, qui est le mieux adapté pour traiter des faits clairs et simples. Enfin, il existe un manque de processus établis pour intégrer les prévisions dans la prise de décision politique.

Fonctions politiques de la prévision des migrations

À quoi servent les prévisions quantitatives des migrations dans le processus politique ? Outre l'espoir d'améliorer la coopération interministérielle, il s'agit notamment pour les ministères individuels d'acquérir un avantage concurrentiel grâce aux connaissances supplémentaires acquises avec les prévisions, à la légitimation des décisions déjà prises et à l'utilisation des prévisions pour promouvoir des intérêts politiques et obtenir des financements.

Améliorer la cohérence et la coopération gouvernementales

Les décideurs en Allemagne et au niveau européen signalent que l'échange de données sur les déplacements forcés et les migrations entre différents acteurs reste relativement peu structuré et non systématique. Le caractère inégal des informations sur les déplacements forcés et les migrations entrave la prise de décision commune, en particulier dans les situations de crise où l'on dispose de peu de temps pour la coordination.

La prévision des migrations basée sur l'IA pourrait contribuer à un système permettant de dresser un tableau commun de la situation, qui attribue clairement les responsabilités et est accepté comme base de prise de décision par tous les acteurs concernés. Elle pourrait également atténuer la pression temporelle inhérente aux crises en facilitant les discussions et l'établissement d'un consensus dès le départ. Il en va de même au niveau européen, où les structures permettant de rassembler les diverses données migratoires des différents pays font cruellement défaut. Des prévisions fiables en matière de migration pourraient accélérer la coordination entre les pays de premier accueil, la Commission européenne et les agences de l'UE en cas d'augmentation rapide du nombre de migrants le long des différentes routes migratoires.

La connaissance comme avantage concurrentiel

Outre l'objectif commun d'améliorer les prévisions, il existe également une lutte d'influence sur les décisions en matière d'asile et de migration. Le fait que des connaissances supplémentaires puissent représenter un avantage concurrentiel significatif peut conduire à une non-coopération entre les différents acteurs chargés de la prévision des migrations. Frontex et l'AUEA, par exemple, visent toutes deux à exploiter leurs capacités prédictives à leur propre bénéfice : alors que Frontex collecte principalement des informations sur les tendances des migrations irrégulières et que l'AUEA se concentre sur le renforcement des capacités d'accueil des demandeurs d'asile, toutes deux utilisent leurs prévisions respectives pour obtenir un soutien en faveur du développement institutionnel. Au final, les travaux

visant à élaborer des prévisions quantitatives en matière de migration servent souvent les propres objectifs politiques de l'organisation. Ce type de « raisonnement en silo » crée également des obstacles au développement d'un outil de prévision quantitative par la Commission européenne.

Communication politique et légitimation des choix politiques

Dans le domaine de la migration et de l'asile, les appels à une politique davantage fondée sur des données probantes et à plus d'investissements dans la collecte et l'analyse de données sont omniprésents. L'argument avancé est le suivant : présenter aux décideurs des options fondées sur des données probantes aiderait à objectiver des débats souvent chargés émotionnellement et très polarisés, et contribuerait ainsi à contrecarrer la rhétorique populiste. Dans le même temps, les chiffres et les statistiques remplissent d'importantes fonctions de communication et de légitimation en politique. Au lieu de faciliter une exploration impartiale des différentes options politiques, leur objectif principal est souvent de légitimer ou de justifier des décisions déjà arrêtées. Les prévisions quantitatives ont encore une autre fonction : les investissements dans la prévision des migrations peuvent créer une impression de contrôle dans un domaine politique caractérisé par l'incertitude et les chocs périodiques et donc indiquer des efforts pour réaliser une planification prospective. Si les efforts de prévision sont principalement motivés par ces considérations, ils se résumeront probablement à une collecte et à une analyse de données sélectives et en grande partie intéressées.

Lobbying politique et obtention de financements

Dans le secteur humanitaire, les prévisions quantitatives des déplacements forcés remplissent une fonction supplémentaire importante : attirer l'attention politique sur les crises émergentes et mobiliser les financements nécessaires. Le Conseil danois pour les réfugiés et Save the Children citent explicitement le financement comme l'une de leurs motivations pour développer des outils de prévision, tout en essayant d'éviter de perpétuer le récit d'une menace croissante pour les États riches à travers des mouvements de réfugiés à

grande échelle en provenance des pays dits du Sud. La prévision des migrations peut également aider les acteurs étatiques à allouer des financements et des ressources. Les financements investis avant qu'une crise n'éclate sont bien plus efficaces que l'aide d'urgence après coup. Ce point est déjà reconnu depuis longtemps dans le domaine de l'aide humanitaire et justifierait un recours accru à des instruments de financement basés sur des prévisions. Une plus grande efficacité des fonds employés constitue un argument important dans la compétition pour les ressources publiques.

Enfin, les acteurs de l'aide humanitaire soulignent également que des prévisions fiables sur les mouvements de réfugiés pourraient encourager les donateurs à accorder davantage de financement à l'aide sans restriction et l'aide flexible, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux organisations humanitaires pour répondre aux besoins sur le terrain.

Conclusion

Les fonctions politiques de la prévision quantitative des migrations décrites ici soulignent les motivations diverses, parfois contradictoires, qui expliquent l'intérêt pour la prévision des migrations et des déplacements. Ces fonctions politiques complètent ainsi les applications pratiques : l'adaptation des capacités d'accueil, l'ajustement de la protection des frontières et l'amélioration de la planification et de la mise en œuvre de l'aide humanitaire et des projets axés sur le développement. Alors que l'accent mis sur l'acquisition de connaissances oriente les acteurs vers la coordination et l'exploitation des synergies, le désir d'un avantage concurrentiel et de légitimation des politiques existantes pousse à l'unilatéralisme.

Une discussion sur le potentiel et les écueils des nouveaux outils de prévision serait incomplète sans s'intéresser aux effets négatifs potentiels de ces nouveaux développements techniques sur les migrants et les réfugiés. Même si les outils de prévision basés sur l'apprentissage automatique collectent généralement des données de groupe plutôt que des données individuelles, leur utilisation comporte néanmoins des risques considérables en matière de droits humains. Dans le contexte d'un



Des réfugiés venant d'Ukraine se dirigent vers un centre de transport en Moldavie. Crédits : HCR/Andrew McConnell

débat passionné et polarisé sur les déplacements forcés et les migrations, les prévisions quantitatives sont intrinsèquement politiques et il existe un risque qu'elles soient utilisées pour évoquer des scénarios de menace et attiser les craintes. Cela pourrait conduire à la fermeture des frontières aux demandeurs d'asile ou à une augmentation des attaques racistes contre certaines nationalités ou ethnies. En outre, il existe un manque de clarté quant aux droits des personnes déplacées et des réfugiés d'empêcher que leurs données soient utilisées dans des ensembles de données d'apprentissage exploités pour modéliser les migrations, ou d'obtenir réparation s'ils subissent un préjudice involontaire en raison de l'utilisation de modèles de prédiction ou de l'utilisation de leurs données à d'autres fins.

Les effets de la prévision en matière de migration sur les personnes déplacées de force peuvent être positifs (par exemple en améliorant la planification de l'aide humanitaire) ou négatifs (par exemple en redirigeant les fonds humanitaires vers la sécurité des frontières). Cela signifie que même si les outils prédictifs s'améliorent progressivement, les déplacements forcés et les migrations resteront des domaines où des décisions politiques difficiles devront être prises et défendues. Lorsque des prévisions quantitatives de migration sont utilisées dans la pratique, les risques pour les personnes directement concernées doivent être examinés et pris en compte. D'une part, il faut veiller à ce

que les prévisions ne soient pas utilisées comme un outil politique ou pour présenter la migration comme un risque pour la sécurité. D'autre part, la protection des données doit englober les données collectives et les données personnelles. Dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, des principes d'une circulation responsable des données doivent être développés et adaptés pour rester en phase avec le progrès technologique des modèles prédictifs.

Steffen Angenendt

Partenaire, Migration Experts Group
angenendt@migrationexperts.ch

Anne Koch

Associée, Stiftung Wissenschaft und Politik
 (Institut allemand des affaires internationales et de sécurité)
anne.koch@swp-berlin.org

1. bit.ly/forecasting-early-warning-ai
2. <https://jetson.unhcr.org/>
3. bit.ly/predicting-unpredictable-scenarios
4. bit.ly/foresight-displacement-forecasts
5. bit.ly/predictive-analysis-ahead
6. bit.ly/predictive-displacement

Restez informé avec RMF

Pour recevoir les mises à jour de la RMF, y compris les nouveaux numéros publiés et les appels à contributions, veuillez vous inscrire à notre liste de diffusion : www.fmreview.org/fr/fmr-alerts.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

X @FMReview

in linkedin.com/company/forced-migration-review

f facebook.com/FMReview

🦋 @fmreview.bsky.social

Programme RMF

RMF donne la priorité à l'inclusion et à l'impact.

Notre **Programme d'inclusion** rend la RMF accessible aux auteurs et aux lecteurs du monde entier. Il comprend un soutien éditorial, un mentorat et une accessibilité linguistique à toutes les étapes du cycle de publication.

Notre **Programme d'impact** veille à ce que la RMF atteigne les décideurs dans tous les domaines de la réponse au déplacement forcé, partout dans le monde. Il inclut l'engagement multiformat, les tests d'audience, les améliorations en matière d'accessibilité et le suivi de l'impact.



Des artistes provenant de 9 pays créent une fresque à Sofia, en Bulgarie avec des enfants réfugiés Crédits : UNHCR/Dobrin Kashavelov

Impliquez-vous

Soutenez la RMF

À la RMF, nous croyons que les personnes déplacées de force devraient avoir une voix centrale dans la réponse au déplacement et que les politiques et programmes de réponse au déplacement devraient refléter les preuves issues de la recherche, de la pratique et de l'expérience vécue.

La RMF repose sur le généreux soutien de donateurs qui partagent nos convictions. Ensemble, nous créons des opportunités pour les personnes déplacées de force et leurs alliés, afin de partager leurs connaissances et d'engager un dialogue atteignant les décideurs dans tous les domaines de la réponse au déplacement.

Nous vous invitons à envisager de faire un don à l'adresse suivante :

tinyurl.com/FMRdonate.

(Pour les contributions institutionnelles, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

fmr@qeh.ox.ac.uk.)

Écrivez pour la RMF

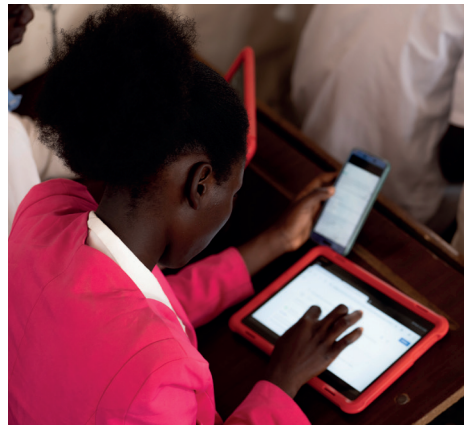
La RMF lance un appel à propositions d'articles environ 8 mois avant chaque numéro à venir :

www.fmreview.org/fr/#forthcoming-issues

Vous n'avez pas besoin de qualifications particulières pour écrire. Nous vous demandons de vous appuyer sur votre propre expérience, que ce soit dans la recherche, la pratique ou l'expérience vécue du déplacement. Si votre sujet correspond à l'appel, veuillez nous envoyer une proposition en suivant nos directives, détaillées ici :

www.fmreview.org/fr/write-for-us

Nous acceptons les propositions et les articles complets en arabe, anglais, français et espagnol.



Mozambique. L'éducation numérique ouvre des portes : Izere, sous statut de demandeur d'asile, travaille dur pour devenir médecin. Crédits : HCR/Lara Bommers

Autres façons de vous impliquer

Les programmes d'inclusion et d'impact de la RMF sont rendus possibles grâce à l'aide de bénévoles dévoués :

- Nos mentors offrent une assistance à l'écriture aux nouveaux auteurs ayant une expérience personnelle du déplacement forcé.
- Nos traducteurs veillent à ce que le contenu de la RMF soit accessible et transmis avec exactitude.
- Nos conseillers, experts en déplacement forcé et questions connexes, fournissent des informations et des conseils sur l'orientation stratégique de la RMF et son contenu éditorial.

Rejoignez-nous ou apprenez-en davantage sur **www.fmreview.org/fr/support-fmr/**

Le magazine phare gratuit de la Revue Migrations Forcées est accessible à un public mondial et disponible en anglais, arabe, français et espagnol, en ligne et en version imprimée. Un contenu audio/visuel associé est disponible en ligne.

Visitez www.fmreview.org/fr/ pour vous inscrire aux alertes e-mail, demander des exemplaires imprimés, parcourir nos archives de contenus et soumettre des propositions pour les prochains numéros.



*Solidarity Initiative for Refugees propose une formation aux TIC pour les femmes dans le camp de réfugiés de Kakuma, au Kenya.
Crédits : HCR/Charity Nzomo*



www.fmreview.org/fr/rupture-numerique

